

Royaume du Maroc

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation
Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales-Fès



المملكة المغربية

وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والبحث العلمي

جامعة سيدي محمد بن عبد الله
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية-فاس

Centre des Etudes Doctorales : Sciences Economiques et Gestion

Laboratoire de Recherche : Entrepreneuriat et Dynamique Economique des territoires et des Organisations (EDET0)

Thèse pour l'obtention du Doctorat

en Sciences Economiques et Gestion

Sous le thème :

**Configurations d'acteurs et perspectives de
développement territorial : cas de la Région
Fès Meknès**

Présentée et soutenue par
M. Adnane BOUJIBAR

Sous la direction de
Pr. Abdelhamid SKOURI

Membres du Jury

| | | |
|------------------------------|---------------------------|-------------------|
| Pr. Abdelhamid SKOURI | PES. FSJES de Fès | Président |
| Pr. Brahim FOUGUIG | PES. FSJES de Fès | Suffragant |
| Pr. M Hamed CHOUKRI | PES. FSJES d'Oujda | Suffragant |
| Pr. Mohamed HEMMI | PES. FSJES de Fès | Suffragant |
| Pr. Hamid SLIMANI | PH. FSJES de Fès | Suffragant |

Année universitaire : 2018/2019

REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord Dieu tout puissant pour m'avoir donné le courage, la force et la patience pour achever ce travail. Merci pour avoir fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon directeur de thèse, le Professeur Abdelhamid SKOURI pour la confiance qu'il m'a accordée et pour m'avoir initié à la recherche. Il fut pour moi un directeur de thèse attentif et disponible malgré ses nombreuses charges. Sa compétence, sa rigueur scientifique et sa clairvoyance m'ont beaucoup appris. Très humblement, je voudrais lui dire merci pour son soutien pendant mes périodes de doute et pour ses encouragements répétés. Il a su supporter, avec grand cœur, mes maladresses, et m'a appris à être plus autonome tout au long de cette recherche. J'adresse toute ma gratitude à tous les autres Professeurs et Enseignants du laboratoire de recherche Entrepreneuriat et Dynamique Economique des Territoires et des Organisations (EDETO), plus particulièrement, les professeurs Brahim FOUQUIG et Mohamed HEMMI qui ont contribué à améliorer ma réflexion et à structurer le cheminement de la thèse. Pour les échanges d'idées et l'ambiance de travail amicale, je remercie tous mes autres collègues chercheurs.

J'exprime tous mes remerciements à l'ensemble des acteurs territoriaux qui, en dépit de leurs responsabilités et de leurs charges, ont accepté de me rencontrer et de partager avec moi leurs expériences, leurs avis, leurs angoisses et leurs questionnements, sans limites et sans réserves. Sans leurs contributions, cette recherche n'aurait pu aboutir.

Mention spéciale à mes collègues au travail qui m'ont supporté et m'ont permis de me consacrer à ma thèse. Du plus profond de mon cœur je voudrais leur dire merci pour m'avoir tant encouragé.

Enfin, les mots les plus simples étant les plus forts, j'adresse toute mon affection à ma famille, et en particulier à mes parents et mes enfants. Malgré mon éloignement depuis de nombreuses années, leur soutien quotidien indéfectible, leur confiance, leur tendresse, leur amour me portent et me guident tous les jours.

A tous, j'adresse mes plus vifs remerciements.

RESUME

Paradoxalement, et au moment où l'on croyait la fin des territoires, dans un contexte de mondialisation supposé abolir les référents identitaires à forte charge spatiale, la notion de territoire semble résister. Plus encore, elle se dresse comme le fondement d'un nouveau paradigme de développement, particulièrement face aux échecs des modèles et politiques pensés dans le cadre des approches libérales et structuralistes et la tendance, engendrée par le processus de la mondialisation, à concentrer géographiquement la croissance. Certaines zones se sont trouvées pénalisées et enfermées dans des logiques de rattrapage d'un écart qui ne cesse de se creuser. Le retour à la notion de territoire s'opère, de plus en plus, dans le cadre d'une approche constructiviste qui accorde une place centrale à l'acteur. Le territoire devient le produit d'un groupe d'acteurs qui arrivent à construire une identité commune ancrée spatialement. Mais cette construction n'est pas systématique. Elle ne relève pas de la simple mise en relation des acteurs. Tout dépend des acteurs impliqués, des stratégies relationnelles qu'ils mobilisent et de la nature des relations qu'ils nouent. Toutes ces variables donnent lieu à ce que nous appelons des configurations d'acteurs, dont le potentiel de construction et de développement de territoires est variable. Ledit potentiel dépend largement de la capacité des acteurs à construire et activer des ressources spécifiques non transférables ailleurs.

Les mots clés

Territoire – Acteurs – Développement – Ressources – Configuration.

ملخص

من المفارقات ، أنه حين بدأ يسود الاعتقاد والحديث عن نهاية المجال، في سياق العولمة التي يفترض أن تلغي الهوية ذات الحمولة المكانية العالية، لا زال مفهوم المجال حاضرا بقوة بل أكثر من ذلك، أصبح يعتبر أساسا لنموذج تنمية جديد ، لا سيما في مواجهة فشل النماذج والسياسات التي تم تصورها في إطار النهج الليبرالية والبنوية والاتجاه الناتج عن عملية العولمة ، لتركيز النمو الاقتصادي جغرافيا. بعض المناطق وجدت نفسها متأخرة ورهينة لمحاولات التخفيف من فجوة تستمر في الاتساع. مفهوم المجال يتم تصوره أكثر فأكثر، في إطار نهج بنائي يعطي مكانة مركزية للفاعل. في هذا الإطار ، يصبح المجال نتاجًا لمجموعة من الفاعلين الذين ينجحون في بناء هوية مشتركة ذات حمولة مكانية. لكن هذا البناء ليس تلقائيا ولا يتم بمجرد ربط علاقات بين هؤلاء الفاعلين. كل هذا يتوقف على نوعية الفاعلين المعنيين والاستراتيجيات العلائقية التي يعيئونها وطبيعة العلاقات التي تربطهم. كل هذه المتغيرات تؤدي إلى ظهور ما نسميه "تكوينة فاعلين"، والتي تكون إمكاناتها في بناء وتطوير المجال متغيرة. وتعتمد هذه الإمكانية إلى حد كبير على قدرة الفاعلين على بناء وتفعيل موارد مميزة غير قابلة للتحويل إلى مكان آخر.

الكلمات الأساسية

المجال - الفاعلون - التنمية - الموارد - التكوينة.

ABSTRACT

Paradoxically, and when we thought the end of the territories, in a context of globalization supposed to abolish identity referents with high spatial load, the notion of territory seems to resist. Moreover, it stands as the foundation of a new development paradigm, especially against the failures of models and policies conceived within the framework of liberal and structuralist approaches and the tendency, generated by the process of globalization, to geographically concentrate growth. Some areas have been penalized and locked in catch-up logics of a widening gap. The return to the concept of territory takes place, more and more, within the framework of a constructivist approach which places a central place for the actor. The territory becomes the product of a group of actors who manage to build a common identity spatially anchored. But this construction is not systematic. It is not a question of simply connecting the actors. Everything depends on the actors involved, the relational strategies they mobilize and the nature of the relationships they create. All these variables give rise to what we call configurations of actors, whose potential for construction and development of territories is variable. This potential depends largely on the ability of the actors to build and activate specific non-transferable resources elsewhere.

The keywords

Territory - Actors - Development - Resources - Configuration.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| INTRODUCTION GENERALE | 7 |
| <u>Chapitre 1 : La redécouverte du territoire</u> | 12 |
| <i>Section 1 : Que couvre la notion de territoire ?</i> | 13 |
| <i>Section 2 : L'espace et le territoire comme fondements de disciplines</i> | 25 |
| <i>Section 3 : L'analyse économique des dimensions spatiales et territoriales</i> | 34 |
| <i>Section 4 : Le territoire dans les sciences de gestion</i> | 50 |
| <u>Chapitre 2 : L'approche territoriale et le renouveau de l'économie de développement</u> | 62 |
| <i>Section 1 : Les approches « classiques » de développement</i> | 63 |
| <i>Section 2 : Le développement, est-il devenu une notion obsolète ?</i> | 77 |
| <i>Section 3 : L'apport de l'approche territoriale à l'économie de développement</i> | 84 |
| <u>Chapitre 3 : Configurations d'acteurs et processus de construction territoriale : la théorie de l'acteur-réseau comme grille d'analyse</u> | 98 |
| <i>Section 1 : Cadre théorique et conceptuel de l'analyse des acteurs territoriaux</i> | 100 |
| <i>Section 2 : Grille de lecture des configurations d'acteurs</i> | 111 |
| <i>Section 3 : Cas de figure et conditions d'émergence d'une configuration d'acteurs à fort potentiel de construction territoriale</i> | 125 |
| <u>Chapitre 4 : Cadre méthodologique de la recherche</u> | 136 |
| <i>Section 1 : Histoire et approche méthodologique de la recherche</i> | 137 |
| <i>Section 2 : Techniques d'analyse</i> | 151 |
| <i>Section 3 : Apports et limites du cadre méthodologique de la recherche</i> | 167 |
| <u>Chapitre 5 : La région Fès Meknès : quelle configuration d'acteurs, pour quel type de territoire ?</u> | 175 |
| <i>Section 1 : L'analyse fréquentielle consolidée, une première trame de réponses sur les conceptions des acteurs de la région</i> | 176 |
| <i>Section 2 : Que représente la région Fès Meknès pour ses acteurs ?</i> | 198 |
| <i>Section 3 : Configuration d'acteurs et potentiel de développement de la région</i> | 214 |
| CONCLUSION GENERALE | 235 |

INTRODUCTION GENERALE

On assiste aujourd'hui partout dans le monde à une montée en puissance de la notion de territoire, dans les discours, les recherches en économie, les politiques et approches de développement et, plus récemment, dans les sciences de gestion.

Au niveau des discours, le territoire est de plus en plus mobilisé pour afficher la volonté d'inscrire les politiques et programmes dans le contexte spécifique de chaque échelon territorial. Selon la nature et la portée des actions, on entend souvent parler d'aménagement de territoires, de développement de territoires, de projets de territoires, de territoires de projets, de politiques publiques territoriales, de territorialisation des politiques publiques, de gouvernance territoriale...

Au niveau des recherches en économie, et après avoir été toujours abordé de manière marginale, le territoire commence à acquérir le statut d'objet de recherche à part entière. Les premiers travaux sur l'espace accordaient une attention particulière aux questions de la localisation, et des coûts engendrés par la distance entre le lieu de production et les aires de desserte des biens produits. Aujourd'hui, plusieurs chercheurs font du territoire et des dynamiques qui l'animent leur principal objet de recherche.

Au niveau des approches de développement, la mondialisation de l'économie a conduit, de manière paradoxale, à la résurgence du territoire. Force est de constater que certains territoires se sont manifestés comme des expériences particulières. Ils sont particuliers dans le sens ou, moins intégrés dans le processus de mondialisation, ils ont pu enclencher et entretenir des dynamiques de développement endogènes, en tant qu'initiatives propres aux acteurs locaux et ancrées spatialement. Le territoire se présente comme un éventuel fondement d'une nouvelle approche de développement.

Au niveau des sciences de gestion, on commence de plus en plus à reconnaître que l'espace et les notions telle la proximité spatiale, façonnent les modes d'organisation et de gestion des PME, ou encore l'efficacité de l'action publique.

Dans le contexte particulier du Maroc, le processus de la régionalisation avancée entamé à la fin de l'année 2015 avec l'adoption d'un nouveau découpage régional, traduit la volonté de doter le pays d'un modèle de développement dans lequel les régions sont appelées à jouer un rôle central. Une réflexion profonde dans ce sens doit questionner la capacité des acteurs à

développer un « agir ensemble », à même de générer des ressources spécifiques pour eux et par eux, des ressources qui sont produites dans les relations et qui ne peuvent être activées en dehors de leur espace d'origine. Nous aurons ainsi des entités territoriales capables d'enclencher des processus de développement spécifiques susceptibles de les mettre à l'abri de toute concurrence qui risque de les « désarmer ».

A l'issue d'une série de réflexions qui oscillaient entre la planification stratégique au sein des collectivités territoriales, la territorialisation des politiques publiques, la régionalisation avancée et les approches de développement à vocation territoriale, nous nous sommes tournés vers une question qui représente, à notre sens, l'une des plus importantes entrées de toute réflexion sur le développement, celle de la construction territoriale. Il s'agit d'aborder la région selon une approche constructiviste : **construction de ressources spécifiques qui contribuent à la construction de la singularité d'un espace, à la révélation d'un territoire. Dans cette approche, les registres d'action des acteurs et la nature des relations qu'ils nouent, donnent naissance à des schémas organisationnels que nous désignons par «configurations d'acteurs». Lesdites configurations sont déterminantes pour les processus de construction et de développement des territoires. Elles constituent la thèse principale de notre recherche.**

La notion de configuration a été introduite par Norbert ELIAS en sociologie au début des années 1970, pour désigner la société comme un réseau d'interdépendances. C'est un réseau dans lequel les relations sont aussi importantes que les acteurs eux-mêmes. De la sorte, les comportements des individus ne peuvent être saisis que dans une toile de relations. Lorsque l'acteur A se met en relation avec l'acteur B, les comportements de l'un et de l'autre se trouvent façonnés par la nature même de cette relation. Par rapport à notre recherche, elle signifie la formation, sur un espace donné, d'un réseau d'acteurs dont les registres d'action et la nature des liens qui l'animent, forment un système de relations avec des caractéristiques précises. Ils forment une configuration d'acteurs. Certaines de ces configurations favorisent la construction et le développement des territoires, contrairement à d'autres.

La question centrale de notre recherche est la suivante :

Dans quelles conditions, et à travers quels types de configurations, un groupe d'acteurs peut construire et développer un territoire?

Pour apporter les éclairages nécessaires à notre principale question, nous serons amenés à traiter trois questions subsidiaires :

- o **Quel est le lien entre configurations d'acteurs et configurations territoriales ?**
- o **Quelles sont les différentes configurations possibles au regard de la construction des territoires, de leur développement ?**
- o **Quelles sont les conditions d'émergence de configurations d'acteurs qui favorisent la construction et le développement de territoires ?**

Trois hypothèses fondent notre thèse :

Hypothèse 1

Les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs, forment des « configurations d'acteurs ». Ces configurations représentent un élément clé de la construction et du développement d'un territoire.

Hypothèse 2

Les configurations d'acteurs qui favorisent la construction et le développement de territoires, sont celles qui sont animées par l'action collective.

Hypothèse 3

Les territoires construits présentent un potentiel de développement plus important que les territoires administratifs, car les configurations d'acteurs en place génèrent des ressources spécifiques à caractère construit, non transférables ailleurs.

La recherche vise à :

1. Mettre en exergue l'importance de penser les territoires, dans la perspective de leur développement, dans le cadre d'une approche constructiviste.
2. Comprendre les processus de la construction territoriale.
3. Comprendre le rôle clé des configurations d'acteurs dans la construction et le développement des territoires.
4. Cerner les conditions d'émergence de telles configurations.

Pour aborder et approfondir ces aspects, nous avons adopté comme support théorique, la théorie de l'acteur réseau. Sur le plan méthodologique, cette théorie nous a fourni les outils pour comprendre les caractéristiques de la configuration d'acteurs de la région Fès Meknès, et les éléments susceptibles de favoriser l'enclenchement de l'action collective.

La thèse se structure autour de cinq chapitres :

Chapitre 1 : La redécouverte du territoire

Ce chapitre repositionne :

- Le concept de territoire, par rapport aux notions avec lesquelles il a été ou est encore confondu, particulièrement les notions d'espace, de milieu et de collectivité territoriale. L'objectif étant de mettre en exergue les aspects qui font la complexité de ce concept, et chercher à le définir dans le cadre de l'approche constructiviste.
- Les principales contributions, en sciences économiques, en géographie, en science régionale et en sciences de gestion, ayant pris conscience de l'importance des dimensions spatiales et territoriales en matière de recherche.

Chapitre 2 : L'approche territoriale et le renouveau de l'économie de développement

Dans ce chapitre, nous retournons sur les arguments qui légitiment le retour au territoire. L'approche territoriale permet, non seulement d'attirer l'attention sur les inégalités de plus en plus importantes entre les entités territoriales infranationales, mais de fonder un nouveau modèle, une nouvelle approche de développement.

Chapitre 3 : Configurations d'acteurs et processus de construction territoriale : la théorie de l'acteur réseau comme grille d'analyse

Par rapport aux hypothèses de la recherche, l'acteur se trouve au cœur des processus de construction et de développement des territoires. Tout en nous appuyant sur la théorie de l'acteur réseau, nous avons réservé ce chapitre à la restitution de ce que nous entendons par acteur, au type d'acteurs censés être mobilisés dans un processus de construction territoriale, et à la nature des relations qu'ils peuvent entretenir. Autant de variables qui peuvent donner lieu à des configurations différentes et pour lesquelles nous avons proposé trois principaux cas de figure.

Chapitre 4 : Approche méthodologique de la recherche

Après avoir repositionné le concept de territoire, l'enjeu de l'approche territoriale pour le développement et le rôle central des acteurs en la matière, est venu le moment pour nous de nous poser la question sur la manière avec laquelle nous allons aborder ces différents aspects et tester nos hypothèses de recherche sur le terrain. Ce chapitre relate l'approche méthodologique, le modèle théorique et le cadre et les techniques d'analyse que nous avons mobilisés à cet effet.

Chapitre 5 : La région Fès Meknès : quelle configuration d'acteurs, pour quel type de territoire ?

Au niveau de ce chapitre nous revenons sur les principaux résultats de la recherche. L'interprétation de ces résultats nous a permis de jeter les jalons de compréhension des questions qui découlent de notre modèle théorique, projeté sur le cas de la région Fès Meknès : La région présente-elle un territoire construit ? Que représente-elle pour ses acteurs ? Comment qualifier la configuration d'acteurs en place ? Quel est le mode de gestion qui découle de ce type de configurations ? Favorise-t-il la construction territoriale ? Qu'est ce qui déclenche ou peut déclencher l'action collective et la construction territoriale au sein de la région ? Autant de questions dont les réponses sont susceptibles de contribuer à la réussite du modèle de la régionalisation avancée au Maroc, dans le cadre d'une approche territoriale constructiviste.

Chapitre 1. La redécouverte du territoire

L'utilisation excessive, parfois injustifiée du vocable territoire, aussi bien par les politiciens et les chercheurs que dans notre quotidien, a fait que la notion est devenue polysémique. Tout devient territoire. Il est donc primordial de commencer par appréhender cette notion dans toute sa complexité. Nous avons choisi de chercher à comprendre le territoire à travers les notions qui lui sont apparentes et qui, tout en étant différentes, traduisent toutes une facette territoriale. L'espace, le milieu, la collectivité territoriale, représentent quelques une des notions qui sont souvent utilisées pour désigner un territoire. Aujourd'hui, un certain consensus commence à s'établir pour considérer qu'il s'agit d'un construit. Tout en adhérant à cette position, nous considérons que l'approche constructiviste n'est pas sans influence sur le potentiel de développement des territoires. Un territoire construit acquiert la capacité, à travers ses acteurs, de produire des ressources spécifiques. C'est ce type de ressources qui représente le socle d'un processus de développement, car ne pouvant être transférées ailleurs. Mais cette capacité dépend largement du type d'acteurs impliqués et de leurs modes de mise en relation.

L'utilisation de la notion de territoire n'est pas un simple effet de mode. Elle est plutôt l'expression d'une réalité socio-économique ancrée spatialement, susceptible d'ouvrir la voie vers de nouvelles perspectives en matière de développement. Or, il n'est pas encore souvent pensé comme tel, il représente même une notion assez récente pour la majorité des disciplines. La géographie, qui a apporté des enrichissements notables en la matière, a été pendant longtemps dominé par la notion de région, puis par celle d'espace. La science régionale a également mobilisé la notion de région, dans la perspective de produire des modèles orientés vers la planification régionale. Paradoxalement, la science économique est restée pendant longtemps une science a-spatiale. Pourtant, les quelques contributions économiques qui se sont intéressés aux dimensions spatiales et territoriales sont importantes à plus d'un égard. A leur lecture, deux principaux angles d'approche de la notion de territoire se dégagent, d'une part la « distance », et d'autre part « l'effet local » analysé à travers la notion d'effets externes et plus récemment celle de proximité.

Dans le sillage de ce grand intérêt accordé au territoire, les sciences de gestion ont commencé également, mais très récemment, à s'intéresser au rôle de l'espace dans les processus de prise de décision et les modes de gestion et d'organisation des PME.

Section 1 : Que couvre la notion de territoire ?

Le territoire a été et reste souvent taxé d'imprécision. Il est confondu avec d'autres notions voisines, notamment, l'espace, le milieu, et la collectivité territoriale. Ce qui complique encore l'œuvre c'est que certaines de ces notions ont été mobilisées par différentes disciplines (astronomie, anthropologie, démographie, mathématiques...), qui leur ont attribué différents contenus, traduisant les spécificités même de ces disciplines. Cependant, la conception du territoire en tant que construit social semble s'imposer, particulièrement avec les recherches sur les ressources territoriales et les acteurs territoriaux.

1. Les notions voisines du territoire

Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de montrer que chacune de ces notions renvoie vers un territoire incomplet, partiel, un projet de territoire. Chaque notion révèle une dimension territoriale dont la prise en compte permet finalement de comprendre ce qu'est un territoire.

1.1 L'espace, entre matériel et immatériel

A la lecture des principales recherches ayant abordé la notion d'espace, deux grandes conceptions se dégagent. Une conception qui le conçoit comme une substance matérielle mesurable, et une conception qui relève de l'idéal, considérant l'espace comme une perception ou encore une représentation. Précisons que la perception renvoie au niveau sensoriel et se forme en la présence d'objets, du « réel ». La représentation est plus abstraite, elle peut se former en l'absence d'objets, laissant plus de place à l'imaginaire.

Dans sa conception matérielle, l'espace devient une étendue, une surface, un volume. Il est abordé particulièrement à travers la notion de distance. L'intérêt est porté sur l'analyse de la localisation des activités humaines et la hiérarchie et relations qui existent entre les lieux. L'espace devient un champ d'analyse de flux (personnes, matériaux, technologies...), permettant de mieux cerner la centralité ou la diffusion spatiale. Cette conception se retrouve particulièrement chez les géographes à partir des années 1970, à travers la notion d'espace géographique. L'objectif était la recherche de lois sur le fonctionnement des espaces construits par les hommes, afin de doter la géographie d'une méthodologie rigoureuse et d'un caractère scientifique. On la retrouve également dans les travaux des économistes qui se sont penchés sur la dimension spatiale des activités économiques, pour caractériser certaines

formes d'agglomérations d'entreprises ou pour expliquer les processus de diffusion spatiale de l'innovation.

Dans sa conception idéale, l'espace devient une construction de l'esprit humain, résultat d'une combinaison de facteurs psychologiques et sociaux. L'espace devient subjectif, il devient ce que nous en pensons. Cette conception semble gagner du terrain ces dernières années, avec une tendance à la dématérialisation de l'espace à travers l'introduction de facteurs qui relèvent de la psychologie et de l'imaginaire humain. Armand Frémont¹, par exemple, distingue un « espace de vie » qui représente l'espace des pratiques quotidiennes de chaque individu, un « espace social » qui traduit les interrelations sociales avec les autres, et un « espace vécu » qui se définit à travers des charges affectives et des valeurs psychologiques qui font que l'espace devient un « espace représenté ». Suite aux évolutions introduites par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et le poids du numérique dans notre quotidien, cette tendance semble prendre une autre tournure. Aujourd'hui, l'internet même est évoqué comme nouvel espace, un cyberspace qui remet en cause l'instance physique et la notion de distance sur lesquelles s'appuie l'espace géographique.

Certes, on ne peut aujourd'hui que reconnaître l'importance de la perception et des systèmes de représentation dans la compréhension des dynamiques spatiales et territoriales. Il nous semble cependant dangereux de vider l'espace de toute matérialité puisqu'il y aura, à la limite, autant d'espaces que d'individus. Dans ce cas, comment envisager la présence d'un sens commun, pourtant important pour comprendre l'émergence de territoires. Au-delà des représentations mentales individuelles, des acteurs peuvent construire une représentation commune d'un espace physique sur lequel ils se rencontrent, ils échangent, ils décident, et par rapport auquel ils s'identifient. On ne pourra ignorer les liens d'appartenance à un pays ou à une ville que les gens expriment par des expressions de type « je suis marocain, je suis parisien... ». Au-delà des charges affectives qu'elles contiennent, de telles expressions renvoient à une image qui restitue un ensemble de lieux localisés, une atmosphère, une architecture urbanistique, autant d'éléments physiques qui relèvent également de ce commun. Ce sont, d'ailleurs ces éléments physiques qui alimentent les perceptions et les représentations mentales qui, elles, peuvent différer d'une personne à une autre. La position à laquelle nous adhérons, est celle exprimée par Guy Di Méo qui écrit « *en réalité, et c'est le postulat auquel*

¹ Armand FREMONT, *La région, espace vécu*, 1976, Paris, PUF, coll. SUP, 223 P.

nous restons fortement attaché, la représentation trouve son origine dans l'objet, elle part de l'espace, des dispositifs spatiaux....Même si elle se construit dans un cerveau humain où l'objet se déforme, où sa signification se charge de sens collectif, s'associe à des images mentales, à des idées, à des correspondances propres à l'individu, au sujet... »².

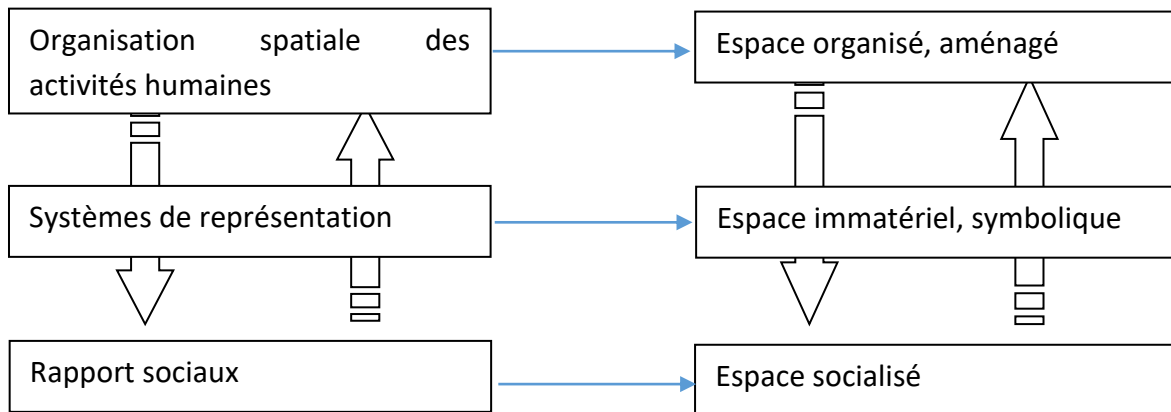
Dans une perspective de construction territoriale, la définition de l'espace peut être abordée à travers trois registres. D'abord, l'étendue terrestre, le support matériel sur lequel se concrétisent les stratégies et actions visant l'organisation spatiale des activités humaines. A ce niveau, l'espace est abordé beaucoup plus en termes de liens entre les lieux. L'analyse des réseaux urbains ou de la relation entre un centre et une périphérie renvoient à une analyse de type spatial. Cette première entrée renvoie à la notion *d'espace organisé*, ou *d'espace aménagé*. L'espace devient lui-même un construit (construction spatiale). Dans le cadre de l'approche territoriale, une portion de cet espace peut se transformer en territoire. « *L'espace n'est pas seulement un cadre de localisation des agents économiques, c'est aussi le cadre d'émergence d'un acteur particulier, le territoire* »³. L'espace se définit également par référence à des systèmes de représentation, et peut s'exprimer positivement comme négativement, à travers des caractéristiques, des images, des croyances..., qui sont pour l'essentiel le résultat de facteurs psychologiques, mais également sociaux. Cette deuxième entrée renvoie à la notion *d'espace immatériel* (ou *symbolique*). La troisième strate de définition d'un espace, aussi importante que les deux premières, renvoie aux interrelations et rapports sociaux qui se nouent entre un semblé d'acteurs qui forment une collectivité. Dans ce cas, il est en même temps un espace organisé par des acteurs qui cherchent à satisfaire leurs besoins, un espace individualisé à travers divers systèmes de représentations, mais sur lequel des codes sociaux partagés sont produits. Cette troisième entrée renvoie à la notion *d'espace socialisé*, à partir de laquelle nous considérons que la construction territoriale devient envisageable. L'espace socialisé représente, à notre sens, le pont entre la construction spatiale et la construction territoriale. Des influences réciproques existent entre ces trois niveaux (figure 1), et font que l'espace devient un espace dynamique qui se reconstitue de manière permanente. A titre d'exemple, c'est essentiellement à travers les objets physiques de la strate matérielle, qu'ils soient naturels ou produits par les hommes (paysages, infrastructures, bâtiments...), que notre perception et une partie de notre système de représentation se

² Guy Di Méo. De l'espace subjectif à l'espace objectif. In : Espace géographique. Tomme 19-20, n°4, 1990. PP359-373.

³ Claude Courlet. Territoire et développement économique au Maroc : le cas des systèmes productifs localisés. L'harmattan. 2006. P 12.

forment. Ces dernières sont susceptibles, à leur tour, de donner lieu à des actions qui conduisent à la métamorphose de l'organisation physique du territoire.

Figure 1. Registres de définition de la notion d'espace



Le milieu représente également une notion importante, aussi bien pour comprendre ce qu'est un territoire, que pour en faire la différence.

1.2 Le milieu, un champ des questions environnementales

Dans son conception restrictive, la notion de milieu est dominée par le naturalisme. Elle renvoie aux relations qui s'établissent entre l'homme et son environnement naturel, plus particulièrement les relations de type vertical avec un ensemble de facteurs physiques (climat, sol, végétation...). Le milieu est essentiellement abordé en termes de potentialités et de contraintes. Son étude renvoie notamment à la géomorphologie (reliefs), à la climatologie (climats), à l'hydrologie (cours d'eau) et l'océanographie (mers et océans). Cette conception rappelle le déterminisme physique de la géographie au cours du 19^{ème} siècle, qui accordait une place centrale aux facteurs naturels comme déterminants de l'organisation des activités humaines. Ce déterminisme n'est plus à l'ordre du jour, puisqu'il est aujourd'hui admis que dans sa quête d'adaptation aux contraintes de son milieu, l'homme introduit des changements parfois même irréversibles sur la nature. Toutefois, le milieu et les relations nature-homme, restent encore présents sous l'angle des questions environnementales. Il ne s'agit pas de décrire le monde selon une approche encyclopédique, mais plutôt de mettre en exergue les effets négatifs de certaines activités humaines sur le milieu naturel. Le milieu se trouve, d'ailleurs, au centre des préoccupations des disciplines mobilisant l'approche de développement durable, telles l'économie écologique ou l'économie environnementale, ce qui explique pourquoi on lui préfère de plus en plus la notion d'environnement.

La notion de milieu a été abordée autrement par le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI)⁴. Jusqu'aux années 1970, le développement industriel n'était envisagé qu'à travers les dynamiques sectorielles « *le changement avait son origine dans une industrie donnée et se propageait ensuite du centre à la périphérie selon une logique fonctionnelle et hiérarchique constante, c'est-à-dire dans laquelle les espaces ont un rôle passif* »⁵. Le GREMI travaille, par contre, sur l'hypothèse selon laquelle, ce ne sont pas les industries, mais les milieux qui génèrent l'innovation. Le milieu mobilisé ici, n'est pas le milieu naturel. Concrètement, il est synonyme de région, puisque les recherches se sont particulièrement focalisées sur la compréhension du développement important qu'aient connues certaines régions. Mais, théoriquement, le concept, tel qu'il a été mobilisé par la théorie des milieux innovateurs, est beaucoup plus proche de celui de territoire. C'est un concept qui met l'accent sur le processus de création de ressources spécifiques, qui représente l'un des piliers majeurs de la construction territoriale. Ces ressources se manifestent dans des relations économiques, culturelles, sociales, qui au-delà de la perspective industrielle, représentent autant de facteurs qui favorisent la création et la croissance des entreprises, particulièrement les PME et, plus globalement, le développement régional. « *Ces prémisses fécondes pour l'avancement de la théorie générale du développement régional ont été largement appuyées par le constat de l'existence, au sein des espaces nationaux, de sous-espaces ne répondant pas aux critères traditionnels de croissance et de développement, mais néanmoins plus fertiles en activités économiques que des sous-espaces voisins.* »⁶.

En tout état de cause, et étant donné l'importance que prennent de plus en plus les questions environnementales, les déterminants naturels sont toujours une composante essentielle à prendre en considération. Ce qui est remis en cause, ce n'est pas la définition du milieu par rapport à son contenu naturel, mais plutôt le déterminisme qui consiste à en faire le régulateur exclusif des activités humaines.

⁴ C'est une association de chercheurs fondée en janvier 1986 par Philippe Aydalot, ayant pour objectif l'étude des processus d'innovation technologique au niveau régional et local.

⁵ Crevoisier Olivier. Dynamique industrielle et dynamique régionale : l'articulation par les milieux innovateurs. In: Revue d'économie industrielle, vol. 70, 4e trimestre 1994. pp. 33-48. P 33.

⁶ Marc-Urbain Proulx. Milieux innovateurs et développement régional. Revue canadienne des sciences régionales, XV:2 (été 1992), PP143-148. P 145.

1.3 La collectivité territoriale, une structure de partage de pouvoir

La collectivité territoriale correspond à une circonscription administrative, une unité territoriale issue de découpages institutionnels (commune, région...). Elle concrétise un certain partage du pouvoir entre l'Etat et d'autres acteurs. Vue sous l'angle de l'approche constructiviste, elle correspond à un territoire donné, par opposition au territoire construit. Au Maroc, la collectivité territoriale semble occuper le devant de la scène, au détriment de la notion de territoire. Les plans et projets sont ceux de la collectivité et non du territoire (Programme de développement de la commune, programme de développement économique et social de la région...). Ceci est dû à deux principales raisons. D'une part, l'importance accordée au processus de la décentralisation administrative, et plus particulièrement, à la régionalisation avancée qui se veut un modèle de développement économique et social spécifique au pays. D'autre part, la confusion entre territoire et collectivité territoriale qui semblent dire la même chose, au moins dans le discours officiel et au niveau des textes juridiques. Sans vouloir anticiper sur une quelconque différenciation entre les deux, il est légitime de se poser déjà quelques questions dans ce sens :

- Certaines régions, telle la région Fès-Meknès qui ne dispose pas, à priori, d'une histoire commune à l'ensemble des échelons infrarégionaux, où l'espace régional ne semble pas être un espace vécu pour l'ensemble de la population, constitue-t-elle la manifestation d'un territoire construit ?
- Les gens s'identifient-ils aux collectivités territoriales actuelles ? Par rapport à quel échelon territorial s'identifient-ils le plus, la commune, la province ou la région ?
- Est-ce que les collectivités territoriales actuelles, permettent-elles de rendre compte des dynamiques et réalités socio-économiques en place ?

En dépit de son importance pour renforcer le rôle d'autres acteurs, la décentralisation ne peut pas, à notre sens, constituer le socle d'un processus de développement. C'est un dispositif qui définit la structure de partage de pouvoir entre l'Etat et les instances locales élues, mais ne traduit pas, nécessairement, la réalité et les dynamiques territoriales enclenchées par les réseaux d'acteurs en place. En France, par exemple, et avec la mise en place à la fin des années 1990 de la Loi dite «Loi Voynet»⁷, le territoire devient distinct de la collectivité

⁷ Loi française d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, du 25 juin 1999 présentée par Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement du gouvernement Jospin.

territoriale. La loi reconnaît que les territoires peuvent dépasser les limites des dites collectivités. Il s'agit, donc, d'entités à part entière dont les limites sont celles des réseaux d'acteurs et ne découlent pas nécessairement des découpages administratifs. De notre part, nous ne prétendons pas remettre en cause ces découpages, mais plutôt leur aboutissement. En effet, nous sommes convaincus qu'il sera intéressant d'orienter la recherche vers une hypothèse qui n'a pas reçue toute l'attention nécessaire au niveau des recherches, c'est que ces collectivités ne constituent peut-être pas des territoires. La territorialité est évoquée ici dans le sens de l'existence d'un système « acteurs-territoire » spécifique, à la fois par son ancrage territorial et par la nature des relations qui l'animent, et qui sont pour l'essentiel des relations « hors marché ».

A notre sens, nous n'avons pas encore réussi à trouver le cadre et les processus qui permettront aux acteurs territoriaux de s'exprimer, de construire leur territoire, de le développer et de le faire vivre. Il ne s'agit pas, seulement, de donner plus d'autonomie aux acteurs locaux, mais également et surtout, de trouver les processus qui leur permettront de décider et d'agir ensemble, de construire une identité commune. Dans cette perspective, les découpages territoriaux peuvent être envisagés autrement. Sans pour autant les rejeter, ils peuvent être pensés comme dispositifs qui permettent, plutôt, de préparer les conditions de redécouverte et de génération de territoires.

2. L'approche constructiviste du territoire

Force est de constater que les territoires sont souvent pensés et conçus dans un cadre politico-administratif. Ce sont des territoires « donnés », issus de découpages qui forment des modèles d'administration territoriale, plutôt que de développement territorial. Le problème n'est pas dans le découpage en soi, mais dans le fait qu'il s'adosse, entre autres, sinon prioritairement à des considérations politiques et de souveraineté qui traduisent la volonté de maîtrise de l'espace. Même en admettant que le souci des découpages est le rapprochement entre les considérations politico-administratives et les réalités socio-économiques, cela signifie qu'à chaque fois que ce rapprochement se trouve remis en cause, le maillage territorial doit changer. Pourtant, l'approche constructiviste n'est pas nouvelle. En géographie, on la retrouve dans le passage à la géographie humaine puis aux autres branches qui consacrent le rôle de l'acteur dans la transformation et la construction de l'espace (socialisation de l'espace). En économie, et depuis les premiers travaux sur la localisation, il paraît que l'idée de construction spatiale est omniprésente. L'espace se construit et se régénère à travers les choix

de localisation et à travers le jeu des forces centripètes ou centrifuges qui favorisent la concentration ou la dispersion. En tout état de cause, il est de plus en plus admis, qu'il existe une différence entre le territoire administratif et le territoire construit. La compréhension même de la notion de territoire dans toute sa complexité, passe plutôt par l'analyse de sa genèse et des conditions et processus de sa construction. Dans ce sens, l'analyse du rôle et des interrelations entre acteurs devient centrale.

2.1 Le territoire, un construit social

Au moment où l'on croyait que la mondialisation impliquait systématiquement une délocalisation sans limites, entraînant la fin des territoires et leur substituant une étendue abstraite où « *l'on pouvait produire n'importe quoi, n'importe où et avec n'importe qui, à condition de baisser les coûts* »⁸, de manière à évincer les effets de la proximité géographique, les territoires retournent au-devant de la scène. Mais, il s'agit d'une notion difficile à saisir. D'une part, elle est mobilisée par différentes disciplines (économie, géographie, politique...) qui lui confèrent différentes significations selon l'angle d'approche et, d'autre part, son contenu renvoie à des notions aussi complexes comme celui d'espace que nous avons déjà évoqué. La dernière décennie a connu de nombreuses réflexions sur ce qu'est un territoire et ce qu'il n'est pas, et les débats ne semblent qu'à leur début. Un certain consensus commence, cependant, à s'établir sur certains éléments qui caractérisent le territoire.

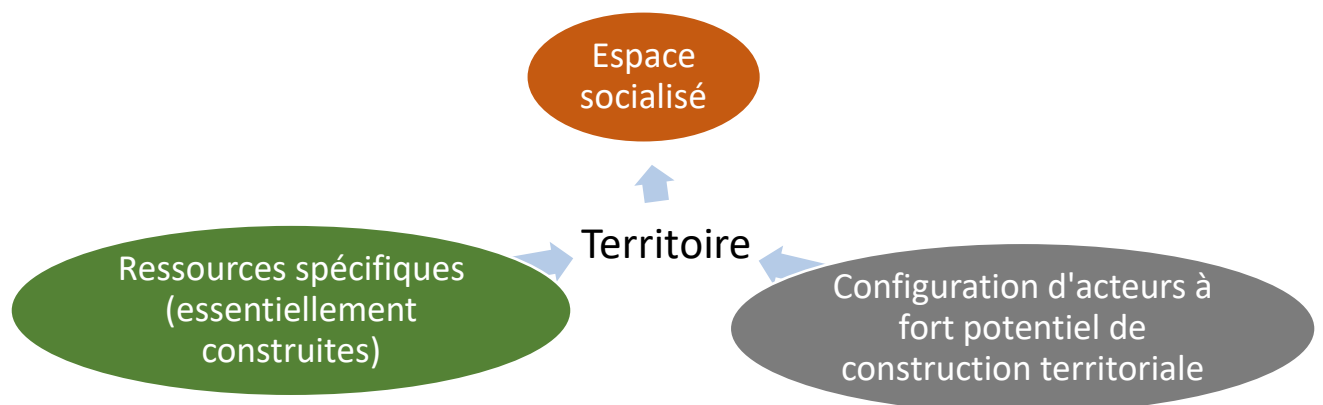
Par rapport à ces débats et aux notions voisines que nous avons présenté, le territoire se présente comme ***un espace socialisé et approprié par un groupe d'acteurs qui, au-delà de la diversité des systèmes de représentation qui peuvent lui être associés, émerge en tant qu'acteur collectif qui dispose de ressources spécifiques, essentiellement construites par les acteurs eux-mêmes, et d'une identité propre à laquelle lesdits acteurs s'identifient*** (figure2). Le territoire naît à partir de relations particulières qui se nouent entre les acteurs, et entre eux et l'espace sur lequel ils agissent et interagissent. Ce n'est pas l'espace qui est particulier, mais plutôt les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs, qui peuvent être particulières, modes que nous désignons dans cette recherche par « configurations d'acteurs ». A noter que la priorité donnée à la relation entre acteurs ne signifie nullement la passivité de l'espace, bien au contraire, il joue un rôle important à travers les effets de proximité, la

⁸ Jean-Louis-Guigou. Le retour des territoires : les atouts des "circuits courts". Le monde (14.10.2013).

coordination étant une coordination située et localisée. D'ailleurs nous considérons qu'il est, lui-même, l'un des acteurs les plus importants de la configuration, un point sur lequel nous allons revenir avec plus de détail.

Par rapport à ce que nous avançons, développer un territoire implique de le construire, une construction qui passe par la production de ressources et d'une identité territoriale. Or, la possibilité ou non d'amorcer ce processus, est très étroitement liée à la configuration d'acteurs en place. De manière plus explicite, une configuration d'acteurs dispose d'un potentiel de construction territoriale plus ou moins important, lorsqu'elle présente certaines caractéristiques liées, essentiellement, au type d'acteurs impliqués, à leurs registres d'action et aux modalités de leur mise en relation. Il est possible de rencontrer différents cas de figure, donc, différentes configurations, dont l'analyse représente un élément clé pour la compréhension, non seulement du niveau de développement d'un territoire, mais également de son processus de construction.

Figure 2. Le territoire comme construit social



Contrairement à la notion d'espace, le territoire traduit plus un sens partagé entre les acteurs. S'il est vrai que les considérations psychologiques, donc individuelles, peuvent et doivent être analysées pour comprendre la nature et les modes d'organisation et de fonctionnement de chaque configuration, il n'en demeure pas moins que les acteurs peuvent mieux construire lorsqu'ils partagent un sens commun. Sur un autre plan, la mobilisation de la notion d'espace permet, certes, d'apporter un éclairage sur les phénomènes d'agglomération en mettant en exergue le poids de la proximité géographique dans les économies d'agglomération. Mais, il demeure partiel, car ignorant les relations qui se nouent en dehors de la sphère marchande. D'ailleurs, l'une des faiblesses des modèles d'agglomération, comme le souligne Jean-Marie-

Huriot, réside dans la boîte noire des économies d'agglomération hors marché. En introduisant la notion de territoire, la proximité devient « *plus qualitative et pas seulement géographique, elle est implicitement porteuse d'une certaine intensité relationnelle, matérielle et humaine, et elle constitue le cadre où les externalités spatiales font sentir leurs effets* »⁹. In fine, la notion de territoire résulte des raffinements et avancées théoriques, en quête de concepts qui permettent de mieux caractériser l'organisation spatiale des activités humaines.

2.2 Le processus de construction territoriale

Par rapport à la définition que nous avons proposé du territoire, le type d'acteurs, leurs positions, leurs registres d'action, la nature des relations qu'ils entretiennent, donnent lieu à différentes configurations d'acteurs. Certaines de ces configurations favorisent la construction territoriale, contrairement à d'autres. Or, dans la mesure où nous considérons qu'un territoire construit dispose d'un potentiel de développement plus important, le rôle des dites configurations devient central.

En revenant à notre définition, la construction territoriale désigne le processus qui consiste à transformer un espace socialisé en un territoire, donc de passer d'une construction de type spatial, à une construction de type territorial. Si nous faisons la différence entre construction spatiale et construction territoriale, c'est que dans bien des cas, on se retrouve devant des espaces où un groupe d'acteurs s'organise, procède à des actions d'aménagement et traduit une toile de liens sociaux, mais sans pour autant qu'il y ait appartenance et appropriation de ces espaces. Le passage entre ces deux niveaux s'opère lors de la construction de ressources qui ne peuvent être transférées en dehors de leur espace d'origine. Cette dynamique s'adosse à des configurations d'acteurs capables de créer la spécificité. Toutefois, et comme nous l'avons déjà souligné, les configurations d'acteurs en place n'aboutissent pas systématiquement à la révélation d'un territoire. Leur potentiel de construction territoriale, dépend, entre autres, du type d'acteurs impliqués, des modes de mise en relation et dispositifs de régulation qu'ils mettent en œuvre, et de leur capacité à agir ensemble. Le premier critère renvoie à l'importance d'impliquer, voire reconnaître certains acteurs comme parties prenantes de la construction territoriale, quel que soit leurs enjeux (économiques, politiques,

⁹HURIOT, Jean-Marie, 1997. "La théorie économique et l'espace : Une réconciliation," LATEC - Document de travail - Economie (1991-2003) 1997-05, LATEC, Laboratoire d'Analyse et des Techniques Economiques, CNRS UMR 5118, Université de Bourgogne. P 5.

sociaux...) ou leur appartenance (publique, privée). Le deuxième critère renvoie à la gouvernance multi-niveaux. Il ne s'agit pas de chercher l'acteur central autour duquel seront fédérés les efforts, mais plutôt d'une gouvernance à différents niveaux qui permet à tout un chacun de trouver intérêt à coopérer. Le troisième critère renvoie à la capacité des acteurs à capitaliser sur les expériences qu'ils vivent ensemble et, surtout, à pouvoir trouver des solutions innovantes à leurs problèmes. Le territoire devient lui-même un acteur collectif qui capitalise, apprend et innove.

2.3 Le potentiel de développement des territoires construits

Dans l'approche constructiviste, le développement devient endogène. Il s'adosse à des configurations d'acteurs capables de construire des ressources spécifiques. Ce type de ressources permet de faire sortir les territoires, surtout les moins développés, d'une logique de compétitivité qui se réfère à des registres standards issus de la sphère marchande, notamment le coût des facteurs. Lorsqu'ils sont pensés comme simples espaces de localisation-relocalisation des activités, les territoires risquent de ne pouvoir maîtriser leurs processus de développement. Le développement ou du moins la croissance économique, deviennent des phénomènes qui « se déplacent », corrélativement au déplacement des ressources.

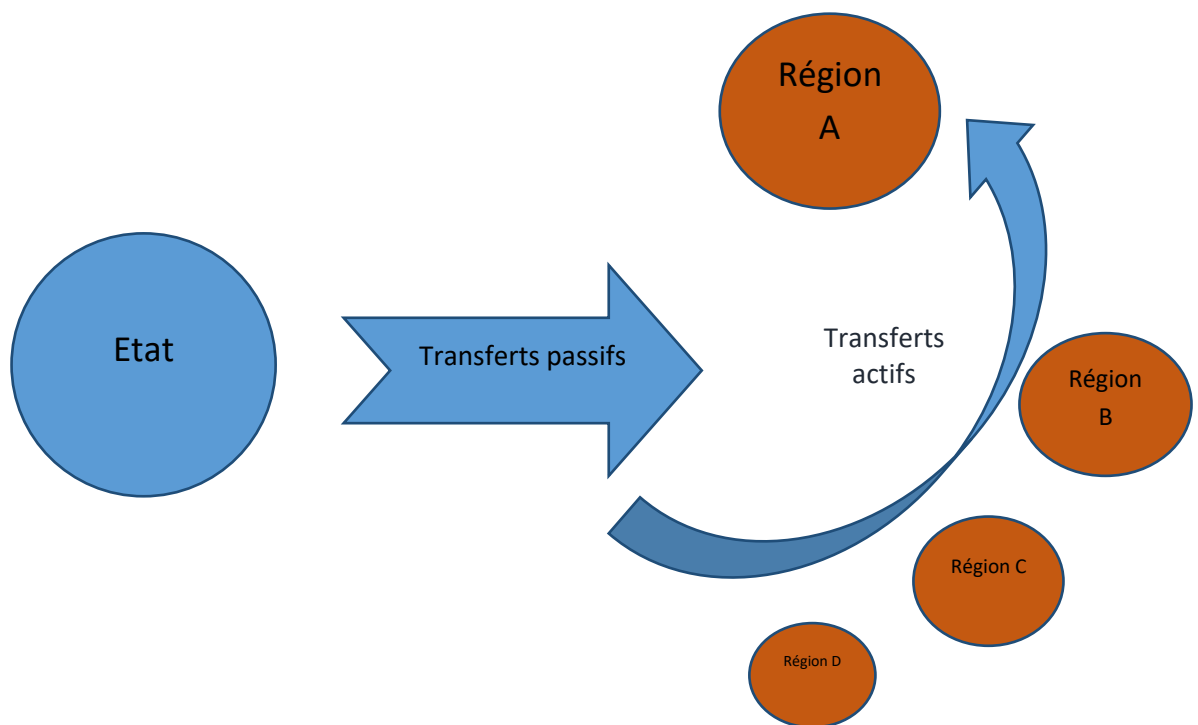
Une telle conception nous renvoie vers une situation qui caractérise le plus souvent les pays qui connaissent le plus de disparités territoriales, celles de l'existence d'une ou deux régions qui sont, économiquement, très en avance par rapport aux autres. La dynamique de ces régions s'explique par une certaine expérience cumulée, voire une situation de départ favorable de la ville chef-lieu de la région, qui a contribué au fil du temps à augmenter, non seulement la productivité des ressources en activation de la région, mais également son attractivité. La boucle productivité-attractivité permet à son tour d'amorcer un processus d'accumulation, entraînant des niveaux de croissance difficilement rattrapables.

La région se développe, à travers les ressources des autres régions. Tout déplacement de ces ressources mènera à une hiérarchisation régionale différente. Dans un tel schéma, la croissance de chaque entité territoriale, dépend en grande partie de sa capacité à capter les ressources des autres entités, puisqu'il s'agit de ressources régies par la loi de l'offre et de la demande.

Les découpages administratifs engendrent un modèle dont le fonctionnement repose sur deux types de transferts, que nous qualifions de « transferts actifs » et de « transferts passifs ». Les

« transferts actifs » sont les ressources de toute nature, qui circulent entre les différentes régions en fonction de leur niveau d'attractivité (capitaux, matières premières, main-d'œuvre...). Ils sont actifs, car intégrés dans les processus de production des régions d'accueil, et donc créateurs de valeur. Les transferts passifs sont des transferts volontaires, effectués par l'Etat au profit des régions. Ils sont passifs, car destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement des conseils chargés de la gestion de ces régions, mais n'entraînent que très rarement une amélioration des niveaux d'activité et de croissance. Les « transferts passifs » risquent de coûter cher à l'Etat et de pénaliser les entités territoriales les plus dynamiques. Les « transferts actifs » traduisent, quant à eux, une situation où certains territoires entretiennent et alimentent leur croissance à travers les ressources des autres (figure3).

Figure 3. Configuration territoriale dominée par les transferts



La solution n'est pas donc, d'orienter les efforts exclusivement vers la réduction des disparités territoriales, et encore moins de développer les mêmes activités, basées sur les mêmes ressources en activation dans l'ensemble des entités territoriales, elle est plutôt à chercher dans la capacité des acteurs à construire des ressources spécifiques. *« cet espace devenu territoire, compte énormément pour le développement : on y trouve les éléments fondamentaux de celui-ci, non seulement banalement, sous forme de disponibilité géographique de facteurs et d'infrastructures, mais aussi sous forme d'avantages*

d'agglomération, de créativité entrepreneuriale, de capacité à réaliser des combinaisons innovatrices de facteurs locaux, exploitant des synergies et des coopérations, c'est dans le territoire qu'ont lieu les principaux processus d'accumulation des connaissances et d'apprentissage collectif »¹⁰.

Le territoire est finalement différent de l'espace, du milieu et de la collectivité territoriale. C'est le produit de liens spécifiques entre un ensemble d'acteurs, qui débouchent sur une relation particulière avec l'espace sur lequel ils interagissent, une relation traduite en termes d'appartenance et d'appropriation. Dans cette conception, le territoire devient un acteur collectif doté d'une identité propre, et de ressources propres, elles mêmes construites par les acteurs. Si le territoire suscite autant d'intérêt aujourd'hui, comment il a été abordé par les différentes disciplines ?

Section 2 : L'espace et le territoire comme fondements de disciplines

Alors qu'elles n'étaient que marginalement abordées par certaines disciplines, les notions d'espace et de territoire sont la raison d'être même, d'autres disciplines. C'est le cas de la géographie et de la science régionale. Pour les géographes, il était toujours question de caractériser l'espace, aussi bien dans sa continuité que dans sa discontinuité, allant de la description pure et simple, jusqu'à modéliser les liens entre les lieux. Pour la science régionale, il s'agit de rapprocher des cadres conceptuels et méthodologiques différents autour d'un même objet de recherche.

1. La géographie : du tournant spatial au tournant territorial

L'histoire et l'évolution de la géographie peuvent être lues à travers les trois principales notions dont les géographes se sont saisis en tant qu'objets de recherche, à savoir les notions de région, d'espace et de territoire. L'introduction de chacune d'elles traduit des changements conceptuels et méthodologiques importants.

1.1 La région : une notion centrale de la géographie vidalienne

Initialement, la géographie postulait que pour comprendre l'organisation des sociétés humaines, il fallait analyser les caractéristiques physiques du milieu dans lequel vivaient les hommes. C'est la nature qui conditionnait l'organisation des activités humaines

¹⁰ Claude COURLET, *Op. Cit.*, P 13

(déterminisme géographique). Depuis la fin du 19^{ème} jusqu'au début du 20^{ème} siècle, la géographie s'est focalisée sur l'étude des lieux qui présentaient une certaine homogénéité des paysages, et leur regroupement en blocs appelés « régions ». L'objectif étant de chercher à comprendre ce qui spécifie chaque région. Les paysages, le territoire régional ou la région, étaient les notions les plus mobilisées, initiées, pour l'essentiel par Paul Vidal de La BLACHE¹¹, considéré comme le père fondateur de l'école française de géographie. La géographie était fondamentalement une géographie régionale, une discipline idéographique qui s'intéresse à l'unique (la région) pour mettre l'accent sur les particularités et les différences (diversité régionale) « *La notion de région est, pourrait-on dire, consubstantielle à la géographie [...] Dans son implantation territoriale, la géographie est sans doute une des disciplines universitaires les plus «régionalisées», au sens où, depuis longtemps, son implantation régionale est affirmée* »¹².

Pour les géographes, la région se définissait comme un espace homogène et identifiable. Cette homogénéité se manifestait doublement. D'une part, à travers une certaine ressemblance entre les unités spatiales qui composent la région, notamment quant à leurs caractéristiques physiques et historiques, et d'autre part, à travers des flux plus importants et plus intenses, aussi bien entre les composantes spatiales infrarégionales, qu'entre elles et d'autres espaces en dehors de la région. C'est cette homogénéité qui permet l'identification et l'individualisation d'un ensemble régional, en tant qu'agrégation d'unités spatiales plus petites présentant des caractéristiques semblables. L'évolution des critères par rapport auxquels cette homogénéité est définie, font que la notion de région est devenue une notion polysémique dont le contenu n'a cessé de changer. Au début des années 1950, la conception qui dominait était toujours une conception « naturaliste ». Il était question d'identifier et de définir des ensembles régionaux, par rapport à des facteurs naturels, en se saisissant principalement de la notion de paysages. La région était une région « naturelle » ou encore « géographique », dont le contenu se définissait, essentiellement, par rapport au relief, au climat, et au sol. Le travail du géographe consistait à décrire et expliquer cette diversité en se focalisant sur l'analyse des rapports entre l'homme et le milieu. Dès les années 1960, deux versants vont modifier cette conception.

¹¹ On retrouve ces notions dans plusieurs publications de Paul Vidal de La BLACHE, notamment des articles publiés à la revue *Annales de géographie*. Nous en citons deux : “*Des caractères distinctifs de la géographie*” in revue *Annales de Géographie*, tome 22, no. 124, 1913, pages 289-299. Paris : Armand Colin, Éditeur. “*De l'interprétation géographique des paysages*. Neuvième Congrès International de Géographie ,1908. Compte rendu des travaux du Congrès, Genève. Société générale d'imprimerie (18), 1911, pp. 59-64.

¹²Nicole Girard, « La région : une notion géographique ? », *Ethnologie française* 2004/1 (Vol. 34), pp. 107-112, P107.

D'abord sous l'effet des mouvements d'industrialisation et d'urbanisation, est apparue une conception qui donnait plus de place aux centres urbains et aux phénomènes de polarisation. La région devenait un espace qui se construit autour d'un pôle, plus spécifiquement d'une ville qui polarise son environnement. Mais les géographes vont également s'intéresser aux théories de l'économie spatiale en s'inspirant particulièrement des travaux de l'école allemande, dont le précurseur fut Von Thûnen, et dont les principales contributions ont été apportées plus tard, par Alfred. Weber et August. Lôsch. L'intérêt sera porté sur le phénomène de métropolisation et de concentration des activités à forte valeur ajoutée dans certaines zones. La région « naturelle » cédait la place à la région « urbaine », « agricole », et « industrielle ».

En tout état de cause, et quel que soit le contenu qu'on lui a assigné, la région a été toujours mobilisé pour décrire, puis pour comprendre le phénomène qui retenait souvent l'attention des géographes, celui de la différenciation spatiale.

1.2 L'espace : une voie vers la modélisation

A partir des années 1970, et suite aux critiques adressées à l'approche régionale, considérée comme trop descriptive et non scientifique, l'espace est irrigué en concept central de la géographie. Ce changement de cap a été essentiellement initié par les géographes anglo-saxons, à l'origine de la constitution de l'école de l'analyse spatiale qui met l'accent sur la mise en évidence de formes d'organisation spatiale qui se ressemblent, et la caractérisation des processus qui les engendrent (espacement et connexion, concentration et diffusion...). L'analyse spatiale c'est l'analyse des relations entre les lieux, de manière à mettre en évidence des lois qui s'observent partout. « *La géographie quantitative, soucieuse d'introduire en géographie les méthodes éprouvées dans les sciences « dures », a marqué l'affirmation d'une approche néopositiviste, qui se donne pour objectif de mettre à jour les « lois » fondamentales de l'espace : c'est l'idée de modélisation qui s'est affirmée et a donné naissance par la suite [...] à ce que l'on qualifie aujourd'hui d'analyse spatiale* »¹³. L'espace n'est pas la région ou le lieu, mais se définit et prend forme à travers les liens et les relations qui existent entre les lieux.

¹³Fabrice RIPOLL, Vincent VESCHAMBRE, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in Benoît CURSENTE, Mireille MOUSNIER (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, PUR (coll. Histoire), 2005, pp. 271-291, P 237-274.

L'introduction de l'espace en géographie, traduit le passage d'une discipline exclusivement idiographique qui s'intéresse aux singularités, à une discipline nomothétique qui cherche les similarités qui caractérisent les faits spatiaux. C'est admettre l'existence d'espaces organisés dont l'étude peut permettre de dégager des lois susceptibles d'expliquer et d'anticiper l'évolution de telle ou telle forme d'organisation spatiale et qui sont, surtout, généralisables. C'est ce qui explique, d'ailleurs, le passage à la modélisation, plutôt que de se contenter d'une approche descriptive qui accordait un rôle central à la monographie. Il ne s'agit plus d'identifier des ensembles régionaux homogènes, de les décrire et de mettre en évidence ce qui les rend différents, mais de se focaliser sur ce qui est commun, de manière à dégager des lois et règles dans la perspective de modéliser. Evoquer, par exemple, le modèle centre-périphérie, c'est évoquer des processus qui peuvent s'observer à n'importe quelle échelle spatiale. C'est dire qu'il existe partout, deux zones différentes l'une par rapport à l'autre, en matière de développement, d'attractivité, de niveau de vie, et de concentration des activités et de la population. L'introduction de la notion d'espace en géographie a permis d'ouvrir la voie à des recherches thématiques, tel le la géographie de la circulation ou la géographie des risques, qui se démarquent d'une géographie qu'on peut qualifier de « localisée », notamment en mobilisant les théories et les méthodes quantitatives. On qualifie d'ailleurs l'introduction de l'espace et de l'analyse spatiale en géographie de *révolution théorique et quantitative*.

1.3 Le territoire : un espace chargé de significations

Le retour à la notion de territoire se justifie par la nécessité de caractériser des portions d'espaces qui ont pu acquérir une identité qui les différencie. L'émergence de cette identité signifie en elle-même la transformation de ces espaces, puisqu'ailleurs, ce constat n'est pas observé. Si dans certains cas les gens s'identifient à une région ou à d'autres échelons territoriaux, cela ne fut pas le cas pour d'autres. C'est la notion de territoire qui permet de caractériser les uns par rapport aux autres. Dans un cas, il y a eu appartenance et appropriation d'une portion de l'espace, la transformant en territoire. Dans d'autres cas, ce processus n'a pas eu lieu ou reste encore inachevé. Face à ce constat, le géographe devait aborder de nouvelles problématiques. Il s'agissait de comprendre comment un espace, où il existe différents milieux naturels et différentes histoires, donc qui n'est pas homogène à la base, arrive à se construire une identité commune.

La notion de territoire avait déjà commencé à faire son apparition durant les années 1960 et 1970, mais dans le cadre d'une approche aménagiste. C'est l'époque des grandes politiques

d'aménagement territorial. Ce n'est que dans les années 1980 et plus particulièrement le début des années 1990, que la notion commençait à s'imposer. Plusieurs auteurs ont contribué à son introduction et sa consolidation en géographie. L'une des principales contributions dans ce sens, est celle de Claude Raffestin à qui la géographie doit le dépassement d'une conception exclusivement matérielle de l'espace. En mobilisant la notion d'écogénèse, C. Raffestin considère que l'espace représente une matière première dont se saisit l'homme pour mettre en œuvre un ensemble d'actions qui le rendent habitable, produisant ainsi un territoire. « *Les racines d'une théorie de l'écogénèse territoriale ne résident pas dans l'espace qui n'est finalement qu'une matière première offerte à l'action humaine et dont les propriétés sont plus ou moins homogènes, plus ou moins régulièrement distribuées, plus ou moins distantes les unes des autres mais dans la pratique et la connaissance que les groupes humains mettent en œuvre pour occuper, exploiter et modeler cet espace de manière à le transformer en territoire doué d'une certaine habitabilité* »¹⁴. L'homme s'informe et informe sur son espace, à travers des figures, des images et des objets géographiques. Ces signes définissent ce que Raffestin appelle « *des relations à l'extériorité et à l'altérité* »¹⁵, donc une territorialité, une identification par rapport à l'extérieur, à l'autre. Il considère que c'est au niveau de cette couche de signes, de cette sémiosphère qu'il faudra chercher l'explication à la transformation de l'espace en territoire.

On ne peut également ignorer les contributions plus récentes de Guy Di Méo, particulièrement son concept de Formation Socio Spatiale (FSS). Il s'agit d'unités micro régionales, d'échelles territoriales intermédiaires considérées comme plus adaptées aux réalités socio-économiques et aux exigences de développement. Ce sont des territoires que Di Méo caractérise à travers quatre hypothèses qu'il désigne comme étant des instances. L'instance géographique représente l'ensemble des données et des références géographiques, notamment le paysage, les sites, les monuments, qui orientent l'action humaine, mais qui sont également façonnées par celle-ci. L'instance économique renvoie aux modes de production qui caractérisent une formation socio spatiale, qui sont déterminés par des ensembles économiques supérieurs, notamment la nation à travers différentes politiques et stratégies, mais qui présentent une certaine originalité propre à la formation elle-même. L'instance idéologique représente la culture et les représentations, qui deviennent autant de stéréotypes partagés. Elle est d'autant plus importante qu'elle permet d'expliquer les choix faits au niveau d'une FSS « *isoler une*

¹⁴ Claude. Raffestin. Territorialité : Concept ou paradigme de la géographie sociale ? Géographica Helvetica. 1986 N°2, pp 91-96. P 91.

¹⁵Ibid., P92.

instance idéologique propre, schème directeur de toutes les formes matérielles et idéelles de la vie sociale, illustre le souci de définir un principe susceptible d'expliquer les choix économiques, politiques et sociaux au sein une F.S.S »¹⁶. L'instance politique désigne les sources de pouvoir. Elles peuvent se manifester au niveau des autres instances, tel le cas de l'instance économique lorsque l'acteur économique dispose d'un poids important, mais peuvent se manifester également dans des combinaisons de pouvoirs « Pour chaque types de F.S.S., l'instance politique rend compte de l'articulation de ces pouvoirs et du réseau qu'ils forment »¹⁷.

En dépit de la multiplicité des angles d'approche, une idée maîtresse se dégage chez les géographes qui mobilisent la notion de territoire, c'est la prise en compte simultanée du matériel et de l'idéal. La territorialisation de l'espace est le résultat d'un double processus d'action humaine sur une portion d'espace terrestre, et de la formation d'un système de représentations qui contribue à son tour à façonner cette action. A notre sens, le grand mérite de l'introduction de la notion de territoire en géographie, c'est qu'elle permet d'orienter l'analyse vers l'acteur qui s'approprie et transforme l'espace. Contrairement à l'analyse spatiale, elle fait de la place au ressenti, au vécu et aux représentations. Outre la géographie, la science régionale représente l'une des disciplines qui ont accordé le plus de place à l'analyse des dimensions spatiales et territoriales.

2. La science régionale : une discipline carrefour

Walter ISARD est le principal initiateur de la science régionale. Sa genèse remonte au début des années 1950, dans un contexte marqué par la volonté de reconstruction économique de l'après-guerre, mais surtout d'action par rapport aux disparités spatiales et aux difficultés que connaissaient certaines régions. L'intervention de l'Etat, même dans les pays à tradition libérale, était reconnue, mais en l'absence d'un cadre théorique susceptible de guider l'action des gouvernements, notamment sur une échelle régionale. La science régionale reste cependant, l'une des disciplines qui ont suscité beaucoup de débats quant à leur essence même. Deux principales questions animent ces débats, quel est l'objet de recherche de la science régionale ? Et s'agit-il d'une discipline autonome ?

¹⁶Di Méo Guy. Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie. In : Annales de Géographie, t. 94, n°526, 1985. pp. 661-689.P 675.

¹⁷ *Ibid.*, P 676

2.1 La région représente-elle un objet de recherche ?

Deux notions essentielles apparaissent comme centrales pour la science régionale, l'espace et la région. D'une part, elle a été fortement influencée par la théorie spatiale issue des travaux de l'école allemande, et d'autre part, elle a intégré de manière considérable le cadre théorique de l'analyse spatiale qui a constitué, rappelons-le, un tournant dans l'histoire de la géographie. Il était donc assez logique que l'espace constitue un objet de recherche privilégié pour la science régionale. L'intérêt pour l'espace s'est manifesté par l'importance accordée, à la notion de distance, à l'étude des forces qui favorisent la concentration ou la dispersion, à la hiérarchisation et la centralité de l'espace, ou encore à l'analyse d'espaces qui représentaient des caractéristiques particulières et des dynamiques qui ne s'observaient pas partout. La région occupe, toutefois, une place privilégiée dans la science régionale. L'objectif étant de dégager, sans se focaliser sur une région particulière, des relations et des caractéristiques généralisables susceptibles de permettre la planification et d'entraîner un développement équilibré spatialement. La science régionale consiste d'ailleurs largement à faire de l'analyse régionale d'une part, et de la prévision régionale d'autre part.

Mais dans un cas comme dans l'autre, le contenu qu'on donne aux notions d'espace et de région, ne semble pas tranché, d'autant plus que les disciplines que la science régionale essaie de faire communiquer, ont des positions différentes à l'égard de ces notions. Pour les économistes, l'espace a été pendant longtemps considéré comme une contrainte. Il génère des coûts qui ne favorisent guère les échanges. Les géographes se sont intéressés, au contraire, aux manières selon lesquelles les hommes arrivaient à assurer une certaine maîtrise de l'espace et à contourner les difficultés qu'il peut représenter. Pour les économistes, la question la plus prioritaire était celle de la localisation, aussi bien des activités (agricoles, industrielles ou de services), que des firmes (les recherches sur les agglomérations d'entreprises depuis la notion de districts industriels, jusqu'aux travaux plus récents de Paul Krugman). Pour les géographes, et plus particulièrement sous l'emprise de l'analyse spatiale, il s'agissait de dégager des lois susceptibles d'expliquer les relations entre l'homme et l'espace, sous toutes leurs manifestations, économiques, sociales, culturelles ou autres.

Dans le même ordre d'idées, il est légitime de se poser la question si la région, qui est définie de différentes manières, dont le contenu change constamment selon les angles d'approche et sur laquelle aucun consensus ne semble établi, est en soi un objet de recherche ? La question a

été posée autrement par Antoine Bailly¹⁸ qui s'est penché sur le caractère rationaliste ou idéaliste de la science régionale. Le premier renvoie à une conception objective de la connaissance, donc à considérer la région comme un objet de recherche en soi, manipulable, et qu'il est possible d'étudier dans le cadre d'une indépendance totale entre le chercheur et son objet de recherche. C'est sans doute dans cette conception que voulait s'inscrire la science régionale, au moins au départ, avec la volonté de modéliser, dans la perspective de prévoir, d'agir sur le devenir des régions « *La région est conçue comme un objet susceptible de manipulations rationnelles grâce aux méthodes scientifiques modernes* »¹⁹. Le deuxième représente, par contre, une conception subjective dans laquelle ce n'est pas la région qui représente l'objet de recherche, mais plutôt ses représentations. La région devient une notion plus abstraite dont le contenu et la définition dépendent largement des images que nous nous en faisons. Dans le cas de la science régionale qui se veut interdisciplinaire, la région n'a pas le même contenu si on se place du point de vue de l'économiste, du géographe ou du sociologue. C'est toujours une représentation qui constitue le point de départ, pour être modélisée par la suite « *Pour la science régionale, puisqu'une région ne se définit ni par un contenu unique, ni par une seule forme d'expression, elle est avant tout représentation intégrée dans les valeurs sociales. Il ne peut donc y avoir objectivité historique permanente, mais représentation intersubjective évolutive* »²⁰. Ce caractère semble se confirmer, dans la mesure où la science régionale s'intéresse de plus en plus à la notion de territoire, laissant plus de place au « subjectif », aux systèmes de perceptions et de représentations.

2.2 La science régionale est-elle une discipline autonome ?

Se poser la question sur le caractère autonome ou non de la science régionale, revient à évoquer une question principale, qu'est ce qui la spécifie ? Qu'est ce qui la rend différente par rapport à d'autres disciplines ? Son approche, son objet de recherche ou son interdisciplinarité. Concernant l'approche, il semble qu'on tend de plus en plus à ne plus envisager les approches nomothétique et idiographique comme exclusives l'une par rapport à l'autre, mais plutôt à jumeler les deux. Il ne s'agit plus d'aborder l'espace uniquement dans sa continuité, comme une étendue où se manifestent des lois susceptibles de former un corpus théorique généralisable. Il est d'autant plus important de l'étudier dans sa discontinuité, de

¹⁸Bailly Antoine S. Objectivité ou subjectivité en science régionale ? In : Espace géographique, tome 26, n°2, 1997. pp. 149-152.

¹⁹*Ibid.*, P 150.

²⁰*Ibid.*, P 151.

chercher à comprendre et à expliquer ce qui permet de faire naître, à l'intérieur de cette étendue, des portions d'espaces spécifiques, des territoires. Les dynamiques de ces espaces ne peuvent être expliquées uniquement par des lois qui se manifestent de la même manière partout, mais en cherchant les processus particuliers qui ont créé cette spécificité. Toutefois, cette tendance à combiner nomothétie et idiographie, n'est pas spécifique à la science régionale. En géographie, il semblait que l'introduction de l'espace constituait une coupure avec la volonté d'identifier des blocs spatiaux homogènes et de produire des monographies qui les décrivent. Aujourd'hui, si les monographies n'ont pas le même rôle central qu'on leur attribuait dans la géographie vidalienne, la prise en compte de la notion de territoire, traduit l'inévitable prise de conscience de la singularité de certains espaces. Du côté de la science économique, celle-ci était au contraire, marquée depuis longtemps par la théorisation et la modélisation. L'attention accordée au phénomène d'agglomération d'entreprises, sous ces différentes formes et appellations manifeste, par contre, l'intérêt et surtout la reconnaissance de l'existence de formes d'organisation économique spatiale singulières. Donc, dans un cas comme dans l'autre, la recherche et la caractérisation d'ensembles spatiaux spécifiques n'est pas exclue, mais ne va pas non plus à l'encontre de la généralisation, un point sur lequel nous reviendrons au niveau du chapitre méthodologique. Concernant l'objet de la discipline, et même si pour l'économiste, ni la région, ni l'espace, ni le territoire, ne représentent des objets de recherche exclusifs, ce n'est pas le cas pour la géographie, dont la raison d'être même est liée à ces notions. A priori, il semble que la volonté affichée par W. Isard d'en faire un carrefour, une plateforme qui regroupe des disciplines divergentes sur les plans conceptuels et méthodologiques, autour d'un même objet de recherche, représente sa principale caractéristique. L'interdisciplinarité semble être la principale spécificité de la science régionale, d'autant plus qu'il n'existe aucune autre discipline qui s'est voulue l'être. Les associations de science régionale créés à travers le monde et regroupant des économistes, des géographes, des urbanistes des aménagistes et des sociologues en témoignent. Le grand apport de la science régionale, c'est qu'elle a permis d'établir des ponts entre des disciplines qui ne communiquaient guère, et pour lesquelles la prise en compte des dimensions spatiales et territoriales demeurait partielle. Ce groupement traduit la volonté de produire une théorie générale de l'espace.

Pour la science régionale, la notion de région reste centrale. En dépit de son contenu changeant, elle est l'espace d'émergence de processus dont l'analyse permet la production de modèles de prévision et de planification régionale. C'est au niveau de la géographie que la

notion de territoire a, non seulement reçu le plus d'attention, mais constitué le tournant de toute une discipline sur le plan conceptuel et méthodologique. Son introduction marque la nécessaire reconnaissance de l'existence d'espaces spécifiques, qui en dépit de la forte mobilité sociale, de l'importance que prennent les notions de réseaux et de réseaux de réseaux, se sont démarqués par des relations particulières entre acteurs et entre acteurs et espace. Ils représentent des faits, des réalités à comprendre.

En dehors de la géographie et de la science régionale, l'espace et le territoire n'ont été abordé que substantiellement par les autres disciplines, particulièrement et de manière assez étonnante, par la science économique.

Section 3 : L'analyse économique des dimensions spatiales et territoriales

Nous ne cherchons pas à présenter tous les travaux de recherche qui se sont penchés sur l'analyse des implications économiques de l'espace et du territoire. Bien que cet exercice reste intéressant à plus d'un égard. Nous avons procédé plutôt à une relecture des principales contributions, pour en déduire les angles d'approches les plus sollicités pour ces notions, et surtout les questionner par rapport à l'approche territoriale constructiviste. Nous avons commencé, dans ce sens, par une question qui ne peut être ignorée lorsqu'on évoque la place des dimensions spatiales et territoriales en science économique, à savoir, pourquoi la science économique a été pendant longtemps, a-spatiale ?

1. L'espace et le modèle de l'équilibre général

Pendant longtemps et à l'exception de quelques travaux précurseurs, l'analyse des conséquences économiques de l'espace n'a guère intéressé les économistes. L'espace, et encore plus le territoire, ont été délaissés aux géographes. Cet oubli n'est pas involontaire, mais semble même inévitable par rapport aux hypothèses du modèle de l'équilibre général des marchés qui représentait le socle de la théorie économique pour une longue période. C'est un modèle de concurrence parfaite dans lequel l'équilibre et les ajustements s'opèrent à travers le jeu de l'offre et de la demande. Or, l'introduction de l'espace remet en cause radicalement la théorie économique telle que formalisée par les économistes orthodoxes. Rappelons que le modèle d'Arrow et Debreu²¹ est la représentation mathématique la plus aboutie du marché concurrentiel. Pour les deux auteurs, il existe un équilibre général conditionné par l'existence

21 K. J. Arrow et G. Debreu « Existence of an equilibrium for a competitive economy », *Econometrica*, Vol. 22, n° 3, 1954, p. 265-290.

d'une concurrence parfaite. Celle-ci dépend à son tour de l'existence de prix donnés, pour tous les biens, qui sont connus par tous les agents et sur lesquels ils ne peuvent agir vu leur atomicité. Ils sont de simples « preneurs ». Ces prix sont fixés suite à des arbitrages systématiques entre les offres et les demandes, qui convergent constamment vers des situations d'équilibre. Mais le modèle est fondé sur un ensemble d'hypothèses qui rendent inévitable la séparation entre l'économie et l'espace, à savoir, la concurrence parfaite, les hypothèses de convexité et les rendements décroissants.

1.1 L'espace : la concurrence imparfaite et la non-convexité

Contrairement à l'hypothèse de la concurrence pure et parfaite, l'espace permet une certaine protection contre la concurrence. Les coûts de transports et la dispersion géographique des consommateurs, conduisent à un certain éclatement en petits marchés, où les entreprises exercent un certain contrôle et un certain pouvoir plus ou moins limités par le nombre d'entreprises situées les unes à proximité des autres. L'espace conduit donc à modifier la structure du marché et à faire émerger des situations loin de pouvoir être qualifiées de concurrence parfaite. Il donne plutôt lieu à des monopoles locaux et surtout à des oligopoles « *le processus de concurrence spatiale est par nature oligopolistique* »²².

Par ailleurs, l'hypothèse de la convexité des préférences et des ensembles de production est extrêmement importante pour le modèle de l'équilibre général. Du côté des consommateurs, elle signifie que les agents ont un goût pour la variété. Ils préfèrent des paniers équilibrés composés de petites quantités d'une diversité de biens, plutôt que les paniers composés d'un seul bien. Or, en introduisant la dimension spatiale, la convexité des préférences implique le fractionnement résidentiel. Elle conduit à supposer que les consommateurs sont censés résider dans tous les marchés pour pouvoir se procurer tous les biens. Simultanément, les producteurs choisiront l'implantation de petites unités de production, plutôt qu'une seule grande firme, pour être présents également sur tous les marchés. Ces hypothèses « *impliquent que les consommateurs (respectivement, les producteurs) choisissent de consommer (respectivement, produire) simultanément en un grand nombre de lieux, comme s'ils possédaient le don d'ubiquité* »²³. Ce qui conduit encore plus à remettre en cause cette hypothèse, c'est la tentative même d'introduction de l'espace dans le modèle d'Arrow-Debreu. En effet, les deux

²² Jacques-François Thisse, Suzanne Scotchmer. Les implications de l'espace pour la concurrence. Revue économique. 1993 (N° 44). PP 653-670. p 658.

²³ Masahisa Fujita, Jacques-François Thisse, Economies des villes et de la localisation, De Boeck, 2003. PP 560. P 46.

auteurs considèrent qu'un bien se définit par sa nature, mais aussi par sa localisation. Choisir un panier de biens, c'est en même temps choisir les lieux de consommation. Or, rappelons-le, il est extrêmement difficile d'envisager, pour chaque agent, un fractionnement résidentiel tel que l'hypothèse de la convexité des préférences soit vérifiée. La réalité des choix et des comportements des consommateurs et des producteurs, est loin d'être conforme à ces hypothèses. Même en reconnaissant que la plupart des consommateurs ont un seul lieu de résidence principal, la convexité implique qu'ils vont, à partir de ce lieu, visiter l'ensemble des marchés. Or, dans la mesure où cette visite engendre des coûts de transport et que les consommateurs subissent une contrainte budgétaire, ces derniers vont s'organiser de manière à chercher le circuit qui leur assure la minimisation de leurs coûts de déplacement. Sur un autre plan, la prise en compte de l'espace remet en cause la transparence de l'information, condition nécessaire pour qualifier une situation de concurrence parfaite. L'espace introduit des asymétries dans les conditions d'accès aux informations. Les notions de systèmes productifs locaux, de clusters, de milieux innovateurs, par exemple, désignent des espaces économiques dans lesquels l'échange de l'information joue un rôle essentiel, mais sans pour autant qu'elle ne soit partagée avec d'autres espaces. Elle représente même une spécificité propre à un espace et aux échanges entre les acteurs qui agissent sur cet espace.

L'hypothèse de convexité des ensembles de production, et dans la mesure où elle conduit à supposer que les firmes sont censées être divisées en petites unités dispersées géographiquement, a une autre implication très importante pour le modèle de l'équilibre général, celle de l'absence de rendements d'échelle croissants. Or, l'introduction de l'espace conduit encore une fois à remettre en cause cette implication.

1.2 L'espace et l'hypothèse des rendements décroissants

Rappelons d'abord que les rendements sont croissants (courbe d'offre décroissante) lorsque le coût moyen de production diminue quand la quantité produite s'accroît. L'entreprise est censée faire des économies d'échelle. Ils sont constants (courbe d'offre droite) lorsque, quel que soit la quantité produite par une entreprise, son coût de revient reste toujours le même. Les rendements sont décroissants (courbe d'offre croissante) lorsque plus une entreprise produit, plus son coût moyen de production augmente, car les facteurs de production sont censés devenir moins productifs. La mobilisation de l'hypothèse des rendements décroissants par les néoclassiques était justifiée dans le contexte de la fin du 19^{ème} siècle qui se caractérisait par une part importante de l'agriculture et des activités minières dans le PIB.

Pour ces deux secteurs d'activités, l'hypothèse de rendements décroissants s'observe. Dans le secteur agricole, plus l'exploitation augmente, plus on produit sur des terres moins fertiles, entraînant ainsi l'augmentation du coût de chaque nouvelle exploitation. L'extraction de matières premières implique, pour sa part, de creuser toujours plus profondément pour trouver et extraire de nouvelles matières. Dans les deux cas, plus on produit, plus le coût moyen de production augmente. Mais en dehors de cette explication, il semble que l'hypothèse des rendements décroissants est plus une exigence théorique pour garantir la cohérence interne du modèle de l'équilibre général, qu'une réalité observée.

Dans ce modèle, d'une part le prix d'un bien est un indice de sa rareté, et d'autre par les prix et les quantités produites sont déterminés en même temps, puisqu'il s'agit de variables exogènes déterminées par le marché pour définir une situation d'équilibre. Or, en l'existence de rendements autres que décroissants, ce raisonnement ne tient plus. En cas de rendements constants, le coût de revient reste toujours le même. Dans ce cas, non seulement le prix d'équilibre est fixé indépendamment des quantités produites, mais il n'est plus un indice de rareté. En cas de rendements croissants, le coût moyen de production diminue, au fur et à mesure qu'on produit plus. En effet, il est possible pour une entreprise de baisser ses coûts, aussi bien à court terme, en bénéficiant de rendements d'échelle²⁴, qu'à long terme, en modifiant ses processus de production, bénéficiant ainsi de rendements de substitution²⁵. Elle sera ainsi en mesure d'attirer constamment une nouvelle demande au détriment d'autres entreprises qui n'arriveraient plus à suivre. Nous ne sommes plus dans une situation de concurrence parfaite où les prix sont censés être fixés de manière exogène et où les agents ne sont que des « preneurs ».

Une fonction de production avec rendements croissants implique également le rejet du prix en tant qu'indice de rareté, puisqu'une forte demande entraîne non pas l'augmentation du coût moyen de production et donc du prix, mais leur diminution, du fait d'une production de masse autorisant les économies d'échelle. Dans la théorie néoclassique, les rendements ne peuvent être que décroissants. C'est le seul schéma dans lequel le prix d'équilibre et les quantités à produire sont déterminés au même moment. Il sera ainsi possible de revenir à chaque fois à une situation d'équilibre à travers le jeu de l'offre et de la demande et les ajustements qui

²⁴Variation globale de l'ensemble des facteurs (en gardant la même proportion de facteurs, donc le même état technique : même rapport K/L).

²⁵Introduction, à long terme, du progrès technologique, en remplaçant un input par un autre. L'entreprise change de processus de production. Dans ce cas, c'est la fonction de production qui est modifiée (nouveau rapport K/L).

s'opèrent entre les deux. En outre, c'est le seul schéma où le prix est un indice de rareté. Plus la demande est forte, plus on produit et plus le prix augmente, car le coût moyen de production augmente également avec chaque nouvelle unité produite qui entraîne la mobilisation de ressources supplémentaires. Selon qu'on adopte l'hypothèse des rendements croissants ou décroissants, la loi de l'offre et de la demande ne signifie pas la même chose chez tous les économistes. Chez les néoclassiques, lorsque la demande diminue, les prix diminuent, non pas parce que les entreprises réduisent leurs marges pour déstocker et écouler leur production, mais parce qu'en produisant moins, les coûts de production unitaires vont baisser du fait des rendements décroissants.

Ce rappel, n'est pas sans importance, puisqu'il porte l'explication même de la marginalisation de l'espace dans la théorie économique. C'est une marginalisation volontaire, car la prise en compte de l'espace conduit à reconnaître l'existence de rendements croissants, qui modifient profondément le fonctionnement de l'économie de marché tel que pensé par les néoclassiques.

Aujourd'hui, les rendements croissants occupent de plus en plus une place privilégiée comme facteur explicatif de la formation de l'espace économique. Au lieu de s'organiser en petites unités dispersées dans différents lieux, la localisation géographique des firmes peut leur permettre de réaliser des économies d'échelle, donc des rendements croissants importants. Au lieu de postuler l'atomicité des agents, on se retrouve plutôt avec une atomicité des marchés, une multitude de structures monopolistiques ou oligopolistiques qui ne peuvent être expliquées que par des modèles de concurrence imparfaite admettant les rendements croissants et la non-convexité des choix. L'introduction de l'espace en économie implique le dépassement des hypothèses de la théorie économique orthodoxe « *La contrainte de rigueur imposée par une modélisation de plus en plus sophistiquée a conduit les économistes, des classiques aux théoriciens contemporains, à privilégier un ensemble d'hypothèses qui ne permettaient plus l'étude de l'espace, qui fut laissé aux seuls géographes* »²⁶.

Contrairement à la dimension territoriale qui n'a commencée à être prise en considération que tardivement, la dimension spatiale apparaît très tôt dans les recherches sur les questions de la localisation. Il ressort de la lecture de ces contributions, que l'espace et le territoire ont été abordés à travers deux principaux registres, la distance et l'effet « local ».

²⁶Jacques-François THISSE. L'oubli de l'espace dans la pensée économique. Revue Région et Développement n°6, L'Harmattan, Paris, pp 13-39, 1997

2. La distance comme angle d'approche

Approché par la notion de distance, l'espace devient une contrainte, un générateur de coûts. Sous cet angle, l'intérêt est particulièrement porté sur la question de la localisation, aussi bien des activités, que des entreprises. La première renvoie à l'organisation hiérarchisée du paysage urbain qu'on retrouve dans les travaux de Johann Heinrich Von. Thünen, de Walter. Christaller et d'August.Lôsch, qui constituent les premiers fondements de l'économie spatiale. La deuxième renvoie aux choix de localisation des firmes, abordés notamment par Alfred. Weber et, plus récemment, par Paul. Krugman.

2.1 La distance et la hiérarchisation de l'espace

Von Thünen²⁷ était le premier à modéliser l'utilisation du sol, dans la perspective de choisir les produits à cultiver tout en déterminant l'étendue des surfaces qui seront occupées par chaque culture. La distance par rapport au marché représente le facteur déterminant dans ce modèle. Elle influence, à la fois, les coûts du foncier et les coûts de transport qui déterminent à leur tour le niveau de la rente foncière. Plus on se rapproche d'un centre représenté par une ville-marché, les coûts du foncier augmentent alors que ceux du transport diminuent. En s'éloignant du centre, les coûts se comportent inversement. Les choix de localisation se font en fonction d'un arbitrage entre les coûts et donnent lieu à un modèle concentrique traduisant une organisation spatiale de type centre-périphérie, les activités étant disposées sous forme de cercles, autour d'un centre. Le modèle de Von Thünen visait à déterminer la meilleure production pour une localisation donnée.

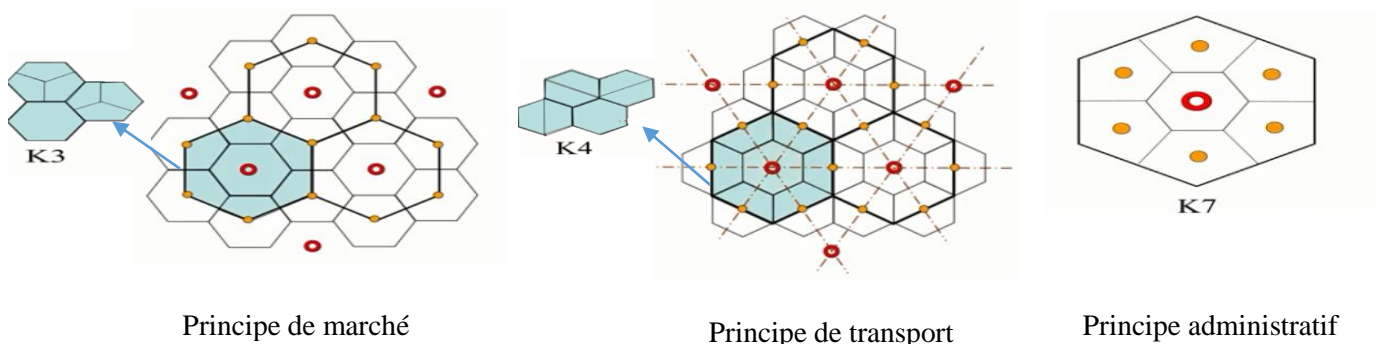
Pour sa part et à partir de l'étude du réseau urbain de l'Allemagne du sud, W. CHRISTALLER²⁸ a mis en place la théorie des places centrales. Elle consiste à dire que

²⁷Johann Heinrich Von Thünen (1783-1850), est un économiste allemand. Il est réputé pour son modèle sur la localisation des activités agricoles, qu'il présenta dans son livre "*l'État isolé en relation avec l'agriculture et l'économie nationale*". Friedrich Perthes, Hamburg, 1828. C'est l'ouvrage qui représente le point de naissance de la théorie de la localisation.

²⁸Walter Christaller (1893-1969) est un géographe allemand. Il est l'auteur d'une théorie de l'espace très célèbre, celle des lieux centraux, qui a servi de base à différentes recherches, aussi bien en géographie, en économie spatiale ou en science régionale. Elle a été présentée dans sa thèse doctorale : *Les lieux centraux en Allemagne du sud*. De l'existence de lois régulant l'extension et le développement des habitats à fonction urbaine : une étude économique. Thèse soutenue en 1932 et publiée à Iéna en 1933, 331 p. Des textes seuils de la thèse ont été traduits en français par G. Djament et M. Covindassamy, parus dans *Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique*. 2005, notamment un texte qui s'intitule « Comment je suis parvenu à la théorie des lieux centraux Comment une théorie peut naître et comment elle est née dans mon cas : compte-rendu », Cybergeog : European

l'organisation des réseaux urbains obéit à des lois et des règles précises. Dans ces réseaux, chaque lieu qui offre des produits et des services à la population environnante, représente une place centrale, et autour de chaque place centrale, il y aura une aire de marché plus ou moins étendue. Un bien rare et vendu à prix élevé, par exemple, nécessite une zone de vente large pour être rentabilisé. Les aires de marché prennent une forme hexagonale pour permettre une desserte optimale, car permettant de faire coïncider l'espace physique avec l'espace économique. Dans la mesure où la distance impose des limites à la circulation des biens, soit parce que leurs coûts de transport deviennent importants, soit parce qu'il s'agit de biens « banals » qui peuvent être disponibles ailleurs, d'autres places centrales vont naître. On se retrouve ainsi avec un *réseau hiérarchisé* composé de places centrales avec des aires de marché larges (places centrales de premier niveau), autour desquelles se constituent d'autres places centrales avec des aires de marché plus petites (places centrales de second niveau). Selon Christaller, le nombre de places centrales de niveau inférieur qui peuvent se constituer autour d'une place centrale de niveau supérieur, dépend de trois principes, le principe de marché, le principe de transport et le principe administratif ou de séparation (figure 4).

Figure 4. Le modèle des places centrales de W. Christaller



Source : Présentation de Jean-François Tardieu sur le modèle des places centrales de W. Christaller²⁹

Selon le principe de marché, et en faisant l'hypothèse que les facilités de transport sont partout dans toutes les directions, des places centrales de second niveau se situeront à distance égale des places centrales de premier niveau, sur les angles des hexagones. Chaque place étant le centre d'une aire de marché de forme hexagonale. Dans cette configuration, l'étendue de chaque aire de marché de niveau supérieur est l'équivalent (K) de trois hexagones de niveau inférieur. Selon le principe de transport, Christaller introduit la présence des axes de transport

Journal of Geography [En ligne], Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 299, mis en ligne le 25 janvier 2005. URL : <http://cybergeog.revues.org/index3153.html>.

²⁹Disponible sur l'adresse électronique <https://www.youtube.com/watch?v=npikoDGvQQw>.

qui favorisent la création de centres de second niveau entre les métropoles. Ainsi, sur chaque axe reliant les centres de premier niveau, une ville de second niveau va apparaître, ayant une aire de marché hexagonale plus petite. Les centres de second niveau se situeront non pas sur les angles, mais au milieu des côtés des hexagones. De la sorte, chaque aire de marché de niveau supérieur est l'équivalent de quatre aires de marchés de second niveau. Selon le principe administratif, une zone d'influence doit s'inscrire uniquement dans une seule aire de marché de niveau supérieur, contrairement aux deux autres principes, pour lesquels une aire d'influence d'un centre de second niveau, se trouve partagée entre plusieurs centres de niveau supérieur. Une commune, par exemple, ne peut dépendre de deux régions. Pour ce troisième principe, chaque aire de marché de niveau supérieur, vue sa forme hexagonale, est séparée en sept aires de marché de niveau inférieur, mais pour lesquelles la forme hexagonale ne peut être maintenue. Dans la pratique, Christaller estime que les trois principes sont combinés et que la configuration des réseaux urbains se rapprochera, selon le cas, de l'un ou de l'autre des trois principes. Dans le modèle de Christaller, une place centrale correspond à la notion de ville, et le territoire s'apparente à un réseau urbain composé d'un ensemble de villes dont le nombre, la taille, et l'étendue des aires de desserte peuvent être déterminés par référence aux trois principes déjà évoqués. Vu leur échelle, les réseaux urbains ou les territoires du modèle, traduisent beaucoup plus la notion de région. La hiérarchisation qui caractérise chaque réseau (places centrales de différents niveaux), est nécessaire pour doter un territoire de manière optimale de biens et services. Les services dont l'aire de marché est étendue, peuvent être centralisés permettant ainsi la réalisation d'économies d'échelle et l'optimisation des coûts. Par contre, les services dont l'aire de marché est faible doivent être décentralisés.

En partant d'une réflexion théorique, A. LÖSCH³⁰ cherchait à élaborer une théorie générale de la localisation des activités économiques. Il a intégré dans son analyse, non seulement l'organisation des réseaux urbains, mais également la localisation des différentes activités, notamment agricoles et industrielles. Dans le modèle qu'il propose, la hiérarchie des places centrales est plus complexe. En effet, seule la métropole produit tous les biens, alors que les autres places centrales, qu'elles soient de même taille ou de tailles différentes, produisent des

³⁰August LÖSCH (1906-1945), est un économiste allemand. Il est surtout connu pour son modèle, plus général que celui de Christaller, sur les lieux centraux. Son principal ouvrage s'intitule « The Economics of location ». Traduit en anglais de la seconde édition révisée, par WILLIAM H. WOGLOM avec l'assistance de WOLFGANG F. STOLPER. NEW HAVEN AND LONDON: YALE UNIVERSITY PRESS. 1954. pp 556.

biens qui ne sont pas nécessairement de même nature. Nous sommes, donc, dans une logique de spécialisation spatiale selon laquelle il peut y avoir des échanges, aussi bien entre les places centrales de même taille, qu'entre celles de tailles différentes. Des places centrales de niveau inférieur peuvent, ainsi, fournir des biens et services à des places centrales de niveau supérieur, rendant ainsi le principe de la hiérarchie spatiale de Christaller, difficile d'application, puisqu'il peut y avoir une dépendance mutuelle entre places centrales de tailles différentes.

La théorie de la localisation a le mérite d'avoir déjà évoqué l'idée d'un espace hiérarchisé qui traduit des dynamiques territoriales différentes, une idée dont les prolongements vont se retrouver, plus tard, dans les recherches sur la polarisation, l'agglomération et l'innovation territorialisée. Les questionnements liés à la localisation ont été également abordés plus particulièrement pour les unités industrielles. Deux auteurs se distinguent en la matière, A. Weber considéré comme le précurseur des modèles de la localisation optimale, et P. Krugman qui a le mérite d'avoir modélisé le rôle des économies d'échelle pour ce type de décisions.

2.2 La distance et les choix de localisation des firmes

A. WEBER³¹ s'est intéressé à la question de la meilleure localisation d'une industrie par rapport au marché et aux sources de matières premières. Il s'est focalisé particulièrement sur les coûts de transport vu que les industries, à l'époque, utilisaient des matières premières pondéreuses et que, selon lui, bon nombre de ces matières ne sont pas ubiquistes, mais ont une localisation spécifique. Il cherchait à déterminer la localisation d'une usine utilisant deux matières premières par rapport à trois points, le marché et les deux sources de matières premières, la meilleure localisation étant celle qui assure le coût de transport total le plus bas et qui permettra, par conséquent, de minimiser les coûts de production. Suite aux enrichissements apportés au modèle initial, deux autres facteurs seront pris en considération dans le choix de la localisation des firmes, le coût de la main d'œuvre et l'effet de l'agglomération. De la sorte, la meilleure localisation sera déterminée suite à la comparaison du gain procuré par un bassin de main-d'œuvre à coût réduit, puis celui procuré par une localisation à proximité d'autres établissements industriels, avec le surcoût en transport dû à

³¹Alfred Weber (1868-1958), est un économiste et un sociologue allemand, connu pour ses travaux sur la localisation des activités industrielles, dont l'essentiel se retrouve dans le livre « Alfred Weber's. Theory of the location of industries. » The university of Chicago press. 1929. 256 pp.

l'éloignement de l'emplacement censé minimiser les coûts de transport. C'est donc toujours par rapport à la distance, exprimée en coût, que l'espace est abordé. Ce dernier est toujours mobilisé comme une étendue où se manifestent des lois spatiales généralisables, plus particulièrement sur les questions de la localisation. Néanmoins, l'introduction de l'effet de l'agglomération traduit une reconnaissance tacite de l'espace comme source d'opportunités, dont les conséquences économiques ne peuvent être ignorées.

Les travaux de P. Krugman³² ne peuvent également être ignorés lorsqu'on évoque la jonction entre économie et territoire. Sa grande contribution réside dans l'introduction de la notion d'économies d'échelle, aussi bien au niveau du commerce international que de l'économie géographique. Sur le premier plan, et contrairement à l'hypothèse des avantages comparatifs, Krugman a constaté que les pays échangeaient des produits similaires. Ce n'est pas parce que l'Allemagne produit des voitures, que les consommateurs allemands n'achèteront pas des voitures américaines ou japonaises. C'est ce que Krugman expliqua par la préférence de la diversification, le goût des consommateurs pour la variété. Les entreprises peuvent donc bénéficier d'économies d'échelle en produisant plus, car disposant de marchés importants, autres que le marché domestique. Cette situation mène à créer des oligopoles, car les rendements croissants qui découlent des économies d'échelle réalisées par les entreprises font que, d'une part la taille de ces dernières devient de plus en plus importante et, d'autre part, ces rendements deviennent des barrières à l'entrée qui empêchent l'arrivée de nouveaux entrants qui ne peuvent produire aux mêmes coûts. Dès lors, ce ne sont pas les avantages comparatifs, mais plutôt les rendements croissants qui expliquent la spécialisation.

La principale conclusion titrée du modèle de Krugman, en matière de commerce international, est qu'il est nécessaire que les gouvernements prennent des mesures en faveur de leurs entreprises, pour leur permettre de tirer profit de marchés que la spécialisation, autorisée par les rendements croissants, risque de verrouiller. Au niveau de l'économie géographique, ce sont également les économies d'échelle qui orientent les décisions de localisation. Ce qui explique que certaines industries se localisent dans un lieu plutôt que dans un autre, c'est l'arbitrage entre les économies d'échelle et les coûts de transport. Les premiers favorisent

³²Paul Krugman est un économiste américain connu, notamment, par ses chroniques dans le New York Times. Professeur à l'Université de Princeton et prix Nobel d'économie 2008, il est l'auteur de différents ouvrages et articles. Parmi ces ouvrages parus en français : « L'âge des rendements décroissants » (2000), « La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange » (2000) et « Pourquoi les crises reviennent toujours ? » (2000, mis à jour en 2009).

l'agglomération, alors que les deuxièmes favorisent la dispersion. En prenant le cas de deux régions et d'un industriel qui décide d'installer son usine dans l'une d'entre elles, celui-ci sera confronté à l'exigence de satisfaire une partie de la demande dans l'autre région où il ne s'est pas installé. Dans cette situation, il sera amené à supporter des coûts de transport qui augmentent au fur et à mesure que la demande dans l'autre région devienne importante. Il peut donc décider de s'installer dans les deux régions, afin d'éviter ces coûts. Or, l'existence des économies d'échelle peut lui permettre de les subir sans être dans une situation désavantageuse. Il lui sera ainsi bénéfique, d'avoir une seule unité de production plutôt que de répartir la production dans les deux régions. P. Krugman a le mérite d'avoir modélisé les conséquences économiques de l'espace. D'une part, c'est un critère fondamental dans les arbitrages relatifs aux décisions de localisation. D'autre part, il modifie la structure des marchés, puisqu'il conduit, sous l'impulsion des rendements croissants, à la formation d'oligopoles plus ou moins à l'abri de la concurrence.

Pour l'ensemble des travaux que nous avons présentés, la distance apparaît comme un élément plus ou moins central dans les choix de localisation. D'autres auteurs se sont plutôt intéressés à des espaces spécifiques où des dynamiques particulières qui ne s'observent pas ailleurs, peuvent s'expliquer par des registres qui vont au-delà de la distance.

3. L'analyse de « l'effet local »

A la suite des travaux d'A. MARSHALL³³, plusieurs auteurs se sont intéressés à l'étude des regroupements d'entreprises, sur une portion d'espace. Il ressort de ces recherches, que la dynamique de ce type d'organisation est due à l'effet exercé par le local. Cet effet a été particulièrement analysé à travers deux principales entrées. D'abord, la notion d'effets externes qui constitue une notion centrale dans les travaux sur les agglomérations d'entreprises, dont le chef de file est A. MARSHALL, et qui apparaît également, quoique de

³³Economiste britannique et professeur d'économie politique à l'Université de Cambridge, Alfred MARSHALL est célèbre, notamment, par sa notion de district industriel qui a été reprise et réactualisée au travers d'études de cas en Italie du Nord. L'essentiel de ces idées dans ce sens se retrouvent dans son livre « Principles of Economics ». London : Macmillan and Co., Ltd. 1890. 802 pp. Le livre a été traduit en français par F. Savaire-Jourdan, professeur d'économie politique et de science financière à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux « Principes d'Economie politique ». Tome premier. Hachette livre. 562 pp. 2014. Une édition électronique est disponible sous l'intitulé « Principes d'économie politique. Tome I : Livres I, II, III et IV. ». pp 544.

manière différente, dans la notion de pôles de croissance de F. Perroux³⁴. La deuxième, celle de la proximité, met l'accent sur les interactions entre acteurs. Elle apparaît dans les travaux de Philippe Aydalot³⁵, initiateur du Groupe de recherche sur les milieux innovateurs (GREMI), et de manière plus explicite, dans les travaux des auteurs qui forment ce qu'on désigne par l'école française de la proximité.

3.1 L'approche par les effets externes

La dimension spatiale apparaît nettement dans les recherches sur le phénomène d'*agglomération* des entreprises. Le précurseur de ce courant est A. MARSHALL avec la notion de districts industriels. Deux concepts majeurs peuvent être dégagés de l'analyse de MARSHALL en relation avec l'approche territoriale, celui « d'économie externe » qui résulte de l'organisation industrielle et non de l'organisation interne propre à chaque entreprise, et le concept « d'atmosphère industrielle » en tant que processus qui favorise l'acquisition de compétences pour un métier donné, et l'échange de l'information et de la connaissance. Ces travaux ont été repris par des chercheurs italiens à la fin des années 1970, notamment Arnaldo.BAGNASCO³⁶ et Giacomo.BECATTINI³⁷, mettant en évidence le rôle des coopérations entre une communauté de petites entreprises et des caractéristiques historiques, sociales et culturelles, comme facteurs explicatifs du dynamisme de certaines régions italiennes. Les travaux sur les agglomérations d'entreprises ont le mérite d'avoir pris conscience de facteurs hors marché (réciprocité, confiance..), et mis l'accent, non pas sur

³⁴François Perroux (1903- 1987) est un l'un des économistes français les plus réputés, ayant marqué de manière considérable la pensée économique. Il est surtout connu pour sa contribution à la théorie de développement, notamment, à travers la notion de pôle de croissance que Perroux a formulé en 1955 dans sa «Note sur la notion du pôle de croissance», reprise dans « l'Economie du XXe siècle ». Presses universitaires de Grenoble, 1961, 814pp.

³⁵Economiste français et fondateur du Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI), Philippe Aydalot est réputé par ses recherches sur le concept de « Milieu innovateur ». Il est considéré comme le fondateur de l'économie territoriale. Il est l'auteur de différents ouvrages dont « L'entreprise dans l'espace urbain ». Economica. 1980. 161 pp et « Economie régionale et urbaine ». Economica. 1985. 487 pp.

³⁶Arnaldo Bagnasco est professeur émérite de sociologie, membre de l'Accademia Nazionale dei Lincei à Rome. C'est un spécialiste de sociologie économique et de sociologie urbaine. L'essentiel de ses recherches se retrouve dans des ouvrages tels, «*La construction sociale du marché : le défi de la Troisième Italie* » en 1993 avec Carlo TRIGILIA, « *Villes en Europe* » en 1997 avec Patrick le Galès et « *Sociétés urbaines et nouvelle économie* » avec Claude Courlet et Gilles Novarina en 2010. Il est surtout réputé pour avoir été le premier à attirer l'attention sur la dynamique spectaculaire de ce qui était désigné par « la troisième Italie ».

³⁷Giacomo Becattini (1927-2017) est un économiste italien, Il est reconnu pour avoir actualisé, dans les années 1970, la notion de district industriel d'Alfred Marshall.

l'entreprise, mais sur l'agglomération elle-même, comme unité d'analyse. Le district est « *une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné* »³⁸. Nous retrouvons chez Becattini, les ingrédients du territoire construit, notamment les interrelations entre acteurs et plus spécifiquement l'interpénétration entre une communauté locale et un ensemble d'entreprises, ainsi que la construction et le partage d'une histoire commune. Ces aspects sont déterminants pour la formation d'une identité territoriale. Cette vision est partagée par l'ensemble des travaux sur la notion de district industriel « *Si on synthétise les résultats des travaux sur les districts, on obtient une description standard qui associe les traits suivants : un territoire organisé autour d'une petite ville, la spécialisation dans la fabrication d'un produit spécifique exigeant la mise en œuvre de savoir-faire accumulés localement, l'agglomération de nombreuses PME spécialisées liées entre elles par des rapports de concurrence et de coopération, l'importance des économies externes permises par la proximité géographique et l'homogénéité socioculturelle du territoire, une atmosphère favorable à l'apprentissage et à l'innovation, un marché du travail segmenté et très flexible, un fort consensus social, des institutions collectives et un vigoureux sentiment d'appartenance à la communauté locale.* »³⁹. Depuis, ces agglomérations d'entreprises ont pris différentes appellations : systèmes industriels localisés, complexes industriels localisés, pôles industriels, technopôles, parcs d'activités, pôles de compétitivité, mais traduisent toutes, des formes de construction territoriale.

Bien qu'ils traduisent un modèle de développement exogène, les travaux de F. Perroux recèlent l'idée que la croissance est localisée, et qu'il existe une unité motrice qui déclenche des effets d'enchaînement sur les autres activités qui se trouvent dans un même espace géographique. Ces unités motrices forment des pôles et produisent des effets externes positifs. La croissance est donc polarisée, et les diffusions spatiales qui s'enclenchent, sont les conséquences ultérieures de cette polarisation. La diffusion s'opère via des effets externes (notamment technologiques) qui sont, en fait, des effets d'agglomération pour lesquels le rôle de la proximité géographique n'est pas à ignorer. L'espace n'est pas neutre.

³⁸Becattini G, « Le district marshallien : une notion socio-économique » in. G. Benko et A. Lipietz, (dir.) Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, Presses universitaires de France, 1992, pp. 35-55.

³⁹Jean-Claude Dumas, « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », Revue économique 2007/1 (Vol. 58), pp 131-152, p 133.

Parallèlement à ces recherches, et devant l'apparition de nouvelles régions industrielles à laquelle on cherchait des explications, Philippe AYDALOT replaça la problématique de développement à la fois par rapport à l'espace et aux registres d'innovation. Le développement d'une région ne se conçoit plus, non pas comme le résultat d'un processus de diffusion spatiale de nouvelles technologies, mais comme un processus d'adaptation desdites technologies par des systèmes locaux de production qui les incorporent en fonction de leurs besoins et de leurs cultures. L'innovation est donc spécifique à un milieu, et devient son principal moteur de développement. C'est une innovation territorialisée. Dans la même ligne de conduite, il ressort des travaux de Roberto CAMAGNI⁴⁰ et de Denis MAILLAT⁴¹ que le milieu innovateur se manifeste à travers la combinaison d'un système local de production, d'un ensemble d'acteurs, de logiques d'interaction et de liens de confiance. Cette combinaison déclenche une dynamique d'apprentissage collectif, et fait que le territoire devient un support de soutien à l'innovation. D. MAILLAT a développé une typologie intéressante des milieux, par rapport à deux critères, la logique d'interaction et la dynamique d'apprentissage. Le croisement de ces deux critères donne lieu à quatre cas de figure qui vont du « pas de milieu, peu d'innovation » au « Milieu innovateur ». Lorsque, par exemple, la dynamique d'apprentissage et l'interaction sont faibles, le milieu est quasi-inexistant, ce qui correspond « à des territoires qui sont essentiellement composés de succursales ou d'unités de production de grandes entreprises »⁴².

Outre les recherches sur l'agglomération, la polarisation et l'innovation territorialisée, qui représentent le corpus théorique du développement régional, l'approche par la proximité apporte un éclairage intéressant sur l'approche territoriale.

⁴⁰Roberto CAMAGNI est un économiste italien. Il est professeur d'économie urbaine et spécialiste de développement territorial. Il est l'auteur de plusieurs contributions à la science régionale qui lui ont valu le prix BEI-ERSA en 2010. Parmi ses contributions, on peut citer : « Compétitivité territoriale : la recherche d'avantages absolus », *Reflets et perspectives de la vie économique* 2006/1 (Tome XLV), p. 95-115. « Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre-réflexion critique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2002/4 (octobre), pp. 553-578.

⁴¹Denis Maillas (1940-2013) est un économiste suisse. C'est un ancien professeur et recteur de l'Université de Neuchâtel, un ex-directeur de l'Institut de l'Association de Science Régionale de langue française, et le cofondateur de l'Institut de Recherche Economique et Régionale (IRER). Il était surtout un spécialiste de l'économie spatiale et régionale et a d'importantes contributions sur la notion de « milieu innovateur », dans le cadre du GREMI.

⁴²Marc-Urbain Proulx. *Territoires et développement : la richesse du Québec*. Presses de l'Université du Québec, 2011, pp 444, p 331.

3.2 L'approche par la proximité

Que l'espace soit abordé à travers la notion de distance, ou à travers l'analyse des implications du local, la proximité est omniprésente. Mais dans le premier cas, elle est mobilisée beaucoup plus dans sa dimension géographique, alors que dans le deuxième cas, et en dépit de la mise en évidence de l'importance de la coordination entre acteurs, aucun éclaircissement n'a été apporté quant à la liaison susceptible d'exister entre proximité spatiale et coordination, et par extension, entre proximité et construction territoriale. Jean-Benoît ⁴³ considère, dans ce sens, que « *le rôle du local [...] est postulé comme un état de fait et demeure par conséquent à l'état de « boîte noire », rendant ainsi impossible d'analyser réellement la balance entre des forces opposées de dispersion et de concentration dans l'espace géographique* »⁴⁴. C'est à ce niveau que les recherches qui se sont focalisées de manière explicite sur la notion de proximité, révèlent tout leur intérêt. Elles partent de l'idée qu'il peut y avoir d'autres types de proximités qui ne sont pas de nature spatiale, pouvant être adoptés comme grilles de lecture des interactions entre acteurs et des dynamiques de la construction territoriale. Il ne s'agit nullement de nier le rôle de l'espace, mais d'éviter de le postuler, « *dépasser l'approche localiste ne constitue pas à en prendre le contre-pied, mais plutôt à ne pas postuler le local comme niveau pertinent pour saisir la coordination des agents* »⁴⁵. Ceci est d'autant plus vrai, que dans bon nombre de cas, la proximité spatiale ne génère pas un niveau de coordination susceptible de conduire à la révélation d'un territoire.

Les recherches dans ce sens, qu'on regroupe communément sous l'appellation de « l'école française de la proximité »⁴⁶, ont permis d'élargir les formes de proximité à d'autres types de rapprochements qui ne sont pas de nature spatiale (culturelle, technologique...). Cet enrichissement trouve son fondement dans les apports de l'économie institutionnelle. En remettant en cause l'individualisme méthodologique de la théorie néoclassique, les économistes institutionnalistes mettent en avant plan le rôle des institutions dans le développement. Douglass. North définit les institutions comme « *les contraintes humaines qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales. Elles consistent à la fois en*

⁴³Jean-Benoît Zimmermann est un économiste français, spécialisé dans le domaine de l'économie géographique. Il s'est particulièrement intéressé à l'aire métropolitaine Marseillaise, et est l'auteur de différentes contributions, notamment en économie des proximités.

⁴⁴Jean-Benoît Zimmermann, « Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion* 2008/4 (n° 184), pp. 105-118, P110.

⁴⁵*Ibid.* P111

⁴⁶Notamment Bernard Pecqueur, Alain Rallet, Gabriel Colletis et Andre Torre.

des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et de règles formelles (constitutions, lois, droits de propriété) ». Cette définition évoque, en filigrane, la proximité entre acteurs, non pas sur une base spatiale, mais par rapport à des dispositifs formels ou informels a-spatiaux, et renvoie à des mécanismes de coordination et d'action collective qui se définissent à travers et au sein des institutions. Ce qui importe le plus dans l'approche par la proximité, ce n'est pas uniquement l'acteur, mais plutôt la relation entre acteurs.

Zimmermann distingue deux grands types de proximités, la proximité géographique d'une part, et les proximités organisées d'autre part. Ces dernières renvoient aux relations qui existent entre différents acteurs qui partagent un ensemble de codes ou de représentations (proximité institutionnelle), ou qui appartiennent à une même organisation ou à un même réseau (proximité organisationnelle). Les proximités organisées ont une essence relationnelle. Il se trouve, cependant, que les proximités, organisationnelle et institutionnelle, se trouvent imbriquées. L'appartenance à une organisation se traduit, à la fois, par un partage des mêmes règles organisationnelles, mais également des mêmes systèmes de représentation. *« D'une part, l'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres, inscrites dans les gènes (routines) de l'organisation, pour reprendre le langage évolutionniste. C'est ce que nous appelons la logique d'appartenance de la proximité organisée [...] la coopération sera à priori plus facile à développer entre chercheurs et ingénieurs appartenant à une même entreprise, un même consortium technologique ou un même réseau d'innovation. D'autre part, les membres d'une organisation sont réputés partager un même système de représentation, ou un ensemble de croyances. C'est ce que nous appelons la logique de similitude de la proximité organisée »*⁴⁷. Dans le même sens qu'Alain RALLET et André TORRE, nous pensons que la distinction entre deux types de proximités, spatiale et organisée, est plus simple et plus significative.

En tout état de cause, la notion de proximité peut apporter un éclairage considérable aux conditions d'émergence et d'ancrage territorial de configurations d'acteurs. Cette notion a été d'ailleurs fortement mobilisée par les sciences de gestion qui ont commencé plus récemment à s'intéresser à la dimension territoriale des situations de gestion et des modes d'organisation des PME.

⁴⁷Alain Rallet, André Torre. Proximité et localisation. Economie rurale. 2004, PP 25-41, P27.

Section 4 : Le territoire dans les sciences de gestion

L'intérêt porté au territoire par les sciences de gestion est assez récent. Deux grandes trajectoires peuvent être distinguées dans ce sens. La première est celle des auteurs qui ont abordés le territoire comme levier de gestion, aussi bien dans la sphère publique que privée. A l'instar des recherches en économie, l'idée principale qui sous-tend ces travaux, c'est que le territoire n'est pas neutre, mais plutôt un facteur déterminant des modes de gestion. La deuxième trajectoire regroupe l'ensemble des recherches sur le territoire comme objet de gestion, particulièrement, à travers la notion de gouvernance territoriale. Contrairement aux autres modes de gouvernance, celle-ci présente un certain nombre de caractères et soulève des paradoxes, dont la mise en exergue peut permettre d'apporter un autre éclairage sur les processus de construction territoriale.

1. Le territoire comme levier de gestion

Plusieurs auteurs ont commencé, assez récemment, à s'intéresser à la dimension spatiale, comme étant susceptible d'influencer les modes de gestion et l'efficacité de l'action. En relation avec notre problématique de recherche, deux types de travaux nous semblent particulièrement intéressants. D'une part, ceux qui ont abordé la notion de situation de gestion dans sa dimension spatiale et territoriale, ouvrant les perspectives vers l'analyse des conditions susceptibles d'enclencher l'action collective. D'autre part ceux qui se sont saisis de la notion de proximité, comme facteur explicatif des modes de gestion des PME.

1.1 L'apanage territorial des situations de gestion

Selon Jacques Girin, « Une situation de gestion se présente lorsque des participants sont réunis et doivent accomplir, dans un temps déterminé, une action collective conduisant à un résultat soumis à un jugement externe »⁴⁸. Projetée sur le territoire, on peut constater qu'en dépit de la divergence de leurs intérêts, la coexistence d'un ensemble d'acteurs sur un espace partagé, fait émerger des problématiques communes auxquelles ils sont appelés à chercher des solutions. Les résultats qui seront obtenus, feront l'objet d'un jugement externe par les autres acteurs qui occupent cet espace. On se trouve donc, de manière quasi-permanente, devant des situations de gestion dans lesquelles l'espace ou le territoire font partie, aussi bien de la

⁴⁸Jacques Girin. « L'analyse empirique des situations de gestion : Eléments de théorie et de méthode ». Paru dans Martinet et al. *Épistémologies et sciences de gestion*, Economica, 1990, PP.141- 182.

problématique à résoudre, que de la solution à adopter. L'élaboration d'un plan d'aménagement, par exemple, correspond à une situation de gestion à caractère territorial à plus d'un égard. D'abord, la situation elle-même découle des enjeux d'exploitation d'un espace où différents acteurs peuvent avoir leurs centres d'intérêts. Ledit plan est censé satisfaire l'intérêt de l'ensemble de ces acteurs. Chacun d'eux s'attend à résoudre, en mobilisant l'espace, des problèmes liés à l'accessibilité, à la réduction des coûts engendrés par la distance, etc. Les enjeux des acteurs eux-mêmes, sont inscrits territorialement. Le respect de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie, l'augmentation du nombre de lotissements viabilisés ou encore de l'aménagement de zones industrielles, représentent des exemples d'enjeux qui s'inscrivent dans le territoire, mais qui ne sont pas également sans influence sur les choix d'autres acteurs. Lorsque l'espace et le territoire deviennent des leviers, à la fois pour définir les problématiques auxquelles les acteurs sont confrontés et pour les résoudre, nous sommes en présence de situations de gestion qui ont une essence territoriale.

Nathalie Raulet-Croset, avait mené une étude sur deux cas, dont l'un concerne la gestion des incivilités dans une commune de l'Essonne en France (la commune de Grigny). Il s'est avéré que *« les gestionnaires en charge de ses problèmes, font varier l'échelle de leur espace d'action, en fonction de la catégorie de problème [...] Ces choix ne sont bien évidemment pas neutres, en particulier car ils suscitent l'engagement de certains acteurs autour de la résolution du problème »*⁴⁹. Autrement dit, la délimitation de l'espace d'action, constitue un levier qui permet de déterminer les acteurs du « dedans ». Ces acteurs s'engagent fortement, parce qu'ils sont directement concernés par le problème. Dans le même sens, mais dans un contexte différent, Marc Piraux, Eduardo Chia et Michel Dulcire, ont mené un projet de recherche dans deux régions, Guadeloupe et la Réunion, sur les changements affectant les modèles et pratiques de développement dans les espaces ruraux, suite à l'application, par les acteurs locaux, de la Loi d'Orientation Agricole française (LOA) de 1999⁵⁰. En mobilisant la notion de situation de gestion, les auteurs se sont intéressés *« au processus d'élaboration de consensus, aux stratégies d'acteurs, aux outils et instruments qu'ils mobilisent ainsi qu'aux dispositifs utilisés ou fabriqués sur un espace délimité par les acteurs en vue de répondre à un*

⁴⁹Nathalie Raulet-Croset, « La dimension territoriale des situations de gestion », Revue française de gestion 2008/4 (n° 184), p. 137-150, P 148.

⁵⁰ Le dispositif le plus innovant de la LOA, est l'introduction d'un dispositif de contractualisation entre les personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole, et l'autorité administrative. L'attribution d'aides financières devient tributaire du type d'exploitations et de projets, et des engagements objet des contrats.

problème particulier »⁵¹. Là encore, le lien a été établi entre la délimitation de territoires d'action, que les auteurs désignent par « territoires actionnables », et l'efficacité de l'action publique. Sur le plan régional, les situations de gestion n'ont pas modifié profondément le modèle de développement qui était, essentiellement, un modèle productiviste, car n'intégrant pas la diversité infrarégionale. Il était difficile de mobiliser les acteurs autour d'enjeux régionaux. Les auteurs suggéraient la définition d'espaces restreints qui donneraient lieu à des situations de gestion situées, dans lesquelles les espaces « *font «sens» aux acteurs par rapport à leurs actions individuelles et collectives* »⁵².

En s'appuyant sur la notion de situation de gestion, le territoire peut donc être un levier de gestion important pour les pouvoirs publics. Dans le cadre de l'approche constructiviste, cette notion ouvre la voie vers une analyse plus profonde des acteurs en action, de ce qui pourra les réunir dans des logiques de coordination et de co-production, et des processus et dispositifs qu'ils mobilisent pour trouver des solutions originales à leurs problématiques. Elle permet d'apporter un éclairage important sur les conditions d'émergence de configurations d'acteurs à fort potentiel de construction territoriale.

1.2 La proximité comme facteur explicatif des modes de gestion des PME

Dans la ligne de conduite des auteurs qui considèrent que la PME représente un objet de recherche spécifique, présentant des particularités qui en font un genre différent de la grande entreprise, les recherches d'Olivier Torrès sur la proximité comme étant la spécificité même de la PME, sont intéressantes à plus d'un égard. En s'appuyant sur les caractéristiques de la PME, telles que définies par le GREPME⁵³, il associe à chacune de ces caractéristiques, un type particulier de proximité. Autrement dit, ce qui explique ces caractéristiques, c'est la proximité elle-même. Selon le GREPME, la PME se caractérise par une gestion fortement centralisée, par peu de spécialisation, par des modes de coordination dont l'efficacité est conditionnée par la concentration ou la dispersion spatiale des activités de l'entreprise, par des systèmes d'information simples qui relèvent plus de l'informel, et par des stratégies à caractère intuitif.

⁵¹Marc Piraux, Eduardo Chia et Michel Dulcire, De la situation de gestion au territoire actionnable : Des enseignements en matière de politique territorialisée. Le cas des Contrats Territoriaux d'Exploitation dans les Départements d'Outre-Mer français, Revue canadienne des sciences régionales. 2006. PP 69-83, P 75

⁵² *Ibid.*, p.79

⁵³ Le Groupe de recherche en économie et gestion des PME (GREPME) fondé en 1975, est considéré comme l'une des premières équipes de recherche à défendre l'idée de spécificité de la PME.

La gestion est centralisée, du fait de l'omniprésence du dirigeant et sa proximité des salariés, la PME n'étant que rarement dispersée géographiquement. En adoptant la position des auteurs qui considèrent que la centralisation des décisions dans la PME, est « naturelle », notamment Michel Gervais et Michel Kalika, Torres réinvestit la notion de proximité dans le contexte de la PME, et avance l'idée que « *la forte centralisation des modes de gestion de la PME ainsi que la faiblesse de sa ligne hiérarchique sont des caractères qui ne peuvent que se renforcer dans un contexte de proximité* »⁵⁴. Dans le sens inverse, la dispersion des activités nécessite une gestion plutôt décentralisée avec une ligne hiérarchique plus importante. La proximité spatiale engendre ce que Torres désigne comme étant une « proximité hiérarchique », comme spécificité propre à la PME.

Le faible niveau de spécialisation, et donc de division de travail, s'explique non seulement par la taille, mais également par la proximité. Celle-ci favorise l'imbrication des fonctions et des tâches, et donc la polyvalence, aussi bien pour le dirigeant qui s'implique dans le stratégique et l'opérationnel, que pour les salariés qui sont constamment informés et impliqués dans les activités des uns et des autres. Ni la spécialisation horizontale (regroupement des activités par fonction, produits...), ni la spécialisation verticale (entre les niveaux de décision) ne trouvent leur concrétisation dans les PME, « *En définitive, selon nous, si la PME est un modèle d'organisation peu structurée, c'est parce qu'elle correspond à une configuration spatiale compacte. L'idée que nous voudrions avancer est que la faible spécialisation des tâches est fortement conditionnée à un contexte de proximité* »⁵⁵. Dans ce cas, la proximité spatiale engendre ce que Torres appelle une « proximité fonctionnelle ».

Sur un autre plan, et en se référant aux travaux d'Henry Mintzberg sur les modes de coordination, Torres considère que, plus la contrainte de proximité est faible, la coordination par standardisation, qu'il qualifie de « coordination à distance », s'avère efficace. C'est le cas des grands groupes dispersés géographiquement. « *C'est parce que les différentes unités d'un groupe utilisent les mêmes règles, obéissent aux mêmes principes, respectent les mêmes procédures qu'elles sont fortement coordonnées quelle que soit leur localisation* »⁵⁶. Inversement, lorsque la contrainte de proximité est élevée, tel le cas de la PME, la supervision directe, et plus particulièrement l'ajustement mutuel, semblent plus efficaces comme modes

⁵⁴TORRES. O. (2000), "Du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME", 5ème Congrès International Francophone PME (CIFPME), Lille, octobre. P5

⁵⁵*Op. Cite.* Torres. P7

⁵⁶*Ibid.* P8

de coordination. L'ajustement mutuel passe par une communication informelle de type verbal ou visuel, alors que la supervision directe nécessite la présence physique du responsable avec ses subordonnés. Ces deux modes de coordination, que Torres qualifie de « coordination de proximité », requièrent des conditions de proximité spatiale, et sont mieux adaptées aux PME. La proximité devient un élément clé dans la compréhension des modes de coordination au sein des organisations *« En définitive, la PME se caractérise par des mécanismes de coordination de proximité tandis que la grande entreprise adopte généralement des mécanismes de coordination standardisés. Selon nous, cette dichotomie trouve son fondement dans la configuration spatiale des activités des entreprises. »*⁵⁷.

La proximité permet, également, d'expliquer la tendance des PME à opter pour des systèmes d'information simples et moins formels, que ce soit en interne ou en externe. Cela revient à privilégier la communication orale et les contacts directs. Cette simplicité s'explique par la proximité spatiale qui caractérise la PME, en interne (rapprochement des salariés), et en externe (par rapport à ses clients, ses fournisseurs, et l'ensemble de son environnement). La grande entreprise quant à elle agit sur des marchés plus vastes qui peuvent dépasser les frontières nationales. Les systèmes d'information et de communication doivent être plus formalisés et plus élaborés pour garantir le maximum de traçabilité entre des unités éloignées. *« les systèmes d'information en contexte PME semblent sous dimensionnés. Ce sous dimensionnement est souvent interprété comme la conséquence du faible intérêt généralement porté par certains dirigeants à la valeur stratégique de l'information [.....] Mais ce sous dimensionnement peut également être appréhendé comme la résultante d'une configuration spatiale concentrée favorable à la mise en place de systèmes d'information informels, souples et directs [.....] Cela explique la correspondance, maintes fois observée, entre proximité et politique minimaliste de gestion de l'information »*⁵⁸. Torres désigne les systèmes d'information des PME par « systèmes d'information de proximité ».

La dernière caractéristique des PME telle que définie par le GREPME, et le caractère intuitif et peu formalisé des stratégies. Contrairement aux grandes entreprises, le recours aux plans est une pratique rare dans les PME. C'est le dirigeant de l'entreprise qui, en fonction de ce qu'il perçoit comme étant des menaces ou des opportunités, décide des objectifs à réaliser et des actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Là encore, Torrès avance la notion de proximité

⁵⁷*Ibid.* P10

⁵⁸*Op. Cite.* P11-12

comme facteur explicatif, une proximité spatiale, mais également temporelle. D'une part le dirigeant est proche de ses salariés, pouvant ainsi leur communiquer facilement toute nouvelle orientation, sans avoir besoin de formaliser. D'autre part, la dominance du court terme, du fait de la quasi-absence d'activités qui se déploient dans le long terme, telle la recherche et le développement, et la tendance à la réaction plutôt qu'à la prévision, expliquent le caractère intuitif et peu formel des stratégies de la PME. Torres qualifie cette tendance de « proximité temporelle ».

In fine, et à travers une approche qu'il qualifie d'explicative des caractéristiques de la PME, Torres fait de la notion de proximité le fondement de base de la spécificité des PME. Il va jusqu'à « *suggérer une théorie de gestion des PME dont le noyau dur est la proximité* »⁵⁹, la proximité spatiale se traduisant par d'autres types de proximités qui déterminent et expliquent la spécificité des modes d'organisation et de gestion des PME.

2. Le territoire, comme objet de gestion

Etant envisagé comme un construit social, la gestion et l'organisation d'un territoire sont à envisager dans le cadre de procédés et processus mobilisant l'action collective et la co-production. De tels processus renvoient vers la notion de gouvernance territoriale, qui s'est presque naturellement imposée dans un contexte marqué par la montée en puissance des formes de partage de pouvoir (décentralisation) et de modèles de développement qui accordent une place centrale aux ressources et acteurs locaux (développement local, régional, territorial). Un tel contexte questionne fortement, aussi bien les modes de gouvernance de type descendant, que celles issues des instances et organisations internationales, souvent désignés par « bonne gouvernance ». Les premiers mènent à ignorer, ou du moins, à n'intégrer que marginalement les spécificités locales et à affaiblir le rôle des acteurs locaux. La « bonne gouvernance », quant à elle, renvoie vers un ensemble de normes et de principes qui cadrent l'exercice des pouvoirs et la gestion de la chose publique en renforçant, notamment, l'accès à l'information, la responsabilisation, l'ouverture sur la société civile et l'efficacité de gestion. Il s'agit de principes d'ordre général qui représentent plutôt un référentiel de démocratisation de l'exercice du pouvoir, sans pour autant constituer un mode d'organisation et de gestion propre aux territoires.

⁵⁹*Op. Cite.* P15

2.1 Gouvernance territoriale et construction territoriale

Sans pour autant reprendre les débats sur la notion de gouvernance territoriale, il est de plus en plus admis qu'elle renvoie à un mode de gouvernance dans lequel l'action publique n'est pas l'affaire exclusive de l'Etat, mais d'un ensemble d'acteurs. Il s'agit d'une gouvernance qui privilégie la pluralité des acteurs et les relations de coopération et de partenariat. Elle désigne, à notre sens, l'ensemble des dispositifs organisationnels et institutionnels qui permettent la régulation territoriale, celle étant comprise comme la capacité des acteurs locaux à se mobiliser, en intégrant les intérêts des uns et des autres, autour d'un même projet de territoire.

Par rapport à ce que nous avançons, deux notions nous paraissent essentielles pour parler de gouvernance territoriale, la coopération et la proximité. Le territoire, en tant que construit, est porteur d'une histoire et de codes sociaux partagés qui se transforment en une sorte de plateforme qui favorise la mise en relation, sur la base de registres qui ne relèvent guère la sphère marchande (confiance, appartenance...). Dans un tel contexte, la relation entre acteurs est, essentiellement, une relation de coopération susceptible de donner lieu à des compétences collectives et à un savoir-faire spécifique, qui constitueront de véritables ressources territoriales. Pour sa part, la proximité, d'abord spatiale, offre la possibilité de définir le type d'acteurs qui seront concernés. Les recherches sur la dimension territoriale des situations de gestion, dont nous avons présenté quelques exemples, montrent que la délimitation du territoire joue un rôle capital dans l'implication des acteurs. Au-delà de cet aspect physique, la construction territoriale se concrétise, progressivement, à travers le développement de proximités organisées, de nature non-spatiale. Ces proximités représentent des filtres qui permettent de minimiser, ou du moins, de contenir les divergences entre acteurs, favorisant ainsi la régulation. Deux voisins qui occupent un même bâtiment, seront appelés à trouver des compromis, à se faire des concessions pour pouvoir cohabiter ensemble, le bâtiment étant source de proximité. Dans le même sens, plusieurs personnes qui appartiennent à une même organisation, mettront en place des mécanismes de régulation susceptibles de canaliser le pouvoir discrétionnaire des uns et des autres et de définir des orientations communes, dans lesquelles chaque acteur retrouvera une partie de ses intérêts.

Dans la mesure où la proximité et la coopération représentent également des notions incontournables de la construction territoriale, la relation entre celle-ci et la gouvernance territoriale, devient une relation dialectique. Dans le cas des territoires administratifs et même

avec des processus de décentralisation et de déconcentration poussés, nous serons, plutôt, en présence d'une sorte de gouvernement territorial, sans pour autant pouvoir parler de gouvernance territoriale. Ce « gouvernement » se compose, essentiellement, des instances élues et des représentants de l'Etat. La construction territoriale, par contre, permet la pleine concrétisation de la gouvernance territoriale, dans la mesure où elle suppose l'implication de l'ensemble des acteurs et leur mise en réseau dans le cadre de relations de coopération. Pour sa part, la mise en place d'une gouvernance territoriale, telle que nous l'avons présentée, est susceptible de conduire à la formation et l'ancrage d'une configuration d'acteurs à fort potentiel de construction territoriale. Autrement dit, les dispositifs de ce mode de gouvernance, peuvent être exploités comme déclencheurs de la construction territoriale. Toutefois, gouverner un territoire, fait relever un ensemble de paradoxes dont la compréhension ne peut être ignorée.

2.2 Paradoxes de la gouvernance territoriale

Même s'ils sont liés aux territoires issus des découpages administratifs, les élus représentent des acteurs qui disposent de prérogatives et de compétences importantes en termes de gestion de la chose publique au niveau local. Leurs choix et leurs actions sont déterminantes, aussi bien pour gérer les territoires « donnés » dont ils sont responsables, que pour influencer le potentiel de construction territoriale des autres acteurs. Plus ils sont capables de mobiliser les autres acteurs dans des logiques de co-production, plus élevée sera la probabilité pour qu'un territoire se construise. Cette probabilité est d'autant plus élevée en cas d'ancrage territorial des acteurs. Or, l'acteur politique se trouve lié par la durée de son mandat. L'alternance politique, pourtant nécessaire à la démocratisation de la vie politique, risque de déstabiliser la configuration d'acteurs en place. A cela s'ajoute la discordance qui peut avoir lieu, entre les enjeux de développement territorial et ceux de l'agenda politique des partis auxquels les élus appartiennent. L'approche territoriale constructiviste s'inscrit dans le long terme, contrairement aux enjeux politiques qui s'inscrivent dans des cycles de court terme, pouvant donner lieu à des stratégies et comportements qui ne privilégient pas la construction et le développement d'un territoire. L'analyse pourra être poussée plus loin, en se penchant sur les temporalités dans lesquelles s'inscrivent les stratégies et les actions des autres acteurs territoriaux, et l'impact de ces temporalités sur le processus de construction territoriale.

Pour certains acteurs, c'est le cas des élus et de l'Etat, à travers ses services déconcentrés, ce paradoxe trouve son explication dans l'existence de deux types de proximités. D'une part, une

proximité spatiale liée à l'obligation d'agir sur un périmètre territorial prédéfini à l'avance. D'autre part, une proximité organisée, qui découle de l'appartenance à des instances qui planifient et agissent sur autre échelon territorial, celui de la nation, et font intervenir d'autres acteurs qui peuvent ne pas partager les mêmes enjeux. Force est de constater que les services extérieurs sont partagés entre la nécessaire participation à des projets territoriaux qui font intervenir d'autres acteurs locaux, et dont la concrétisation nécessite une régulation flexible, et l'appartenance à un département ministériel dont les orientations et le type d'organisation, peuvent faire obstacle à une telle régulation. Dans de tels cas, les enjeux issus de la proximité organisée, l'emportent souvent sur ceux qui découlent de la proximité spatiale.

A l'instar des temporalités, le périmètre d'action des acteurs est également différent. Le territoire d'action des instances élues, est celui issu des découpages politico-administratifs. Or, l'imbrication de ces territoires⁶⁰, conduit à la multiplicité des acteurs politiques et appelle à chercher constamment de nouveaux dispositifs institutionnels de coordination. Là encore, les coalitions politiques au niveau central, risquent de trouver des prolongements au niveau local. Pour les services déconcentrés de l'Etat, les territoires d'action découlent plutôt de découpages, qui diffèrent d'un département ministériel à un autre. Ceci traduit la dominance de la logique sectorielle, qui risque d'entraver l'élaboration d'un plan d'action local intégré. Un centre hospitalier, par exemple, même s'il correspond à un besoin réel exprimé par la population locale, ne peut être réalisé s'il n'est pas prévu dans la carte sanitaire du Ministère de la Santé. Cela se justifie, notamment, par le fait que la planification au niveau des ministères se fait par rapport aux ressources, essentiellement financières, propres au département lui-même, sans prise en compte de celles propres aux territoires.

L'intérêt porté par les sciences de gestion à la notion de territoire, confirme encore que la neutralité de l'espace et encore plus, celle du territoire, est loin de correspondre aux réalités observées. Les dimensions spatiales et territoriales deviennent même, un élément clef dans la compréhension des modes de gestion des PME, qui faisait souvent référence aux concepts développés dans la grande entreprise. Elles ouvrent la perspective vers une la constitution d'un corpus théorique propre aux PME. Dans le même ordre d'idées, des notions telle « les territoires actionnables », permettent de prendre conscience du rôle que peuvent jouer les territoires dans l'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

⁶⁰Dans le cas du Maroc, on distingue trois échelons territoriaux, la région, la Préfecture ou la province et la commune.

Conclusion du chapitre 1

Le territoire fait l'objet de plusieurs controverses. D'une part, il est confondu avec d'autres notions telles l'espace, le milieu ou la collectivité territoriale, entre lesquelles il y a des similitudes, mais qui sont différentes à plus d'un égard. D'autre part, il est partagé entre ceux qui crient la fin des territoires, et ceux qui en font un nouveau paradigme de développement. Il n'en reste pas moins que dans les faits, le territoire est là. Force est de constater l'appropriation, par des groupes humains, d'espaces qui deviennent des lieux d'enracinement, des référents identitaires qui créent la singularité, à la fois de l'espace approprié, et des acteurs en place.

En tant qu'objet de recherche, la notion de territoire n'a été mobilisée qu'assez récemment, notamment par la géographie et la science régionale, contrairement à celle d'espace qui semblait être plus maniable, particulièrement dans sa continuité, en tant qu'étendue qui se prête plus aisément à la modélisation. En sciences économiques, la marginalisation de ces deux notions a été inévitable pour préserver la cohérence interne du modèle de l'équilibre général qui dominait la pensée économique. Leur prise en compte implique la reconnaissance des rendements croissants et de la concurrence imparfaite, en somme la remise en cause totale du modèle. Même dans les théories de la localisation, et en dépit de la prise en considération des dimensions spatiales, l'espace paraît plutôt neutre. Il est pensé comme une étendue qui dispose des mêmes caractéristiques, où les décisions de localisation, aussi bien des activités que des entreprises, peuvent être modélisées et régies par des lois généralisables et applicables partout. Ceci s'explique en grande partie par le rôle central reconnu à la notion de distance. Même dans le modèle de P. Krugman, la notion de territoire semble trouver mal sa place. D'abord, la distance reste toujours la seule notion à dimension spatiale qui apparaît au niveau du modèle. L'espace est toujours analysé dans sa continuité, dans le cadre d'une approche nomothétique, un modèle d'arbitrage entre économies d'échelle et coûts de transport. Ensuite, la distance elle-même n'est mobilisée que de manière secondaire par rapport à la notion d'économies d'échelle. Les oligopoles dont-il s'agit dans le modèle de Krugman, ne sont pas ancrés territorialement. Ce sont des marchés qui se définissent par rapport à des secteurs d'activités, pensés sur une échelle mondiale. D'ailleurs le point fort de la contribution de Krugman, c'est ce rapprochement entre commerce international et économie géographique, mais sans pour autant s'intéresser à la formation d'espaces économiques particuliers. Cet aspect est nettement plus évident dans les travaux des auteurs qui se sont penché sur l'importance du « local » dans l'émergence d'agglomérations d'entreprises et de formes

d'organisation territoriales spécifiques. Par rapport à l'approche territoriale qui nous intéresse, ces formes d'organisation ont le mérite de mettre en évidence que :

1. L'organisation spécifique des activités sur un territoire, sous une forme ou une autre, est susceptible de générer la croissance. Les territoires ne sont ni neutres, ni substituables les uns aux autres.
2. Les ressources qui font la spécificité d'un territoire, sont des ressources créées par les acteurs territoriaux en réponse à leurs problèmes. La notion de territoire échappe ainsi à tout déterminisme. Il n'existe pas de territoires riches ou pauvres en soi, mais par rapport à la capacité des acteurs territoriaux à s'organiser de manière à construire ensemble des ressources territoriales, donc à faire émerger un territoire.
3. Il s'agit de formes d'intelligence territoriale, dans le sens où elles peuvent être abordées comme clés de la construction territoriale. Autrement dit, il s'agit de plateformes susceptibles de regrouper et mettre en relation un grand nombre d'acteurs territoriaux qui se mobilisent autour de projets innovants à travers des relations non exclusivement marchandes, conduisant à la mise en commun de connaissances jusque-là éparpillées. Ces formes d'organisation peuvent être abordées comme déclencheurs de la construction territoriale.

Toutefois, il nous semble que le rôle des acteurs n'a pas été suffisamment abordé. Une place centrale a été accordée exclusivement aux firmes, plus particulièrement celles à caractère industriel. Or, s'il est largement admis que l'acteur économique joue un rôle de premier plan dans le développement des territoires, l'enjeu et le poids que présentent des processus tels, la décentralisation administrative et la démocratie participative, dénotent du rôle que jouent désormais d'autres acteurs comme les élus et la société civile. Les comportements, les zones d'intérêts, les zones d'influence et les stratégies des différents acteurs doivent être cernés, non seulement de manière individualisée, mais dans le cadre d'une analyse globale mettant en exergue les modes de coordination et de mise en relation.

Il n'en demeure pas moins que ces théories traduisent, non seulement la prise de conscience de plus en plus confirmée de l'importance du local, devenu territorial, dans toute réflexion sur le développement, mais un changement paradigmatique en la matière. Elles expriment des tentatives de formalisation de nouvelles réponses aux problèmes de développement, en se détachant du cadre macroéconomique longtemps privilégié, aussi bien dans les théories que

dans les pratiques et politiques de développement. Ce sont d'ailleurs les questions et les enjeux de développement qui justifient l'importance de la notion de territoire. Les crises économiques qui se sont succédées depuis les années 1970 annonçant l'essoufflement des théories et modèles de développement dominants d'une part, et la multiplication d'initiatives locales qui ont fait leurs preuves d'autre part, ont amené à repenser le développement sur des bases territoriales. C'est dire que l'échelle la plus pertinente pour une réflexion sur les processus de développement, est celle du territoire. Le développement devient territorial. Notre deuxième chapitre a été, dans ce sens, consacré à la relecture des principales théories de développement, dans la perspective de comprendre l'apport de l'approche territoriale, et le lien entre le développement et le territoire.

Chapitre 2. L'approche territoriale et le renouveau de l'économie de développement

Le débat sur le développement n'a commencé qu'à partir des années 1950, avec la publication en mai 1951 d'un rapport des Nations Unies sur la situation économique des pays sous-développés. La reconnaissance de la spécificité de ce phénomène a largement contribué à la formation de l'économie de développement en tant que champ disciplinaire ayant son propre objet de recherche et ses propres théories.

Historiquement, la problématique de développement a été abordée à travers trois principales approches. L'approche libérale a, pour longtemps, assimilé le développement à la croissance économique, le sous-développement étant analysé comme retard. L'approche structuraliste s'est focalisée sur la mise en exergue de forces de déséquilibre inhérentes au système capitaliste, et qui condamnent les pays du sud au sous-développement. Ce dernier est analysé, non pas comme retard, mais plutôt comme blocage. L'approche institutionnelle quant à elle, met l'accent sur le rôle que les institutions peuvent jouer pour enclencher des dynamiques de développement. Ces approches constituaient pendant longtemps le sous-basement théorique des politiques de développement mises en œuvre. Celles qui ont perduré le plus, sont les politiques issues des thèses libérales, notamment sous l'impulsion des organisations internationales. Or, les mesures préconisées, regroupées pour l'essentiel dans le « consensus de Washington », ont apporté autant de déséquilibres que de croissance. Ce contexte a conduit certains auteurs à se poser la question sur la pertinence et la légitimité même de la notion de développement. Certains sont allés même jusqu'à considérer qu'il s'agit d'une notion obsolète, voire d'une illusion et à proposer des alternatives (Serge Latouche, Gilbert Rist).

A notre sens, il ne s'agit pas d'une crise de notion, mais plutôt d'approche. L'approche territoriale, et devant la réussite de certains espaces à se démarquer économiquement, dans un contexte de crise, se présente comme une issue susceptible de donner un nouvel élan à la notion de développement, qui devient un développement territorial.

Section 1 : Les approches « traditionnelles » de développement

Le qualificatif « traditionnelles » ne signifie, nullement, porter un jugement de valeur sur ces approches, mais seulement les caractériser comme étant des approches répandues et largement débattues par les chercheurs. Les thèses libérales partagent la même idéologie, celle de considérer le sous-développement comme un retard pouvant être rattrapé par une croissance économique soutenue. Walt Whitman Rostow, Arthur Lewis, Albert Hirschman, Ragnar Nurkse et Paul Rosenstein-Rodan, représentent quelques-uns des auteurs les plus connus dans ce courant d'analyse. L'approche structuraliste qu'on retrouve, notamment, dans les travaux de Raul Prebisch, Arghiri Emmanuel, Samir Amin ou Celso Furtado, analyse le sous-développement comme conséquence d'une relation de dépendance entre les pays du centre et ceux de la périphérie. L'approche structuraliste a permis pour sa part d'apporter des enrichissements considérables, en se penchant sur le rôle des institutions, aussi bien internes qu'externes, dans l'amorçage de processus de développement. Les contributions de Douglass North, Gunnar Myrdal, Joseph Stiglitz ou Amartya Sen, sont parmi les plus réputés dans ce sens.

1. L'approche libérale

La croissance économique représente le premier angle d'approche de la problématique de développement. Les théories qui s'inscrivent dans ce sens, sont nées dans le contexte des années 1950, marqué par l'indépendance de plusieurs états qui cherchaient à emprunter le chemin des pays considérés comme développés. Les pays du nord représentaient la référence. Les théories qui préconisaient la croissance économique comme moteur de développement étaient d'ailleurs qualifiées de théories de rattrapage. Elles sont le fruit d'un contexte où la similitude entre croissance et développement était largement admise d'une part, et où l'industrialisation représentait le principal vecteur de cette croissance d'autre part. Quatre principales thèses s'inscrivent dans cette ligne de conduite : la vision évolutionniste de W. Rostow, le dualisme des structures économiques d'A. Lewis, les thèses sur la croissance équilibrée ou déséquilibrée de R. Nurkse, P. Rodan et A. Hirschman, et les modèles de spécialisation en commerce international.

1.1 Le développement comme processus « autonome »

W. Rostow conçoit le développement dans le cadre d'une approche évolutionniste qui se concrétise en cinq étapes⁶¹. C'est l'évolution d'une société traditionnelle caractérisée par des structures sociales rigides fondées sur la propriété foncière, une économie de subsistance basée sur l'agriculture et par la quasi-inexistence de l'épargne et de l'investissement (étape 1), vers une société traduisant l'ère de la consommation de masse (étape 5). L'étape cruciale dans ce modèle étant celle du « Take off » qui se caractérise par une croissance rapide, stimulée par l'expansion dans quelques secteurs économiques clés. L'étape dans laquelle chaque pays se trouve, permet de caractériser son cheminement vers le développement, le sous-développement et le développement étant des phases inévitables, par lesquelles tous les pays passent « naturellement ». Le processus étant le même pour tout le monde, ce qui explique le sous-développement de certains pays, c'est qu'ils ne sont pas encore parvenus au même stade de croissance économique.

A la lecture de la thèse de Rostow, on comprend que le développement est conçu comme un processus autonome, aussi bien quant aux conditions de son émergence, que par sa capacité à s'auto-entretenir. Une fois arrivé à un certain seuil d'épargne, l'investissement s'accélère et le processus d'accumulation du capital s'enclenche. En l'assimilant à la croissance économique, le développement est pensé à l'image des pays du nord. On peut même aller jusqu'à dire que c'est la réalité des pays occidentaux qui a servi de base à la théorisation du développement. Tout laisse penser que Rostow a pris comme point de départ les années 1960-1970, qui représentent le début de l'âge de consommation dans les pays occidentaux, avec une nette avance des Etats-Unis et qu'il a remonté l'histoire jusqu'au moyen âge, car étant l'étape historique qui a connu la naissance des premiers « états ». Chaque fois que des changements affectaient les structures économiques (volume des investissements, secteurs producteurs...), le passage entre étapes, s'opère. C'est donc le cheminement historique des pays occidentaux qui est décrit par le modèle de Rostow. Or les pays sous-développés connaissent actuellement des problèmes différents de ceux qu'ont connus les pays industrialisés au cours de leur évolution, tel le dualisme économique mis en évidence par A. Lewis.

⁶¹ W. W. Rostow. Les étapes de la croissance économique, traduit de l'américain par M. J. du Rouret-Paris, Editions du seuil, 1962. 200 pp.

1.2 La problématique de sous-emploi

Selon A. Lewis⁶², l'économie des pays en voie de développement se spécifie par la coexistence d'un secteur traditionnel et d'un secteur moderne. Le premier se caractérise par une main d'œuvre abondante à coût réduit, avec une productivité marginale du travail proche de zéro. Le second offre un nombre illimité de postes de travail, du fait de l'expansion et de la croissance générées par l'accumulation capitaliste, avec une productivité marginale du travail positive et constamment croissante. L'abondance de la main d'œuvre dans le secteur traditionnel exerce une pression sur le niveau des salaires, engendrant des gains de productivité au niveau du secteur moderne qui se répercutent sur les prix des exportations au lieu de se traduire par l'augmentation des salaires et l'amélioration du niveau de vie. Le sous-développement est donc dû à ce dualisme qui implique le sous-emploi. La solution réside dans l'adoption de politiques qui favorisent le transfert de la main d'œuvre vers le secteur moderne, ce qui permettra de tendre vers le plein emploi, de renforcer l'industrialisation, et de tirer l'économie vers la croissance. Cette dynamique est censée conduire au dépassement du dualisme économique, et par voie de conséquence, au développement.

L'apport majeur de Lewis, c'est qu'il évoque la spécificité des pays sous-développés. La progression vers le développement ne peut donc être envisagée de la même manière. La situation actuelle de ces pays montre que ce dualisme présente une réalité qui se manifeste doublement. D'une part, un secteur économique qui se modernise progressivement sous l'impulsion des investissements directs étrangers et des technologies exportées, qui coexiste avec un secteur traditionnel caractérisé par une très faible intensité capitaliste. D'autre part, un secteur formel, censé soutenir financièrement la croissance économique, et un secteur informel qui matérialise l'effort d'une couche non négligeable de la population pour modérer les effets de la pauvreté et de la précarité. Finalement, le dualisme qui caractérise les pays en voie de développement, renvoie vers la coexistence de deux types d'économies qui ont des finalités différentes, une économie marchande en quête de croissance, et une économie de survie en quête de subsistance.

Sur un autre plan, Lewis se démarque des autres auteurs qui s'inscrivent dans la pure tradition libérale, et qui considèrent que la croissance économique est la conséquence des règles de jeu

⁶²A. Lewis. La théorie de la croissance économique. Traduction française de Françoise Pons, Préface de Gaston Leduc, Edité par Payot, Paris 1963. 453 pp.

du marché, par sa tendance vers un certain interventionnisme. Il accorde à l'Etat un rôle central à travers des politiques susceptibles d'assurer la migration et le transfert de la main d'œuvre, du secteur traditionnel vers le secteur capitaliste. Dans les thèses de la croissance équilibrée et déséquilibrée, ce n'est pas la problématique de sous-emploi qui est mise en avant mais plutôt le choix des secteurs et du type d'investissement à réaliser.

1.3 Entre croissance équilibrée et croissance déséquilibrée

Dans les années 1960-1970, et sous l'influence des thèses orthodoxes, les pays en voie de développement ont connu une vague de politiques d'industrialisation. L'industrie était considérée comme le principal secteur susceptible de générer des externalités positives pour l'ensemble de l'économie. Deux trajectoires, pouvaient dès lors être empruntées, soit généraliser l'investissement à tous les secteurs et chercher la réalisation de synergies, soit investir dans quelques secteurs clés et miser sur les effets d'entraînement.

La première trajectoire correspond à la thèse de la *croissance équilibrée*, qu'on retrouve dans les travaux de Ragnar Nurkse et de Paul Rosenstein-Rodan⁶³. Dans le même sens que la loi des débouchés de J.B. Say, les deux auteurs considèrent que seul un « Big Push » est susceptible d'engendrer la croissance. Il faudra investir dans tous les domaines, de manière à créer, simultanément, les offres et les demandes, et éviter tout déséquilibre. Dans le cas contraire, tout investissement nouveau entraînera des opportunités économiques qui ne seront pas exploitées, car il n'existe pas d'activités connexes.

A. Hirschman qui a considérablement influencé les politiques d'investissement, et les financements accordés par les institutions internationales aux pays en voie de développement, soutient l'idée que ce sont les déséquilibres qui font progresser l'économie. Il considère que « *pour que l'économie continue de progresser, la politique de développement doit viser à maintenir les tensions, les distorsions, les déséquilibres* »⁶⁴. La thèse de *croissance déséquilibrée* d'A. Hirschman, s'appuie sur un certain nombre de notions qui s'articulent dans

⁶³Les deux contributions phares de ces deux auteurs en la matière sont : **Ragnar Nurkse**. Les Problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés : Suivi de Structures du commerce international et développement économique. Traduit de l'anglais par Lise et Gaston Leduc, Éditions Cujas, 1968, pp 219. **Paul Rosenstein-Rodan** "Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe" [Problèmes de l'industrialisation de l'Europe de l'Est et du Sud-Est], 1943, Economic Journal, Vol 53, n°210/211, pp202-211

⁶⁴A.O.Hirschman. Stratégie du développement économique. Cité par Cyrille Ferraton et Ludovic Frobert, L'Enquête inachevée : Introduction à l'économie politique d'Albert Hirschman, Presses Universitaires de France, 2003. P 35

un processus, qui n'est d'autre que le processus de développement. Il s'agit de trois principales notions que sont, la complémentarité, l'investissement induit, et les liaisons. Il y a complémentarité, lorsque l'augmentation de la production d'un bien, exerce une pression pour obtenir l'augmentation de l'offre d'un autre bien. La complémentarité engendre des économies externes qui donnent lieu à des investissements induits. Dans la pensée d'Hirschman, c'est ce type d'investissement qui présente le problème central du développement. Pour amorcer un processus de développement, les pays les moins avancés doivent adopter une approche stratégique consistant à créer une impulsion initiale, à stimuler l'investissement, mais pas dans tous les secteurs. Selon lui, la croissance économique est liée, non pas au volume des investissements, mais plutôt à la nature des secteurs ciblés. Le besoin en inputs et en débouchés pour les outputs constituera des goulets d'étranglement, et exercera une pression qui donnera lieu aux investissements induits⁶⁵. Ces investissements susciteront eux-mêmes d'autres investissements. Le développement s'assimile, ainsi, à une série de déséquilibres créateurs « *la propriété qu'à l'investissement induit de susciter d'autres investissements par l'intermédiaire des complémentarités et des économies externes, constitue une « aide » inappréciable qu'il importe d'utiliser consciemment au cours du processus de développement. Elle exerce une poussée sur une masse d'investissement et contribue ainsi à accroître la capacité de prendre de nouvelles décisions d'investissement* »⁶⁶. Dans cette conception, l'investissement ne doit plus s'opérer selon des critères stricts de rentabilité mais, surtout, en fonction des liens interindustriels qu'il permettra. Autrement dit, la priorité doit être donnée aux investissements qui maximisent les décisions induites. L'analyse des effets de liaison implique, lors du choix entre différents investissements, d'opter pour une « solution en séquence ou en chaîne ». Le choix se fera en fonction du potentiel de l'investissement en question, à engendrer le lancement de nouvelles industries.

Dans la thèse d'Hirschman, les situations de développement imposent souvent un choix entre les investissements en infrastructures économiques et sociales, ou en activités directement productives. Or, la plupart des politiques de développement traduisent une tendance vers plus d'investissements en infrastructures. Hirschman considère que ce n'est pas un choix stratégique opportun. La mise en place de manière excessive de telles infrastructures, ne représente qu'une « invitation au développement », mais rien ne garantit qu'elles induisent des investissements dans les activités directement productives. Par contre, une insuffisance

⁶⁵L'investissement autonome représente, par contre, la préoccupation des pays avancés, car étant indépendant de la croissance économique. Il vise un intérêt exclusivement social.

⁶⁶*Ibid.*, P 89

d'investissements en infrastructures engendrera des goulets d'étranglement et une pression qui enclenchera de tels investissements « ...cette fois, les vertus propitiatoires de l'infrastructure ne devrait pas constituer les fondements d'une politique de développement »⁶⁷. A noter que la thèse d'Hirschman trouve des intersections avec les travaux des auteurs qui prônent la polarisation de la croissance, notamment F. Perroux, avec qui il reconnaît le partage de ses idées, mais également, plus récemment avec les travaux de M. Porter sur les clusters.

Les échanges extérieurs peuvent, également, être source de croissance dans la thèse libérale. La spécialisation devient, dans ce cas la voie toute désignée vers le développement.

1.4 Le commerce extérieur comme pilier de développement

Dans la théorie libérale, le commerce extérieur ne peut être bénéfique aux pays, que s'il s'opère dans un cadre de libre-échange. Seul celui-ci peut entraîner une division internationale du travail, et donc une spécialisation de la production. Ceci permettra à chaque pays de produire au moindre coût et d'augmenter les richesses créées. Le fondement théorique de cette thèse a été développé par David Ricardo qui considère que chaque pays trouvera avantage à se spécialiser, en exportant les biens pour lesquels il dispose du plus fort avantage comparé ou du moindre désavantage comparé, et en important les autres biens de ses partenaires. Dans le même ordre d'idées, le modèle Heckscher, Ohlin et Samuelson, prône la spécialisation des pays dans les fabrications qui incorporent le facteur de production le plus abondant localement. C'est au niveau de ces facteurs que l'avantage comparatif est présent. Ce qui explique le sous-développement, c'est le faible niveau de spécialisation et de mise en valeur des avantages comparatifs. Dans le modèle ricardien, cet avantage provient des écarts relatifs de productivité, alors que dans le modèle HOS, il provient des écarts relatifs des dotations en facteurs.

Parallèlement au multilatéralisme prôné par les instances internationales pour concrétiser le principe de libre échange, un commerce intrarégional s'est développé. Plusieurs auteurs se sont intéressés à la complémentarité ou la substituabilité entre multilatéralisme et régionalisme, ou encore aux conséquences du régionalisme sur le commerce international. Sur

⁶⁷Ibid.,... P112-113.

ce dernier point, Jacob Viner⁶⁸, considère que cette forme d'échange, peut produire un double effet, de « création » et de « détournement ». Le premier a lieu, lorsque les accords régionaux permettent une spécialisation plus importante et un cadre organisationnel plus souple des échanges entre les pays membres. Il y a un effet destructeur, lorsque les pays échangent à l'intérieur du bloc économique auquel ils appartiennent, au détriment de pays plus compétitifs. Cet effet peut devenir plus intense, si la constitution de ces blocs se fait dans une perspective de positionnement international par rapport aux autres économies, ce qui risque d'entraîner une sorte de « guerre économique ». P. Krugman désigne ce phénomène par « théorie pop du commerce international ».

La conception libérale a été, pendant longtemps, considérée comme réponse à la problématique de sous-développement des pays du sud. Or, paradoxalement, ce n'est pas par rapport aux problèmes spécifiques de ces pays qu'elle a vu le jour, mais plutôt celle des pays du nord. C'est dans le contexte de l'après deuxième guerre mondiale, marqué par la volonté des Etats-Unis à stopper l'évolution du communisme et promouvoir le modèle capitaliste américain, que les fondements théoriques des thèses libérales se sont formés. Les théories d'inspiration libérale ont beaucoup inspiré les politiques de développement, des années 1950 jusqu'au début des années 1990. Son idéologie de base reste encore présente, notamment à travers la pratique de la planification sectorielle et les politiques qui mettent l'accent sur les nouveaux métiers stratégiques mondiaux. Il n'en demeure pas moins que la relation entre développement et croissance n'est plus une évidence « A la fin des Trente Glorieuses, cette croissance de plus en plus difficile à atteindre même dans les pays riches, commence à être de plus en plus contestée théoriquement. Une dégradation en termes de légitimité se produit en parallèle au ralentissement de cette croissance économique. Davantage de questions sur « les fruits de cette croissance » et leurs répartitions se posent dans une période de crise (le premier choc pétrolier) et d'augmentation des niveaux de chômage. Ainsi, la relation entre croissance et développement de vient de plus en plus complexe »⁶⁹. Les critiques à l'égard de ces théories ont été particulièrement formulées par les auteurs du courant structuraliste, qui considèrent que les pays du nord ne peuvent entretenir leur développement qu'en exerçant leur domination sur les pays du sud.

⁶⁸Jacob. Viner. *The Customs Union Issue*, Carnegie Endowment for International Peace, New York. 1950, 221 PP.

⁶⁹ Rabih ZOTTI. « Y'a-t-il convergence du développement en Europe ? Concepts, mesures et politiques de développement. Thèse présentée et soutenue publiquement, le 16 septembre 2014. Université Lille 1. 394 PP. P 41-42.

2. L'approche structuraliste

L'analyse structuraliste est qualifiée comme telle, parce qu'elle analyse le sous-développement dans le cadre d'une approche globale de fonctionnement de l'économie mondiale. Elle lie le fonctionnement des structures des pays du centre à celles de la périphérie. Il s'agit d'un système de relations inégalitaires qui est la conséquence directe du capitalisme mondial, et dans lequel le développement du nord passe systématiquement par le sous-développement du sud. Raul Prebisch représente le chef de file de ce courant. Son analyse de type centre-périphérie et son principe de détérioration des termes de l'échange, représentent un noyau dur largement partagé par d'autres auteurs, notamment Samir Amin, Fernando Henrique Cardoso, Enzo Faletto, et Celso Furtado.

2.1 Les forces de déséquilibre externes

Suite à une étude sur la situation économique de l'Amérique Latine, élaborée dans le cadre de la Commission Economique Pour l'Amérique Latine (CEPAL), R.Prebisch considère que la division internationale du travail est plutôt source de déséquilibres. Selon lui, les produits primaires exportés par les pays de la périphérie, subissent des fluctuations de prix sur des cycles longs, entraînant ainsi la détérioration des termes de l'échange. Cette détérioration ne peut être compensée que par une augmentation des importations effectuées par les pays du centre. Or ce n'était pas le cas pour l'économie latino-américaine entre 1929 et 1949, période pendant laquelle les pays du nord ont continué à importer les mêmes quantités alors que les prix étaient plus bas. Dans ce contexte, les pays du sud devraient se tourner vers l'intérieur, et adopter des politiques d'industrialisation visant la substitution des importations. Le développement n'est plus pensé comme un processus spontané, mais plutôt orienté. Le rôle de l'Etat ne se limite plus au maintien d'un cadre favorable aux investissements, mais plutôt orienter la production vers des biens antérieurement importés, de manière à changer la structure du commerce extérieur et n'importer que les biens nécessaires au renforcement de l'industrialisation.

Dans la même ligne de conduite, les écrits de Samir Amin représentent de véritables procès du système capitaliste, qui ne peut se maintenir et se renouveler qu'à travers une accumulation accrue des profits. Les pays du nord opèrent un drainage massif des ressources des pays du sud, en maintenant une relation de dépendance de la périphérie vis-à-vis du centre. Cette relation se manifeste, notamment, par la présence dans les pays du sud, de firmes

multinationales qui profitent d'une main d'œuvre abondante et de ressources naturelles, et facilitent ainsi le transfert des richesses. Le capitalisme a besoin d'impérialisme, et ne peut avoir pour conséquence logique, que le sous-développement des pays de la périphérie. S. Amin considère que le capitalisme domine le système mondial à travers cinq entrées : le contrôle de l'accès aux ressources naturelles, le contrôle de la technologie et de la propriété intellectuelle, l'accès privilégié aux médias, le contrôle du système financier et monétaire, et le monopole des armes de destruction massive. L'émergence de certains pays tels la Chine est due, selon lui, à une sorte de déconstruction de ses avantages, en maîtrisant, par exemple, des technologies de pointe propres. Cette domination du capitalisme a évolué vers une nouvelle forme qu'il qualifie de « capitalisme des monopoles généralisés ». Elle consiste en une centralisation poussée des capitaux entre les mains d'oligopoles qui contrôlent les sources d'approvisionnement et les circuits de distribution, donc l'amont et l'aval des chaînes logistiques. Cela a permis aux grands groupes de dégager ce qu'il appelle « la rente monopolistique ». Le système capitaliste repose donc désormais, non pas sur la maximisation des profits, mais sur la maximisation de cette rente. Il exerce, ainsi, une pression permanente sur les revenus des PME, qui constituent l'essentiel du tissu économique des pays de la périphérie. A l'instar des autres auteurs, S. Amin, recommande la relativisation du poids du commerce extérieur, pour échapper à une division internationale du travail qui ne fait qu'amplifier l'échange inégal. Il préconise le protectionnisme et l'adoption de politiques autocentrées qui ciblent la satisfaction de la demande intérieure.

Au début des années 1970, Arghiri Emmanuel sera l'un des auteurs qui vont théoriser l'inégalité des échanges entre les pays du nord et ceux du sud. Selon lui, il y a inégalité des échanges, parce qu'il y a un écart de salaires entre ces deux groupes de pays. Il considère que la valeur de la force de travail, dépend du niveau de développement d'un pays. Plus un pays est développé, plus cette valeur, et donc le salaire, augmentent. Il considéra que ce sont les salaires qui déterminent les prix des biens échangés. Or, si c'est le cas, cette inégalité des échanges risque d'alimenter en permanence l'inégalité de développement, car il suffit aux pays développés de maintenir un écart de salaires important, pour maintenir la situation de blocage des pays du sud.

Pour l'ensemble de ces théories, les forces de déséquilibre externes sont causées par un système capitaliste qui génère la détérioration permanente des termes de l'échange, et construit un système d'échange inégal, qui pèse lourdement sur le solde de la balance

extérieure des pays du sud. Ces forces se trouvent amplifiées par d'autres facteurs de blocage de nature interne, les pays du sud étant, d'une part, des économies de main d'œuvre, et d'autre part, caractérisées par des marchés fortement concurrentiels, ce qui les rend encore plus vulnérables aux facteurs exogènes déjà évoqués.

2.2 Les forces de déséquilibre internes

A noter d'abord, que nous avons opté pour l'isolement de ces forces, uniquement pour mettre en exergue ce qui spécifie les économies du sud chez les auteurs du courant structuraliste, sans pour autant perdre de vue, que dans une telle approche, le sous-développement trouve son origine, essentiellement, non pas dans les structures internes des pays, mais dans les rapports entre le centre et la périphérie. Ces forces apparaissent, particulièrement, dans l'argumentaire avancé par R. Prebisch et Hans Singer pour discréditer l'échange international, d'une part, et dans l'analyse du comportement des revenus sous l'effet des fluctuations des cours des matières premières, par Cleso Furtado, d'autre part. Pour Prebisch et Singer, les gains de productivité se traduisent différemment dans les pays du nord et ceux du sud. Cela s'explique par la structure et l'organisation des marchés au sein de ces deux groupes de pays. Dans les pays du nord, les marchés sont de type oligopolistique, ce qui permet le maintien du niveau des prix. Les gains de productivité se traduisent, dès lors, non pas par une baisse des prix, mais par une amélioration permanente de la rémunération des facteurs de production. Par contre, dans les pays du sud, la concurrence exerce une pression, telle que les gains de productivité se répercutent, constamment, sur les prix. Pour sa part, C. Furtado s'est distingué, par l'intérêt qu'il a porté sur la compréhension de l'influence du système capitaliste, non seulement à travers les relations centre-périphérie, mais en se tournant vers les structures économiques internes. Il s'est particulièrement intéressé aux effets des cycles de croissance ou de récession du commerce extérieur des produits primaires, sur les groupes socio-économiques d'un même pays. Il constata une tendance à la concentration des revenus dans les phases de prospérité, et de « socialisation des pertes » dans les phases de récession. La concentration des revenus s'explique par l'offre élastique de la main d'œuvre, du fait de son abondance, empêchant l'augmentation des salaires réels et entraînant la concentration des revenus entre les mains d'une minorité de détenteurs de capitaux. Par contre, au cours des périodes de récession des exportations, les pertes sont transférées à la population à travers des mesures de dépréciation monétaire. Ces mesures préservent les revenus des exportateurs, mais se répercutent négativement sur le pouvoir d'achat de la population.

Finalement, les auteurs structuralistes partagent l'idée qu'il existe des forces de déséquilibre qui maintiennent, voire renforcent le sous-développement des pays de la périphérie. Ces forces sont, à la fois, externes et internes. Sur le plan externe, il y a déséquilibre de la balance des paiements, et sur le plan interne, il y a des taux de croissance très bas, les économies étant des économies de main d'œuvre, et fortement concurrentielles. Plus une économie dépend des exportations des produits primaires, plus ces forces deviennent des facteurs de blocage, donc de sous-développement. Les pays du sud doivent donc miser, non pas sur le marché extérieur, mais sur le marché intérieur à travers l'industrialisation. Celle-ci permettra, à la fois d'absorber l'excédent de main d'œuvre et de modifier la structure du commerce extérieur. C'est en inversant les tendances, que le développement pourra avoir lieu.

En dehors des approches libérale et structuraliste ayant constitué pendant longtemps, le socle théorique de l'économie de développement, l'approche institutionnelle ne manque pas d'intérêt. Elle accorde la place centrale dans l'explication du développement ou du sous-développement aux institutions, aussi bien internes qu'externes.

3. L'approche institutionnelle

John Roger Commons est l'une des figures qui ont marqué le plus le courant institutionnaliste dans les années vingt. L'idée de base qui ressort de ses travaux, est qu'il est nécessaire de définir un cadre légal et juridique qui encadre l'activité économique. Les lois et les règles deviennent des institutions qui permettent de modeler le comportement des agents. La notion d'institutions chez Commons reste étroitement liée à celle de l'action collective. En matière de législation de travail, à laquelle il a contribué considérablement aux Etats-Unis, Commons considère qu'il faudra aller au-delà de l'analyse individualiste des relations de travail qui mobilise, essentiellement, la notion de contrat. C'est, plutôt l'action collective qui est susceptible de produire des règles et des normes de comportement à même d'éviter ou de stabiliser les conflits d'intérêt.

En partageant ces idées, plusieurs auteurs néo-institutionnalistes, mais également néo-keynésiens, vont s'intéresser au rôle des institutions dans l'enclenchement du développement. Certains d'entre eux vont s'intéresser aux institutions internes, c'est le cas de North et Myrdal ou encore, plus récemment, M. Porter, d'autres se sont focalisés sur les institutions externes, comme Stiglitz ou Amartya Sen.

3.1 Institutions internes : de la régulation des coûts de transaction à l'Etat-providence

Douglass North, considéré comme le chef de file du néo-institutionnalisme, considère que l'approche institutionnelle permet d'expliquer les écarts de développement. En relisant l'histoire de l'Amérique latine et de l'Amérique Anglo-Saxonne, il chercha à expliquer pourquoi l'une appartient au tiers monde, alors que l'autre appartient au monde développé. Selon lui, les pays colonisateurs ont reproduit dans les deux Amériques, leurs propres institutions. Dans le cas de l'Amérique latine, L'Espagne a transféré un modèle d'Etat centralisé, autoritaire et fortement hiérarchique, générateur de forces de blocage, alors que la Grande Bretagne, ayant développé progressivement des institutions décentralisées, et adopté des lois en faveur des libertés et de la limitation des pouvoirs du monarque, ont pu transférer ces mêmes institutions à l'Amérique Anglo-Saxonne. Ce qui favorise et explique le développement ou le sous-développement ce sont, donc, les institutions, qu'il définit comme étant des contraintes, formelles ou informelles, élaborées par les hommes pour structurer leurs interactions.

Sur un autre plan, projetée sur l'économie de développement, la théorie des coûts de transaction développée par Ronald Coase et à sa suite O. Williamson, renvoie vers un rôle aussi important des institutions en la matière. Simon Kuznet, considère qu'il y a deux types de coûts dans une économie, les coûts de production et les coûts de transaction qui accompagnent les échanges (recherche de l'information, négociation...). Plus les coûts de transaction sont élevés, plus ils freineront la croissance, car limitant l'échange. Dans les sociétés primitives, et du fait des liens personnels qui lient les participants à l'échange, les coûts de transaction sont faibles. Par contre, le niveau faible du capital technique augmente les coûts de production. Cette situation se trouve inversée dans les sociétés développées. Autant le progrès technique et la maîtrise des technologies permettent de réduire les coûts de production, autant l'élargissement des marchés rend les relations économiques impersonnelles, augmentant les coûts de transactions. *« Le développement s'accompagne d'un accroissement des coûts de transaction, au fur et à mesure que la société devient plus complexe, et d'une réduction des coûts de production, au fur et à mesure que le capital s'accumule, et que la société se spécialise. Toute la question est de savoir si la baisse des*

seconds ne sera pas annulée par la hausse des premiers : les institutions seules feront la différence en limitant ou non cet accroissement »⁷⁰.

Pour sa part, G. Myrdal s'intéressa au sous-développement à travers le rôle amplificateur que jouent les institutions dans les pays en voie de développement. Selon lui, et en l'existence de profonds déséquilibres économiques et sociaux, le libre jeu du marché ne fait qu'accentuer les déséquilibres. Ces derniers se trouvent à leur tour aggravés par des institutions elles-mêmes inégalitaires (lois, règles, normes et routines). S'instaure alors un cercle vicieux de pauvreté, que Myrdal désigne par « causalité circulaire cumulative ». Le développement passe, donc, par des réformes institutionnelles qui traduisent l'inscription de l'Etat dans une approche volontariste de redistribution (Etat-providence), visant à modeler les comportements et à diminuer les inégalités et la pauvreté. La notion d'Etat-providence occupe une place centrale dans la réflexion de Myrdal. En l'absence d'un tel Etat, il est quasiment impossible de prétendre au développement.

A noter que chez Myrdal, cette intervention doit viser, prioritairement, l'instauration de l'égalité entre l'ensemble des citoyens, traduisant l'importance, voire la primauté de la dimension sociale et humaine dans le cheminement vers le développement. Le rôle de l'Etat dans l'impulsion du développement apparaît, également, chez M. Porter. Dans son ouvrage « L'avantage concurrentiel des nations », il lie entre le développement, et l'effort entrepris par les Etats pour créer des pôles de concentration d'entreprises, qu'il appelle des clusters. Ces pôles exercent un effort positif sur leurs régions d'implantation et sur toute l'économie. Le développement économique devient tributaire de la place des clusters et du soutien de leur développement, dans les politiques économiques des Etats.

En dehors des institutions internes, les institutions externes peuvent également influencer les processus de développement, et constituer un élément clef dans l'explication du développement de certains pays et du sous-développement d'autres.

⁷⁰S. Kuznets. Le rôle des institutions dans le développement économique : les leçons de l'histoire. Paru dans la jaune et la rouge, revue de l'école polytechnique. Février 2000.

3.2 Institutions externes : une réforme qui s'impose

Par institutions externes, nous faisons allusion aux institutions internationales, qui sont particulièrement présentes dans les travaux de Joseph Stiglitz et Amartya Sen, le premier car ayant déjà occupé le poste de vice-président et économiste en chef à la banque mondiale, le deuxième pour avoir mené des études sur la pauvreté, la famine et les inégalités, qui sont des thèmes souvent abordés par les institutions internationales.

Selon Joseph Stiglitz, le problème réside dans les organisations internationales et leur mode de fonctionnement. Dans son ouvrage « La grande désillusion »⁷¹, il avait critiqué la manière avec laquelle ces organisations, notamment le FMI, avaient géré la crise financière de 1998 en Asie du Sud-Est, et la transition de la Russie vers l'économie de marché, deux cas pour lesquels il a réservé deux chapitres successifs dans son livre. Les mesures prônées en termes de libéralisation accélérée des marchés financiers et de privatisation, ont amplifié la crise et entraîné la fuite des capitaux à l'étranger. Selon Stiglitz, de telles mesures n'étaient qu'un moyen pour permettre aux plus forts, plus particulièrement les Etats Unis, d'accéder à de nouveaux marchés financiers. « *Bien qu'étant formellement des organismes publics financés par les contribuables de multiples nations, le FMI et la Banque Mondiale fonctionnent selon des modalités d'une totale opacité, avec l'intervention de lobbies informels en interne et des pressions très fortes en provenance du Trésor américain* »⁷². Il considère que les organismes internationaux ont oublié les raisons qui sont à l'origine de leur création, et se sont consacrées à défendre et promouvoir des mesures (consensus de Washington), pour lesquelles ni le lien avec la croissance n'a été prouvé, ni les risques qu'elles peuvent engendrer pour les pays en voie de développement n'ont été pris en considération. Le pouvoir de prise de décision est centralisé entre les mains des grandes puissances qui orientent, afin de préserver leur suprématie, les politiques et actions entreprises, vers leurs intérêts. Stiglitz considère qu'il y a une asymétrie de l'information, qui fait défaut à la libre concurrence et à l'égalité d'accès aux marchés. Une réforme des institutions internationales s'avère donc nécessaire, dans la perspective de les rendre plus équitables, et permettre aux pays en voie de développement, d'orienter les mesures dont ils sont la cible, vers la réduction de la pauvreté et des inégalités.

⁷¹Joseph E. Stiglitz. La Grande Désillusion (traduction Paul Chemhla du titre original *Globalization and Its Discontents*) Paris, Fayard, 2002, 324 pages

⁷²Dufumier Marc. Joseph E. Stiglitz, La grande désillusion. In : Tiers-Monde, tome 43, n°170, 2002. Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud. pp. 465-467, P 467.

Pour sa part, Amartya Sen considère que le développement doit être éthique et humanitaire. Il doit permettre à l'ensemble des populations d'améliorer leurs conditions de vie. La notion de « capabilité » occupe une place centrale dans son corpus théorique. C'est la capacité des personnes à faire certaines choses de base (lire, être bien nourri...). De manière plus explicite, les processus de développement doivent tenir compte de ce que les personnes sont capables ou ne sont pas capables de faire, pour définir ce que serait leur bien-être. C'est à ce niveau qu'apparaît le rôle des institutions, car il leur revient de créer cette « capabilité », notamment à travers des politiques d'éducation et de santé.

En dépit de cette richesse théorique, la notion de développement et le portrait du monde qu'elle dresse, ne font plus l'unanimité. On considère que la notion a atteint ses limites, voire même, qu'il s'agissait toujours d'une illusion. Loin de partager ces positions, nous reconnaissons que le contexte et la diversité des pays en voie de développement, exige un changement d'approche. La section qui suit, est consacrée à la présentation de ce point de vue.

Section 2 : Le développement, est-il devenu une notion obsolète ?

Suite aux échecs des modèles et politiques issus des thèses qui forment le corpus théorique de l'économie de développement, la notion même de développement semble avoir entré dans une crise de légitimité et devenir objet de doute. On peut évoquer, dans ce sens, les réflexions de Serge Latouche sur « l'après-développement » et la thèse de la décroissance⁷³. Il présente la décroissance comme projet alternatif pour les pays du nord qui ne peuvent plus prétendre à la croissance. Cela peut être vrai pour les pays du nord, mais loin de l'être pour les pays du sud, au moins pour une grande partie de leurs populations. Latouche confirme, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'opter pour cette décroissance au détriment des pays en développement qui ont encore besoin d'accroître leur production et leur consommation, mais plutôt d'éviter ce mode

⁷³Serge Latouche est un économiste français réputé par sa dénonciation de l'idéologie et des pratiques de développement. Parmi ses principales contributions en la matière : « *Faut-il refuser le développement ?* », Paris, Presses Universitaires de France, 1986, 216 pp, « *L'occidentalisation du monde* », Paris, la découverte, 1989, 143pp, « *La planète des naufragés : essai sur l'après-développement* », Paris, la découverte, 1991, 236 pp, « *L'autre Afrique : entre don et marché* », Albin Michel, 1998, 256 pp, et « *Le pari de la décroissance* », Fayard, 2006, 302 pp.

d'hyperconsommation, de sortir de la société de consommation. Gilbert Rist⁷⁴ pense pour sa part, que le développement ne serait qu'une sorte de croyance, une invention qui a servi, pendant dix décennies, à légitimer des politiques qui n'ont produit que la pauvreté et la précarité. Ces critiques s'alimentent largement des limites de la notion de développement, aussi bien sur le plan théorique, que celui des conséquences des pratiques et politiques mises en œuvre.

1. Les dérives des approches de développement

Le développement et le sous-développement représentent des phénomènes si complexes que les facteurs qui en découlent sont, à la fois, des causes et des conséquences qui s'interfèrent pour brouiller encore plus l'analyse. Tout en reconnaissant l'immense richesse intellectuelle des théories de développement, il nous semble que les appartenances idéologiques des chercheurs les ont conduits à privilégier les facteurs qui légitiment la puissance d'un paradigme sur un autre, fournissant ainsi des explications partielles qui ont trouvé leurs limites.

1.1 Des approches unifactorielles et statiques

A la lecture des différentes théories qui ont cherché à expliquer le sous-développement et à proposer des solutions pour s'en sortir, deux trajectoires semblent être empruntées, soit analyser les obstacles et les forces de déséquilibre qui empêchent l'amorçage d'un processus de développement et qui proviennent, essentiellement, de l'extérieur, comme c'est le cas pour les structuralistes, soit privilégier l'analyse des conditions susceptibles de favoriser le développement. Dans ce deuxième cas, les obstacles sont considérés, soit comme inhérents aux économies en voie de développement, comme dans le modèle de Lewis, ou encore chez les institutionnalistes, soit comme étant « normales » et se dissiperont systématiquement avec le temps, comme dans le modèle de Rostow. Mais dans un cas, comme dans l'autre, les analyses cherchaient à expliquer le développement ou le sous-développement, par un facteur unique. Dans les analyses de type libéral, c'est l'épargne (Rostow), le plein emploi (Lewis), ou encore l'investissement (Nurkse, Hirschman, Rodan), qui peuvent engendrer la croissance et le développement. Chez les structuralistes, les facteurs de blocage émanent tous, à l'origine, de la même force de déséquilibre motrice, à savoir, le système capitaliste mondial. Chez les

⁷⁴Gilbert Rist est également connu pour ses critiques de la notion de développement. Son principal ouvrage s'intitule « Le développement. Histoire d'une croyance occidentale ». Presses de Sciences Po, dernière édition 2015, 512 pp.

institutionnalistes, l'état de développement d'un pays dépend, uniquement, des arrangements institutionnels en place. Or, il est extrêmement difficile d'approcher un phénomène aussi complexe que le développement, de la sorte. Les facteurs qui peuvent expliquer le sous-développement (ou le développement) sont interdépendants et difficiles à isoler. Aucune étude empirique sur le développement n'a pu, d'ailleurs, établir cette causalité unifactorielle sans être contredite. Ce qui complique encore l'analyse, c'est que ces facteurs se comportent différemment, selon le contexte. La sensibilité aux taux d'intérêt dans les pays développés, n'est pas la même que dans les pays sous-développés, par exemple. Cette difficulté à cerner la notion de développement dans toute sa complexité, semble convaincre qu'il s'agit, probablement, d'une sorte d'abstraction qui se prête mal à tout effort de théorisation et de modélisation et qu'il faudra, tout simplement, abandonner.

Sur un autre plan, les approches que nous avons présentées sont plutôt statiques. Ce constat est particulièrement vrai pour les théories de pure tradition libérale. En privilégiant la modélisation et les relations linéaires et en partant de postulats ou d'hypothèses, aboutissant à la formalisation de lois, ces théories proposent des modèles « clés en main ». Elles « prescrivent » le développement. En nous référant au travail pionnier d'Herber Simon sur la rationalité procédurale, il nous semble légitime de se poser la question sur la pertinence de ces modèles. Dans la pensée de Simon, les processus d'apprentissage occupent une place centrale. Projetés sur le développement, ils impliquent qu'il n'y a pas une solution, ou une vision unique, celui-ci se construit chemin faisant et échappe à tout déterminisme. C'est ce type de processus qui permet de révéler, dans la durée, des solutions innovantes, à des problèmes spécifiques. A noter que l'approche qui s'est éloignée le plus de ce caractère statique est l'approche institutionnelle, en mettant l'accent sur l'action collective et l'importance, non seulement de produire les institutions, mais de chercher de nouveaux arrangements institutionnels qui permettent de stabiliser les conflits d'intérêts. Il n'en demeure pas moins, que les acteurs n'ont occupé qu'une place très marginale au niveau de toutes ces approches.

1.2 Des approches qui laissent peu de place aux acteurs

Dans les théories libérales, deux arrangements organisationnels ou modes de coordination, ont été considérés comme efficaces et à l'intérieur desquels les processus de la croissance se déroulent, le marché et l'entreprise. Dans l'économie traditionnelle, le marché représentait l'unique mode organisationnel susceptible de favoriser la croissance, à travers le fameux « laissez faire ». Le marché devenait une réalité planétaire, et la croissance économique ne

pouvant se réaliser qu'à travers la diffusion universelle des modèles qui se réfèrent aux principes de l'économie de marché. Cette universalité s'explique par un comportement identique des agents économiques, quel que soit le contexte. Le terme d'agent est d'ailleurs significatif, puisqu'il renvoie vers une absence de marge de manœuvre et de possibilité d'action. Cette conception a été projetée de manière fidèle sur la problématique de développement par Rostow. Dans sa théorie sur les étapes de la croissance économique, il y a une évolution « fatale » qui se réalisera abstraction faite de la volonté des acteurs.

A la suite de la théorie des transactions, la nature de l'entreprise a été expliquée, comme étant un deuxième mode de coordination qui résulte d'un arbitrage de coûts. L'entreprise existe, parce que le recours au marché implique des coûts. L'introduction des acteurs se fait mieux sentir, mais ce sont des acteurs qui agissent individuellement, chacun étant autonome et contractualise en fonction de ses propres intérêts. L'action collective ne trouve pas sa place dans la théorie des coûts de transaction, et encore moins les relations non marchandes qui peuvent lier les acteurs, en dehors de tout calcul économique. Or, évoquer le développement, c'est évoquer la capacité de ceux-ci à décider et agir collectivement par référence à des registres, entre autres, non marchands. C'est cette action collective qui minimise les coûts de transaction, non pas par recours à des dispositifs contractuels, mais à la coordination. A noter qu'il ne s'agit pas de questionner la théorie des coûts de transaction par rapport à la problématique de développement, car elle n'a pas été initialement conçue dans ce sens, mais d'en chercher d'éventuels prolongements en économie de développement. En réaction aux crises économiques, il s'est avéré que l'intervention de l'Etat était nécessaire, soit comme alternative au marché, donnant ainsi lieu aux économies planifiées, soit dans le cadre d'un mode d'organisation où les relations entre Etat et marché sont redéfinies. En tout état de cause, il est de plus en plus admis, même par les libéraux, que de l'Etat doit intervenir, ne serait-ce que pour fixer des règles susceptibles d'assurer la stabilité institutionnelle nécessaire à la sécurisation de l'économie du marché contre les crises économiques. Là encore, toutes les approches qui peuvent être qualifiées d'interventionnistes, ont fait de l'Etat le fer de lance des politiques de développement. C'est l'acteur principal, voire exclusif, qui crée le développement. Or, en dépit des différences et des conflits d'intérêt qui peuvent les opposer, le développement ne peut être que multi-acteurs.

Pour sa part, l'approche institutionnelle met l'accent beaucoup plus sur les règles du jeu (les institutions), que sur les joueurs (les acteurs). Tout en partageant l'idée que ces institutions

exercent une influence considérable sur les acteurs car se transformant, une fois produites et acceptées, en des contraintes qui orientent voire imposent des comportements déterminés, mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'elles étaient produites dans le cadre de rapports de forces, et de stratégies propres à ces mêmes acteurs. Finalement, dans toutes les théories de développement déjà évoquées, les processus à travers lesquels les acteurs agissent, interagissent et produisent des arrangements organisationnels et institutionnels susceptibles de favoriser le développement (ou le sous-développement), n'ont pas été suffisamment analysés. Outre les limites qui relèvent du corpus théorique, les résultats des politiques mises en œuvre, ont contribué pour leur part à semer le doute autour de la notion de développement.

2. La notion de développement à l'épreuve des faits

La notion de développement a été fortement critiquée suite aux échecs des politiques de développement, particulièrement d'inspiration néolibérale. Ces politiques ont entraîné la montée de la pauvreté et de la précarité. En parallèle, s'est développée une économie informelle comme issue de secours pour les populations pauvres, mais qui questionne encore plus le bien-fondé de la notion.

2.1 Des politiques de développement controversées

Dès la fin des années 1970, l'approche de développement a connu un tournant décisif. Les politiques inspirées par les thèses structuralistes dans les années 1960, n'ont pas produit les résultats escomptés. Les pays d'Amérique latine et les autres pays qui ont adopté ces politiques, se sont trouvés confrontés à une crise économique et une hyperinflation sévères. Cette situation s'est aggravée sous la pression de la dette extérieure et l'incapacité des pays à rembourser. Pendant deux décennies, ils seront sous l'emprise des politiques d'ajustement structurel des années 1980, et des programmes de lutte contre la pauvreté des années 1990. Le « consensus de Washington », qui synthétise l'ensemble de ces mesures d'inspiration néo-libérale⁷⁵, est devenu l'approche de développement préconisée. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, en étaient les promoteurs. Or, l'application de ces politiques ont conduit à des résultats qui continuent encore à alimenter les débats. Pour certains auteurs, ces politiques n'ont pas pu résoudre les déséquilibres, elles ont même renforcé les inégalités sur le plan mondial. Joseph Stiglitz considéra que ces politiques étaient plutôt contre-

⁷⁵Notamment, l'application de politiques macroéconomiques restrictives, l'ouverture de marchés et la libre concurrence.

productives. L'ouverture des marchés, par exemple, a pesé lourdement sur les tissus économiques nationaux car, en parallèle, les pays industrialisés ont maintenu le niveau des barrières tarifaires. L'ouverture a donc fragilisé le tissu productif local des pays en développement. Cet effet s'est amplifié par une privatisation massive qui a conduit à l'émergence de monopoles privés, comme c'est le cas pour la Russie.

De manière paradoxale, une amélioration relative a été constatée dans les pays qui ont adopté une politique protectionniste, et qui ont refusé la privatisation, tel le cas de la Corée du sud. Dans l'autre camp, les auteurs qui refusent l'abandon du néolibéralisme, considèrent que le cas des pays du BRIC⁷⁶ (Brésil, Russie, Inde, Chine), est significatif. Ces pays affichaient des taux de croissance de l'ordre de 5% à 10% par an. Ils témoignent de la réussite de la théorie de rattrapage, avec un avantage en leur faveur, c'est qu'il leur suffit, à l'état actuel, d'importer le progrès technique et les nouvelles technologies des pays industrialisés. Ils considèrent que ce qui explique l'échec des autres pays, ce ne sont pas les politiques préconisées par les instances internationales, mais plutôt les systèmes de gouvernance en place dans ces pays⁷⁷. Dans son rapport annuel de 1997, la Banque mondiale soutenait, d'ailleurs, l'idée que la "bonne gouvernance" était indispensable au bon fonctionnement du marché. Mais ce qui est frappant, par ailleurs, c'est que les inégalités touchent de plus en plus, et de manière sévère, les pays qualifiés de développés. Lors de la présentation du rapport « Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité bénéficie à tous », le 21 mai 2015 à Paris, le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría a déclaré « *les inégalités dans les pays de l'OCDE n'ont jamais été aussi élevées depuis que nous les mesurons* ». En présentant l'évolution des revenus entre 1985 et les années 2010, le rapport révèle que le revenu des 10% les plus riches, est aujourd'hui 9,6 fois plus élevé que celui des 10% les plus pauvres. Ce multiplicateur était de 7 dans les années 1980. En tout état de cause, et en dehors de tout débat paradigmatique, force est de constater que le fossé entre les riches et les pauvres se creuse, et qu'en réaction à cet écart, on assiste à un accroissement et à une diversification importante des activités économiques dites informelles.

⁷⁶Devenue BRICS en 2011, avec l'introduction de l'Afrique du Sud dans cette catégorie de pays.

⁷⁷ L'économie institutionnelle trouve dans ce raisonnement toute sa place, puisque le rôle de ses systèmes de gouvernance doit être de produire les conditions institutionnelles de développement.

2.2 Montée en puissance de l'économie informelle

Les grands déficits sociaux révélés suite à l'application des programmes d'ajustement structurel, ont fait émerger un contexte où la notion de développement a cédé la place à celle de lutte contre la pauvreté. Ce nouveau contexte se caractérise par la multiplication d'expériences de création de richesse dans un contexte de grande précarité, qui ont donné un nouvel élan à l'économie sociale et solidaire ou, ce que certains auteurs désignent, dans le contexte particulier des pays du sud, par l'appellation « économie populaire ». Le plus marquant dans ces expériences c'est que, d'une part elles dépassent les logiques purement marchandes et s'adossent, essentiellement, à des relations de confiance et de proximité et que d'autre part, elles prennent différentes formes et différentes appellations (coopératives, caisses populaires, mutuelles interbidonvilles...), qui reflètent la spécificité même du contexte local de leur naissance. Il s'agit, donc d'expériences à forte dimension relationnelle (acteurs-acteurs) et à forte dimension territoriale (acteurs-territoires). En tout état de cause, elles orientent la réflexion en matière de développement, vers d'autres perspectives « *Dans un cas comme dans l'autre, c'est le premier développement qui a été ignoré voire considéré comme un obstacle au développement, le premier développement qui consiste en des systèmes locaux d'échange, bref l'économie de rez-de-chaussée [...] les marchés urbains élémentaires et les petites boutiques d'artisans, sorte de « plancher de la vie économique », lesquels forment les indispensables ressorts sans lesquels le développement à une autre échelle devient impossible [...] En clair, au Sud, sur le registre scientifique, il faut porter attention à ce premier développement (trop longtemps sous-estimé) et, sur le registre politique, affirmer le droit à ce premier développement (trop longtemps oublié) »⁷⁸. Dans ce sens, l'économie informelle n'est plus envisagée sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, mais plutôt comme une nouvelle manière de repenser le développement.*

En définitif, il nous semble que la crise qu'a connu le développement n'est pas une crise de notion, mais plutôt d'approche. C'est à ce niveau que le retour à la notion de territoire révélé tout son intérêt. La compréhension de la dynamique de certains territoires qui ont réussi à se démarquer dans un contexte de crises et d'échecs, peut constituer un nouveau fondement théorique à l'économie de développement.

⁷⁸Solange Van Kemenade et Louis Favreau. Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Développement et Paix (1967-1999). Les Cahiers du CRISES Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale. Novembre 2000, PP 48, P 12.

Section 3 : L'apport de l'approche territoriale à l'économie de développement

Avant de présenter les principaux modèles de développement qui concrétisent l'approche territoriale, il nous semble opportun de poser la question de la légitimité de l'approche elle-même. Qu'est ce qui justifie son introduction en économie de développement au point d'être considérée comme un nouveau paradigme en la matière ? Nous allons répondre à cette question en deux temps. D'abord, à travers un essai de compréhension du contexte particulier des pays en voie de développement et, ensuite, en questionnant l'approche par rapport aux impasses qui ont fait la crise de la notion de développement. Permet-elle de les contourner ?

1. L'approche territoriale est-elle un effet de mode ?

On peut constater ces dernières années, que les principales questions liées au développement, expriment des soucis à caractère territorial. C'est le résultat d'un contexte marqué par le creusement du fossé entre les différentes entités territoriales d'un même pays. Le développement n'est plus uniquement une question d'écart entre pays, mais d'écart à l'intérieur d'un même pays.

1.1 Le cercle vicieux des inégalités territoriales

Depuis longtemps, aussi bien la conception que l'évaluation des politiques publiques étaient, et restent souvent encore, fondées sur des données agrégées et consolidées ou des moyennes nationales. L'intérêt pour les bilans et indicateurs régionaux est assez récent.

Au Maroc, par exemple, la publication des comptes régionaux n'a commencé qu'en 2010. Or, les statistiques concernant les échelons territoriaux infranationaux, notamment régionaux, montrent des écarts non négligeables par rapport aux données nationales agrégées. La comparaison entre les comptes nationaux et les comptes régionaux du Maroc, révèle que le taux de croissance annuelle enregistrée sur le plan national en 2015 est de 4,5 %, mais cette dynamique n'est pas la même pour l'ensemble des régions du pays. Une régression du PIB a été enregistrée au niveau de trois régions. Sur les douze régions du pays, montrent que deux régions produisent, à elles seules, 48,2% du PIB national, la région de Casa-Settat avec 32,2%, et Rabat-Salé-Kénitra avec 16%, traduisant ainsi une très forte concentration des activités économiques, et un écart important en termes de création de richesses. L'écart absolu moyen entre le PIB des différentes régions et le PIB régional moyen est de 56,9 milliards de DH, traduisant une dispersion très forte et un creusement des écarts entre les régions en

termes de création de richesses⁷⁹. Hormis la dynamique économique, les inégalités s'observent, également, au niveau des secteurs sociaux. Tandis que dans la métropole de Casablanca, de grands projets sont lancés, parallèlement, dans plusieurs secteurs⁸⁰, dans d'autres zones, il est encore question de politiques et mesures de désenclavement. Parallèlement à la polarisation de la croissance, il y a polarisation de la pauvreté.

Par ailleurs, les inégalités infranationales sont de plus en plus importantes, suivant l'état de développement d'un pays. Dans les pays qui souffrent le plus de sous-développement, ces inégalités sont très sévères et très manifestes, sur tous les plans. Sont-elles une conséquence ou une cause ? Tout laisse à penser, qu'elles en étaient, initialement, la conséquence, avant de devenir elles-mêmes, une cause qui amplifie et fait perdurer le sous-développement. En effet, les pays qui avaient eu leurs indépendances, étaient dans un état de sous-développement généralisé. Les inégalités commençaient à se sentir et à se manifester lorsque certains territoires, ou précisément certaines villes, ont commencé à se développer autour d'activités économiques intégrant une part non négligeable du capital fixe. Ces pays ont connu un début de développement déséquilibré et inégal. Ce déséquilibre est devenu structurel, puisque la croissance économique dans les villes, les régions ou les territoires les plus dynamiques, ne pouvait être maintenue qu'en fonction de leur capacité à capter les ressources des autres territoires les moins dynamiques. Cette situation a produit une série de conséquences qui ont conduit à plus d'inégalités, notamment une urbanisation croissante, une polarisation des activités économiques et une forte migration vers les grandes métropoles. Les inégalités territoriales, aussi bien économiques que sociales, sont loin d'être innocentes quant au sous-développement de l'ensemble du pays. Elles constituent, à notre sens, les facteurs de blocage les plus importants, et toute politique de développement ne doit plus les ignorer. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard, que de constater que les pouvoirs publics se penchent de plus en plus, sur des problématiques territoriales.

1.2 De nouveaux enjeux pour le développement

Deux enjeux nous paraissent particulièrement significatifs dans ce sens. D'une part la nécessaire prise en considération de la dimension spatiale du développement. L'espace n'est pas neutre en la matière. D'autre part, les questions liées à la multitude des acteurs à

⁷⁹HCP. Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2015.

⁸⁰Près de 40 projets estimés à 7 milliards de DHS ont été prévus pour la ville de Casablanca entre 2016 et 2018, dont le grand théâtre de Casablanca, un parc zoologique, un parc archéologique et un parc d'attraction. La ville dispose, depuis octobre 2016 d'une marque territoriale et d'un logo.

impliquer ne sont plus à ignorer, particulièrement, avec la généralisation des formes de partage de pouvoir. Sur le premier point, il n'est pas sans importance de rappeler que les théories de l'économie de développement se sont focalisées, soit les écarts de développement entre pays (développés et sous-développés, du nord et du sud, du centre et de la périphérie), soit l'écart entre individus en terme d'accès aux richesses (problématique de pauvreté). Or, certaines questions sont restées à l'ombre et n'ont pas été, ou ont été peu théorisées. Comment expliquer qu'au sein des pays riches, certains territoires restent étrangers aux processus de développement que connaissent ces pays ? Dans le sens inverse, comment expliquer qu'au sein des pays en développement, il existe des territoires qui enregistrent des taux de croissance, nettement plus élevés ? La question des inégalités territoriales infranationales mérite plus d'attention. Sur le deuxième point, la démocratisation de la vie politique a engendré une montée en puissance de différents acteurs. La gestion de la chose publique n'est plus l'affaire exclusive de l'Etat mais, également, d'instances élues qui se sont trouvées investies de compétences territoriales importantes. D'autres acteurs revendiquent de plus en plus leur droit à être impliqués dans les politiques de développement territorial. Leur poids est fonction de leur niveau d'organisation (groupements professionnels, société civile...).

La montée en puissance de ces acteurs, renvoie à un aspect important pour le développement, celui de la gouvernance territoriale. Comment faire de la gouvernance territoriale un levier de développement ? Quels sont les processus à mettre en œuvre pour mobiliser tous ces acteurs autour de projets communs, tout en évitant les dérives liées à cette grande diversité d'intervenants ? Ce sont quelques-unes des questions que toute réflexion sur le développement ne peut désormais négliger.

L'approche territoriale nous semble, bien justifiée, car susceptible d'apporter plus d'éclairages aux questions délaissées, ou peu abordées par les théories de développement. Il faut, cependant, bien cerner les enjeux de l'approche, car certaines pratiques révèlent une mise en œuvre « déformée », qui lui fait perdre tout son intérêt.

2. Vertus et limites de l'approche territoriale

Face à la crise que connaissait la notion de développement ces trois dernières décennies, il semble que l'approche territoriale offre une nouvelle perspective pour son renouvellement. Ceci est d'autant plus vrai que certains territoires ont pu développer de nouvelles formes de production et d'organisation économique dans un contexte de crise, conduisant à reformuler l'essence même de la problématique de développement.

2.1 Analyse dynamique axée sur l'acteur

Les explications et les solutions au sous-développement ne sont pas les mêmes, puisque les problématiques elles-mêmes sont différentes. Non seulement les problèmes du sud sont différents du nord, mais chaque territoire, au sein du même pays, présente des spécificités qui exigent des réponses différentes « il est évident que des collectivités humaines différentes peuvent définir des objectifs différents face à des situations comparables. Cela a un corollaire important : si on veut pouvoir parler de développement [...], il est nécessaire que le territoire soit libre dans la détermination de ces objectifs. En effet, si le territoire devait se voir imposer un « terme idéal » de l'extérieur, il serait au service du développement de cet agent exogène et on serait en devoir de s'interroger sur son existence même en tant que territoire. »⁸¹. Cela ne signifie pas pour autant écarter la généralisation au profit du pluralisme de l'analyse, mais d'accepter que les facteurs de blocage soient analysés au cas par cas, de même que les solutions à proposer. D'ailleurs, Il est déjà admis que les pays du sud ne peuvent plus être analysés comme un seul bloc. En procédant de la sorte, l'approche territoriale permet une analyse dynamique du développement. Il ne s'agit pas d'appliquer un modèle préétabli à l'avance, mais de mettre en avant plan les processus d'apprentissage et d'apporter un éclairage sur leur rôle. Ces processus renvoient à l'idée que, aussi bien les problèmes que les solutions changent. Le développement n'est plus pensé dans le cadre d'un modèle « à priori », supposé produire les mêmes résultats, quel que soit le contexte et en tous temps « *le déroulement de « l'apprentissage collectif » dépend des acteurs et des contraintes qui sont propres à chaque contexte. Il n'est donc pas programmable ex ante* »⁸².

⁸¹ Claudio PIRRONE. « Théorie du développement dans une territorial dans une économie de satiété ». Environnement et société. Université de Bretagne occidentale – Brest. 2012. 336 PP. P21.

⁸²Jean-Claude Perrin. Pour une révision de la science régionale. L'approche par les milieux, Revue canadienne des sciences régionales, XV:2 (été 1992), 155-197, P 169.

L'approche territoriale devient un nouvel angle d'approche de l'économie de développement. En effet, aussi bien dans les théories, que dans les pratiques qui en découlent, les populations locales apparaissent comme des « victimes », que le sous-emploi, l'échange inégal, etc., maintenaient dans une situation de sous-développement, et qu'il fallait secourir. Dans l'approche territoriale, ils sont élevés au rang d'acteur clé de développement, un acteur qui peut se prendre en charge.

Sur un autre registre, qui nous semble non négligeable, l'approche territoriale implique la reconnaissance de toute forme d'activité économique, même informelle. En effet, la notion de développement traduisait en filigrane le refus de tout ce qui est traditionnel, et encore plus ce qui est informel. Seule l'économie formelle comptait. Or, c'est justement dans le secteur informel que les populations locales ont trouvé des alternatives pour créer la richesse dans un contexte généralisé de précarité. Ce type d'économie ne doit pas être nié ou analysé comme obstacle au développement, mais reconnu comme forme de production de richesses et dont l'étude et la prise en compte, peuvent conduire à comprendre la formation même des territoires. Or, c'est l'analyse des agglomérations spatiales qui fonctionnent sous forme de réseaux, dans le cadre d'une économie formelle, étant donné que ces réseaux sont le plus souvent constitués d'acteurs institutionnels (entreprises, universités, laboratoires de recherche...), qui reçoivent le plus d'attention. Il s'agit de l'ensemble des recherches qui s'inscrivent dans la ligne de conduite des travaux d'A. MARSHALL sur les districts industriels (clusters, pôles de compétitivité, milieux innovateurs...). Une nouvelle trajectoire de recherche commence à faire l'objet de plusieurs hypothèses quant à son rôle dans la constitution et le développement des territoires. Elle regroupe l'ensemble des initiatives développées par des acteurs locaux, non seulement dans un cadre formel, mais également, informel, en vue de la création de la richesse, dans un contexte de précarité et de pauvreté.

2.2 Un changement de l'essence de la problématique de développement

Dans la suite des travaux d'Herbert Simon, Jean Claude Perrin défend l'idée que les acteurs économiques cherchent, en permanence à améliorer leur bien-être, à travers une démarche de rationalité procédurale. Contrairement à la rationalité « substantive » qui s'appuie sur des modèles établis à priori pour présenter la réalité économique, la rationalité procédurale privilégie l'apprentissage et l'innovation *« nous proposons donc que la dynamique de création soit la référence générale de l'analyse économique, ce qui ne signifie pas....que la recherche de l'efficacité immédiate et même de la routine devienne l'exception, mais que*

l'optimisation de la dynamique soit la norme vers laquelle tende l'analyse économique. Le problème fondamental qu'elle a à résoudre est de déterminer, pour un état donné d'un système économique (et de son environnement), l'organisation qui maximise cette dynamique »⁸³. Si Perrin considère que la problématique fondamentale de l'analyse économique est d'ordre organisationnel, nous pensons que celle du développement l'a toujours été, puisqu'il a toujours été question de chercher le « support organisationnel » susceptible d'enclencher le développement. Mais cette dimension n'a quasiment jamais été mise en évidence, puisque l'attention a été focalisée sur les processus de création de richesse.

La dimension organisationnelle devient évidente avec l'approche territoriale, dans la mesure où les modes d'organisation des acteurs deviennent un élément clef de la construction et du développement des territoires. Les configurations d'acteurs, et à travers elles les territoires construits, deviennent ainsi les véritables plateformes de développement. De manière plus explicite, la problématique de développement renvoie, d'une part à l'identification de configurations d'acteurs en tant que méso-structures susceptibles de favoriser la construction et le développement des territoires, et d'autre part, à l'analyse des processus qui les animent. Il s'agit principalement de trois processus, les processus de territorialité, les processus de régulation et les processus d'apprentissage. La territorialité renvoie aux rapports entre les acteurs et l'espace qu'ils produisent. Elle se matérialise par des liens d'appartenance et d'appropriation, qui permettent finalement de confirmer l'existence d'un territoire. La régulation couvre l'ensemble des dispositifs et des règles qui régissent les relations entre acteurs, et qui structurent la gouvernance territoriale. L'apprentissage, quant à lui, renvoie aux processus de co-production, de circulation et de renouvellement des connaissances, qui font qu'à travers ses acteurs, le territoire devient apprenant. Mais aussi importante qu'elle soit, l'approche territoriale n'a pas encore été bien traduite au plan de la pratique.

2.3 Biais de l'approche territoriale

La pratique de l'approche territoriale, montre trois grandes dérives qu'il faudra éviter, (i) l'acharnement des pouvoirs publics sur la question des disparités territoriales, à travers des mesures d'aménagement territorial, (ii) l'assimilation de l'approche territoriale à la décentralisation et, (iii) la tendance à créer des capitales métropolitaines censées générer des effets d'entraînement sur toute la région de leur implantation.

⁸³*ibid.*,. P 169.

La première dérive se manifeste à travers une batterie de mesures, mises en œuvre par les pouvoirs publics, particulièrement en termes d'infrastructures, afin de réduire l'intensité des écarts territoriaux. Cette pratique correspond à l'analyse des disparités, encore une fois, comme « retard » de certains territoires par rapport à d'autres. L'approche dichotomique du développement est donc toujours présente, c'est l'échelle d'analyse qui a changé. Si l'aménagement territorial reste nécessaire, il ne doit pas être une fin en soi, mais plutôt une mesure d'accompagnement. L'analyse d'Hirschman quant au choix entre investissements en infrastructures économiques et sociales ou en activités directement productives, nous semble intéressante à ce niveau. D'ailleurs, dans le cas du Maroc, plusieurs plateformes ont été aménagées dans différentes villes du Royaume, afin d'encourager les entreprises à s'y installer, mais sont restées peu, ou complètement inexploitées, constituant ainsi une « invitation » qui n'a pas été captée.

La deuxième dérive, renvoie au rôle attribué aux collectivités dans le développement de leurs territoires d'action. Dans bien des cas, ce rôle est quasi-exclusivement partagé entre l'Etat et les collectivités locales, ce qui risque de conduire à la marginalisation des autres acteurs, et à mettre en place des configurations bi-acteurs (Etat - collectivités locales). Or, comment imaginer le fonctionnement d'une configuration, ou les acteurs qui se trouvent « dehors », sont autant plus importants pour le territoire, que ceux qui se trouvent « dedans » ? Et comment une telle configuration pourrait-elle favoriser le développement territorial ?

La troisième dérive, évoque la tendance à implanter des projets structurants, au niveau des villes, considérées comme capitales régionales, et miser sur les effets d'entraînement qu'elles peuvent créer. Ce choix risque, et c'est d'ailleurs le cas au Maroc comme nous l'avons déjà évoqué pour la ville de Casablanca, d'entraîner la polarisation des activités économiques, et une forte migration qui vide les autres villes de leurs ressources. L'approche territoriale signifie plutôt un développement généralisé, même pour les petits échelons territoriaux. Concrètement, la pratique de l'approche territoriale s'est manifestée à travers trois principaux modèles, le développement régional, le développement local et le développement territorial, avec une tendance de plus en plus reconnue, qui accorde une place privilégiée à l'approche territoriale constructiviste.

3. Les modèles de développement à base territoriale

Ces approches traduisent l'idée que le développement est à la fois endogène et peut avoir lieu à partir d'échelles infranationales. C'est reconnaître « *la pertinence de l'échelle locale comme lieu effectif d'élaboration de processus de développement* »⁸⁴. Si le développement régional est plus distinct, vu le contexte et les enjeux pour lesquels il a vu le jour, le développement local et territorial sont souvent évoqués dans la littérature comme signifiant la même chose. Néanmoins, et au-delà de la place accordée à la mobilisation des ressources et des acteurs locaux, qui représente l'apanage du développement local, le développement territorial se démarque particulièrement par l'importance accordée à la notion de territoire construit. Ce qui est nouveau, c'est que le développement devient l'affaire non pas d'acteurs locaux, compris comme étant des acteurs qui relèvent d'un échelon territorial petit et qui participent à son développement, mais d'acteurs territoriaux qui développent l'appropriation et l'appartenance à un espace.

3.1 Le développement régional et le développement local : une conception de plus en plus territoriale

Historiquement, le concept de développement régional a vu le jour dans les pays occidentaux, en réaction aux politiques de relance économique mises en œuvre au lendemain de la crise des années 1930. Les mesures adoptées ont engendrées une croissance qui s'est diffusée de manière inégale. Or, ces mesures se limitaient initialement à des initiatives étatiques qui prenaient la forme de transferts, particulièrement fiscaux, et de tentatives de développement des infrastructures et des investissements. Dans bon nombre de cas, on s'est retrouvé avec un potentiel économique sous-employé et avec plus de disparités. Donc, si la question des écarts et de l'équité territoriale entre régions se pose toujours, même de manière plus intense et ne peut être ignorée, l'approche adoptée à son égard nous semble dépassée et non appropriée.

Le développement régional a pris une autre tournure en s'appuyant sur les concepts de districts industriels, de pôles de croissance, de milieux innovateurs, et d'autres concepts qui s'inscrivent dans leur ligne de conduite. Nous avons déjà souligné, que cette manière

⁸⁴Benoit Antheaume et Frédéric Giraut (*Dir.*), « Le territoire est mort Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement », IRD Éditions. Paris, 2005. Contribution de Bernard Pecqueur qui s'intitule « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud ». PP 295-316. P 295.

d'envisager la question régionale, découle d'une conception des disparités et des écarts, comme un « retard ». Les régions les plus dynamiques représenteront ainsi, le modèle à suivre. Rattraper ce retard, consistera donc à reproduire dans les régions les moins dynamiques, les mêmes conditions qui ont fait le succès des régions dynamiques. Autrement dit, la problématique de développement se réduit à reproduire de manière quasi-identique, l'ensemble des régions de ce qui pourra les rendre compétitives et attractives. Mais qu'est ce qui garantit l'enclenchement, au sein de ces régions et de manière parallèle, de processus de développement réussis ? Quel sera le sort des régions qui n'arriveraient pas à suivre ? Seront-elles appelées à disparaître, dans un raisonnement similaire à celui du marché et des entreprises les moins innovantes ? N'est-il pas légitime de se demander s'il est bénéfique de faire entrer les régions d'un même pays dans une logique de compétitivité basée sur des registres standards ? N'est-il pas envisageable, voire opportun, de chercher un autre registre qui assure à chaque région un parcours et des processus de développement spécifiques et différents ? A notre sens, c'est ce type de questions qui fait qu'aujourd'hui, les chercheurs et spécialistes de développement régional, lui attribuent de plus en plus le sens et la conception du développement territorial, en s'écartant de plus en plus des modèles qui ont constitué son principal corpus théorique. Nous irons jusqu'à dire que le développement régional désigne désormais, de manière pure et simple, le développement territorial, et que le qualificatif régional n'est utilisé que pour spécifier l'échelle territoriale qu'on cherche à construire et à développer.

Pour sa part, le développement local représente un modèle qui consiste à cibler de petites communautés, par des actions intégrées faisant participer les acteurs du milieu, aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre de ces actions. Il met l'accent sur la mobilisation et la mise en valeur des ressources locales, en vue d'améliorer le cadre et le niveau de vie des citoyens d'une communauté. Ce qui spécifie plus particulièrement le développement local, c'est le rôle central accordé à la proximité géographique dans l'intensification des relations entre acteurs, l'échelle pour laquelle il est envisagé étant, généralement, une petite échelle. L'apparition du concept remonte aux années 1970 à la suite des résultats contestés du développement régional, qui se sont traduits par la manifestation et le creusement d'écarts infrarégionaux. En dehors des aires métropolitaines, les zones périphériques, particulièrement rurales, ont été délaissées. Le principe de développement local, c'était donc de dire, qu'on ne peut plus dépendre de politiques d'aménagement territorial et de transferts étatiques, mais qu'il faudra surtout mettre en valeur les potentialités

locales, par les acteurs locaux, dans la perspective d'enclencher une dynamique de développement endogène, à même d'empêcher le dépeuplement des petites localités et des zones les plus éloignées des agglomérations urbaines. Le développement territorial implique, par contre, un effort de construction et d'identification. Il ne s'agit pas de chercher à développer un espace à échelle territoriale réduite par des acteurs locaux, mais plutôt de construire cet espace et de le doter d'une identité. La différence entre le développement territorial et le développement local c'est que « ce dernier fait référence aux espaces et considère comme cruciale la mise en place d'une efficace gouvernance associant les différents acteurs de la dimension locale. En revanche, le premier implique l'existence d'un construit social capable d'exprimer une volonté. Et donc, par ricochet, l'existence d'un système de gouvernance, même implicite, entre acteurs qui se reconnaissent mutuellement comme territoriaux et expriment une volonté territoriale. »⁸⁵.

Aujourd'hui, et comme pour le développement régional, les réflexions sur le développement local sont de plus en plus orientées vers une approche territoriale constructiviste.

3.2 Le développement territorial ou l'approche constructiviste comme spécificité

Le développement territorial représente la consécration de l'approche constructiviste que nous avons déjà évoqué. Il renvoie à une relation particulière entre un groupe d'acteurs et un espace socialisé et construit par ce même groupe. La notion de territoire représente en soi un enrichissement considérable qui distingue le développement territorial du développement régional ou local, puisqu'elle rend compte mieux de cet aspect de construction « *Si les notions de territoire et de développement territorial se répandent actuellement dans le discours social comme dans le discours scientifique, c'est peut-être parce que ces notions évoquent mieux que celle de région le fait que celle-ci soit une construction sociale.* »⁸⁶. Si les actions de développement local et régional peuvent s'opérer partout, le développement territorial ne se manifeste et ne concerne que les espaces transformés « *Cela veut dire que le territoire construit n'existe pas partout et que l'on peut donc se trouver en présence*

⁸⁵ Claudio PIRRONE., op. cit., p. 21.

⁸⁶JEAN Bruno, « Le développement territorial durable ; un nouvelle approche de développement rural » dans Desenvolvimento e MeioAmbiente, UFPR, Curitiba (Brésil). Acceptée à paraître en 2015. P 115-127. P 116.

d'espaces dominés par les lois exogènes de la localisation et qui ne sont pas des territoires. »⁸⁷.

Le développement territorial traduit l'effort de réorganisation et d'adaptation d'une population locale de ses systèmes productifs et de gouvernance, de sorte à créer un collectif capable de générer des processus de développement spécifiques. Ledit collectif est marqué par deux types de relations. D'une part des relations entre les acteurs, qui ne relèvent pas toutes de la sphère marchande. D'autre part, des relations avec l'espace, qui sont traduites en termes d'appartenance et d'appropriation. Ces deux relations conduisent à la construction d'une identité territoriale commune qui devient une sorte de « logo » permettant de distinguer un espace, devenu territoire. Le développement territorial est, en ce sens, plus intéressant et s'ouvre sur des perspectives plus prometteuses. Mais, si pour certains auteurs le développement territorial n'est autre que la construction territoriale, nous considérons par contre que construire un territoire n'implique pas systématiquement son développement. Certes son potentiel de développement devient plus important, mais si les conditions de pérennisation des relations entre acteurs font défaut, le territoire risque, au contraire, d'entrer dans une phase de déconstruction qui entrave considérablement toute tentative de développement. Comme il se construit, un territoire peut également se déconstruire. Le développement territorial tel que nous le concevons passe par deux temps, une phase de construction territoriale, et une phase de développement à proprement parler. Cette construction va se dérouler à l'intérieur de configurations d'acteurs, en tant que supports organisationnels reliant les acteurs territoriaux dans des logiques de co-production et de co-décision. Un tel dispositif de mise en relation favorise la production et la construction de ressources spécifiques, puisqu'il favorise l'innovation.

En effet, Depuis les travaux pionniers de Joseph Schumpeter, le lien entre innovation et développement, n'est pas seulement de plus en plus reconnu, mais suscite beaucoup de débats quant à la nature de ce lien, et comment s'opère le passage, au sens de Schumpeter, de l'innovation, au bouleversement, à la recomposition du système économique. Selon lui, le développement s'identifie à ces trois étapes⁸⁸. Or, l'approche territoriale ouvre une

⁸⁷Bernard. Pecqueur., *op. cit.*, P 299.

⁸⁸L'ouvrage phare qui restitue sa réflexion de Schumpeter sur le rôle majeur de l'innovation dans l'impulsion de l'économie s'intitule : *Les cycles des affaires (Business Cycles : a Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process)*, McGraw-Hill Book Company, 1939, 461 pp.

perspective intéressante dans ce sens. La mise en relation d'acteurs dans une perspective de construction territoriale, est synonyme de la formation d'une configuration d'acteurs en tant que plateforme qui favorise l'échange et la capitalisation des savoirs et expériences des uns et des autres, pour la production de nouveaux savoirs. Ces derniers se traduiront dans des solutions innovantes à des problématiques territoriales définies par les acteurs concernés eux-mêmes. Lesdites solutions constituent des bouleversements, dans le sens où elles permettent aux acteurs et leurs territoires d'appartenance, d'échapper aux registres standards de compétitivité et d'attractivité qui portent le risque permanent de transfert et de migration des ressources. De la sorte les systèmes économiques se recomposent et deviennent, non seulement spécifiques, mais ancrés territorialement. In fine, les processus d'innovation deviennent territoriaux, et le développement devient territorial, l'innovation étant comprise dans un sens plus global. Elle n'est pas uniquement technologique, mais sociale et institutionnelle, entre autres. Les districts marshalliens, les clusters, les pôles de compétence ne représentent-ils pas finalement une sorte de recomposition de systèmes économiques territoriaux, rendue possible grâce aux effets produits par la coopération d'un ensemble d'acteurs, notamment économiques, sur un espace déterminé ?

Conclusion du chapitre 2

Comme nous l'avons déjà signalé, l'importance reconnue à la notion de territoire, traduit le renouveau de l'économie de développement. Le territoire se présente comme une réponse, une alternative aux modèles et théories qui ont atteint leurs limites et font entrer la notion de développement elle-même dans le doute.

A notre sens, cette crise de la notion de développement est plutôt d'ordre paradigmatique et méthodologique. Elle est due à la tendance des chercheurs, à se focaliser sur le facteur unique et ultime, susceptible d'expliquer le sous-développement. Or, il s'agit d'un phénomène si complexe, que les analyses de type causal mettant l'accent sur un seul facteur, sont difficiles à prouver et sont fortement contextualisées. Ce qui favorise le développement (ou le sous-développement) peut être différent d'un contexte à un autre. Or, à l'exception des modèles de développement local, régional et territorial, dans les lesquels la question de contextualisation a été plus ou moins prise en considération, elle fait défaut à l'ensemble des autres approches qui dominaient, et qui proposaient des modèles de développement « clés en main », qui n'intègrent que substantiellement les spécificités propres à chaque contexte. A l'heure actuelle, l'idée de l'universalité des modèles est largement discutable. Ceci est d'autant plus vrai que le développement a été toujours analysé dans le cadre d'une vision « Macro ». C'est du développement d'Etats, de nations, dont-il était question, comme s'il s'agissait d'entités homogènes sur tous les plans. Pourtant, ni les pays développés, ni ceux en voie de développement ne semblent l'être. Le parcours de chaque région, de chaque ville, de chaque territoire peut être différent, et les situations régionales représentent des réalités si complexes et si particulières qu'il serait difficile et réducteur de les enfermer dans des explications universelles valables pour tous les contextes. D'ailleurs le choix d'une seule et unique région pour la réalisation de notre recherche est liée à cette forte contextualisation du développement à laquelle nous nous attachons. Certes, les processus identifiés peuvent se reproduire ailleurs, mais avec une empreinte territoriale et des enjeux différents. Dans les modèles qui ont constitué le sous-bassement théorique du développement régional, notamment les districts industriels, les milieux innovateurs et les pôles de croissance, on retrouve un raisonnement similaire à celui des lieux centraux de Christaller, et la même tendance que tous les autres auteurs de l'école de la localisation, à la hiérarchisation de l'espace. Mais la concentration des moyens de production sur quelques zones ne garantit en rien, ni la reproduction des mêmes dynamiques rencontrées ailleurs, ni que ces dynamiques, si elles ont lieu, vont s'étendre sur

d'autres zones d'influence. L'application même de ces modèles est difficile à envisager dans les zones qui connaissent déjà des problèmes structurels, et encore plus dans les zones les plus reculées et les moins peuplées. L'expérience des parcs offshoring au Maroc, fait apparaître des parcours très controversés, voire des cas d'échec. Qu'est ce qui poussera un investisseur à s'installer dans une zone offshore implantée dans une région moins dynamique que d'autres ? En quoi le développement de cette région peut-il représenter un enjeu pour lui ? Donc si ces théories permettent d'apporter des éclairages considérables sur la formation d'espaces économiques réussis, sous une forme ou une autre, elles ne peuvent se suffire à elles-mêmes pour constituer un modèle de développement. L'intérêt de l'approche territoriale constructiviste c'est de dire qu'il s'agit d'abord de construire des territoires pour pouvoir les développer. Comment ? C'est aux acteurs territoriaux d'en décider, en fonction de leurs propres besoins et des ressources qu'ils peuvent construire et mobiliser ensemble. Nous retrouvons à ce niveau la notion de « capacité » d'Amartya Sen, mais projetée sur les territoires. Les acteurs, et à travers eux les territoires construits, disposent de « capacités » différentes. Donc les processus de développement et les parcours de ces territoires ont toutes les chances pour qu'ils soient également différents. Si cette idée de construction territoriale est plus particulièrement présente dans l'approche de développement territorial, elle est totalement ignorée par toutes les autres théories de développement. Ceci explique, d'ailleurs, l'absence de toute analyse des acteurs et du rôle qu'ils peuvent jouer en la matière. A notre sens, Le développement passe par la construction territoriale, qui dépend elle-même de la capacité des acteurs à s'organiser et à se mettre en relation de manière à transformer un espace en un territoire capable de se prendre en charge, de se développer. C'est dans ce sens que nous avons essayé de redonner à l'acteur toute la place qui lui revient, à travers la notion de « Configuration d'acteurs » à laquelle nous avons consacré le troisième chapitre.

Chapitre 3. Configurations d'acteurs et processus de construction territoriale : la théorie de l'acteur-réseau comme grille d'analyse

En faisons l'hypothèse que les interactions entre acteurs donnent lieu à des configurations qui favorisent ou défavorisent la construction et le développement des territoires, l'action collective devient incontournable. Pour analyser le rôle central des acteurs dans cette construction en mouvement, nous avons mobilisé un cadre conceptuel et théorique en harmonie avec nos hypothèses de départ, à savoir, la théorie de l'acteur-réseau et la notion de configuration.

La théorie de l'acteur-réseau permet, à notre sens, d'intégrer le mieux cette dimension d'action collective, puisqu'à la limite, l'acteur devient réseau et le réseau devient acteur. L'un des objectifs même de la théorie, est de mettre en exergue les mécanismes qui enclenchent l'action collective à travers la mise en réseau. Mais il ne s'agit pas d'un réseau compris comme simple mise en relation d'un ensemble d'acteurs qui communiquent entre eux, mais plutôt d'une interdépendance telle que l'action d'un acteur n'est que la manifestation d'une somme combinée d'actions d'autres acteurs. Dans cette conception, l'action est toujours collective, et ne peut être saisie que dans une toile de relations « *Lorsque le conducteur tourne la clé de contact d'une Nissan pour aller voir un ami en vacances au lac de Genève, il ne fait pas seulement démarrer un engin : il déclenche également une action collective parfaitement coordonnée. Cette action implique : les compagnies de pétrole qui ont raffiné et distribué le pétrole et installé les stations d'essence ; les ingénieurs qui ont conçu les cylindres et les valves ; les machines et les opérateurs qui ont assemblé le véhicule ; les ouvriers qui ont déposé le bitume constituant les routes ; le bitume lui-même ; l'acier qui résiste à la chaleur ; le caoutchouc des pneus qui accroche la route humide ; les feux rouges qui régulent le flux de la circulation, etc. Nous pourrions considérer chacun des éléments du réseau sociotechnique pour montrer que, humain ou non humain, il contribue à sa manière à faire circuler le véhicule* »⁸⁹. Dans le même ordre d'idées, un territoire ne peut être que le résultat d'un collectif d'acteurs qui le construisent et le font vivre. Cette construction se réalise à travers une chaîne de transformations à la quelle tous les acteurs participent.

⁸⁹Michel Callon. Sociologie de l'acteur réseau in :Sociologie de la traduction. Textes fondateurs. Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour. Presses des Mines. 2006. P 267-276

La notion de configuration permet, pour sa part, de rendre compte de l'existence de différents schémas de mise en relation des acteurs territoriaux, qui portent les éléments de compréhension du caractère construit ou non d'un territoire, et de son niveau de développement. Loin d'être prescriptive, la théorie de l'acteur-réseau préconise d'ailleurs de ne partir d'aucun « à priori » et de découvrir le monde « chemin faisant », nous proposerons, non pas une typologie, mais plutôt des cas de figure de configurations d'acteurs. Nous les concevons comme des schémas susceptibles de faciliter la lecture des territoires et des dynamiques qui les animent. Pour ce, nous avons adopté une grille de lecture construite à partir de trois principales entrées, les acteurs, la nature de leurs relations, et les ressources qu'ils mobilisent. Au niveau de la première entrée, nous avons jugé utile d'identifier les acteurs qui, à notre sens, ne peuvent être relégués au second plan dans un processus de construction territoriale. C'est le cas, par exemple, de l'espace, souvent envisagé comme ensemble d'opportunités et de contraintes, mais nullement comme acteur ayant une capacité d'agir. Les missions de ces acteurs doivent être repensées de manière à intégrer profondément la construction territoriale comme problématique commune et affichée d'une part, et les dispositifs de mise en relation d'autre part. Nous avons proposé, dans ce sens, une première trame très succincte de ses missions. Nous avons abordé la deuxième entrée, celle des relations, par rapport au niveau d'action collective qu'elles peuvent enclencher, selon qu'elles soient des relations coopératives, conflictuelles ou neutres. Au cours de ce processus de construction, les acteurs sont appelés à mobiliser voire à produire de nouvelles ressources, pour apporter des solutions innovantes leurs problématiques. La production des ressources renvoie au passage de ressources génériques à des ressources spécifiques qui sont le résultat même des jeux d'acteurs. La nature des ressources devient donc intimement liée à la nature même des relations entre acteurs. A partir de ces trois entrées, nous avons proposé trois principales figures de configurations d'acteurs sur lesquelles nous allons revenir également avec plus de détail au niveau de ce chapitre.

Section 1 : Cadre théorique et conceptuel de l'analyse des acteurs territoriaux

Aborder le territoire selon une approche constructiviste, c'est d'abord prendre en compte les acteurs qui le construisent. Toute réflexion sur le développement territorial doit passer d'abord par l'analyse des acteurs territoriaux. Différents registres peuvent être adoptés pour ce type d'analyse, notamment les comportements, les stratégies d'acteurs, ou encore la structure des relations qu'ils nouent. Deux types d'analyses se sont démarqués dans ce sens, l'analyse stratégique des acteurs, et la sociologie des réseaux sociaux. Mais la théorie de l'acteur-réseau permet d'apporter un éclairage aussi important sur les mécanismes de mise en relation des acteurs dans une perspective de développement territorial, car elle combine entre deux approches aussi importantes l'une pour l'autre, l'approche relationnelle et l'approche constructiviste. Dans cette conception, le territoire se construit dans les relations entre acteurs. Cette première section a été ainsi consacrée à la présentation de nos choix théoriques et conceptuels.

1. La théorie de l'acteur réseau

La théorie de la traduction, communément appelée théorie de l'acteur réseau, de Bruno LATOUR et Michel CALLON⁹⁰, s'est initialement intéressée au processus de production et de diffusion des innovations techniques. Les deux auteurs considèrent qu'il est nécessaire de chercher l'explication des dynamiques de production des savoirs, et plus globalement, de toute forme de construction, dans des « collectifs » où les humains et les objets deviennent des acteurs qui agissent et interagissent ensemble. L'action devient une action collective qui s'enclenche au sein d'un réseau hybride constitué d'humains et de non humains, en perpétuel mouvement.

⁹⁰Les deux auteurs sont réputés pour le renouveau de la sociologie qu'ils proposent, et plus particulièrement par leurs réflexions sur la sociologie des sciences. Ils ont publié plusieurs écrits en la matière, notamment : Bruno Latour, « La Science en action : Introduction à la sociologie des sciences », Edition du 24 mars 2005, 672 P. Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », L'année sociologique, 1986, P 169-208.

1.1 L'acteur réseau comme explication de la production des savoirs et de la dynamique de la science

En s'intéressant à la dynamique de production de la connaissance scientifique et à travers une grille de six questions se rattachant, notamment, aux produits caractéristiques de l'activité scientifique (définition de la science), aux acteurs qui contribuent à sa production, et à ce qui permet l'accord sur les connaissances produites, Michel Callon distingue quatre modèles explicatifs de la dynamique de production des savoirs. Il s'agit de la science considérée comme savoir rationnel, du modèle de la compétition, du modèle socioculturel, et du modèle de la traduction élargie.

Dans le premier modèle, la connaissance scientifique n'est autre que la production d'énoncés, qu'il s'agisse d'énoncés empiriques relevant de l'observation ou d'énoncés théoriques. L'acteur essentiel dans ce modèle est le chercheur. La dynamique de production de nouveaux énoncés s'explique, essentiellement, par les critiques formulées à l'égard des énoncés « *le scientifique est prisonnier d'une double injonction, il doit imaginer, concevoir et produire sans relâche un nombre croissant d'énoncés qu'il doit soumettre simultanément à la critique impitoyable des collègues* »⁹¹. Les règles sont contraignantes et rigoureuses, et l'accord sur les énoncés est obtenu suite aux débats et échanges entre chercheurs. Ce qui caractérise le second modèle, celui de la compétition, c'est que la production des connaissances trouve son explication dans la théorie économique. Elle s'explique par la concurrence entre chercheurs dans leur quête de la notoriété et de la crédibilité « *la compétition coordonne les comportements individuels et incite les scientifiques à choisir les bons sujets, à développer des connaissances robustes, et à ne jamais s'arrêter de travailler!* »⁹². Dans le modèle socioculturel, et contrairement au premier modèle qui met l'accent uniquement sur les énoncés, accordant ainsi à la connaissance scientifique un statut privilégié par rapport aux autres activités, la science dans ce modèle ne peut être dissociée du social. Autrement dit, la signification d'un énoncé ne peut être cherchée uniquement dans le système dans lequel il a été formé, mais également dans l'environnement dans lequel cet énoncé a été puisé. Or, cet environnement comporte des éléments culturels, sociaux et matériels, qui incorporent d'autres connaissances tacites dans la production de la connaissance scientifique. Les acteurs concernés par la production de la connaissance ne sont plus uniquement les chercheurs. Le

⁹¹Michel Callon. Quatre modèles pour décrire la dynamique des sciences. Sociologie de la traduction. Textes fondateurs. Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour. Presses des Mines. 2006. P 201-251

⁹²*Ibid.* P 201-251

modèle met l'accent sur le rôle d'autres acteurs, aussi bien à l'intérieur des laboratoires (techniciens qui préparent les échantillons et prennent les mesures, thésards...), qu'à l'extérieur (entrepreneurs, médias, associations...). La production du savoir n'est plus l'affaire d'un individu, mais d'un groupe social, et la production de la science est analysée comme n'importe quelle autre activité humaine. Dans le modèle de la traduction élargie, qui se réfère à la théorie de la traduction, les auteurs considèrent que la production du savoir n'est pas un processus de type linéaire, dans lequel l'innovation est le résultat d'un acteur (un chercheur ou un scientifique), à l'origine d'une idée nouvelle, qui se diffusera grâce aux qualités qu'ils lui sont rattachées. Elle est plutôt le résultat d'un processus collectif où vont s'opérer un ensemble de compromis qui intègrent les intérêts et les valeurs de différents acteurs, donc le fruit d'une chaîne de traductions. La traduction étant comprise comme une inscription, une écriture, une transformation, permettant de passer d'un énoncé à un autre et, plus globalement, d'avancer progressivement dans la construction du savoir. Prenons l'exemple d'un scientifique qui produit l'énoncé d'identification électronique des voix, l'ingénieur va traduire cet énoncé en un autre, en l'exprimant sous une forme algorithmique, d'autres acteurs vont se saisir de ce nouveau énoncé pour le traduire en une solution vendable (téléphones ou voitures qui détectent la voix, par exemple). Les traductions représentent ainsi des discontinuités qui permettent la constitution d'un réseau dans lequel chaque acteur trouve la possibilité d'agir, d'où l'appellation d'acteur-réseau. L'innovation commence par une idée, mais va passer par un réseau de traductions, et subir progressivement des transformations, dans lesquelles d'autres acteurs interviennent. Le résultat final (l'innovation finale) se trouve ainsi différent du projet initial. On tire deux conséquences majeures de ce raisonnement, d'une part l'innovation se construit « chemin faisant » à travers une série de traductions, et d'autre part elle est co-construite par une multitude d'acteurs qui contribuent, chacun à sa manière, à ces traductions. La réussite ou l'échec d'une innovation dépend, non pas d'un acteur, mais d'un réseau d'acteurs, avec une nuance capitale qui distingue nettement la notion de réseau dans la théorie de la traduction, c'est que tout transfert entre acteurs, s'accompagne d'une transformation. Appliquée au territoire, elle implique qu'un projet territorial, en l'occurrence le territoire lui-même, doit être conçu comme le fruit des contributions, des négociations et des compromis entre acteurs. L'adhésion ou la résistance, conduiront à l'acceptation, au rejet ou à la modification de l'état initial du projet, donc à l'émergence ou non d'un territoire et à la détermination de son niveau de développement.

Il est difficile d'envisager le territoire, comme nous l'avons déjà présenté, dans le cadre d'une approche autre que constructiviste, mobilisant un ensemble d'acteurs dans un système de relations intenses et caractérisée par une forte interdépendance. Nous allons jusqu'à dire que la théorie de l'acteur-réseau nous ouvre une perspective intéressante, celle de considérer le territoire administratif issu des découpages, comme une « invitation » à la construction territoriale. C'est un territoire « brut », mis à la disposition des autres acteurs, et à l'intérieur duquel les interdépendances et les interactions détermineront la possibilité d'émergence d'un collectif, susceptible de faire émerger un territoire.

1.2 Le « collectif », un construit « d'humains » et « de non humains »

L'acteur réseau, en tant que chaîne de traductions et associations d'acteurs, traduit l'émergence d'un collectif qui se construit et évolue, car il supporte à chaque fois de nouvelles associations et de nouveaux entrants. De tels réseaux peuvent se constituer autour d'une innovation, d'une entreprise, d'un projet. Dans la théorie de l'acteur réseau, les acteurs ne sont pas uniquement des humains, mais également des « non humains » qui agissent et s'expriment à travers des intermédiaires. Ces réseaux sont d'ailleurs appelés, réseaux sociotechniques, vu leur caractère hybride. Les expériences faites sur l'Eau, la terre, les matériaux..., s'assimilent à des interrogations et questions qu'on pose à des « non humains », qui répondent en révèlent leurs propriétés. Ils s'expriment à travers des instruments de mesure, de tests et d'expérimentation. Les scientifiques eux-mêmes deviennent des intermédiaires lorsqu'ils communiquent sur les attributs et les propriétés des non humains, et les font connaître à tout le monde.

La notion de « collectif » dans la théorie de l'acteur-réseau, couvre non seulement les associations entre acteurs, mais également l'acteur lui-même. Un journal, un café, un billet d'argent, une banque, pour reprendre quelque uns des exemples donnés par Bruno Latour, représentent des collectifs. Un journal, c'est l'association d'écrivains, de lecteurs, de papier, de machines, pour ne citer que ces acteurs. Là encore, on comprend pourquoi l'acteur devient réseau, et le réseau devient acteur. La séparation entre nature et société n'a pas de sens dans ce raisonnement. Les auteurs de la théorie préfèrent leur substituer la notion de « collectif » composé d'humains et de non humains qui agissent au même titre, et dont les associations permettent de le faire émerger, de le faire vivre et de le faire évoluer, comme elles peuvent le déconstruire et le détruire. Par rapport à notre projet de recherche, c'est se poser la question sur l'existence ou non de ce « collectif », que nous désignons par « configuration d'acteurs »,

déployé autour d'un projet, celui de la construction et du développement d'un territoire, en l'occurrence une région. C'est, également, se poser la question sur le potentiel de co-construction qu'il recèle, et sur les processus de son émergence.

2. La configuration d'acteurs : une conception relationnelle du territoire

L'analyse des acteurs, renvoie à deux principales notions relevant de deux types d'analyses qui présentent des similitudes, mais qui sont également différentes à plus d'un égard. Il s'agit des notions de « système d'action concret » et de « réseau social ». Elles ont pour point commun de mettre l'accent sur la relation entre acteurs, en mobilisant la notion d'interdépendance. Par rapport à notre problématique de recherche axée sur la compréhension du lien qui peut exister entre les relations et les modes d'organisation des acteurs sur un espace, et les processus de transformation de cet espace en territoire, nous étions tentés par la mobilisation de l'une ou de l'autre de ces deux notions, un choix auquel nous avons renoncé pour des raisons d'ordre méthodologique et épistémologique. Nous allons, donc, revenir sur les deux premières notions, pour se focaliser ensuite sur celle de configuration d'acteurs et les raisons qui justifient ce choix.

2.1 *Système d'action concret, réseau social, ou configuration d'acteurs ?*

Développé par Michel Crozier et Erhard Friedberg⁹³, l'analyse stratégique des acteurs, représente une analyse du comportement des acteurs dans le cadre d'un ensemble interdépendant qu'ils appellent « système d'action concret ». Ce système, l'organisation par exemple, est conçu comme un construit humain. Les acteurs déploient des stratégies et construisent des régulations qui font système. Ces régulations s'opèrent, essentiellement, sur une toile de relations de pouvoir. Les acteurs sont qualifiés de « stratégiques », parce qu'ils sont des calculateurs qui cherchent à tirer le maximum d'avantages, des opportunités et contraintes de chaque situation. Par extension, toute action collective peut être interprétée comme un système d'action, à l'intérieur duquel des acteurs dépendants les uns des autres (c'est une condition pour qu'il y ait système d'action concret), se prêtent à des jeux plus ou moins intégrés et articulés, en déployant des relations de pouvoir. A travers cette conceptualisation de l'action collective, les deux auteurs essayent d'articuler entre l'analyse

⁹³Michel Crozier, Erhard Friedberg « L'Acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective ». Première parution en 1977, dans la collection "Sociologie politique", dernière édition du 10 avril 2014, Editeur Points, PP512.

par les acteurs (approche stratégique), et l'analyse par les systèmes (approche systémique). Le comportement d'un acteur ne peut se comprendre, que si on arrive à comprendre la logique qui sous-tend son action (objectifs individuels), et le système dans lequel il s'inscrit (système d'action). Or, souvent, l'analyse se focalise sur l'acteur, sans se pencher sur le système d'action auquel il appartient et par rapport auquel ses comportements trouvent un sens et une explication. L'intérêt de l'analyse stratégique des acteurs est certes évident, et son apport pour comprendre les organisations, et de manière plus globale, l'action collective, est indéniable. Or, elle a fait l'objet de critiques dont le bien-fondé semble se confirmer lorsqu'il s'agit de questions liées à la construction territoriale. En effet, on reproche à l'analyse sa conception utilitariste, car ne prenant pas en considération des dimensions, autres que le pouvoir, pourtant nécessaires pour comprendre le comportement et l'action des acteurs. Plus particulièrement, l'intériorisation du social trouve mal sa place dans le système d'action concret. L'acteur est un utilitariste pragmatique qui ne cherche qu'à saisir des occasions et orienter les termes de l'échange en sa faveur. Même en prenant en considération les affects, comme c'est le cas pour Crozier lorsqu'il se pencha sur les relations entre les chefs d'ateliers, les techniciens d'entretien et les ouvrières de production, dans l'univers du monopole français des tabacs, il les conçoit toujours comme étant mobilisés et instrumentalisés, par des relations de pouvoir, dans le cadre de stratégies relationnelles. Le système d'action se réduit, finalement, à un entrecroisement des relations de pouvoir liées au contrôle des incertitudes, et qui deviennent l'élément clé dans la régulation même du système, ce qui implique que seul ce type de relations pousse les acteurs à coopérer. Or, dans une telle conception, on aura du mal à comprendre et expliquer l'attachement d'un ensemble d'acteurs à un espace ou un territoire, et la place qu'occupent des notions telles, la culture, l'identité ou l'appartenance dans les processus de décision et les stratégies déployées par ses acteurs. Dans le même ordre d'idées, il sera impensable de trouver un sens à la question de l'ancrage territorial des acteurs, puisqu'à la limite, ils seront toujours intéressés par des systèmes d'action où ils pourront tirer avantage de la structure des pouvoirs, abstraction faite de la dimension spatiale de ces systèmes. Le système d'action concret, tel qu'il a été pensé, n'est pas situé.

La deuxième notion s'inscrit dans le cadre de l'analyse des réseaux sociaux, qui s'intéresse à décrire et caractériser les relations entre acteurs, et les influences mutuelles entre relations et comportements de ces acteurs. Sa mobilisation par les sciences sociales n'a été d'ailleurs faite, que pour orienter la recherche vers les relations, au lieu de se focaliser sur les attributs des acteurs. Le réseau social représente une modélisation des interdépendances entre acteurs.

D'ailleurs, la sociologie des réseaux sociaux fait souvent référence à la théorie des graphes et aux techniques mathématiques, pour décrire les relations sous forme de nœuds (acteurs) et de liens (relations). Le qualificatif « social » renvoie vers un type particulier de réseau. La notion de « réseau social » est utilisée, non pas pour décrire toute situation de mise en relation, pour lesquelles les réseaux sont plutôt « naturelles », mais des situations d'échanges qui permettent la construction de relations relativement stables dans la durée. C'est ce type de relations qui permet l'émergence et le fonctionnement d'un collectif « *Un exemple de réseau social qui garantisse des échanges et des enjeux dans la durée [.....] est donné par l'ensemble des enseignants-chercheurs d'une université : ils échangent régulièrement, sont liés par des relations paritaires mais aussi hiérarchiques, et tous sont pris dans un univers professionnel spécifique qui les contraint en même temps qu'ils le sculptent* »⁹⁴ . A notre sens, l'apport majeur de la notion de réseau social, notamment par rapport à celle de système d'action concret, c'est qu'elle permet d'intégrer un aspect souvent négligé dans l'analyse des acteurs, celui de l'analyse de la relation entre les relations. La relation entre deux personnes n'est pas sans influence sur leurs relations avec une troisième. La construction de relations, fait émerger et détruire d'autres relations au sein du réseau. Ce qui permet d'expliquer les alliances, par exemple, ce ne sont pas uniquement les intérêts propres aux acteurs, mais également le type de relations qu'ils ont avec d'autres acteurs. Mais la notion de réseau social conduit beaucoup plus à une analyse formaliste. Ce qui importe, ce n'est pas le contenu de la relation (caractère marchand, amitié..), mais sa forme (réciprocité, caractère égal, domination..). Or, par rapport à notre problématique, aussi bien la forme que le contenu, comptent. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de comprendre uniquement la structure des relations entre acteurs territoriaux, mais de le faire dans une perspective de construction de ressources. C'est donc le produit même de ces relations qui nous intéresse (le territoire en définitif).

Nous avons, ainsi, choisi la notion de configuration parce qu'elle échappe à une conceptualisation restrictive. A l'exception de Norbert Elias, elle a été d'ailleurs utilisée par différents auteurs, sans qu'on lui accorde un contenu précis. Cependant, une question demeure, pourquoi ne pas se contenter de la notion d'acteur réseau, puisque nous mobilisons la théorie de l'acteur-réseau ? La réponse à cette question, c'est qu'il nous semble que la notion d'acteur-réseau, échappe à toute tentative de catégorisation. Il existe, à la limite, autant d'acteurs-réseaux, que de situations analysées. Si nous adhérons parfaitement à cette position, nous sommes convaincus que, par rapport à des thématiques précises et des objets de

⁹⁴Éric Guichard. Les réseaux sociaux : un regard critique. In MASHS 2012, vol. RNTI-SHS, pp.111-128

recherche bien déterminés, il est possible d'élaborer, non pas des types, mais plutôt des cas de figure, par rapport aux quels les résultats de la recherche peuvent être confrontés. L'objectif étant de vérifier la pertinence de certaines hypothèses et propositions susceptibles de déboucher sur une certaine généralisation. Dans notre cas, nous avançons l'hypothèse qu'il existe des configurations d'acteurs plus productives et dont le potentiel de construction territoriale est plus élevé que d'autres, ce qui nous a amené à formuler des propositions sur le type d'acteurs, de relations et de ressources qui caractérisent ce type de configurations. C'est dans ce sens, que nous avons préféré utiliser le terme de configuration, pour éviter toute utilisation détournée de la notion d'acteur-réseau et lui préserver son originalité. Il n'en reste pas moins, que la théorie reste notre principal support théorique pour déchiffrer les conditions d'émergence de collectifs animés par un projet de construction territoriale.

2.2 Qu'entendons-nous par configuration d'acteurs ?

Il revient à Norbert Elias d'avoir introduit la notion de configuration en sociologie. Elle mène à considérer la société comme un réseau d'interdépendances, ce qui implique que l'individu ne peut être analysé comme une réalité à part entière qui décide indépendamment des autres, en fonction de ses seuls choix. Norbert Elias assimile ce raisonnement à un jeu, dans lequel la manœuvre d'un joueur influencera celles des autres. Dans le même sens, la société, et son évolution, ne peuvent être analysées et comprises, qu'à travers la chaîne des relations entre individus. La configuration représente selon Elias « *la figure globale toujours changeante que forment les joueurs, elle inclut, non seulement, leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques* »⁹⁵.

L'interdépendance renvoie à un double sens. Sur un premier plan, elle signifie que les relations sont d'autant plus importantes que les acteurs eux-mêmes, ce qui implique que leurs comportements ne peuvent être saisis que dans un système de relations, construit dans un contexte donné. Une relation conflictuelle entre deux acteurs, conduira à des actions et des comportements différents de ceux, qui auraient pu avoir lieu s'il s'agissait d'une relation de coopération. Sur le plan méthodologique, cela implique que l'analyse des acteurs, doit se faire en mode « action », leurs stratégies, leurs intentions ou leurs actions étant mieux révélées, dans des situations de mise en relation qui les confrontent à des calculs et des arbitrages et les met sous tension. Une nuance importante doit, cependant, se faire à ce niveau, c'est que nous

⁹⁵Duvoux Nicolas, « Configuration », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 52-54.

n'adhérons pas à une vision organiciste qui découle de la théorie de systèmes, et qui renvoie vers l'idée d'une autorégulation « naturelle ». Nous adhérons plutôt à la position du modèle de l'analyse stratégique des acteurs, qui considère que la régulation n'a rien de « naturel », mais qu'elle est plutôt le résultat de règles construites et reconstruites par les acteurs eux-mêmes. Plus encore, une configuration d'acteurs peut très bien survivre avec un état de déséquilibre permanent, donc avec des relations conflictuelles que les acteurs gèrent au quotidien sans que leur mise en relation ne soit rompue. Ce qui est plutôt remis en cause, c'est leur capacité à coopérer pour pouvoir co-construire. Sur un second plan, l'interdépendance implique l'existence d'un double repère pour chaque acteur, ses propres intérêts d'une part, et une finalité commune à l'ensemble des acteurs d'autre part. Notons dans le passage, que pour certains auteurs, c'est toujours l'intérêt individuel qui autorisera ou non, l'engagement dans une action collective. Dans un modèle utilitariste, celle-ci n'est possible que si l'acteur y voit un intérêt individuel. Etant rationnel, il va toujours procéder à un calcul coûts-avantages par rapport à ses propres intérêts. Par contre, dans un modèle holiste, l'intérêt collectif, à lui seul, implique l'action collective.

En tout état de cause, il est important de mobiliser les acteurs autour de buts, dans lesquels ils trouveront une partie de leurs intérêts, mais qui donneront, en même temps, à un sens commun à leur action. Toute l'ingéniosité consistera à concevoir des projets susceptibles de convaincre différents acteurs, qu'ils réaliseront le maximum de leurs objectifs s'ils coopèrent avec les autres, non seulement par rapport à leur propre intérêt, mais en acceptant d'adhérer à une finalité commune. Mais ces acteurs ne sont pas toujours humains, ni forcément des individus.

2.3 Qu'entendons-nous par acteur ?

La compréhension de la notion d'acteur et de ses implications, renvoie à deux approches qui ont marqué et influencé la réflexion et la recherche dans différents champs disciplinaires, particulièrement les sciences sociales, à savoir, l'approche holiste et l'approche individualiste. La première aborde l'individu dans le cadre d'une conception déterministe, car elle considère qu'il agit par rapport à des conditions qui lui sont imposées. Ce sont les structures sociales qui influencent et expliquent les comportements individuels. Rappelons la notion de « faits

sociaux » d'Emile Durkheim⁹⁶, qu'il définit comme des manières de penser et d'agir qui s'imposent à tous et qui se respectent, faute de quoi, les liens d'un individu au sein d'un groupe se trouvent compromis. Le fait social a, d'ailleurs, trois caractéristiques selon Durkheim, il est collectif, extérieur à l'individu, et contraignant pour ce dernier. L'individu devient un agent, dont le comportement représente le résultat de l'intériorisation du social.

La deuxième approche considère, au contraire, que les phénomènes collectifs sont le résultat d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles. L'individu agit en toute liberté, selon ses propres motivations, il devient un acteur. Sans vouloir être simpliste, la notion d'agent découle d'une conception déterministe, alors que celle d'acteur d'une conception volontariste. Cette distinction n'est pas sans incidence sur la notion de « configurations d'acteurs » que nous mobilisons. Comment concilier entre la liberté de choix et d'action, et la notion d'interdépendance ? Cette conciliation ne peut s'envisager qu'en acceptant de dépasser le dualisme conceptuel, partagé aussi bien par l'approche holiste que l'approche individuelle, qui oppose « individu » et « société ». *« ce qu'on a coutume de désigner par deux concepts différents, « l'individu » et « la société », ne constitue pas, comme l'emploi actuel de ces termes nous le fait souvent croire, deux objets qui existent séparément, ce sont en fait des niveaux différents, mais inséparables de l'univers humain »*⁹⁷. C'est donc adhérer à une nouvelle approche, celle de l'approche relationnelle, qui permet de prendre en compte le double mouvement d'intériorisation du social et d'extériorisation du subjectif. L'intériorisation du social renvoie à l'influence exercée par ce système d'interdépendances et de liens, qu'est la société, sur l'individu. L'externalisation du subjectif, renvoie quant à elle, à cette marge de manœuvre et cette liberté d'action, qui fait échapper l'individu à un déterminisme absolu, faisant de lui un acteur, plutôt qu'un agent. Le dépassement de cette distinction entre « individu » et « société » nous mène, également, à accepter l'existence « d'acteurs collectifs ». La société elle-même devient un acteur, comme résultat de l'interdépendance entre différents autres acteurs, de la sorte, « l'acteur-individu » n'est pas différent de « l'acteur collectif », il en fait partie, le construit, mais l'intériorise également. En nous référant au raisonnement d'Elias, la différence entre ces deux types d'acteurs renvoie, plutôt, à une différence du niveau d'interdépendances. La théorie de la traduction va encore plus loin au niveau de cette approche relationnelle. En effet, la notion d'acteur-réseau peut

⁹⁶Emile Durkheim, « Les Règles de la méthode sociologique », introd. de François Dubet. 13e éd. Paris : Presses universitaires de France, 2007. 20-XXII-149 p.

⁹⁷Thomas Gay. L'indispensable de la sociologie, 2^{ème} édition, Studyrama, 2010, PP 190, P 63.

être abordée selon deux acceptions, l'une concerne l'acteur, l'autre porte sur les relations entre les différents acteurs. Dans le cadre de la première acception, l'acteur lui-même est défini comme un réseau de relations. Nous avons déjà donné l'exemple d'un acteur non humain comme réseau (le journal). La deuxième est celle de l'émergence d'un autre acteur, c'est le collectif comme résultat d'une série de relations entre acteurs. Dans la suite de ce raisonnement, nous dirons donc que l'acteur peut se définir comme une personne, un groupe de personnes, une organisation, ou même un objet, qui a une capacité d'agir, et d'introduire une différence dans un cours d'action. Prenons le cas d'un individu, ses actions ne sont jamais la traduction pure et simple de choix et considérations qui lui sont propres. Les arguments ne manquent pas dans ce sens, ne serait-ce que par rapport à l'asymétrie d'information qui fait que sa décision peut être largement orientée. L'interdépendance fait qu'il subit des contraintes, des tendances lourdes, des rapports de force, voire même des manipulations, qui peuvent le conduire à décider autrement. Ce qu'il subit, renvoie aux capacités d'action des autres acteurs. Nous retrouvons ici ce double mouvement d'intériorisation-extériorisation, qui fait que l'action est une combinaison de choix individuelles, mais également de règles et normes produites par une communauté. L'action est systémique.

Comme nous l'avons déjà évoqué, un non-humain représente également un acteur, de par sa capacité à agir. Lorsqu'on parle, par exemple, de dé-communication, de destruction sociale, dues à une certaine addiction au téléphone portable, ne reconnait-on pas une capacité d'agir au téléphone ? Ce qui rend difficile l'acceptation des non-humains comme acteurs, c'est la conception que nous nous faisons toujours de l'action, en la liant à l'intentionnalité. L'action, à ce niveau, n'est pas définie par rapport à des intentions ou à des buts, mais par rapport à une certaine capacité d'agir sur le processus de décision, sur le cours de l'action. Les « non humains » sont des acteurs, dans la mesure où ils sont actifs et prennent part au succès ou à l'échec d'une décision, d'un projet ou d'une action. Par rapport à notre approche, l'Etat, les élus, les entrepreneurs, la société civile, l'espace, etc., représentent autant d'acteurs, qui vont se mettre en relation et former un « collectif », que nous appelons une « configuration d'acteurs ». Dans certaines conditions, cette configuration atteindra une phase de solidification, à même de faire émerger un territoire. Celui-ci n'est plus pensé comme un cadre dans lequel les acteurs agissent, mais plutôt comme le résultat de leurs actions et interactions. Dans la mesure où différents cas de figures peuvent se présenter, nous avons adopté une grille d'analyse permettant de caractériser la configuration d'acteurs en place sur un espace ou un territoire.

Section 2 : Grille de lecture des configurations d'acteurs

L'adoption de l'action collective comme principal registre d'analyse, nous a amené à concevoir une grille de lecture qui combine acteurs, relations, et ressources. Ces trois entrées permettent d'obtenir une première trame de réponses à trois principales questions : quels sont les acteurs les plus concernés par un processus de construction territoriale, et quelles sont les missions qu'ils sont censés accomplir en la matière ? Quelle est la nature des relations qu'ils nouent et susceptibles de faire naître un collectif ? Et quelles sont les ressources mobilisées ou, éventuellement, produites au sein de ce collectif ?

1. Les acteurs

Loin d'être exhaustif, notre souci n'est pas de lister les acteurs d'un territoire, mais plutôt de procéder à une première identification de ceux qui sont censés jouer un rôle majeur dans le processus de traduction, de transformation d'un espace en un territoire.

1.1 De multiples et nouveaux acteurs à mobiliser

Il a été couramment admis, pendant longtemps, que l'Etat et les acteurs privés, particulièrement les acteurs économiques, étaient les principaux acteurs de développement. Cela est dû, principalement, à une conception exclusivement économique, qui assimilait développement et croissance. Or, depuis plus d'une dizaine d'années, et dans le sillage d'une tendance généralisée à promouvoir les démocraties représentative et participative, les actions engageant les collectivités locales et la société civile, se sont accrues, les élevant au rang d'acteurs de développement. Il est donc de plus en plus admis, que le développement n'est pas l'affaire d'un acteur, mais d'une communauté d'acteurs. Or, de manière paradoxale, on s'est peu intéressé à l'identification des acteurs de développement territorial et aux missions qu'ils doivent remplir dans ce sens. La manière la plus simple serait de dire que tous les acteurs sont impliqués, mais la question demeure : qui sont ces acteurs ? La réponse n'est pas si évidente, surtout avec la perspective d'intégrer les non-humains. Nous avons, donc, choisi de présenter ce que nous considérons comme étant les acteurs qu'on ne pourra négliger ou mettre à la marge d'un processus de construction territoriale, quel que soit le contexte. Il s'agit de cinq acteurs humains et d'un acteur non-humain., mais tout en insistant sur le fait que, par rapport à chaque situation et chaque contexte, d'autres acteurs pourront être mobilisés. Les acteurs en

question sont, l'Etat, les élus, les acteurs économiques, le tissu associatif, le réseau d'experts, et l'espace.

L'Etat et les élus représentent la sphère politico-administrative, ils sont d'ailleurs souvent placés au-devant de la scène, comme ayant le plus de légitimité pour parler au nom du territoire. A ce niveau, Il n'est pas sans importance de rappeler que les processus de décentralisation et de déconcentration doivent aller de pair, ce qui n'est pas toujours le cas. Dans bon nombre de pays, ni l'exercice de pouvoir par les élus n'est effectif, ni l'autonomie des services extérieurs de l'Etat n'est assurée. Il est également important de souligner que l'organisation de l'Etat sur les territoires doit être réformée. Les services déconcentrés de l'Etat ont, et restent toujours, des services qui assurent à chaque département ministériel une représentativité à l'échelon territorial, perpétuant ainsi la logique descendante de déclinaison des politiques sectorielles. Concernant les acteurs économiques, nous avons fait abstraction des critères de taille et du secteur d'activité. Il peut s'agir d'une TPE, d'une PME-PMI, d'une multinationale, d'une profession libérale, d'une coopérative, d'un artisan, d'un commerçant, comme il peut s'agir des groupements professionnels qui représentent chaque catégorie. Sont par contre exclus de cette catégorie, les acteurs qui opèrent dans le secteur informel, tel le cas des marchands ambulants. Ce choix se justifie par la mission que ce type d'acteurs est appelé à jouer en matière de développement territorial et qui consiste, notamment, à promouvoir l'emploi au niveau local. Or, en dépit du poids de l'économie de subsistance, dans toutes ces formes, dans les pays en voie de développement et de la nécessité de reconnaître ce type d'activités, il est insensé d'asseoir le développement d'un territoire sur une forme d'économie qui est source de précarité. Par réseaux d'experts, nous entendons les personnes et les structures qui ont développé des savoirs et des compétences pouvant être mises au service de la construction et du développement des territoires. Ils comprennent, notamment, les laboratoires de recherche, les chercheurs universitaires, les fonctionnaires anciens ayant cumulé des compétences particulières. L'importance de la prise en compte de ces réseaux d'experts comme acteur territorial, c'est que, d'une part, ils constituent des espaces importants de partage de savoirs et de pratiques professionnelles, donc de construction de connaissances cognitives ou de solutions innovantes aux problématiques territoriales, et que d'autre part, ils impliquent des acteurs d'horizons divers, qui œuvrent hors des systèmes hiérarchiques, ce qui les fait bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre et de moins de contraintes. Pour sa part, le tissu associatif s'impose de plus en plus comme acteur à part entière, car assurant le rôle de médiateur qui exprime les besoins et les problématiques sociales des catégories

qu'elles représentent. Leur contribution dans la mise en œuvre de politiques sociales ne peut être négligée. Pour ce qui est de l'espace, le considérer comme acteur, c'est dire qu'il oblige les autres acteurs à agir et se reconfigurer autour de lui. Les choix d'aménagement, par exemple, résultent, certes de la volonté d'un certain nombre d'acteurs, pour socialiser l'espace, mais intègrent les contraintes que représentent les propriétés géographiques de ce même espace. L'espace devient donc un acteur, qui agit à travers ces propriétés pour « orienter » vers des solutions d'aménagement qui ne peuvent être adoptées ailleurs.

Le choix de ces acteurs se justifie, par le poids que chacun d'eux occupe et du rôle qu'ils remplissent effectivement au niveau des territoires, mais également qui leur sont attribués par les dispositifs juridiques en vigueur. Au Maroc, L'Etat, qui était toujours l'acteur le plus puissant qui dispose du plus de prérogatives, semble réinventer les instruments d'exercice de cette puissance dans un contexte qui lui impose de se décentraliser et se déconcentrer. A travers ces différentes instances, aussi bien centrales que territoriales, l'Etat dispose toujours d'une plus grande marge d'action publique. L'évolution du processus de décentralisation depuis 1959, l'institutionnalisation des collectivités locales et l'enrichissement de l'arsenal juridique qui régleme leur fonctionnement et leurs attributions par la promulgation de nouvelles lois organiques, confirme le poids attribué aux élus en matière de gestion de la chose locale. Les lois organiques des collectivités territoriales de 2016, confère directement aux conseils élus, la gestion des collectivités desquelles ils relèvent. Pour sa part, le tissu associatif occupe de plus en plus une place privilégiée sur la scène. Les études et rapports élaborés sur le tissu associatif par différents départements ministériels et instances publiques, notamment le conseil économique, social et environnemental⁹⁸ ne relèvent pas du hasard, mais dénotent la reconnaissance et la prise de conscience de cet acteur, une reconnaissance consacrée également au niveau des textes. L'article 12 de la constitution qui représente le texte suprême de la nation, stipule que « *les associations intéressées à la chose publique et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics* »⁹⁹. La constitution et les lois organiques précitées, prévoient également la mise en place, par les collectivités, de « mécanismes participatifs de

⁹⁸Statut et dynamisation de la vie associative. Rapport du Conseil économique, social et environnemental. Auto – Saisine n° 28/2016

⁹⁹Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Article 12.

dialogue et de concertation » qui favorisent l'implication du tissu associatif dans la mise en place, le suivi et l'évaluation des plans d'action. L'Initiative Nationale de Développement Humain lancée en 2005, a donné également une forte impulsion aux associations et en fait un acteur à part entière dans les organes de gouvernance chargés d'approuver et suivre l'exécution de projets à caractère social, au niveau territorial. Les acteurs économiques occupent également une place de premier rang. Il suffit de savoir, que l'Etat et les collectivités territoriales œuvrent, en grande partie, pour créer les conditions de croissance économique dont l'impulsion s'appuiera sur les acteurs économiques, particulièrement les entreprises du secteur privé. L'introduction des réseaux d'experts est liée à la reconnaissance de l'importance d'un capital d'expertise et de connaissances pour gouverner et assurer l'efficacité de la gestion des affaires locales. Dans le contexte du Maroc, le rôle des experts commence à peine à être reconnu. Cette prise de conscience se concrétise, notamment, par l'introduction du recours, aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités territoriales, de la pratique de contractualisation leur permettant de se doter de chargés de missions ayant des profils et des expériences confirmés. Elle se matérialise également par les débats qui commencent à avoir lieu, notamment au sein des collectivités territoriales, sur le rôle des experts, plus particulièrement les laboratoires de recherche, dans la production de l'action publique. L'espace constitue finalement un acteur, car par rapport à nos hypothèses de départ, c'est un projet de territoire à construire et dont les propriétés et les potentialités peuvent être interprétées comme des possibilités d'action.

En matière de construction territoriale, les missions de ces acteurs doivent être revues, puisqu'ils sont censés devenir, tous, des agents de développement.

1.2 De nouvelles missions en matière de construction territoriale

L'acteur qui semble être le sujet du plus de controverses, est l'Etat. En effet, devant cette pluralité d'acteurs et le retour en force du territoire, la question d'une nécessaire refonte des missions de l'Etat se pose avec acuité. On peut noter déjà un tournant décisif introduit par la décentralisation et le transfert de compétences non négligeables aux collectivités locales. Or, force est de constater que dans bon nombre des pays en voie de développement, cette décentralisation n'a pas pu ouvrir la voie vers une véritable territorialisation des politiques publiques. Cette dernière est plutôt conçue comme une déclinaison de politiques sectorielles, au niveau des territoires administratifs. Au Maroc, par exemple, on peut identifier trois niveaux de planification et de programmation, (i) le niveau étatique, à travers les plans

sectoriels ou ceux des agences de développement créées au niveau des différentes régions du Royaume, (ii) le niveau des collectivités locales, à travers les programmes de développement devant être élaborés par les régions, les provinces et préfectures et les communes, (iii) et les projets et actions de développement humain programmés dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain. Seul ce troisième niveau assure la rencontre de différents acteurs dans le cadre d'une approche participative plus ou moins effective.

Par ailleurs, l'essentiel des ressources destinées au financement des programmes de développement des collectivités locales, proviennent des transferts d'impôts en provenance de l'Etat. Or, dans l'approche constructiviste, les territoires deviennent des acteurs à part entière sur lesquels repose, de manière considérable, le développement de tout le pays. Reconsidérer les rapports de l'Etat avec l'espace, c'est accepter de sortir d'une conception de type centre-périphérie, qui persiste encore et dont les manifestations sont multiples, à une conception où l'ensemble de l'espace est pensé de manière égalitaire, où l'on cherche à faire émerger des territoires forts qui se démarquent certes les uns par rapport aux autres, mais pour lesquels, il n'est plus question de parler de territoires « à la marge ». Dès lors, toute réflexion sur les nouvelles missions de l'Etat doit se faire par rapport à un double questionnement : comment faire émerger de tels acteurs (les territoires) ? Et comment se repositionner vis-à-vis d'eux ? Dans cette perspective, l'Etat doit faire de la construction territoriale un repère par rapport auquel il conçoit le rôle qu'il doit assurer. De manière plus explicite, il nous semble prioritaire d'orienter les efforts de l'Etat, vers deux axes, l'accompagnement territorial et l'animation territoriale. Ces deux axes renvoient vers des missions d'une autre nature. Il ne s'agit pas d'améliorer l'attractivité du territoire, mais plutôt d'augmenter la capacité des acteurs territoriaux à produire (mission d'accompagnement) et à le faire ensemble (mission d'animation). L'action de l'Etat doit être plutôt orientée vers les acteurs territoriaux eux-mêmes. Par accompagnement territorial, nous entendons l'effort consenti par l'Etat, pour appuyer l'ensemble des acteurs susceptibles de porter les enjeux de la construction et du développement des territoires. La nature de cet appui diffère selon le type d'acteur. Au Maroc, l'Initiative Nationale de Développement Humain fournit un bon exemple dans ce sens, puisqu'elle prévoit, au niveau de ces programmes, une rubrique qui s'intitule « Renforcement des capacités du tissu associatif », et dans laquelle sont programmés des projets et actions qui visent à doter les acteurs locaux d'outils leur facilitant l'accomplissement de leurs missions (acquisition d'équipements, de matériel, ...). Elle prévoit, également, un volet « formation », pour leur permettre, de se doter de techniques managériales à même de leur permettre de

mieux gouverner. Sans prétendre à l'exhaustivité, le tableau ci-dessous présente le rôle que chaque acteur est censé assurer, en tant qu'acteur de développement territorial, et les mesures susceptibles d'être mises en œuvre par l'Etat, au titre de sa mission d'accompagnement (tableau 1).

Tableau 1. Missions des acteurs et rôle de l'Etat en matière d'accompagnement et de développement territorial

| Acteurs | Missions | Mesures d'accompagnement |
|------------------------------------|---|--|
| Collectivités locales | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un projet de territoire concerté et intégré, visant à : <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser le tissu économique local • Gérer le panorama urbanistique du territoire • Assurer la cohésion sociale • Garantir l'amélioration des conditions de vie • Préserver l'environnement • Créer des espaces de concertation et de participation de différents acteurs, autour de projets collectifs qui s'insèrent dans le projet de territoire - Promouvoir l'appartenance à un territoire (création de slogans territoriaux par exemple) | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités managériales et organisationnelles des collectivités locales (formation, élaboration de référentiels et guides de bonne pratique...) - Appui financier et logistique à la mise à niveau territoriale |
| Acteurs économiques | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'emploi - Améliorer le PIB/Habitant au niveau territorial | <ul style="list-style-type: none"> - Appui financier et logistique à la création de pôles de compétitivité - Accompagnement des créateurs d'entreprises, de coopératives et d'activités génératrices de revenus (assouplissement des procédures de création, études...) - Création de plateformes destinées aux entreprises désireuses de développer un chiffre d'affaires à l'exportation (bases de données, enquêtes sur les marchés extérieurs, présentation des normes internationales...) - Appui à la labélisation des produits - Structuration de l'économie souterraine et son intégration dans les circuits de l'économie formelle |
| Réseau d'experts et de consultants | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réalisation de diagnostics territoriaux - Proposer et participer à l'élaboration de solutions innovantes aux problématiques spécifiques à un territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Appui logistique et financier de la recherche - Valorisation des connaissances produites |
| Tissu associatif | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'accompagnement social des couches vulnérables - Contribuer à l'animation culturelle et sportive à l'échelon territorial - Promouvoir les valeurs, aussi bien spécifiques au territoire, que nationales | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des associations - Promotion de la culture de partenariat et de travail en réseau, plutôt que celle de rivalité entre les associations |
| Espace | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir le support physique d'ancrage territorial de la configuration d'acteurs - Contribuer à la création d'une identité territoriale | <ul style="list-style-type: none"> - Conception et collaboration à la mise en place de dispositifs qui font « parler » l'espace (marketing territorial) - Mise à niveau territoriale - Appui à la labélisation territoriale |

L'animation territoriale, comme deuxième mission, renvoie aux actions de mobilisation des acteurs et leur mise en relation. L'objectif étant d'impulser les pratiques partenariales et les logiques de coproduction. C'est donc une mission d'autant plus importante, dans la mesure où elle permet de jeter les bases d'une configuration où les acteurs se rencontrent, se découvrent, échangent, négocient, et arrivent à construire ensemble. Tout en reconnaissant que ce n'est pas le rôle exclusif de l'Etat, et que les collectivités locales sont appelées à œuvrer également dans ce sens, l'Etat représente, néanmoins, l'acteur qui dispose d'une certaine expertise, de par son large spectre d'intervention, sa connaissance transversale du territoire et la pluralité des acteurs avec qui il opère, pour assurer une large part de cette mission. C'est, par ailleurs, le principal acteur susceptible d'assurer la cohérence des plans d'action territoriaux avec les politiques et orientations nationales, et vice versa, de faire connaître aux acteurs locaux, les dispositifs et mesures d'incitation dont-ils pourront bénéficier.

En dépit du type d'acteurs, la nature des relations qu'ils nouent entre eux, est déterminante quand au potentiel de construction territoriale d'une configuration d'acteurs.

2. Les relations

Ce qui nous intéresse à ce niveau, c'est la nature des relations qui peuvent se nouer entre les acteurs. Trois types de relations nous semblent intéressants dans ce sens, les relations de coopération, les relations conflictuelles, et les relations neutres (figure 5). Nous supposons que la dominance de l'un ou de l'autre de ces types, n'est pas sans impact sur le processus de construction territoriale.

2.1 La coopération productive

La coopération consiste à rapprocher et mettre en relation un ensemble d'acteurs qui appartiennent souvent à des sphères différentes, pour engager une action collective autour de projets communs. La coopération implique les acteurs, beaucoup plus que la coordination ou la collaboration. Elle vise, non seulement l'agencement et l'agrégation des efforts et des moyens (coordination), ou la mise en relation sans que le produit de cette mise en relation ne soit connu à l'avance (collaboration), mais plutôt une action collective qui se déploie autour de projets communs. La coopération n'est pas aussi naturelle, ni aussi simple qu'il peut paraître. Dans bien des cas, des réunions et des rencontres ont été organisées autour de thématiques diversifiées, sans que cela ne produise rien de concret pour le territoire, si ce

n'est le renforcement d'un sentiment de « non confiance » dans de telles pratiques, alors que la coopération est censée produire la confiance entre acteurs. C'est d'ailleurs ce qui explique la tendance à institutionnaliser les pratiques coopératives, dont nous citerons, à titre d'exemple, les intercommunalités, la contractualisation, ou encore le partenariat public-privé.

Au-delà de cet aspect de mise en relation, la coopération représente le type de relations qui spécifie le mieux une configuration d'acteurs à fort potentiel de construction territoriale, en cela qu'elle permet le partage des enjeux, des connaissances et des expériences, l'apprentissage collectif, et la mutualisation des moyens, entre un grand nombre d'acteurs. Elle devient elle-même la principale ressource susceptible d'engendrer la production de ressources spécifiques et d'actifs immatériels. Par ailleurs, plus la coopération est intense, plus la configuration d'acteurs devient ancrée territorialement. A notre sens, la coopération ne peut être qualifiée de telle, particulièrement dans le cadre d'une approche constructiviste du territoire, que si elle est effective, traduisant la volonté des acteurs pour multiplier les formes de partage (moyens, connaissances...) et productive, en permettant de constituer un véritable patrimoine territorial constitué de l'ensemble des ressources, essentiellement immatérielles, coproduites par l'ensemble des acteurs territoriaux. D'autres types de relations se manifestent et semblent même dominer les configurations d'acteurs, plus particulièrement les relations conflictuelles.

2.2 Les conflits d'usage et de position

Les liens de coopération qui représentent une source clé du processus de construction territoriale, ne signifient nullement l'inexistence de tensions entre acteurs. La notion d'interdépendance, renvoie elle-même, à l'existence de rapports de force entre acteurs « *L'accent mis sur l'interdépendance plutôt que sur l'interaction entend souligner fortement que les relations ne sont pas nécessairement équilibrées ou égales et qu'il faut faire une place centrale dans les analyses d'acteurs aux formes de pouvoir et de dépendance inscrites historiquement dans la société* »¹⁰⁰.

Deux types de situations représentent les principales sources de ces tensions, celles qu'on qualifie de compétition, et celles afférentes aux conflits territoriaux. La compétition signifie des relations de concurrence et de rivalité entre un ensemble d'acteurs, en vue d'obtenir un avantage. Plusieurs situations reflètent, au quotidien, ces relations de compétition sur un

¹⁰⁰Jean Pierre Gaudin. L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales. Revue européenne des sciences sociales, 2001, p 7-14.

territoire. La relation entre l'Etat, notamment à travers ses services déconcentrés, et les élus locaux, traduit une quête permanente de pouvoir et de redistribution des rôles. Chacun de ces deux acteurs cherche à s'affirmer comme l'initiateur de projets et action de développement territorial. Dans bien des cas, ces projets et actions émanent, de manière indépendante et parallèle, de services qui relèvent des deux acteurs, et qui ont les mêmes missions « *le foisonnement de services traduit une lutte pour le monopole de la compétence légitime en « développement » qui oppose l'Etat aux collectivités territoriales, mais aussi les collectivités locales entre elles (les régions contre les départements, par exemple) »*¹⁰¹. Le tissu associatif cherche, pour sa part, à renforcer sa position, et tirer avantage de son implication dans les politiques et programmes territoriaux. Il est, donc, de plus en plus dans une situation de compétition avec l'Etat et les collectivités locales pour légitimer sa position et son rôle en tant qu'acteur territorial. Les tensions et les situations conflictuelles semblent même être inhérentes à la territorialisation de l'action publique « *toute action sur le territoire, toute saisie d'un espace par un projet peut être considérée comme conflictuelle »*¹⁰². L'enjeu est de taille, puisque bien des projets sont restés lettre morte où connaissent des retards considérables suite aux revendications de certains acteurs qui considèrent que leurs intérêts n'ont pas été pris en considération, ou que ces revendications peuvent leur assurer un avantage substantiel. Le territoire devient le théâtre permanent de conflits qui se manifestent de différentes manières, telles les stratégies de médiatisation, le désengagement, les actes de désobéissance civile, où plus encore, des troubles à l'ordre public. De telles tensions peuvent être productives et sources d'innovations, mais elles peuvent être source de blocage et de maintien du territoire dans un état de « non développement ». Une autre question aussi importante surgit, si la coopération et la compétition caractérisent en même temps les relations entre acteurs, comment concilier entre les deux ? Ne sont-elles pas antinomiques ? En effet, les tensions qui naissent dans le territoire ne sont pas si négatives, dans le sens où elles conduisent un certain nombre d'acteurs à devenir plus solidaires, à constituer des alliances et des coalitions. Elles deviennent, ainsi, un facteur de structuration sociale qui favorise l'interaction. En dehors des relations coopératives et conflictuelles, nous avons envisagé un troisième type de relations susceptible d'être rencontré, celui que nous avons qualifié de relations neutres.

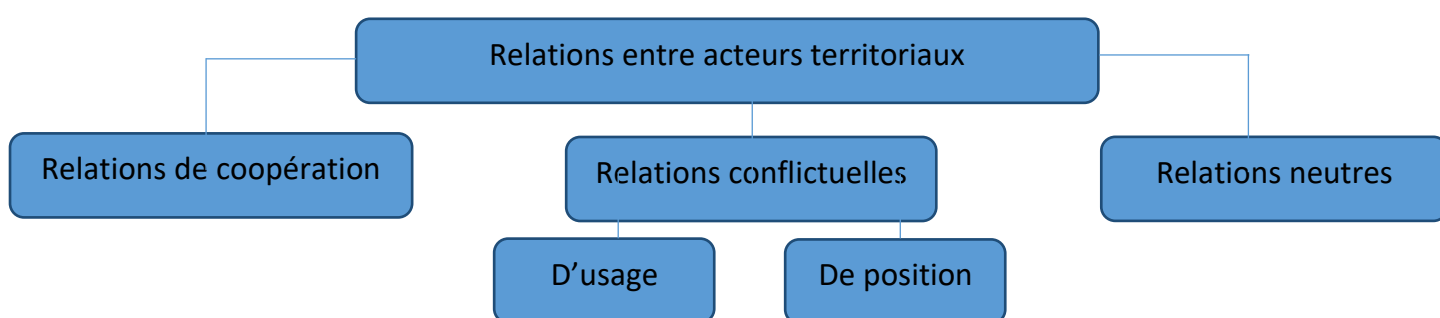
¹⁰¹Laurence Bherer, Jean-pierre Collin, Eric Kerrouche, et Jacques Palard, Jeux d'échelle et de transformation de l'Etat : le gouvernement des territoires au Québec et en France, Les presses de l'université Laval, 2005, PP 527, P342

¹⁰²Patrice Melé. Introduction : conflits, territoires et action publique. Patrice Melé, Corinne Larrue, Muriel Rosemberg. Conflits et territoires, Presses universitaires François Rabelais, pp.224, 2003, Maison des sciences de l'homme "Villes et territoires".

2.3 Les relations neutres

Les relations peuvent être qualifiées de neutres lorsque, à l'origine, elles ne sont engendrées ni par un souci de coopération, ni par un conflit quelconque, qu'il s'agisse d'un conflit de position ou d'usage. Ce qui est commun entre ces deux types de relations, c'est qu'il existe souvent un enjeu commun, en tant que source de coopération ou de conflit, entre les acteurs. Un conflit qui oppose l'Etat et la population locale à l'occasion d'aménagement d'infrastructures autoroutières, par exemple, met en jeu l'usage de l'espace pour ces deux acteurs. Dans le même ordre d'idées, deux acteurs peuvent se maitre dans une situation de coopération, dans le cadre d'un projet commun. Par contre, la relation qui lie les chefs d'entreprises aux services de la commune aux titres de procédures administratives, par exemple, représentent une sorte de formalité qui s'impose sans qu'elle ne soit, en elle-même une situation de coopération ou de conflit. Une relation neutre peut, toutefois, se transformer. C'est le cas, par exemple, des procédures de création d'entreprises qui traduisent une relation neutre entre les services de l'Etat et les futurs créateurs, mais la création d'un guichet unique et l'assouplissement de ces procédures, change la forme de la relation et lui attribue beaucoup plus un caractère de coopération. D'ailleurs, il ne s'agit plus, pour l'Etat, dans ce cas, de simples formalités à remplir pour cerner, sur le plan juridique et fiscal, l'ensemble des entreprises créés, mais plutôt d'encourager la création. Un objet commun naît (création d'entreprises) et change la forme de la relation.

Figure 5. Les grands types de relations entre acteurs territoriaux



Outre le type d'acteurs impliqués et la nature des relations qui dominant, les ressources mobilisées au sein de la configuration représentent un pilier important de la construction territoriale

3. Les ressources

Pour apporter des solutions à leurs problématiques territoriales, les acteurs mobilisent différentes ressources. Ces dernières peuvent être génériques, comme elles peuvent être spécifiques, issues essentiellement, des coopérations et interactions entre acteurs. C'est ce deuxième type de ressources qui contribue le plus à l'émergence et au développement des territoires.

3.1 La ressource comme construit

*« L'idée selon laquelle des espaces géographiques, sont des espaces de création de ressources, lesquelles doivent être distinguées de celles qu'utilisent et génèrent les entreprises implantées dans ces espaces, est relativement nouvelle et nous semble se diffuser progressivement »*¹⁰³. L'idée de ressources créées existe dans des recherches et théories qui, en dépit de leur appartenance à des champs disciplinaires différents, s'alimentent les uns des autres. Dans les travaux que nous avons déjà présentés sur les agglomérations économiques, depuis A. Marshall, en passant par l'ensemble des auteurs qui se sont inscrits dans cette ligne de conduite, on retrouve l'idée de ressources issues des liens qui animent un groupement d'entreprises sur un espace géographique, et qui transforment cette agglomération en un « collectif » qui crée la spécificité. La notion qui s'apparente le plus aux ressources construites et qui a été reprise différemment par plusieurs auteurs, et celles d'externalités. Le double caractère de ressources produites et ancrées territorialement va se retrouver également dans les recherches sur la géographie de l'innovation, qui soutiennent l'idée que celle-ci se trouve au cœur des processus de croissance et de compétitivité, mais qu'elle dispose d'une géographie particulière, qu'elle ne se développe pas partout, ni n'importe où. L'espace n'est pas neutre en matière d'innovation. L'introduction de la dimension spatiale s'est traduite, d'ailleurs, par des recherches sur ce qu'on qualifie comme étant des systèmes locaux d'innovation, qui s'inscrivent dans la suite des succès des districts industriels.

La construction des ressources, signifie la capacité d'un territoire à créer de nouvelles richesses qui s'adossent, surtout, aux enjeux et dynamiques d'acteurs et relèvent particulièrement de l'immatériel. Elle implique, également, que la ressource n'est pas indépendante de son propre processus de production, qu'elle ne préexiste pas. Ce n'est que lorsque les acteurs se mettent en relation, que ces ressources sont construites. Elle est donc en

¹⁰³Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. Économie et institutions. n°6 et 7 – 1er et 2e semestres 2005. P51-74, P51

même temps créatrice d'un lien de territorialité, puisqu'elle est située spatialement. En tant que construit, la ressource devient elle-même constitutive d'un territoire, et l'un de ses piliers de développement « Le territoire ainsi construit est celui d'une organisation possédant des compétences-clés qui sont ses ressources distinctives, qui confortent son identité et lui permettent de rivaliser avec l'extérieur. »¹⁰⁴.

Nous aimerions, à ce niveau, faire la nuance entre une ressource construite et une ressource spécifique. Nous considérons qu'une ressource construite est systématiquement spécifique. Elle est située spatialement et le fruit d'une configuration d'acteurs elle-même ancrée territorialement. Par contre une ressource spécifique n'est pas nécessairement une ressource construite. C'est le cas de ressources qui trouvent leur origine dans des géographies ou des paysages particuliers, qui offrent énormément de potentialités susceptibles de faire l'objet d'un processus d'activation par les acteurs. Donc, si une ressource construite est toujours spécifique, une ressource spécifique n'est pas nécessairement construite.

L'analyse des ressources sous l'angle de l'approche constructiviste, permet de mettre en exergue deux aspects importants. Elle permet, d'abord, de soustraire les territoires qui ne sont pas dotés d'un stock de ressources génériques important ou de ressources spécifiques « naturelles », d'une sorte de « condamnation » au sous-développement. Comme nous l'avons déjà précisé, il n'existe de territoires pauvres ou riches, que par rapport aux dynamiques des acteurs territoriaux. Elle permet, également, de mettre en exergue le rôle de l'apprentissage et de la capitalisation des connaissances et des expériences, qui font que le territoire devient un territoire apprenant « *les systèmes territoriaux de production doivent fonder leurs avantages compétitifs sur leurs ressources immatérielles et la capacité des acteurs à collaborer et à développer entre eux des synergies. Ces ressources construites, ces connaissances, n'étant pas acquises une fois pour toutes, les différents acteurs (firmes, organisations, régions) doivent veiller à leur entretien, à leur reproduction et à leur transformation. C'est la raison pour laquelle les processus d'apprentissage deviennent si importants, puisque c'est grâce à eux que de nouvelles connaissances apparaissent et que les connaissances existantes sont transmises* »¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Rosaire Gob. Le management du territoire par le projet: des limites de l'instrumentation gestionnaire: le cas de la Guadeloupe. Gestion et management. Conservatoire national des arts et métiers-CNAM, 2012. 429 PP, P 93.

¹⁰⁵ Paul Cary et André Joyal (Dir.), Penser les territoires, Presses de l'Université du Québec, 2010, PP 342, P42

3.2 La ressource comme spécificité

Pecqueur et Colletis, établissent une double distinction entre ressources et actif d'une part, et entre générique et spécifique d'autre part. « *Par actif, on entendra des facteurs en « activité », alors que par ressources, il s'agira de facteurs à exploiter ou encore à révéler. A la différence des actifs, les ressources constituent une réserve, un potentiel latent ou virtuel, qui peut se transformer en actif, si les conditions de production ou de création de technologie le permettent* »¹⁰⁶. La main d'œuvre non qualifiée qui « chôme » représente une ressource. Elle devient un actif, dès lors qu'elle est intégrée dans un processus de production, qu'elle est valorisée. Le caractère générique, aussi bien des ressources que des actifs, se détermine, essentiellement, par la valeur qu'on leur attribue, et qui est, exclusivement, une valeur marchande (prix). Elles sont, donc, parfaitement transférables. C'est le cas de la main d'œuvre non qualifiée, ou des matières premières. Elles peuvent exister dans n'importe quel territoire, et sont soumises au jeu de l'offre et de la demande. Outre leur forte mobilité, ces ressources concernent, aussi bien, pour leur génération que pour leur valorisation, essentiellement, l'acteur économique.

Le passage des ressources génériques aux actifs génériques se fait, uniquement, par un processus d'activation et de valorisation, mais n'implique pas un changement de nature. Ceci n'est pas le cas des ressources et actifs spécifiques. Un actif est considéré comme étant spécifique, lorsqu'il est lié à un usage particulier « *la matière première ne peut pas avoir de caractère spécifique dans la mesure où sa valeur marchande n'est pas liée à son usage futur ni au contexte socioéconomique immédiat. Par contre la main d'œuvre sera un actif spécifique, dès lors qu'elle est qualifiée* »¹⁰⁷. Contrairement à l'actif générique, le transfert d'un actif spécifique entre territoires, impliquera un coût lié à la perte de valeur qu'il subira suite à sa réaffectation dans un usage alternatif. Par contre, la ressource spécifique, particulièrement construite, est différente à la fois des ressources et actifs génériques, et des actifs spécifiques. Elle ne peut être obtenue qu'à l'intérieur d'un collectif d'acteurs qui se construit autour d'un problème bien défini. Deux implications s'en suivent. La première est que ce type de ressources n'existe qu'en l'état virtuel. Elles ne naissent que dans la mise en relation des acteurs à l'occasion de la résolution d'un problème. La deuxième, est que l'origine de ces ressources n'est pas le marché, mais cette méso-organisation que nous

¹⁰⁶ Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur. *op. cit.* P 55

¹⁰⁷ Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur. *op. cit.* P 57

désignons par configuration d'acteurs. D'autre part, leur valeur n'est pas marchande. Un lien d'appartenance, par exemple, ne peut être monnayé ou exprimé en prix. Elles ne sont donc pas transférables. Ces ressources peuvent être immatérielles, comme elles peuvent être une combinaison d'éléments matériels et immatériels, mais ne sont quasiment jamais de nature exclusivement matérielle. Le « Reblochon de savoie »¹⁰⁸ ou la « Jellaba de Wazzane »¹⁰⁹, sont des exemples de ressources spécifiques ou se combinent matériel et immatériel. Le contenu immatériel de ces produits, est lié à leur ancrage territorial. On ne les achète pas, uniquement parce qu'ils incorporent des matières de qualité ou un savoir-faire particulier, mais parce qu'ils sont fabriqués dans des espaces identifiés qui deviennent une sorte de label pour ces produits. Les ressources immatérielles renvoient également à des ressources non marchandes qui engendrent la solidification des relations entre acteurs, et entre eux et le territoire qu'ils s'approprient. Les auteurs qui s'inscrivent dans une approche de développement territorial s'accordent pour dire que, seules les ressources spécifiques, nous ajouterons pour notre part, construites, sont susceptibles d'assurer le développement des territoires, puisqu'elles permettent des stratégies de différenciation. Le développement ne doit pas être fondé sur des avantages comparatifs, mais plutôt sur des avantages différentiels (tableau 2).

Tableau 2. Propriétés de la ressource spécifique construite et de la ressource générique.

| Ressources génériques | Ressources spécifiques construites |
|---|---|
| Existent en l'état latent | Existent en l'état virtuel |
| leur exploitation passe par un processus d'activation | Leur exploitation nécessite, un processus de construction |
| Transférables | Ancrées territorialement |
| Essentiellement matérielles | Essentiellement immatérielles |
| Issues de processus « naturels » ou industriels | Issues de processus relationnels |
| Sources d'avantages comparatifs | Sources d'avantages différentiels |
| mobilisent particulièrement l'acteur économique | mobilisent l'ensemble des acteurs |

Les trois registres que nous avons présenté, permettent de caractériser le type de configurations d'acteurs en place sur un territoire ou un espace donnée. En dépit de la diversité des cas qui peuvent être rencontrés, lesdites configurations seront plus ou moins proches de trois principaux cas de figure auxquels nous avons réservé la section suivante.

¹⁰⁸ Fromage français produit en savoie et haute-savoie.

¹⁰⁹Habillement marocain traditionnel originaire de la ville d'Ouazzane.

Section 3 : Cas de figure et conditions d'émergence d'une configuration d'acteurs à fort potentiel de construction territoriale

Par rapport aux hypothèses de la recherche, une problématique de construction territoriale doit être pensée dans une perspective de mise en relation d'acteurs qui œuvrent, ensemble, pour construire un territoire. L'action des uns et des autres ne peut être que collective. Partant d'un ensemble d'observations et de lectures documentaires, trois cas de figure de configurations d'acteurs peuvent être particulièrement significatifs pour comprendre « l'état » de développement d'un territoire. Nous allons donc, dans un premier temps, revenir sur lesdites configurations, pour se pencher ensuite sur les conditions d'émergence d'une configuration susceptible de faire émerger un territoire, par référence aux quatre étapes de la traduction de la théorie de l'acteur-réseau.

1. Les principaux cas de figures des configurations d'acteurs

Comme il a été déjà précisé, il s'agit de trois cas de figures. Chacune de ces configurations traduit un certain niveau d'action collective et une certaine capacité de co-production, ce que nous désignons par potentiel de construction territoriale. Ce potentiel dépend à la fois, du type d'acteurs impliqués et de leurs enjeux, des relations dominantes, et des ressources de la configuration.

1.1 La configuration sociopolitique

Ce type de configurations représente un cas extrême, mais qui peut s'observer encore dans les pays les moins développés marqués par la présence, dans certaines espaces ou territoires, d'acteurs qui détiennent un pouvoir important. Il peut s'agir de leaders locaux qui disposent d'une certaine notoriété de par leur appartenance à des familles qui ont, d'une manière ou d'une autre, joué un rôle dans le processus de construction étatique, d'acteurs qui disposent d'un pouvoir important sur des espaces ethniques plus ou moins homogènes, comme il peut s'agir d'élites locales qui puisent leur légitimité de leurs appartenances politiques. Ils incarnent différentes formes de notabilité et représentent, à côté de l'Etat, les acteurs les plus influents sur le devenir des territoires de leur appartenance.

Le risque de ce type de configurations c'est qu'elle inscrit le territoire, dans une logique pure et simple d'exercice de pouvoir et de maîtrise de l'espace. La configuration sociopolitique est l'une des manifestations que « *l'affermissement de l'Etat passe, à la fois, par l'instauration*

de monopoles en tous genres et par la construction d'une chaîne de rapports clientélistes »¹¹⁰. Nous l'avons d'ailleurs qualifié de configurations de « sociopolitique », parce qu'elle représente le support organisationnel de mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise de l'espace et des populations, qui s'appuie sur des structures sociales fortement hiérarchisées.

Dans les territoires dominés par les configurations sociopolitiques, l'acteur économique se limite, généralement à quelques petites PME, ou des coopératives créés autour de produits de terroir ou d'artisanat. Les notables résistent, souvent, et créent autant d'obstacles à l'entrée d'investisseurs ou à l'émergence d'initiatives entrepreneuriales, en dehors de leur entourage. Tout renforcement du poids d'un autre acteur, est interprété comme une menace à leur pouvoir. La population locale est quasiment neutralisée. Elle représente un acteur en retrait, et n'est mobilisée que dans les conflits et les jeux de pouvoir qui se déploient entre l'Etat et les leaders locaux ou entre ces derniers. Le tissu associatif est, soit inexistant, soit limité à quelques associations constituées autour de questions environnementales ou culturelles, sans qu'elles puissent jouer un rôle actif sur le territoire. Les populations locales entretiennent des liens solides avec l'espace, et vivent dans des communautés quasi-fermées, où les normes sociales sont contraignantes et encadrent l'ensemble des relations entre individus.

De manière paradoxale, on observe dans ce type de configurations une certaine identité territoriale. Mais les territoires en question sont très vulnérables et entrent, inévitablement, dans une phase de déconstruction territoriale, du fait de l'émergence de nouvelles générations et de nouveaux acteurs pour qui le territoire ne représente aucune possibilité de s'épanouir, d'autant plus, que la configuration d'acteurs en place, n'offre aucune marge d'action. Les conflits sont le type de relations le plus dominant. Il s'agit de conflits de position entre l'Etat et les notables ou entre ces derniers, ou de conflits d'usage sur l'utilisation du sol. Concernant les ressources du territoire, elles sont, essentiellement, génériques. Mais, il est possible de rencontrer l'existence de quelques ressources et actifs spécifiques. Les premières sont liées à l'existence de certains produits qui contiennent une forte charge historique et territoriale mais non valorisés, alors que les actifs spécifiques découlent de la maîtrise de savoir-faire développés autour de ces produits. La capacité de la configuration à construire des ressources spécifiques, est quasi-inexistante, ce qui s'explique par l'absence d'une pluralité d'acteurs et la dominance des tensions qui empêchent l'émergence de formes d'action collective. Dans d'autres cas, la même dualité existe, mais avec un autre type d'acteurs.

¹¹⁰Abdelhamid Hénia, « Etre notable au Maghreb ». Dynamiques des configurations nobiliaires. Introduction, Maisonneuve et Larose, 2004, P 11-37.

1.2 La configuration politico-administrative

A l'instar de la première, la configuration politico-administrative comprend un noyau dur constitué de deux acteurs, l'Etat et les élus. Elle est qualifiée d'administrative, parce qu'elle est le résultat de la mise en place de territoires issus de découpages administratifs, incarnés par les collectivités locales, et la mise en place d'entités chargées de la co-gestion de ces territoires, en l'occurrence les conseils élus. Sa dimension politique réside dans sa conception comme montage institutionnel de partage du pouvoir politique. Les deux acteurs se considèrent, d'ailleurs, comme étant les responsables exclusifs de la gestion des affaires publiques à l'échelon local. Ce type de configuration risque de s'installer systématiquement et parallèlement à la reconfiguration du système d'administration publique, par recours à la décentralisation. La création de nouvelles personnes morales de droit public avec qui l'Etat partage une partie de ces compétences, contribue à créer l'image d'un nouvel acteur qui tire sa légitimité et son pouvoir de ceux de l'Etat. Les collectivités territoriales et à travers elles les élus, se trouvent ainsi investis d'une notoriété qui leur confère un rang supérieur, au niveau territorial. Les relations entre ces deux acteurs, considérés comme acteurs centraux, frôlent les limites de l'affrontement et du conflit. Cette situation s'explique particulièrement par l'interprétation du processus de décentralisation par chacun d'eux, au moins dans sa phase de mise en place. Du côté de l'Etat, il n'est pas évident de s'accoutumer avec l'idée de se dessaisir de pouvoirs et de compétences qui contribuaient même, à légitimation de l'Etat et de son action. La décentralisation est même perçue par certaines élites étatiques comme une réinvention du centre, une nouvelle quête de légitimité à travers de nouveaux instruments, une nouvelle manière de gouverner qui ne réduit en rien la suprématie de l'Etat sur les autres acteurs, particulièrement les élus, parce qu'ils sont les seuls à revendiquer une légitimité similaire. Du côté des élus, ce n'est qu'un début pour investir ce qui leur revient de droit.

Cette situation engendre des effets qui ne favorisent guère la construction territoriale. D'abord, la réticence de part et d'autre, fait que les relations qui dominent le noyau dur de la configuration traduisent une forte prudence qui devient source d'hostilité. En dehors de ce noyau, les autres acteurs ne jouent pratiquement aucun rôle, et ne disposent d'aucun poids susceptible de contrebalancer le pouvoir des acteurs publics. Il y a très peu d'espaces d'échanges susceptibles de favoriser la prolifération de traductions pouvant conduire à la construction de ressources spécifiques.

Sur un horizon temporel plus ou moins long, l'interdépendance entre l'Etat et les collectivités territoriales, qui découle du transfert de compétences et de ressources entre ces deux acteurs, peut conduire à une certaine maturité du processus de décentralisation. Les relations peuvent alors converger vers plus de coordination, mais sans qu'elle ne soit étendue à d'autres acteurs. Plus le noyau dur de la configuration est animé par les questions de pouvoir et de légitimité, plus l'isolement et l'exclusion des autres acteurs deviennent importants. Néanmoins, à la marge de ce noyau certains acteurs actifs peuvent se manifester. C'est le cas particulièrement du tissu associatif dont la montée en puissance semble se confirmer. Il tire sa légitimité et son poids, d'une part de sa prolifération et l'augmentation du nombre d'associations créées et, d'autre part, de l'ampleur des déficits sociaux face auxquels l'Etat, à lui seul, semble impuissant. Mais les acteurs économiques qui sont censés jouer le rôle principal en matière d'émergence économique, qu'il s'agisse d'entreprises du secteur privé ou public, de l'économie sociale et solidaire ou d'entrepreneuriat social, restent cantonnés dans un rôle de contribuables. Cette marginalisation amplifie la faible prise de conscience, par les acteurs économiques, de leur responsabilité territoriale. Les actions qui traduisent cette responsabilité et qui peuvent contribuer considérablement à la construction territoriale, sont rares, voire inexistantes. Il s'agit, par exemple, de l'ouverture sur les chercheurs et les innovateurs issus du même territoire, l'approvisionnement auprès des petites entreprises, des petits producteurs et artisans locaux, l'appui à la création de petites entreprises innovantes pour la valorisation des ressources locales, ou l'investissement dans des domaines qui contribuent à l'amélioration du bien-être et la création d'un bassin de vie. En tout état de cause, la configuration politico-administrative se caractérise par la passivité des acteurs et une forte politisation qui affaiblissent considérablement son potentiel de construction territoriale. La configuration que nous qualifions de constructiviste représente, par contre, des caractéristiques qui favorisent la construction et le développement territorial.

1.3 La configuration constructiviste

Nous l'avons qualifié de tel, par qu'elle présente un important potentiel en matière de construction territoriale, que ce soit par le type d'acteurs qu'elle mobilise, la nature des relations qui l'animent où les ressources susceptibles d'être produites. Sa première principale caractéristique, est qu'il n'existe aucun noyau dur qui risque d'affaiblir et d'exclure une partie des acteurs. Plus encore, elle se reconfigure en permanence, puisqu'elle s'ouvre sur tout autre acteur qui présente les caractéristiques d'un acteur territorial, donc qui trouve intérêt à

appartenir à un espace et faire partie d'une configuration d'acteurs qui s'approprie cet espace et œuvre pour le transformer en territoire, ou pour consolider ce statut. La particularité de l'Etat et des élus n'est plus pensée en termes de statut, mais de missions à remplir en matière de construction et de développement de territoires. L'enjeu économique est fortement intégré par ce type de configurations, conduisant non seulement à la reconnaissance, mais à l'implication profonde des acteurs économiques dans la production de l'action publique.

L'intensification des relations qui prennent beaucoup plus une nature coopérative, favorisent la production de ressources, dans les relations et à partir des relations. Tous les autres acteurs deviennent actifs et mobilisés autour de projets de territoires à construire, ils deviennent tous des acteurs de développement. L'espace lui-même devient l'un des acteurs les plus influents, puisqu'on le « fait parler », on lui donne l'occasion de « s'exprimer », et ce de différentes manières, et par différents acteurs. Les acteurs mettent en place des stratégies marketing, des sites internet ayant pour objectif de faire savoir et de faire valoir les potentialités d'un espace ou d'un territoire, font recours à la labellisation territoriale, multiplient les rencontres autour de thématiques territoriales. Toutes ces actions contribuent à doter l'espace d'une capacité d'agir. L'espace devient même l'acteur le plus important qui mobilise l'ensemble des autres acteurs, et autour duquel la configuration se déploie.

L'introduction de l'espace comme acteur, permet de connecter les acteurs autrement. C'est une sorte de thème fédérateur qui favorise la coopération, donc la multiplication de traductions et le passage de savoirs et pratiques isolés, à de nouveaux savoirs qui combinent et intègrent l'ensemble des « énoncés » des différents acteurs. L'ensemble de ces ressources permettent d'apporter des solutions innovantes à des problématiques précises. Elles favorisent l'ancrage territorial et l'émergence d'un territoire. L'action collective devient la règle et la principale institution en matière de gouvernance territoriale, de la co-définition des problématiques et des besoins, à la co-construction de solutions partagées. Le tableau ci-dessous, reprend l'essentiel des caractéristiques des trois configurations d'acteurs que nous venons de présenter.

Tableau 3. Caractéristiques des principaux cas de figures des configurations d'acteurs

| | Acteurs impliqués dans les problématiques territoriales | Ressources | Relations dominantes | Centralité | Potentiel de prolifération des traductions |
|--|--|--|-----------------------------------|---|---|
| Configuration sociopolitique | -Etat -Notables/Elites locales | Majoritairement des ressources génériques | Conflits de position | -Existence d'un noyau dur | Inexistant |
| Configuration politico-administrative | -Etat -Elus | | -Conflits de position -Neutres | -Passivité -Politisation | Faible |
| Configuration constructiviste | Pluralité d'acteurs | Fort potentiel de construction de ressources spécifiques | Relations de coopération | L'espace ou le territoire comme centre de gravité de la configuration | Important |

La configuration constructiviste est le fruit d'une évolution qui doit s'installer progressivement dans la durée. Il s'agit d'un changement de mentalités qui se traduit dans les modes d'action et de mise en relation des acteurs territoriaux. Sa mise en place peut se faire dans le cadre d'une démarche volontariste qui s'appuie sur la théorie de l'acteur-réseau.

2. Conditions d'émergence d'une configuration constructiviste

Ce qui est intéressant dans la théorie de l'acteur réseau, c'est que le processus de traduction qui aboutit à la construction de savoirs et d'artefacts techniques, est le même à travers lequel peut émerger une configuration d'acteurs constructiviste. La construction du territoire et de la configuration d'acteurs va de pair. Ce n'est qu'au bout du processus, lorsque le territoire émerge, que la configuration devient évidente et se stabilise.

2.1 Le statut des acteurs

Selon la théorie de l'acteur-réseau, les acteurs peuvent jouer le rôle de traducteurs, de porte-paroles, ou d'intermédiaires. Ils sont des traducteurs, dans le sens où ce sont eux qui initient la démarche, car étant les premiers à identifier un problème. Ils jouent un rôle central pour convaincre les autres acteurs à adhérer à la problématique identifiée. C'est autour de cette problématisation que va naître un réseau sociotechnique, qui va se structurer et se restructurer en fonction des acteurs entrants et sortants et des traductions qui vont avoir lieu. Ces acteurs représentent des « points de passage obligé ». « *L'appointement ou l'émergence du traducteur*

est une précondition à la mise en place du processus de traduction. Son identification, ainsi que celle du primummovens, est essentielle à l'analyse d'une situation de changement »¹¹¹. Dans le cas des coquilles Saint Jacques, présenté par M. Callon, ce sont les trois chercheurs qui assurent le rôle de traducteur principal, de point de passage obligé, qui permet l'alignement de l'ensemble des traductions. C'est l'acteur qui assure la convergence des traductions des pêcheurs marins, des autres chercheurs, et des coquilles. Il sera important de conforter la légitimité de ce type d'acteurs pour enclencher le processus de traduction. Il faut que le traducteur soit entendu et qu'il dispose d'une certaine notoriété.

Les porte-parole sont les représentants d'un groupe d'acteurs humains. Ils assurent la traduction ou le contrôle des traductions du groupe qu'ils représentent et qui s'exprime à travers eux. Leur présence est nécessaire vu le nombre important d'acteurs. Les intermédiaires sont les éléments qui permettent de « faire parler » les non-humains, ces derniers s'expriment et agissent à travers eux. Ils peuvent être humains, comme c'est le cas des scientifiques qui communiquent sur les propriétés d'un objet, comme il peut s'agir d'objets techniques, d'instruments de mesure, etc. En matière de construction territoriale, il faudra que ces statuts soient reconnus et pris en considération. L'action collective ne peut s'enclencher et être pérennisée, que s'il existe des traducteurs centraux qui s'assurent en permanence qu'une problématique territoriale est définie et comprise de la même manière par l'ensemble des acteurs impliqués, et surtout que ces derniers trouvent intérêt à adhérer et à s'impliquer. Les intermédiaires sont surtout ces experts qui arrivent à mieux déchiffrer les contraintes et les potentialités d'un territoire, donc à le faire parler, à travers la recherche et des analyses plus fines et plus poussées. Le rôle des porte-parole est également très intéressant dans un processus de construction territoriale, puisqu'ils permettent d'élargir le périmètre d'action à l'ensemble des autres acteurs qu'ils représentent et qui ne pouvaient être directement impliqués au départ.

Par rapport à notre problématique de recherche, l'importance du processus de traduction, est qu'il peut être pensé comme un déclencheur de l'action collective, un processus qui incitera les acteurs à un agir ensemble.

¹¹¹Walsh Isabelle, Renaud Alexandre, « La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information », *Management & Avenir*, 9/2010 (n° 39), p. 283-302. P 290.

2.2 Le processus de traduction comme fondement théorique de l'action collective

Dans un article qui s'intitule « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles de Saint-Jaques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc »¹¹², M. Callon retrace l'expérience réalisée dans les années 1970 par trois chercheurs au sujet de la production des coquilles Saint-Jaques de la baie de Saint-Brieuc, dans le but de savoir comment se construit un savoir scientifique. Rappelons que ce savoir représente le résultat d'un processus de traduction. Pour M. Callon, ce processus se schématise en quatre moments : la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation des alliés, et permet, finalement, la construction d'un collectif constitué d'humains et de non humains, initialement isolés, partageant désormais une même façon de poser le problème et prêt à collaborer à sa résolution.

L'étape de problématisation renvoie, à la fois, à la définition du problème, des acteurs censés être concernés, et de leurs intérêts. Elle va donc, au-delà d'une simple formulation d'interrogations, pour chercher à établir une sorte de profils des acteurs qu'on cherchera à « recruter ». Le point de départ est un traducteur central qui formule des hypothèses, qui pose un problème et qui identifie les acteurs à mobiliser. Il doit les convaincre que ce qu'il propose présente un « passage obligé ». En délimitant les questions et en se montrant indispensables à la résolution du problème, ces traducteurs deviennent des « Points de Passage Obligés ». Dans le cas des coquilles de Saint Jacques, il y avait un risque de surexploitation susceptible d'engendrer une chute de stocks. Dès lors, se posa la question de ce qui pourra assurer une exploitation durable. Or, aussi bien les marins-pêcheurs que les scientifiques, ont découvert qu'ils ont très peu de connaissances sur la biologie et la reproduction de la coquille. Lors d'un voyage au Japon, trois chercheurs ont découvert que les Coquilles St Jacques font l'objet d'une culture intensive. Après récupération des larves, celles-ci sont fixées sur des collecteurs immergés qui les protègent des prédateurs, le temps qu'elles fassent leur coquille, puis on les relâche en fond de baie où elles croissent pendant deux ou trois ans avant d'être pêchées. Ce procédé a permis, non seulement de préserver les stocks, mais leur augmentation, d'où l'idée de le reproduire en France. Mais différentes questions se sont posées quant à cette possibilité, particulièrement en l'absence de connaissances sur le cycle biologique. Les trois scientifiques décidèrent d'approfondir les recherches, en commençant d'abord par la définition du

¹¹²Miche Callon. Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jaques et de marins- pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*. Troisième série, Vol. 36, 1986, P 169-208.

problème, celui du risque de surexploitation, de la nécessité pour les pêcheurs marins de passer à l'élevage, et la nécessité de faire des recherches pour vérifier si les coquilles vont se fixer. Ils avaient publié des articles scientifiques et avaient rencontré des pêcheurs marins pour leur expliquer cette situation. Ils ont procédé en parallèle, à l'identification des acteurs concernés, et à les convaincre qu'ils avaient intérêt à « passer obligatoirement » par le programme de recherche qu'ils proposaient. Les trois chercheurs représentent le traducteur principal, alors que les autres acteurs concernés sont, les pêcheurs marins, les coquilles Saint Jacques et les autres chercheurs.

La deuxième étape, consiste à développer un argumentaire et mettre en œuvre une série d'actions, pour convaincre ces acteurs de l'intérêt d'adhérer. Elle renvoie au déploiement de discours et de dispositifs destinés à séduire et attacher les différents acteurs au réseau. « *Nous appelons intéressement l'ensemble des actions par lesquelles une entité (ici les trois chercheurs) s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définis par sa problématisation* »¹¹³. La réussite ou l'échec de l'intéressement, confirme l'acceptation ou non de la problématisation, ainsi que les hypothèses faites sur les autres acteurs (intérêts). Le succès de cette étape peut déclencher la construction d'un réseau d'acteurs qui se déploie autour du problème défini par le traducteur central. L'obtention de « l'intéressement » peut nécessiter des négociations et le réajustement de l'argumentaire de départ. Dans le cas des coquilles de Saint Jacques, toute une série d'actions a été entreprise pour gagner l'intérêt des acteurs. Pour les coquilles, l'expérimentation peut se lire comme une « négociation » avec des larves dont il faut obtenir le consentement à agir selon ce qu'on attend d'elles, en l'occurrence, se fixer sur les collecteurs. Pour les pêcheurs marins, plusieurs rencontres et plusieurs débats ont été organisés avec les organisations professionnelles, en tant que porte-paroles, pour les sensibiliser au risque d'extinction des coquilles, alors que pour les chercheurs, l'intéressement consistait en un ensemble de publications et de colloques, montrant l'absence de connaissances, et donc la légitimité des recherches sur l'élevage des coquilles. En matière de construction territoriale, les discours et l'approche participative peuvent jouer un rôle essentiel dans le processus d'intéressement.

La troisième étape, celle de l'enrôlement, consiste à définir et coordonner les rôles. C'est l'étape de stabilisation des acteurs, en leur attribuant des rôles particuliers à jouer au sein du

¹¹³ *Ibid.*, P 185

réseau. Au cours de la quatrième étape, celle de la mobilisation des alliés, il faudra vérifier et confirmer le niveau de « représentativité » des porte-parole. L'engagement dans l'action suppose l'implication de tous les acteurs. Or, durant les étapes précédentes, seuls quelques représentants ont été sollicités. Ce qui a été accepté par une poignée de larves lors de l'expérimentation, le sera-t-il par toutes les larves, se comporteront-elles de la même manière ? Dans le même sens, ce qui a été traduit et accepté par quelques représentants des pêcheurs marins, le sera-t-il par tous les pêcheurs marins, et encore plus, en quoi les engagements des représentants des pêcheurs engagent-ils l'ensemble des pêcheurs ? De nouveaux arrangements et de nouveaux paramètres peuvent être pris en considération dans cette étape. Durant les quatre étapes, un réseau, une configuration d'acteurs se constitue. Elle se caractérise par la dominance des relations de coopération, dans la mesure où chaque membre du réseau trouve intérêt à se mettre en relation et coopérer avec les autres. Mais, comme nous l'avons déjà précisé, les tensions et les conflits sont une caractéristique inhérente à toute mise en relation et toute interdépendance. Des acteurs peuvent, à un certain moment, contester leur position ou le rôle qu'on leur a attribué, et se retirer. De nouvelles entrées et sorties, et de nouvelles reconfigurations peuvent avoir lieu, expliquant le caractère évolutif des configurations d'acteurs que nous avons déjà évoqué.

Par rapport à notre recherche, ce que nous enseigne ce processus, c'est que la configuration d'acteurs, que nous considérons comme le support organisationnel de la construction territoriale, n'est pas un préétabli. Au fur et à mesure qu'on passe d'une étape à une autre, la configuration se construit et se reconstruit, pour ne se stabiliser qu'en fin de parcours. La figure de la configuration d'acteurs qui contribuera à l'émergence d'un territoire ne sera découverte qu'à la fin de ce processus au cours duquel les jeux d'acteurs et d'actants contribueront, progressivement et en cours d'action, à la consolidation de la configuration. L'émergence de la configuration et du territoire vont de pair.

Conclusion du chapitre 3

L'échec des initiatives étatiques pour déclencher une dynamique de développement au sein de certains territoires, s'explique à notre sens, par l'existence de configurations d'acteurs qui ne présentent aucun potentiel pour multiplier les traductions susceptibles de favoriser la construction territoriale. La réflexion et l'action doivent être orientées vers les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs. Or, paradoxalement, c'est l'aspect qui a reçu le moins d'attention, aussi bien au niveau de la recherche, que des programmes et politiques de développement. La théorie de l'acteur réseau peut apporter une contribution considérable dans ce sens. Les statuts qu'elle confère aux acteurs, et les étapes qu'elle prévoit pour passer d'un problème à la co-construction de solutions innovantes, permettent d'apporter les supports théoriques qui éclairent l'enclenchement de l'action collective. Pour jeter la lumière sur ces aspects, nous avons mené une étude de terrain visant à comprendre le lien entre les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs d'une part, et la construction et le développement de territoires, d'autre part. Autant que suivre les actions, interactions et processus d'émergence d'un territoire, nous avons procédé selon une démarche inverse. Nous avons opté pour l'étude de la région Fès-Meknès, territoire administratif issu du dernier découpage adopté au Maroc, dans la perspective de la questionner par rapport à l'approche constructiviste et aux jeux interactionnistes des acteurs. Notre objectif était double, d'une part identifier la configuration d'acteurs en place et la caractériser spatialement (liens avec l'espace ou, éventuellement, le territoire) et d'autre part analyser le potentiel qu'elle présente pour une éventuelle émergence à partir et au sein de cette région, d'autre part.

Chapitre 4. Cadre méthodologique de la recherche

Par rapport à l'échelle territoriale retenue, celle de la région, la problématique de recherche revêtait un niveau de complexité tel qu'on se demandait constamment sur la méthodologie la plus appropriée pour l'aborder, d'autant plus que l'objet principal de notre recherche n'est autre que les acteurs de la région eux-mêmes. Il s'agissait de comprendre les représentations, les perceptions, les conceptions de ces acteurs, les repères qui déterminent leurs comportements et leurs relations, autant de questions pour lesquelles les choix méthodologiques sont aussi importants que les conclusions de la recherche. Tout en optant pour le mode exploratoire, il fallait définir, au préalable, les aspects les plus significatifs de la recherche, et s'outiller pour éviter les traitements « à l'aveuglette » et les conclusions hâtives, superficielles ou mal argumentées.

Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire d'accorder une attention particulière, non seulement aux procédés qui vont être mobilisés pour l'analyse, mais au corpus d'analyse lui-même. La nature des données à collecter, le meilleur procédé pour aborder cette collecte, le profil des personnes ressources à contacter, constituent des exemples de questions que nous nous sommes posés à ce niveau.

Après avoir clarifié la méthodologie à adopter pour constituer notre corpus d'analyse, nous nous sommes penchés sur la manière avec laquelle nous allons exploiter ledit corpus, donc sur les techniques à mobiliser pour dégager des conclusions significatives par rapport aux hypothèses de la recherche. Aussi bien au niveau du corpus que du protocole d'analyse, la rigueur méthodologique devait constamment être observée. De manière plus explicite, nous avons structuré notre méthodologie de recherche en trois grands temps. D'abord, déterminer les variables les plus significatives qui vont permettre l'interprétation, celles sur lesquelles il fallait s'informer. Ensuite, élaborer des guides qui assurent la cohérence entre les hypothèses de la recherche et la nature des données à collecter. Enfin construire un protocole d'analyse qui s'adosse sur un ensemble de techniques et de grilles susceptibles de permettre une inférence méthodique et argumentée.

Le présent chapitre relate l'ensemble des choix méthodologiques, ainsi que les apports et les limites du cadre d'analyse adopté.

Section 1 : Histoire et approche méthodologique de la recherche

La présente section reprend le cheminement qui a conduit à la formation de notre problématique de recherche. Une réflexion initiale sur la territorialisation des politiques publiques nous a amené à un ensemble de questionnements autour d'une problématique plus complexe et plus féconde, celle de la construction territoriale. Nous l'avons consacré également à la présentation de l'approche adoptée et des raisons qui ont guidé nos choix méthodologiques. Notre souci principal était de dérouler la recherche en observant une rigueur méthodologique à même de nous assurer la fiabilité et l'objectivité des résultats et conclusions obtenus. C'est par rapport à cet impératif que nous avons élaboré un protocole d'analyse sur lequel nous allons également revenir avec plus de détail.

1. Une nouvelle perspective de recherche

Au départ de la recherche, nous sommes partis de l'idée que le développement des territoires était intimement lié à la territorialisation des politiques publiques, donc à la capacité des acteurs locaux à concevoir des politiques concertées dans le cadre d'une démarche Bottom-up. Au fur et à mesure que nous avancions dans la recherche documentaire, conjuguée à un premier travail exploratoire à partir de contacts avec certains acteurs de la région, nous nous sommes rendu compte que la problématique de développement des territoires devait être abordée plus profondément. Il s'est révélé qu'il était plus judicieux de se poser la question sur l'essence même de ces territoires. Les collectivités territoriales du Maroc, en l'occurrence les régions, représentent-elles des territoires ?

1.1 De la planification stratégique à la construction territoriale

Au début, nous étions intéressé par la question de la territorialisation des politiques publiques à travers un axe particulier, celui de la planification stratégique au niveau des collectivités locales. Notre objectif était de chercher comment la planification stratégique pouvait être le principal levier de la territorialisation des politiques publiques. Or, dans la mesure où la finalité était le développement de ces collectivités, en tant que territoires censés traduire une certaine identité, la recherche commençait à prendre une autre tournure. Nous avons pris conscience que les notions de développement et de territoire étaient le plus souvent mobilisées comme des évidences, des notions sur lesquelles il semble y avoir un consensus et auxquelles tout le monde accordait le même sens. Pourtant elles étaient loin de l'être. La notion de

développement suscite des débats quant à son bien-fondé, alors que celle de territoire se prête à un jeu sémantique des plus riches, mais également des plus complexes. Il fallait donc revenir sur ces deux notions, d'autant plus que la notion de territoire construit gagne du terrain et que, dans le contexte des régions du Maroc, elle reste une hypothèse à vérifier.

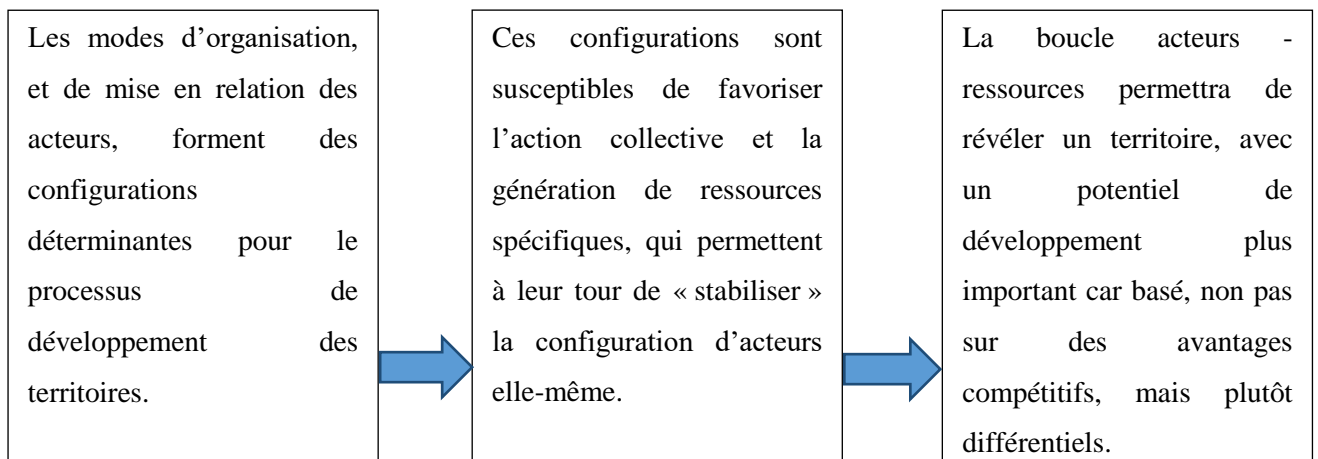
Sur un autre plan, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) relevant du ministère de l'intérieur du Maroc, avait déjà élaborée et diffusée auprès des différentes collectivités, un guide qui explicite le processus de planification stratégique et les démarches à entreprendre pour établir des plans et programmes de développement locaux. Les outils ne manquent pas dans ce sens. En outre, des diagnostics territoriaux ont été entrepris et des plans mis en place, mais sans qu'ils puissent apporter les changements souhaités, bien que dans certains cas, l'élaboration de ces plans a mobilisé une démarche faisant appel aux outils de la planification stratégique. Les inégalités entre les collectivités territoriales du Maroc se creusent, et beaucoup d'indicateurs sociaux et économiques restent alarmants. A notre sens, le problème se trouve ailleurs. La territorialisation des politiques publiques doit être pensée autrement. Il s'agit de l'envisager dans une perspective de construction territoriale, une construction qui soit l'œuvre d'un groupe d'acteurs qui, sous certaines conditions, s'approprie un espace et le transforme en territoire. Il peut y avoir, ainsi, une liaison étroite entre le caractère construit (ou non) d'un territoire et ce que nous désignons comme étant son « potentiel de développement ». Cette relation se manifeste dans les liens spécifiques qui peuvent se créer entre les acteurs et entre eux et leur espace, et qui sont susceptibles de faire émerger des ressources spécifiques et à des opportunités de développement qui ne peuvent être reproduites ailleurs. *« Quelle que soit l'approche que l'on adopte ou l'optique dans laquelle on se situe, celle du milieu innovateur, du district, du SPL, du cluster ou de la proximité, le propos est le même : pour qu'un territoire émerge (se construise) il faut que les acteurs se coordonnent. Sans coordination [...], le territoire est voué à demeurer un espace passif qui subit les évolutions et les contraintes de son environnement extérieur »*¹¹⁴. Dans cette perspective, la planification stratégique elle-même ne sera plus envisagée, pour une collectivité territoriale, comme un exercice qui découle des exigences légales, mais comme un processus qui engage l'ensemble des acteurs sur le devenir d'un territoire, car il est avant tout le produit de leurs échanges et de leurs relations. La relation acteurs-territoires émerge, dès lors, comme question centrale de recherche.

¹¹⁴Hadjou Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », Développement durable et territoires, Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009, P7-8.

1.2 Modèle théorique de la recherche

A ce stade de la recherche, notre modèle théorique commençait à s'éclaircir et à se forger (Figure 6). C'est un modèle dans lequel la nature des acteurs impliqués, leurs registres d'action et les modalités de leur mise en relation, forment ce que nous appelons des « configurations d'acteurs ». Ces configurations sont différentes les unes des autres, et façonnent de manière considérable l'espace où elles naissent. Sous certaines conditions, elles peuvent générer des ressources spécifiques, construites essentiellement dans les relations entre acteurs, et qui contribuent à leur tour à entériner et à soutenir la configuration en place. De la sorte, aussi bien les ressources que les acteurs, deviennent liés à leur espace d'origine, un espace qui devient territoire et pour lequel la question de développement est plutôt posée en termes de différenciation. La « configuration d'acteurs » devient ainsi la pièce maîtresse du processus de construction et de développement des territoires, et la notion centrale de notre recherche. C'est à travers les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs, que les territoires se forment et qu'ils peuvent se développer.

Figure 6. Modèle théorique de la recherche



Quatre axes de recherche se dégagent de notre modèle théorique, (i) le *territoire* et comment il est perçu et pensé par les acteurs, (ii) les registres d'action et la nature des relations qui se nouent entre eux et qui font naître différents *configurations d'acteurs*, (iii) les *ressources*, en tant que produit de ces configurations, en tant que construit, (iiii) et les *processus* susceptible de faire émerger des configurations à fort potentiel de construction territoriale.

Le modèle exprime l'idée qu'un territoire construit dispose d'un potentiel de développement plus important qu'un territoire administratif. Ce potentiel relève directement de la notion

d'avantages différentiels qui découlent des ressources construites, et qui mettent les territoires à l'abri de toute concurrence. Si cette dernière peut être avantageuse pour les entreprises en favorisant l'innovation et la créativité, elle ne l'est pas forcément pour les territoires, car elle entraîne un transfert massif des ressources génériques qui tendent à se déplacer vers les zones les plus dynamiques. Il y aura donc toujours des territoires pénalisés. Cette situation est d'autant plus vraie, que certaines de ces zones ont déjà acquis le statut de zones attractives et compétitives, d'autres l'étant moins. Les faire entrer dans des logiques concurrentielles, c'est les condamner à plus de croissance pour les unes et plus de marginalisation pour les autres. Le développement et le non développement deviennent, ainsi, deux facettes d'un même processus. En filigrane, le modèle renvoie, également, à une réflexion sur une éventuelle réconciliation entre territoires construits et territoires administratifs. Une réconciliation qui ne signifie nullement calquer les uns sur les autres, mais du moins poser la question de la relation qui peut exister entre les deux.

Pour vérifier notre modèle théorique, nous avons opté pour une approche méthodologique privilégiant la démarche qualitative.

2. Approche méthodologique

Ce paragraphe a pour objet de revenir sur l'approche méthodologique de notre recherche, à savoir l'approche qualitative. Ce choix est intimement lié à la préoccupation de maintenir la cohérence entre l'objet et l'objectif de la recherche. L'objet n'est autre que l'acteur ou plus précisément les acteurs qui font partie de la vie d'un territoire, alors que l'objectif est de chercher à comprendre le lien qui existe entre ces acteurs et les processus de construction et de développement de ce territoire, en l'occurrence la région.

2.1 Une visée compréhensive des acteurs et des actions

Dans la mesure où notre recherche se focalise sur les acteurs, il était judicieux d'aller à leur rencontre, d'échanger avec eux et de les observer, pour comprendre comment et qu'est ce qui les met en relation ? Par rapport à quoi ils décident et ils agissent ? Existe-il, à leurs yeux, des acteurs plus importants que d'autres ? Comment ils vivent et conçoivent la notion de territoire ? Autant de questions qui montrent l'importance qui doit être accordée au sens, celui qu'on donne à un territoire, à une région, à la relation avec l'autre, mais qui doit être accordée également aux facteurs qui conditionnent ce sens et engendrent une « manière » de se comporter.

Sur un autre plan, ce type de recherche ne peut se faire que par rapport à des contextes particuliers. D'un côté, les acteurs peuvent avoir des comportements différents suivant les situations et les réalités auxquelles ils sont confrontés, d'un autre, chaque territoire peut présenter un parcours particulier. Les acteurs et l'espace sur lequel ils agissent et interagissent représentent, l'un pour l'autre, des circonstances dont la prise en compte est incontournable pour comprendre les agissements, les transformations et les évolutions qui les caractérisent et les accompagnent. L'acteur et le territoire représentent ainsi un tout, un ensemble insécable. L'importance du sens, la nécessité d'aller à la rencontre des acteurs qui en découle, et la contextualisation, sont autant d'arguments qui justifient le recours à l'approche qualitative « *La recherche qualitative [...] affiche une visée compréhensive. Cette dernière se caractérise par deux choses : elle cherche à comprendre comment les acteurs pensent, parlent et agissent, et elle le fait en rapport avec un contexte ou une situation.* »¹¹⁵. Nous avons opté pour la région Fès Meknès comme espace à comprendre et à découvrir sous l'angle de l'approche territoriale constructiviste. Ce choix s'explique, essentiellement, par le réseau relationnel dont nous disposons au niveau de cette région et qui nous a permis un accès plus important aux informations et aux personnes ressources, d'autant plus que les régions actuelles du Maroc ont toutes été « rajeunies ». Un nouveau découpage est entré en vigueur en février 2015, modifiant la configuration régionale du Maroc. Notre région, par exemple, est passée de quatre composantes territoriales (une Préfecture et trois Provinces) à neuf composantes (Deux Préfectures et sept Provinces).

La recherche s'est déroulée selon une boucle récursive « «Abduction-Induction », comme suit :

Abduction : En nous appuyant, notamment, sur des observations déjà faites sur le terrain à l'occasion d'un travail de recherche sur les enjeux stratégiques de la territorialisation des politiques publiques effectué fin 2010, nous avons formulé un ensemble d'hypothèses et de propositions sur la relation entre les modes d'organisation des acteurs sur un espace, que nous désignons par « configuration d'acteurs », et la transformation de celui-ci en territoire. De la sorte, nous considérons que la configuration d'acteurs représente l'abduction de la construction territoriale ou encore, de manière plus générale, que la configuration territoriale d'une région ne peut être saisie et comprise qu'à travers sa configuration d'acteurs.

¹¹⁵ Hervé Dumez, Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Le Libellio d'Aegis, 2011, 7 (4 - Hiver), pp.47-58. P 48.

Induction : Elle consiste à étudier et à comprendre ces propositions ainsi que leurs implications, à travers l'expérience propre des acteurs de la région Fès Meknès. Donc à dire finalement que si une même configuration territoriale est rencontrée ailleurs, la configuration d'acteurs qui l'a engendrée dans le premier cas, pourra être la même.

De manière encore plus explicite, notre abduction consistait à relier un fait constaté, avec une notion et une théorie. Il s'agissait d'établir la relation entre les fortes disparités territoriales et le dynamisme de certaines régions par rapport à d'autres, d'une part, et la notion de « configurations d'acteurs » et la théorie de la traduction, d'autre part. De la sorte, ce sont les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs qui permettent (ou non), l'émergence de collectifs qui favorisent la construction et le développement des territoires. Le raisonnement inductif nous a permis de mettre à jour les facteurs et les processus qui permettent de comprendre cette relation et qui peuvent servir de base de comparaison lorsque des situations similaires ou opposées sont rencontrées dans d'autres régions. La boucle est qualifiée de récursive, dans la mesure où notre étude de terrain s'est faite selon un mode exploratoire qui autorise les va et vient entre l'abduction et l'induction. Il était donc envisageable de reformuler, voire de formuler de nouvelles hypothèses, à partir de l'exploration du terrain et qui mèneront à leur tour à modifier les variables de la recherche.

Une autre précision nous paraît importante sur le plan méthodologique, c'est que le choix d'un contexte particulier, ne va pas à l'encontre de la généralisation des résultats de la recherche.

2.2 Perspectives de généralisation

Ce qui est différent, c'est ce qu'on entend dire par généralisation. Nous rappelons dans ce sens les développements de Yin. Robert sur l'étude de cas considérée comme l'une des formes de la recherche qualitative, cités notamment par Hervé Dumez qui a reçu le Prix du Meilleur Ouvrage de Recherche en Sciences de Gestion pour son livre « Qu'est-ce que la recherche qualitative? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation ». Y. Robert distingue, dans ce sens, entre généralisation statistique et généralisation analytique. La première permet d'établir un rapport entre la partie et le tout, entre un échantillon et une population. De la sorte, les résultats obtenus sur un échantillon sont considérés comme transposables sur l'ensemble de la population. La généralisation analytique concerne, par contre, des recherches effectuées sur des cas relativement limités qui ne peuvent donner lieu à

une généralisation statistique, et qui se font par rapport à des contextes particuliers. Il s'agit de recherches qui débouchent sur la production d'énoncés contextualisés. « *Quant à la théorie qui est produite par la recherche qualitative, à partir d'un cas ou de plusieurs, mais qui ne forment pas un échantillon représentatif susceptible d'une généralisation statistique, sa portée n'est pas universelle. Il s'agit de ce que Yin appelle une généralisation théorique :*

[...] analytic generalizations depend on using a study's theoretical framework to establish a logic that might be applicable to other situations. (Yin, 2012, p. 18) »¹¹⁶

Dans ce type de généralisation, tout chercheur travaillant sur d'autres situations empiriques qui rencontre un contexte similaire ou même différent, pourra utiliser les énoncés déjà produits par d'autres chercheurs et dégager les similitudes et les différences. Les résultats d'une recherche, même limitée et liée à un contexte particulier, peuvent donc être réutilisés. Ils sont, en ce sens, généralisables.

Par rapport à notre projet de recherche, la question qui se pose, c'est dans quelle mesure peut-on étendre les conclusions obtenues à partir de l'étude de la Région Fès Meknès ? Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils constituer un corpus de connaissances exploitables ? Contrairement à la généralisation statistique faite sur la base de résultats décontextualisées, la généralisation analytique, c'est considérer le cas d'un territoire étudié, comme l'unité d'analyse dont les caractéristiques et les propriétés dégagées permettent de définir une catégorie qui regroupe tous les territoires qui représentent les mêmes propriétés. Les processus observés dans la Région Fès Meknès, peuvent l'être ailleurs, ou du moins aider à comprendre ce qui se passe dans d'autres régions, soit par analogie, soit par opposition. Donc même si la Région est susceptible de présenter un parcours particulier, l'analyse de ce parcours peut mettre en évidence des pratiques récurrentes. C'est d'ailleurs, dans ce sens que nous avons proposé des figures de configurations d'acteurs. Dans cette perspective, la généralisation est pensée différemment que dans l'approche quantitative « *La question centrale n'est plus de savoir si les résultats peuvent être généralisés à un univers plus large, mais à quel point la recherche est susceptible de produire de la théorie [.....] il ne s'agit pas d'étudier un cas, mais les phénomènes et processus qu'il permet de mettre en évidence* »¹¹⁷. Ce qui est visé par le chercheur, ce n'est pas la représentativité du cas qu'il étudie, mais

¹¹⁶ *Ibid.*, P50

¹¹⁷ Cécile AYERBE et Audrey MISSONIER, Validité interne et validité externe de l'étude de cas : principes et mise en œuvre pour un renforcement mutuel, Finance Contrôle Stratégie – Volume 10, n° 2, juin 2007, p. 37 – 62. P43.

l'enrichissement théorique. Dans notre cas, cet enrichissement consiste à apporter un éclairage sur le lien entre un groupe d'acteurs et les processus de transformation d'un espace en territoire ou, plus généralement, sur la relation entre une configuration d'acteurs et une configuration territoriale, une relation à laquelle nous nous sommes intéressés à travers différents niveaux d'analyse.

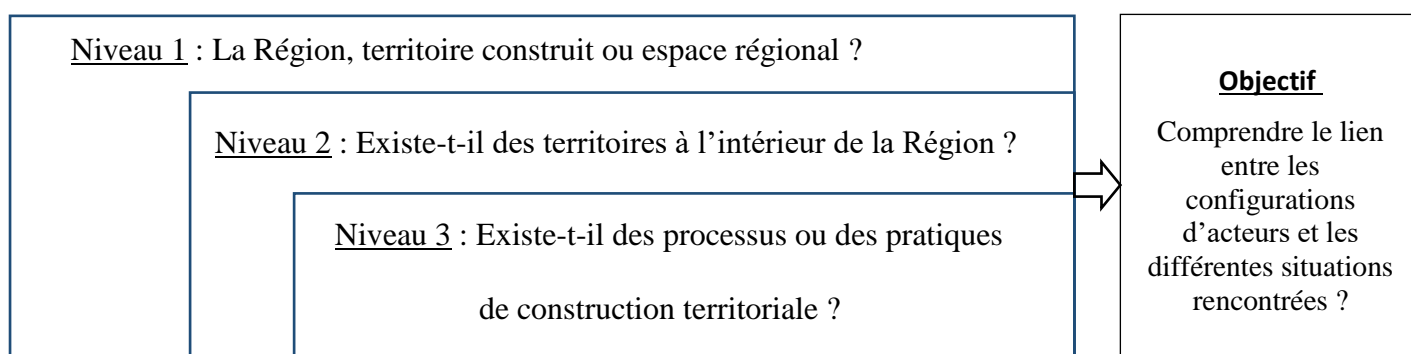
3. Déroulement de la recherche

Pour vérifier notre modèle théorique, nous avons adopté trois niveaux d'analyse. Le premier niveau est celui de la région, le deuxième celui des territoires infrarégionaux, et le troisième correspond aux expériences qui peuvent être assimilées, ne serait-ce que partiellement, à un processus de construction territoriale. L'analyse s'est faite sur un *corpus* constitué d'un ensemble d'entretiens, exploité à travers un *protocole* permettant d'aller au-delà des déclarations des interviewés et de ce qu'ils annoncent, pour puiser dans le « non-dit ».

3.1 Niveaux d'analyse

L'étude de terrain s'est déroulée en trois niveaux (figure 7). Dans chacun niveau, il était question de vérifier l'existence de territoires où de processus de construction territoriale, et le type de configuration d'acteurs susceptible de permettre la compréhension des processus qui en sont à l'origine.

Figure 7. Les trois niveaux de déroulement de la recherche



Le fil conducteur qui animait notre recherche, est de mettre en exergue et comprendre la relation entre les acteurs, leurs actions, leurs comportements, leurs relations, et la territorialisation d'un espace. Concernant le premier niveau, il était question de caractériser la région Fès Meknès par rapport à l'approche constructiviste, de comprendre sa configuration

territoriale, et comment les modes d'organisation et de mise en relation des acteurs peuvent-ils être le principal déterminant de cette configuration ? Dans la mesure où l'hypothèse de « région construite » pourrait être confirmée comme elle pouvait être infirmée, il fallait envisager, dès le départ, d'adopter d'autres niveaux d'analyse, ce qui revient à chercher d'éventuelles manifestations de construction territoriale à l'intérieur ou dont une partie existe à l'intérieur de la région. En effet, si la possibilité pour que la région ne soit pas un construit était présente, rien n'empêchait qu'elle recèle des territoires, des projets de territoires infrarégionaux, ou encore des expériences, des projets ou des pratiques qui intègrent les registres de la co-construction et de l'action collective, et qui peuvent s'assimiler à un processus de construction territoriale. Se prononcer sur la configuration territoriale d'une région, ne consiste pas uniquement à dire s'il s'agit d'un territoire construit ou non, mais d'identifier les différentes composantes de cette configuration, par rapport à l'une de deux éventuelles trajectoires : Comment la région Fès Meknès s'est construite ? Sinon, peut-on la construire en s'adossant à son statut actuel, celui de région administrative ?

Nous rappelons que quel que soit le niveau retenu, la construction territoriale a été analysée sous le crible de notre cadre conceptuel et théorique, à savoir, la théorie de l'acteur-réseau et la notion de configuration. Autrement dit, nous avons puisé les éléments de compréhension, d'une part, dans les registres d'action et les modalités de mise en relation des acteurs, et d'autre part, dans les quatre étapes du processus de traduction, à savoir, la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation des porte-paroles. Chacune de ces phases apporte un éclairage supplémentaire sur ce qui favorise ou, au contraire, empêche la relation.

3.2 Corpus d'analyse

Vu la place que nous accordions aux acteurs, il était plus judicieux d'aller à leur rencontre. Il fallait approcher leur conception et ce qu'ils considéraient comme étant un territoire, le leur, les relations qu'ils entretenaient avec les autres acteurs, et le lien que cela pouvait avoir avec le niveau de construction et de développement de la Région. Par ailleurs, les notions que nous abordions étaient peu familières et pouvaient prêter à confusion. Le face à face était le moyen qui permettait de gérer ce type de risques, d'autant plus qu'il permet d'éviter les réponses travaillées et de vivre ce que l'interviewé ressentait avec chaque question. Les moments d'hésitation, les silences, le langage du corps, peuvent révéler un sens qu'on ne peut découvrir à travers un questionnaire. Nous avons donc opté pour l'entretien semi-directif comme technique de collecte de données.

Les contacts pris avec les acteurs ne devaient pas l'être sans réflexion sur ce qu'ils pouvaient apporter à la problématique de recherche. Les entretiens semi-directifs permettent, dans ce sens, de faire un ratissage plus ou moins complet sur les éléments de réponse recherchés. Dans notre cas, il fallait « faire parler » les acteurs rencontrés sur les quatre thèmes centraux de la recherche, le territoire, les acteurs, les ressources et le processus de traduction. Un guide d'entretien qui s'articule autour de ces quatre thèmes a été préalablement élaboré, puis adapté à chaque entretien (annexe 1). Notons, que nous avons cherché, autant que possible, à éviter le risque de stérilisation de la fécondité de l'entretien auquel peut mener un grand attachement au guide préalablement élaboré. Il fallait laisser venir les locuteurs et leur laisser plus de liberté, afin qu'ils puissent s'exprimer ouvertement. Il n'est pas plus important de respecter l'ordre dans lequel le guide d'entretiens est élaboré, que celui des acteurs rencontrés. Certains « égarements » de leur part étaient tolérables, car susceptibles de porter un sens. Le guide a été donc beaucoup plus, un outil de recentrage sur les thèmes et les questions de la recherche.

Sur la question de l'échantillonnage, la représentativité n'est pas liée, dans les recherches qualitatives, à un nombre qui se rapporte à la taille de la population mère, sinon on aurait du mal à imaginer la taille de notre échantillon, sachant qu'au niveau d'un seul groupe d'acteurs, celui des élus, et en ne considérant que ceux relevant des communes, il existe 194 communes au niveau de la région Fès Meknès¹¹⁸. Avec une moyenne de seulement 25 sièges par commune, on se retrouvera avec 4725 élus. Selon Guy Michelat « *Dans une enquête quantitative, c'est l'échantillon, constitué d'individus choisis au hasard, qui est considéré comme représentatif. Il est en quelque sorte un modèle réduit de la population totale, où les différents groupes sociaux se retrouvent avec les poids respectifs qu'ils ont dans la population. Dans une enquête qualitative, seul un petit nombre de personnes sont interrogées. Elles sont choisies en fonction de critères qui n'ont rien de probabilistes et ne constituent en aucune façon un échantillon représentatif au sens statistique. Il est surtout important de choisir des individus les plus divers possible.* »¹¹⁹. Par rapport à notre recherche, il fallait cibler les personnes dont les énoncés seraient les plus riches et les plus significatifs. Pour ce, nous avons adopté quatre critères pour la constitution de notre échantillon. Le premier critère est l'existence d'acteurs appartenant à chacune des catégories que nous avons retenus. La non prise en compte de la représentativité en termes statistiques, ne signifie pas nécessairement ignorer un type d'acteurs censé faire partie de la configuration à analyser. Le deuxième est

¹¹⁸HCP. Le Maroc en chiffres. 2017.

¹¹⁹Michelat Guy. Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. In : Revue française de sociologie, 1975, 16-2. pp. 229-247. P 236.

l'existence, pour chacun de ces acteurs, d'un centre d'intérêt dans la région. Il peut s'agir d'un poste de travail, d'un projet, ou encore de l'exercice d'un mandat politique au sein de la région. De tels acteurs seraient plus intéressés pour parler de la région, et plus concernés par ses problèmes, que d'autres. Le troisième critère est l'occupation de postes de responsabilité d'un rang assez élevé ou d'une fonction, qui peuvent leur permettre un large accès à l'information, une plus grande marge en termes de prise de décision et le contact avec d'autres acteurs de rangs similaires appartenant aux autres catégories. Ces acteurs ont une vision plus globale, un vécu professionnel plus riche, et des informations plus précises. Enfin, le quatrième critère est d'avoir au moins une année d'ancienneté dans l'exercice de sa fonction actuelle, ou une fonction similaire, au sein de la région. Nous estimons qu'une année est le minimum de temps nécessaire pour avoir une connaissance suffisante sur la région et sur les autres acteurs. Afin de renforcer le caractère objectif et la fiabilité de nos conclusions, nous avons fait recours à deux autres techniques complémentaires, l'observation des acteurs d'une part, et l'analyse documentaire d'autre part. Ces deux techniques ont été adoptées, accessoirement comme techniques de recueil des données, mais essentiellement comme techniques d'analyse. L'objectif étant d'éviter le risque de subjectivité et les biais liés au déroulement de l'entretien lui-même, et aux limites de l'analyse de contenu. Afin d'exploiter avec rigueur méthodologique notre corpus, nous avons élaboré un protocole d'analyse largement inspiré des recherches dans le domaine de l'analyse du contenu.

3.3 Protocole d'analyse

Le socle de ce protocole est constitué des techniques de l'analyse de contenu, destinées à traiter des matériaux linguistiques. Lesdites techniques renvoient à deux niveaux d'analyse qu'on qualifie souvent d'analyse horizontale et d'analyse verticale. Le premier niveau correspond à l'analyse des textes. L'intérêt est porté sur les mots utilisés pour qualifier des objets, exprimer des positions, sur les thèmes qui se répètent, sur les concomitances. Lorsque dans une entrevue le locuteur évoque un sujet donnée, et qu'il aborde toujours aussitôt un autre sujet, cela est révélateur d'un sens. Le deuxième niveau est celui de l'analyse de ce qu'on appelle les conditions de production qui elles, se trouvent en dehors du texte. Qu'est ce qui fait que le locuteur, par rapport à une question précise, fournit une réponse plutôt qu'une autre ? Quels sont les repères et les références à l'origine de la production d'un énoncé précis ? Si l'analyse des textes permet de révéler un sens, celle des conditions de production permet d'identifier l'origine, le registre par rapport auquel ce sens s'est créé. L'appartenance à

un corps politique, professionnel ou à une ethnie, peuvent façonner les positions d'un acteur et sa perception sur un objet ou un sujet.

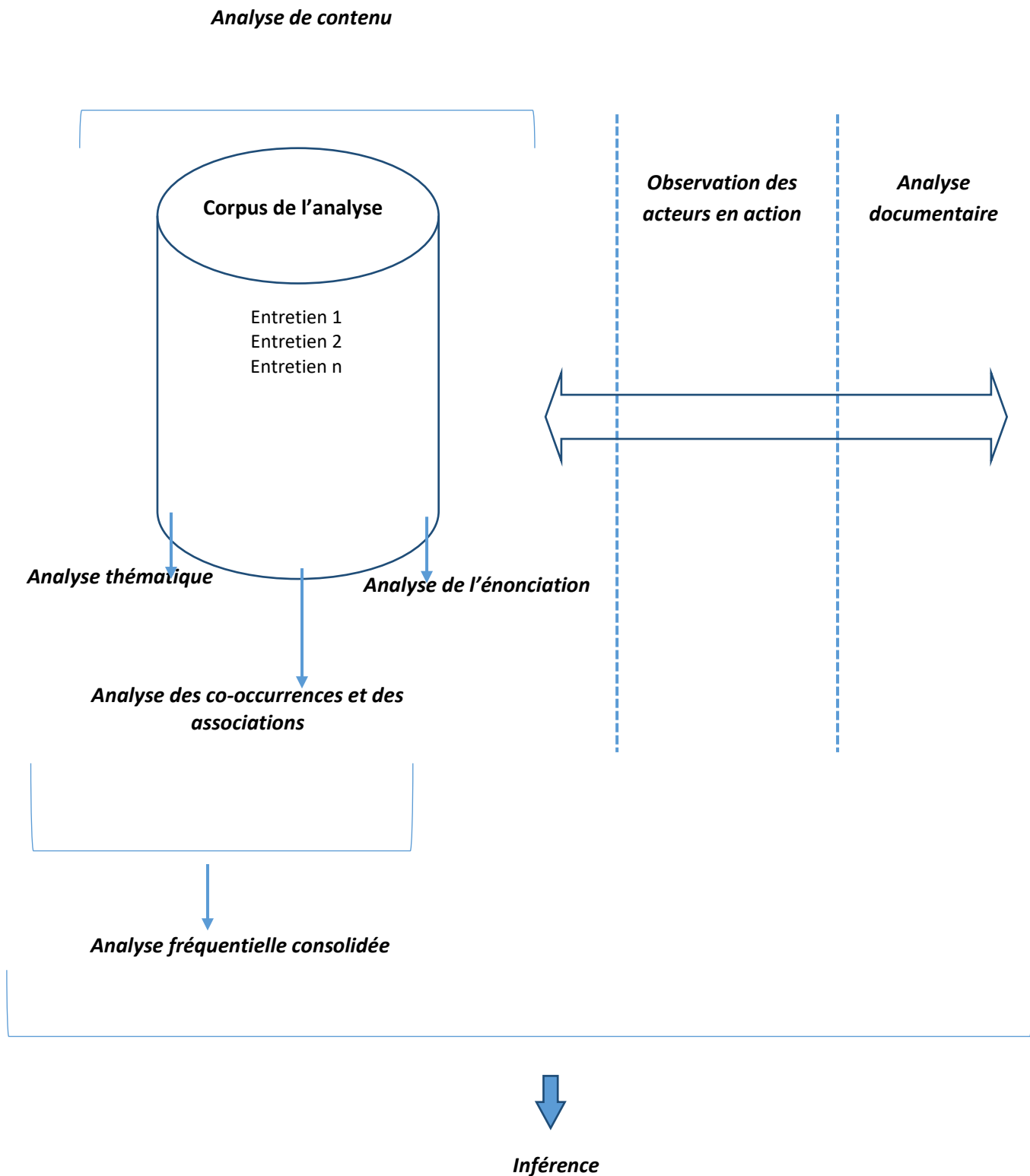
L'analyse du contenu s'opère sur un corpus constitué de l'ensemble des matériaux à analyser. Il peut s'agir d'entrevues, de documents, de dessins. Ils sont soit « confectionnés », lorsqu'on procède à une collecte primaire de données, tel les entrevues, ou « naturels » lorsqu'ils existent déjà et qu'on les exploite dans une sorte de collecte secondaire à des fins précises, tel le cas des textes issus de journaux ou de revues. Dans les deux cas, la recherche de données ne doit pas se faire à l'aveuglette, mais selon des hypothèses préalables. Concrètement l'analyse de contenu consiste d'abord à constituer le corpus d'analyse, ensuite à déterminer l'unité sur laquelle l'analyse va porter. Il peut s'agir du mot, de la phrase, du paragraphe, du thème, etc. *L'unité d'analyse* représente l'élément clé par rapport auquel le chercheur effectuera certains traitements qui lui permettront l'inférence. On choisira dans une troisième étape et par rapport aux objectifs et au contexte de la recherche, les techniques susceptibles de révéler un sens. On pourra ensuite exploiter les données dégagées dans des grilles d'analyse confectionnées selon les hypothèses de départ.

Dans le cas de notre projet de recherche notre corpus d'analyse s'est constitué d'une série d'entretiens avec les acteurs de la région Fès Meknès (annexe 2). Pour des raisons de confidentialité et vu le caractère sensible des fonctions et du statut des acteurs concernés, il nous a été difficile de procéder à l'enregistrement des entretiens, d'autant plus que cette opération, même dans l'hypothèse de son acceptation aurait pu constituer elle-même, une condition de production susceptible d'orienter et d'influencer les énoncés des locuteurs. Nous nous sommes efforcés, par contre, à reproduire avec le plus de fidélité les « dits » et les « réactions » des locuteurs, parfois même dans la langue ou le dialecte qu'ils utilisent, afin d'éviter toute déviation de sens pouvant être engendrée par la traduction. Bon nombre d'acteurs rencontrés utilisaient de manière concomitante l'arabe, le français et le dialecte marocain. En plus, il nous était difficile de suivre, et par conséquent, de reproduire à la lettre les propos des acteurs rencontrés. On devait en même temps écouter, sélectionner de manière instantanée ce qui devait être noté, et en même temps observer le langage du corps et la réaction des personnes rencontrées face à des notions ou des passages précis. L'exercice était certes passionnant, mais présente la limite de ne pouvoir reproduire tout le détail de la rencontre. Tous les entretiens ont fait l'objet d'une transcription sous format électronique pour être conservés et mieux exploités.

Parallèlement au déroulement des entretiens, nous avons le souci de déterminer notre unité d'analyse et les techniques à mobiliser pour faire parler nos matériaux linguistiques. Devant la difficulté de tout transcrire et l'utilisation de différentes langues, l'unité d'analyse la plus significative dans ces conditions était le thème ou le sous-thème. Le plus important étant d'identifier des « blocs » d'énoncés qui expriment à un même sens, chaque bloc correspondant à une idée centrale.

Pour préparer l'inférence avec le plus de rigueur méthodologique, nous avons mobilisé *sept* techniques (figure 8), dont *cinq* relèvent de l'analyse de contenu, à savoir, l'analyse thématique, l'analyse des Co-occurrences et des associations, l'analyse de l'énonciation, l'analyse fréquentielle consolidée, et l'inférence, techniques sur lesquelles nous allons revenir avec plus de détail. Une fois ces choix faits, nous avons commencé par tester ces techniques sur un échantillon réduit de trois entretiens, afin de s'assurer de leur maniabilité, de leur potentiel en matière d'analyse, mais également pour mieux les maîtriser. Afin d'appuyer nos conclusions, les confirmer ou les infirmer, nous avons choisi de les confronter en permanence avec deux autres analyses complémentaires qui ne manquent pas d'importance, l'observation des acteurs en action et l'analyse documentaire. En effet, le sens tacite que nous avons cherché à révéler à travers l'analyse de contenu était censé se retrouver dans le comportement des acteurs lorsqu'ils se mettaient effectivement en action. Soumis à un certain nombre de stimulus, ils agissent, réagissent et laissent apparaître des comportements révélateurs. Il était important pour nous d'observer comment les acteurs, se positionnaient-ils les uns par rapport aux autres ? A quelles occasions se mettaient-ils en relation ? Comment ils réagissaient par rapport aux différents énoncés ? De quels types d'énoncés s'agit-il ? Avec quels types d'acteurs ont-ils le plus d'intersections, d'affinité ? Autant de questions qui ne manquaient pas d'intérêt pour notre recherche. Dans le même ordre d'idées, l'examen de documents produits par les acteurs eux-mêmes, est révélateur. Une convention, un plan de développement, voire même une simple convocation précisant l'ordre du jour d'une réunion, peuvent apporter des éclairages qui ne sont pas sans importance, sur les relations entre acteurs.

Figure 8. Protocole d'analyse



Section 2 : Techniques d'analyse

Comme nous l'avons déjà souligné, nous avons fait appel aux techniques de l'analyse de contenu, à l'observation des acteurs en action et à l'analyse documentaire. Le premier type consiste à remodeler et réorganiser les énoncés des locuteurs pour dégager le sens tacite. Les deux autres techniques nous ont permis d'affermir les résultats et les conclusions dégagées à partir des techniques de l'analyse de contenu.

1. Les techniques d'analyse de contenu

Pour l'ensemble des entretiens, pris individuellement, nous avons fait recours à trois techniques, à savoir, l'analyse thématique qui consiste à identifier les idées implicites qui structurent les discours, l'analyse des co-occurrences et des associations qui s'intéresse aux concomitances présentes dans l'esprit des locuteurs, et l'analyse de l'énonciation qui s'intéresse au texte lui-même. Les résultats obtenus nous ont permis de procéder à l'analyse fréquentielle consolidée et le passage à l'inférence.

1.1 L'analyse thématique

Ce type d'analyse consiste essentiellement à faire un travail de catégorisation, les catégories étant des « *rubriques ou classes qui rassemblent un groupe d'éléments (unités d'enregistrement dans le cas de l'analyse de contenu) sous un titre générique, rassemblement effectué en raison des caractères communs de ces éléments* »¹²⁰. Notre analyse thématique s'est structurée autour de deux niveaux de catégorisation. D'abord le découpage de chaque entretien en thèmes (catégories), puis l'identification à l'intérieur de chaque thème, de sous-thèmes homogènes (sous-catégories).

Pour le premier niveau, nous avons adopté une approche de catégorisation par « boîtes » qui consiste à définir, au préalable, les thèmes qui vont structurer l'analyse. Ce type de catégorisation permet d'assurer la cohérence entre la ou les grilles catégorielles et les intentions du chercheur qui découlent elles-mêmes des hypothèses de la recherche. Nous avons adopté dans ce sens quatre grilles découlant des quatre thématiques sur lesquels il était essentiel que les locuteurs s'expriment, à savoir, le territoire, les acteurs, les ressources et le processus de traduction. C'est d'ailleurs par rapport à ces grilles que nous avons élaboré notre

¹²⁰ Laurence Bardin, *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, 2^{ème} édition « Quadrige », Octobre 2013, PP 320, P 150.

guide d'entretien. Concernant le deuxième niveau, nous avons adopté une approche par « tas ». La catégorisation n'est plus un préalable, mais découverte à posteriori. Concrètement, on devait faire parler les acteurs rencontrés sur les quatre thèmes centraux pour découvrir, à travers les sous-thèmes identifiés, leurs positions, leurs perceptions et leurs conceptions. Au niveau du premier thème, par exemple, on cherchait à savoir quelles sont les principaux repères par rapport auxquels chaque acteur définit le territoire (sous-thèmes) et quels sont les termes qu'il utilise pour caractériser et faire révéler ces repères (mots et expressions clés). D'un acteur à un autre, le territoire s'exprimait à travers des sous-thèmes tels l'échelle territoriale, l'identité territoriale ou l'affiliation territoriale, qui se manifestaient par des termes tels, la délimitation, la frontière, l'appartenance, l'histoire, etc.

Sur le plan méthodologique, notre principal souci se situait au niveau de l'analyse thématique, car elle conditionne tout le protocole d'analyse, surtout que les biais ne manquent pas à ce niveau. Nous nous sommes donc posés la question, comment identifier un sous-thème ? Autrement dit qu'est qu'un thème d'abord ? Suite à la lecture du texte, celui transcrit à partir des entretiens, le chercheur qui fait appel à l'analyse thématique procédera au découpage des énoncés en fragments homogènes par rapport à un sens, à une idée centrale. Ce sens peut être explicite et se retrouver dans des termes et des expressions précises. Quand le locuteur évoque les élus, les associations, les départements gouvernementaux, les investisseurs, par exemple, il est entrain de catégoriser les acteurs. Ces propos peuvent donc être regroupés sous l'intitulé « Type d'acteurs », la catégorisation étant, dans ce cas, explicitement exprimée. Le sens peut par contre être implicite, sans être directement révélé par les mots prononcés. Parler, par exemple, d'appartenance, d'histoire ou encore d'ethnie renvoie vers « l'identité territoriale » comme champ thématique. En tout état de cause, qu'il soit implicite ou explicite, le thème correspond à une construction intellectuelle propre au chercheur, qui permet d'organiser et de restituer un texte autrement, dans la perspective de l'interpréter.

Dans le même sens, nous étions confrontés à une autre question aussi importante que la première, comment définir concrètement la frontière entre un sous-thème et un autre ? La réponse à cette question nous a amené à chercher un critère susceptible de nous faire éviter tout raisonnement arbitraire et de dire, à chaque fois que ledit critère est rempli, que nous sommes devant un sous-thème nouveau ou récurrent. Le critère que nous avons retenu est celui de l'autonomie des fragments de texte. A chaque fois qu'une ou plusieurs expressions donnaient lieu à une idée autonome par rapport à ce qui suit, qui portaient un sens en soi,

même si elles étaient isolées du reste du texte, même si elles étaient « décontextualisées », un sous-thème apparaît ou réapparaît. De la sorte, le texte « brut » était restitué autrement, sous forme de thématiques et sous-thématiques qui font accéder à une couche non apparente, celle où se trouvent les positions non révélées, consciemment ou inconsciemment, sur les sujets qui nous intéressent.

Dès le premier entretien, nous avons commencé l'étape de codification. A chaque fois que de nouveaux sous-thèmes apparaissent, on leur attribue de nouveaux codes. Le sous-thème qui apparaît dans différents entretiens portait le même code et le même intitulé. Nous avons procédé également à l'identification des mots et expressions clés utilisés par chaque locuteur au niveau de chaque sous-thème. Notons dans le passage que la définition préalable de quatre thèmes, nous a permis de limiter et de mieux cerner le repérage des sous thèmes. Dans une troisième étape, nous avons procédé à un travail de comptage pour lequel nous avons retenu deux *unités d'enregistrement*, le sous-thème et le mot ou expression clés. Nous supposons que le positionnement d'un sous-thème dans la carte mentale d'un acteur est fonction de sa récurrence dans le discours. Plus une idée, un mot, une expression se répètent, plus ils reflètent une conviction. Pour illustrer la phase de l'analyse thématique telle que nous l'avons pratiquée, prenons un exemple. Lors d'un entretien et en réponse à la question « *Est-ce que la région Fès Meknès représente un territoire ?* », le locuteur répond « *C'est un territoire, car c'est un « fait accompli », toute discussion serait inutile. Elle est à diviser en différents territoires vu les spécificités culturelles et ethniques, (Silence) il y a des attentes (Silence), Il y a deux villes* ». Ce texte comprend quatre fragments qui peuvent être isolés et qui correspondent chacun à une idée autonome. Le premier fragment « *C'est un territoire, car c'est un « fait accompli », toute discussion serait inutile* », exprime le poids des territoires administratifs qui s'imposent en tant que réalité pour le locuteur. Ce fragment renvoie à la sous-thématique « *Territoires administratifs* » que nous avons codé « T1 ». Le deuxième fragment « *Elle est à diviser en différents territoires* » correspond à l'entremêlement dans son esprit de différents territoires infrarégionaux. Ce fragment exprime le sous-thème « *Maillage territorial* » codé « T8 ». Le troisième fragment « *vu les spécificités culturelles et ethniques* », correspond à des considérations extra-politico-administratives qui renvoient à des liens spécifiques entre les acteurs et leur espace. Il exprime le sous-thème « *Identité territoriale* » codé « T2 ». Le quatrième fragment « *il y a des attentes, Il y a deux villes* », traduit le surgissement brusque de l'image des villes de Fès et de Meknès qui semblent plus acceptables et plus proches, dans l'esprit du locuteur, de la notion de territoire. Ce fragment

renvoie au sous-thème « *Territoires construits* » codé « T6 ». De la sorte, le texte initial peut être réécrit autrement, à savoir, « *Territoires administratifs – Maillage territorial – Identité territoriale – Territoires construits* », soit « T1-T8-T2-T6 ». L'expression clé qui caractérise le premier sous-thème est celle de « fait accompli », pour le deuxième sous-thème celle de « la division en différents territoires », pour le troisième, celle des « spécificités culturelles et ethniques », alors que pour le quatrième sous-thème, la notion de « ville » est centrale. Le tableau ci-après (tableau 4), présente la grille que nous avons utilisée au niveau de l'analyse thématique. Elle illustre les sous-thèmes et les mots et expressions clés identifiés lors d'un entretien. La liste de l'ensemble des sous-thèmes identifiés pour chaque catégorie figure en annexes (Annexe 3).

Tableau 4. Grille de l'analyse thématique.

| Thèmes | Sous-thèmes | | | | Mots/ Expressions clefs | |
|-----------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------|---|--|---|
| | Code | Intitulé | n | F | Mots/ Expressions clefs | n |
| | T2 | Identité territoriale | 6 | 0,40 | Culture | 2 |
| | | | | | Histoire | 2 |
| | | | | | Coutumes | 1 |
| | | | | | Appartenance | 1 |
| | | | | | Terres collectives | 1 |
| | | | | | Conscience collective | 1 |
| | T4 | Affiliation territoriale | 2 | 0,07 | Refusait toujours d'être liée avec les arabes de Missour | 1 |
| | | | | | On la localise par rapport à Ifrane | 1 |
| | T6 | Territoires construits | 1 | 0,13 | Casa | 1 |
| | T9 | Espace physique | 2 | 0,13 | Géographie, paysage | 1 |
| | | | | | Plan naturel | 1 |
| | T10 | Equité territoriale | 3 | 0,20 | Equité | 1 |
| | | | | | Justice territoriale et sociale | 1 |
| | | | | | Réduction des disparités | 1 |
| | | N | 15 | 1 | | |
| | A1 | Type d'acteurs | 1 | 0,1 | Les partis politiques | 1 |
| | | | | | les élus | 1 |
| | | | | | Les départements gouvernementaux | 1 |
| | | | | | Les instituts de recherche | 1 |
| A3 | Nature des relations entre acteurs | 5 | 0,4 | Coopération | 1 | |
| | | | | « mariage d'intérêts » | 1 | |
| | | | | Des relations de personnes | 1 | |
| | | | | Aucune synergie | 1 | |
| A7 | Registres d'action | 4 | 0,4 | Aucune coordination | 1 | |
| | | | | Légitimité (Associations) | 1 | |
| | | | | Subventions (Associations) | 1 | |
| | | | | Réélection (Elus) | 1 | |
| | | | | La légitimité et l'enrichissement de leur « CV » (Instituts de recherche) | 1 | |
| | N | 10 | 1 | | | |
| R (Ressources) | R1 | Ressources «génériques» | 1 | 0,5 | Naturelles | 1 |
| | R2 | Ressources « construites » | 1 | 0,5 | Unité territoriale | 1 |
| | | N | 2 | 1 | Identité | 1 |
| P (Processus de traduction) | P1 | Définition des problématiques | 2 | 1 | Les réunions sont tenues, juste pour la forme | 1 |
| | | | | | Quand les acteurs se rencontrent, c'est pour la forme | 1 |
| | | N | 2 | 1 | | |

1.2 L'analyse des co-occurrences et des associations

Elle consiste à analyser, non pas la fréquence d'apparition des unités d'enregistrement (thème, sous-thème, mot, etc.), mais plutôt celle des concomitances constatées entre ces unités. Il arrive en effet de constater, lorsqu'un locuteur s'exprime sur un thème, qu'il évoque juste après un autre. Ces concomitances reflètent l'existence d'associations porteuses de sens « *alors que la fréquence d'apparitions d'unités de signification ou d'éléments formels repose sur le principe que plus des éléments sont fréquents plus ils sont importants, la co-occurrence (ou la non co-occurrence) de deux ou plusieurs éléments manifesterait l'association ou la dissociation dans l'esprit du locuteur* »¹²¹.

Il n'est pas sans importance de préciser, que nous avons donné des significations particulières aux notions de co-occurrence et d'association dans notre recherche. La co-occurrence correspond à une concomitance entre deux ou plusieurs sous-thèmes qui se répètent, dans la même catégorie, chez un même acteur. Lorsque pour le même acteur, la concomitance « *Identité territoriale – Territoires construits* », soit « *T2 – T6* » se répète, elle représente, pour nous, une co-occurrence. L'association représente l'émergence, au sein d'une même catégorie, d'un sous-thème qui relève d'une autre catégorie. C'est le cas, par exemple, de l'association « *Territoire – Obstacles à la coopération* », soit « *T6-A4* », qui lie la difficulté de la construction territoriale, en l'occurrence régionale, à l'ampleur des obstacles à la coopération entre acteurs. Lorsqu'une association se répète chez différents acteurs, elle devient une co-occurrence.

Le repérage des co-occurrences peut se faire de manière explicite ou de manière implicite. Dans le premier cas, l'association se manifeste dans le texte lui-même. Elle se retrouve dans les mots. Dans le cadre de notre recherche, nous avons constaté, chez une partie des acteurs rencontrés, la co-occurrence « *Territoires administratifs – Affiliation territoriale* », soit « *T1-T4* ». Lorsqu'ils évoquaient les territoires issus des découpages administratifs, ils évoquaient juste après, des exemples qui manifestent le refus de faire partie d'une région déterminée. Dans le deuxième cas, l'association est déduite de la perception, du sens que le locuteur donne à une unité d'analyse. Nous avons constaté dans ce sens, une tendance chez les acteurs à associer la notion de ressources à celle de propriété. Le mot propriété n'a jamais été prononcé par aucun des acteurs rencontrés, mais lorsqu'on évoquait la question des ressources

¹²¹Op. Cite., P269

territoriales, les locuteurs faisaient allusion, non pas aux ressources dont dispose la région, mais celles dont-ils disposent eux-mêmes et qu'ils utilisent directement. D'ailleurs, les ressources les plus citées qui se répétaient, sont les ressources financières qui sont, pourtant et pour l'essentiel, des ressources transférées ou déléguées. Le tableau ci-dessous (tableau 5) présente l'exemple de la grille d'analyse des co-occurrences et des associations que nous avons utilisée.

Tableau 5. Grille d'analyse des co-occurrences et des associations.

| Analyse des co-occurrences | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|---|--|
| thème | Co-occurrences | n | Interprétation |
| T | T1-T2 | 3 | Même si le locuteur fait référence expressément au territoire institutionnel à travers le sous-thème du découpage administratif (T1), il évoque en même temps certains éléments qui peuvent donner lieu à un lien spécifique avec l'espace (T2), ce qui traduit, dans l'esprit du locuteur, une certaine symétrie entre territoire institutionnel et territoire construit, le premier renvoie à la question des frontières, le deuxième à celle de l'identité. |
| | T4-T5 | 2 | Dans le même ordre d'idées que la co-occurrence précédente, l'affiliation à un territoire auquel les acteurs estiment être rattachés (T4) favorise le développement (T5). Donc il confirme la co-occurrence T1-T2, puisque dans son esprit, le découpage administratif doit prendre en compte les éléments identitaires et les questions d'affiliation. |
| P | P-A6 | 3 | Cette association traduit la nécessité, pour le locuteur, d'un acteur clef, en l'occurrence, le Wali/Gouverneur. Ce dernier est le seul acteur central qui existe dans la carte mentale du locuteur. |
| Analyse des associations | | | |
| Thèmes | Associations | Interprétation | |
| T | T-A7 | La forte identification au département ministériel d'appartenance (A7) n'est pas sans influence sur le territoire. | |
| P | P-A4 | Ces deux associations traduisent une relation de cause à effet entre l'inexistence et la difficulté actuelle d'envisager des procédés de mise en relation de type « processus de traduction » (P) (l'effet), et leur explication par la diversité et l'ampleur des obstacles à la coopération (A4) et les registres d'action des acteurs (A7) (causes). | |
| | P-A7 | | |

1.3 L'analyse de l'énonciation

Contrairement aux deux techniques précédentes qui se focalisent sur le signifié, sur le sens révélé par le texte, l'analyse de l'énonciation s'intéresse plutôt au signifiant, au contenant. La révélation d'un sens se faisant à travers un détour par le texte. Elle consiste à observer les changements de style et l'apparition d'éléments atypiques par rapport aux questions et thématiques abordées, à s'intéresser à la manière avec laquelle le locuteur vit lui-même ce qu'il exprime en mots.

Nous avons fait recours à cette technique parce que nous supposons que le territoire, pensé comme construit, n'est pas une idée assez familière pour les acteurs locaux, et encore moins l'importance de leur mise en relation en vue de cette construction. Leurs positions sur ce sujet ne seront probablement pas un préexistant. Autrement dit, l'entretien pouvait lui-même être la première occasion pour les acteurs rencontrés pour discuter de la notion de territoire, particulièrement sous l'angle de l'approche constructiviste. Leurs points de vue, leurs positions seront construites au fur et à mesure, à travers les confusions, les contradictions, les recherches d'idées et d'arguments auxquels ils vont procéder à l'occasion même de l'entretien. Nos questions pouvaient susciter, nos pas des réponses immédiates, mais plutôt de nouveaux questionnements pour les locuteurs, par rapport auxquels ils vont faire un effort immédiat pour trouver les réponses. C'est à cet effort que s'intéresse l'analyse de l'énonciation. Contrairement aux autres techniques, elle conçoit les discours comme des processus « vivants ». Ils ne sont pas la traduction pure et simple de positions préexistantes, définies à l'avance, mais la plateforme même de construction de ces positions « *l'analyse de l'énonciation considère qu'un travail se fait lors de la production de parole, qu'un sens s'élabore, que des transformations s'opèrent. Le discours n'est pas la transposition transparente d'opinions, d'attitudes, de représentations existant de manière achevée avant la mise en forme langagière. Le discours n'est pas un produit fini mais un moment dans un processus d'élaboration avec tout ce que cela comporte de contradictions, d'incohérences, d'inachèvements. Et cela est particulièrement manifeste dans les entretiens où la production est à la fois spontanée et contraintes par la situation* »¹²².

Donc si l'analyse thématique nous a permis de segmenter les énoncés des acteurs pour reconstituer leurs positions, leurs perceptions et leurs représentations sur le sujet de la

¹²²Op. Cite., P 224

construction territoriale et sur leurs relations avec les autres acteurs, l'analyse de l'énonciation a été pour nous l'occasion de confirmer ou d'infirmer ces représentations, en faisant un détour par le texte. Pour ce, nous avons procédé à une double analyse, *stylistique* et *paralinguistique*. La première consiste à identifier les types de style adoptés par chaque locuteur, en fonction des thématiques et des sous-thématiques abordées. Deux styles ont été particulièrement significatifs et caractérisaient la quasi-totalité des entretiens. Un style linéaire avec des phrases assez longues signifiait que le locuteur était à l'aise, qu'il parlait de sujets qui lui sont familiers. Par contre, nous avons constaté que lorsque les acteurs étaient interpellés sur des thématiques ou des sujets qu'ils n'évoquaient pas d'habitude ou vis-à-vis des lesquels ils ont des attitudes négatives ou des positions non tranchées, le style devient confus avec des phrases plus courtes traduisant une perte de maîtrise ou une idée qui se cherche. C'est le cas, par exemple, de la notion de territoire et de l'approche constructiviste, pour lesquels les locuteurs hochaient la tête faisant signe de compréhension et d'adhésion, au moment de l'introduction de l'entretien, mais dès qu'on leur demandait ce qu'est un territoire et ce qu'il représentait pour eux, ils trouvaient énormément de difficultés à s'exprimer et à « mettre en route » leurs discours. L'analyse paralinguistique est également significative. Il s'agit, notamment, des moments de silence, des répétitions, des hésitations. Dans notre cas, par exemple, les répétitions renseignaient sur l'effort fait par les locuteurs pour se familiariser avec des notions qui ne l'étaient pas pour eux, ou la volonté de se donner un délai d'attente rempli par un mot qui se répète, en cherchant en parallèle des éléments de réponse, une position qui se construit immédiatement. L'encadré ci-après présente un exemple de l'analyse de l'énonciation.

Encadré 1. Exemple d'analyse de l'énonciation

Entretien n°....

Style confus lorsqu'il s'agissait d'évoquer le territoire et la construction territoriale, avec des silences, des phrases inachevées et des mots répétés. Cela traduit la gêne du locuteur en évoquant une notion (le territoire) et un thème (la construction territoriale) qui lui semblent étrangers, du moins sur le plan sémantique. Le locuteur revenait d'ailleurs vers des notions qui lui semblent plus familières et qui lui donnaient plus de sécurité, celles de territoires administratifs, de ville, de développement et des difficultés et problèmes rencontrés dans la mise en relation avec les autres acteurs. D'ailleurs, sur ces sujets, le style devenait linéaire, et plus maîtrisé.

1.4 L'analyse fréquentielle consolidée

Nous avons procédé à l'analyse fréquentielle en trois niveaux, celui des sous-thèmes, celui des co-occurrences et des associations, et celui des mots et expressions clés. Concernant le premier niveau et par référence à nos thèmes centraux, nous avons conçu quatre grilles catégorielles (annexe 4). Dans Chaque grille, nous avons procédé au calcul de l'occurrence totale de chaque sous-thème, pour l'ensemble des entretiens, et au calcul des fréquences correspondantes. La fréquence de chaque sous-thème a été calculée par rapport à sa propre catégorie (Tableau 6). Ce premier niveau de consolidation nous a permis d'établir les distributions des sous-thèmes les plus récurrents.

Tableau 6. Exemple d'une grille catégorielle

| Territoire | Entretiens | | | | Fréquence d'apparition (F) |
|----------------------------|------------|-------|-------|-----------|--|
| | 1 | | 30 | n | |
| Sous-thèmes | | | | | |
| Territoires administratifs | 6 | | | $\sum T1$ | $F = \frac{\sum Tn}{N}$ <p>$\sum Tn$ étant l'occurrence totale d'un sous-thème. N étant l'occurrence totale de tous les sous-thèmes, pour une même catégorie.</p> |
| Identité territoriale | 8 | | | $\sum T2$ | |
| Affiliation territoriale | 7 | | | | |
| Territoires construits | 4 | | | | |
| | | | | N | |

Dans un deuxième niveau de consolidation, nous avons procédé à l'analyse fréquentielle des co-occurrences et des associations qui, au-delà des considérations statistiques pour confirmer ou infirmer leur caractère significatif, reste importante sur le plan sémantique. Ce n'est pas par hasard de constater, par exemple, que lorsqu'ils étaient interpellés sur les questions du territoire, les locuteurs commençaient à parler des autres acteurs. Le troisième et dernier niveau de consolidation concerne les mots et expressions clés. Nous avons recensé, pour chaque sous-thème, tous les mots et toutes les expressions à travers lesquels ils se sont manifestés. Vu le volume de ces mots, nous avons procédé au regroupement de tous les termes qui traduisent un même sens, sous des termes génériques, avant de calculer les

fréquences de ces termes. Le tableau ci-après (Tableau 7) donne l'exemple d'une partie des mots et expressions recensés pour un sous-thème qui s'intitule « Nature des relations entre acteurs », et qui ont été regroupés sous des termes génériques qui désignent lesdites relations.

Tableau 7. Exemple de regroupement des mots et expressions clés identifiés par sous-thème.

| Mots et expressions clés | n | Critère de regroupement |
|---|---|-------------------------|
| Pas de synergie | 1 | Retrait |
| Chacun cherche à se positionner par rapport aux autres | 1 | Concurrence |
| Pas d'interaction | 1 | Retrait |
| Interaction | 1 | Coopération |
| « mariage d'intérêts » | 1 | Compromis |
| Relationnel | 1 | Relations de personnes |
| Conflits négatifs | 1 | Conflits |
| Simple contributions | 1 | Compromis |
| Conflits de pouvoir | 1 | Conflits |
| Coalition, alliance (de certains acteurs contre d'autres) | 1 | Alliance |
| Concurrence | 1 | Concurrence |
| Se transgresser | 1 | conflits |
| Ont entrepris la même démarche | 1 | Concurrence |
| Diplomatie économique | 1 | Compromis |
| S'autodétruisent | 1 | Conflits |

1.5 *L'inférence*

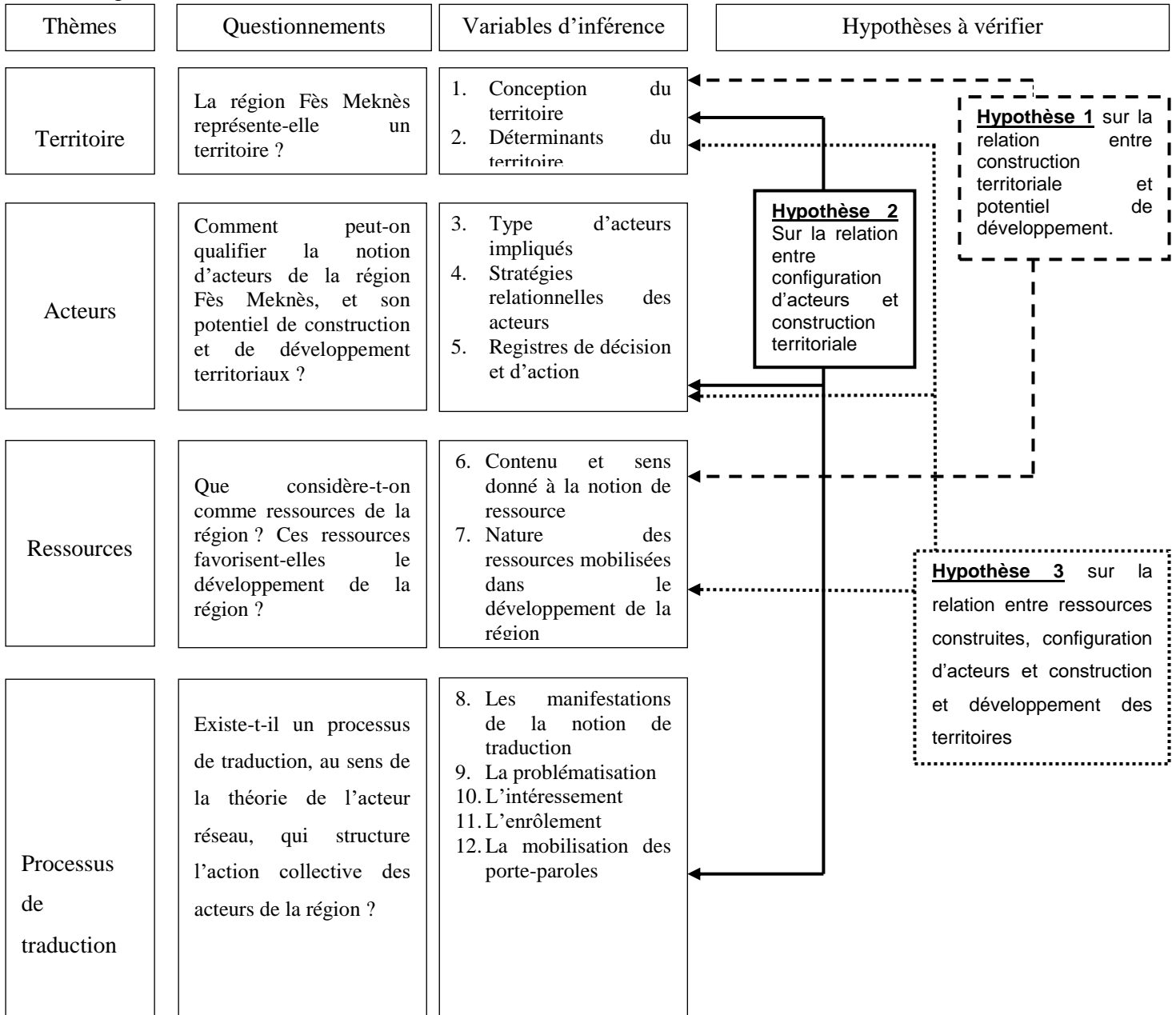
L'inférence renvoie à l'effort d'interprétation qui s'appuie sur des techniques visant à donner le plus de rigueur et d'objectivité au cadre méthodologique et aux conclusions faites, sans ignorer la richesse de la subjectivité. Ce n'est pas un travail arbitraire qui découle d'impressions ou de ressentis, même si ces derniers ne sont pas à nier et peuvent inciter à explorer des pistes de recherche intéressantes, mais plutôt une interprétation contrôlée « *Inférer, c'est « tirer une conséquence ».* Il s'agit donc de justifier la validité de ce qu'on avance à propos de l'objet étudié en administrant la preuve à partir d'indices. C'est l'inférence qui fonde l'unité et la spécificité de l'analyse de contenu [...] C'est un travail de

mise en sens, de signification et d'articulation données-cadre de l'analyse »¹²³. Cet aspect de « contrôle » de l'inférence, n'est pas lié seulement à la construction d'un cadre d'analyse cohérent et pertinent, mais également à la définition des variables qui vont structurer cette inférence, en rapport avec les hypothèses et le modèle théorique de la recherche.

Par rapport à notre recherche, nous avons défini *douze variables d'inférence*, qui couvrent les quatre thèmes centraux de la recherche (figure 9). Concernant le premier thème, celui du « territoire », nous avons cherché à découvrir les images récurrentes que les acteurs associent au mot territoire, et les éléments qui semblent déterminantes pour eux pour qu'on puisse qualifier un espace de territoire. L'objectif, à travers ces deux variables, étant de comprendre la configuration territoriale de la région Fès Meknès. En effet, il fallait d'abord se prononcer sur le caractère construit ou non de la région, pour chercher ensuite à comprendre en quoi la configuration des acteurs est-elle déterminante pour cette première conclusion. Pour le thème « configuration des acteurs », trois variables particulières structuraient notre inférence, le type d'acteurs, leur poids et leur positionnement les uns par rapport aux autres, les stratégies relationnelles qu'ils mettent en œuvre et les registres par rapport auxquels ils décident et agissent. L'objectif étant double, d'abord qualifier le type de configuration d'acteurs de la région, notamment par rapport aux cas de figures que nous avons déjà présenté, ensuite chercher à mettre en exergue le lien entre ce type de configuration et le potentiel de construction et de développement de la région Fès Meknès. Au niveau du troisième thème, celui des « ressources », notre objectif était de déterminer ce que représente cette notion pour les acteurs de la région, pour en déduire la nature des ressources auxquelles ils accordent une importance particulière et le rôle qu'ils leur attribuent en matière de développement, particulièrement la notion de ressource construite. S'agissant du thème « processus de traduction », nous nous sommes focalisés sur la prise en considération, consciente ou non, par les acteurs de la région, des étapes de problématisation, d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation des porte-paroles. Autrement dit, comment les acteurs définissent les problématiques par rapport auxquels ils agissent ? Impliquent-ils d'autres acteurs au cours de cette étape ? Prennent-ils en considération les intérêts des autres acteurs ? De quelle manière ? Procèdent-ils à une définition et répartition des rôles ? Par quels procédés ? Sont-ils conscients de l'importance de mobiliser des alliés, en s'adressant à leurs porte-paroles ? Ces porte-paroles sont-ils représentatifs ? Disposent-ils d'une légitimité ?

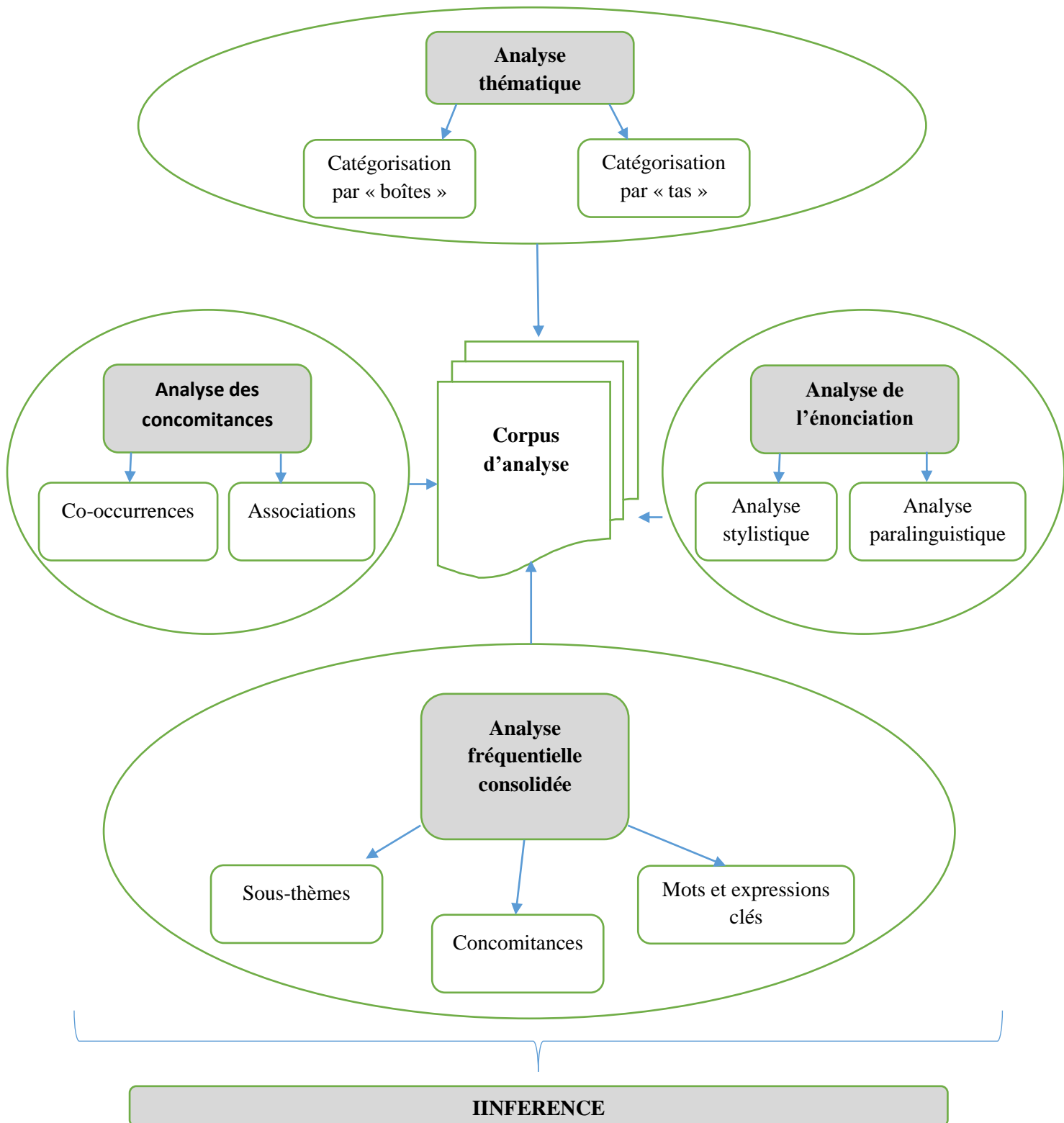
¹²³ Lionel Dany. Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. Chapitre 3 de l'ouvrage collectif « les représentations sociales. Théories, méthodes et applications » coordonné par Grégory. Lo Monaco, Sylvain Delouée et Patrick Rateau. De Boeck supérieur. 2016. P 98.

Figure 9. Variables d'inférence



En définitif, notre analyse de contenu s'est appuyée sur *cinq* techniques (figure 10), qui s'intéressent principalement au signifié, mais en faisant des détours par le signifiant.

Figure 10. Techniques retenues pour l'analyse de contenu



2. Les techniques d'analyse complémentaires

Afin de corroborer les conclusions tirées de l'analyse de contenu, nous avons jugé judicieux de recourir à deux autres techniques qui ne manquent pas d'intérêt pour notre recherche, l'observation des acteurs en action, et l'analyse documentaire.

2.1 L'observation des acteurs en action

Outre l'entretien, l'observation représente le deuxième outil que tout chercheur qui fait appel à l'approche qualitative, peut mobiliser. Il était important pour nous d'observer comment, dans des mises en situation réelles, les acteurs manifestent leurs positions respectives les uns vis-à-vis des autres, explicitement ou implicitement ? Comment ils s'expriment face aux autres acteurs ? Comment ils gèrent, dans l'immédiat, les situations de conflit ? Autant de questions qui nécessitaient, pour mieux être éclairées, de voir comment les acteurs se comportent, agissent et interagissent lorsqu'ils se mettent en relation, et par rapport à quels registres ? Nous avons assisté, dans ce sens, à différentes réunions multi-acteurs, dont une dizaine ont été particulièrement significatives et riches par rapport à notre recherche. Il s'agit de quatre séances de travail d'un comité, réuni en tant qu'organe de décision, pour procéder à l'approbation de projets et actions à caractère social au niveau régional (deux réunions) ou provincial et préfectoral (deux réunions). Cinq autres réunions concernaient la validation de projets dans le cadre d'un programme qui s'intitule « programme de réduction des disparités territoriales et sociales » au niveau de la région Fès Meknès, et une autre réunion portait sur la présentation des résultats d'un diagnostic territorial à échelle régionale, dans la perspective de l'élaboration du programme de développement de la région.

Pour mieux cadrer cet effort d'observation et pouvoir l'exploiter pour des fins d'analyse, nous avons élaboré un guide d'observation qui s'inspire d'une grille élaboré par Héloïse Nez¹²⁴, à l'occasion d'une enquête ethnographique à Paris. Ledit guide s'est structuré autour de quatre axes, la préparation, l'organisation, le déroulement et les suites données aux réunions (annexe 5). Dans la phase de préparation, nous nous sommes intéressés aux procédés de détermination de l'ordre du jour et des acteurs qui seront convoqués pour participer auxdites réunions. Cette

¹²⁴Héloïse Nez. « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris ». Paru dans Sociologie, N°4, vol. 2, 2011. PP 387-404.

phase n'est pas sans intérêt, parce qu'elle permet d'avoir une idée sur l'effectivité de l'approche participative et sur l'existence, ou non, d'une sélectivité, d'une préférence ou voire même d'une exclusion vis-à-vis de certains acteurs. Dans la deuxième étape, celle de l'organisation, nous nous sommes focalisés sur les caractéristiques des lieux d'organisation des réunions, notamment la disposition des participants dans les salles. De tels points peuvent renseigner sur le poids et le rôle attribués à chaque acteur. Dans la phase de déroulement, nous avons porté notre attention sur les échanges, leurs modalités, leur nature et les comportements qui les accompagnent ou qui se manifestent à travers eux. Nous avons jugé, également, nécessaire d'intégrer une phase postérieure à l'organisation et au déroulement, celle des « suites données à la réunion », pour avoir une idée sur le degré « formel » ou « informel » des réunions, et l'importance qu'on accorde aux recommandations et propositions des acteurs et aux décisions précises.

2.2 L'analyse documentaire

Parallèlement au recours aux techniques de l'analyse de contenu, et à l'observation des acteurs lorsqu'ils se mettent en relation pour décider ou débattre sur un ensemble de sujets, nous avons consulté un ensemble de documents de différentes natures. Par rapport à notre problématique, ce recours était nécessaire pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il existe des textes juridiques et réglementaires qui régissent les collectivités territoriales, considérées comme des territoires administratifs, et par voie de conséquence les acteurs qui sont en relation directe ou indirecte avec ces collectivités, en termes de gestion des deniers publics, des affaires locales, etc. D'ailleurs, nous avons déjà précisé que c'est essentiellement par rapport à ces textes que nous avons déterminé les acteurs les plus concernés, devant faire partie de configurations appelées à jouer le rôle central dans la construction et le développement des territoires, notamment les régions. Ensuite parce qu'un travail important a été déjà entrepris par la commission consultative de la régionalisation (CCR)¹²⁵ ayant rédigé trois livres riches en informations et en propositions, et sur lesquels il était essentiel de capitaliser.

En dehors des textes juridiques et des rapports de la CCR, qui représentent des référentiels plus ou moins contraignants pour le processus de régionalisation au Maroc, d'autres

¹²⁵ Commission composée de 21 membres, désignée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Roi du Maroc, le 3 janvier 2010 afin de proposer un modèle de régionalisation avancée, dans lequel les régions sont appelées à jouer un rôle central dans le développement économique, social et culturel du pays.

documents qui émanent des acteurs locaux eux-mêmes traduisent, en partie, les comportements et les registres de décision et d'action desdits acteurs. Notre attention a porté sur deux documents particulièrement significatifs. D'abord, le programme de développement de la région Fès Meknès, censé être porteur d'une vision stratégique, et définir une certaine vocation pour la dite région, ensuite les conventions passées entre acteurs, surtout qu'elles sont censées concrétiser de manière formelle leur mise en relation. En effet, la consultation de ces documents à caractère contractuel est intéressante à plus d'un égard. Sur un premier plan, elle permet d'apporter un autre éclairage sur la nature des relations entre les contractants, en cherchant à comprendre ce qui pousse certains acteurs à solliciter les autres. Autrement dit, quel est l'objet de la contractualisation ? S'agit-il de projets d'envergure autour desquels les différents acteurs sont fortement impliqués, de la phase de conception à la phase de mise en œuvre, ou d'une mutualisation voire d'une simple sollicitation de moyens de part et d'autre ? Sur un autre plan, elle permet d'avoir une idée sur le poids et les rapports de force entre acteurs. De manière globale, la consultation des conventions permet d'apporter des éclaircissements particuliers sur les différentes étapes du processus de traduction.

Les techniques adoptées, particulièrement celles relevant de l'analyse de contenu, permettent une inférence riche. Leur choix s'est fait, non seulement en fonction de leur potentiel à percer le sens profond des énoncés, mais également la possibilité d'introduire l'analyse quantitative et la multiplication des recoupements, susceptibles de conforter les résultats obtenus.

Aussi rigoureuse quelle puisse être, une approche méthodologique présente toujours certaines limites. Sans pour autant remettre en cause nos conclusions, lesdites limites présentent plutôt des critiques adressées aux techniques de l'analyse de contenu.

Section 3 : Apports et limites du cadre méthodologique de la recherche

Le cadre d'analyse que nous avons adopté dans le cadre de l'approche qualitative présente certes une valeur ajoutée non négligeable, particulièrement par rapport à la multiplicité des techniques utilisées, permettant de gérer les biais pouvant être engendrés à chaque niveau de l'analyse. Néanmoins, nous avons été confrontés à certaines difficultés et certaines limites qui concernent aussi bien le corpus que le protocole d'analyse.

1. Apports

Le travail laborieux auquel se prête tout chercheur qui se saisit de l'analyse de contenu, témoigne de la rigueur méthodologique qui découle de la panoplie des techniques permettant la confrontation des résultats. Elle permet également de tirer profit de toute la richesse des intuitions, des impressions, et de tout ce qui peut faire qualifier l'interprétation de subjective. D'ailleurs, le grand avantage de ce type d'analyse, par rapport à d'autres, c'est qu'elle permet un certain équilibre entre rigueur méthodologique d'une part, et fécondité de la subjectivité d'autre part.

1.1 La rigueur méthodologique

Alors que la rigueur scientifique a été toujours liée aux approches quantitatives, les recherches et les avancées réalisées en matière d'analyse de contenu depuis son apparition aux Etats-Unis au début du 20^{ème} siècle, ont largement brossé la question de l'objectivation de l'interprétation. Aujourd'hui, elle est de plus en plus reconnue comme un cadre d'analyse qui a le mérite d'introduire de la rigueur aux approches et études qualitatives et ce à plusieurs niveaux. L'inférence, qui représente l'aboutissement, n'est pas une simple intuition, mais le résultat de tout un processus où se confrontent et se recourent différents procédés et différentes techniques. Les énoncés ne sont pas analysés suite à des lectures immédiates spontanées, à de simples prises de notes ou à des résumés dont la valeur scientifique est quasi-nulle. Ils le sont suite à un travail méthodique permettant d'objectiver, dans le sens où il renvoie « à l'idée que des procédures systématiques, suivant une procédure explicite et répliquable, seront appliquées (Bauer, 2012). Ce point est important car il contribue à la scientificité de la méthode, à dépasser la pseudo transparence des savoirs spontanés et à lutter contre l'évidence des savoirs subjectifs. »¹²⁶. Un éventail de techniques qui ne cesse de

¹²⁶ Lionel Dany. *Op Cit.*, P8.

se développer et de s'enrichir, permet au chercheur de construire son propre modèle d'analyse en fonction des hypothèses et objectifs de la recherche. Ce qui renforce encore plus cette rigueur méthodologique, c'est la tendance à combiner l'analyse des signifiés et celle des signifiants, autorisant le recoupement des conclusions de. En effet, l'analyse de contenu a été initialement réservée à la révélation et l'analyse du sens qui se trouve derrière les mots. Dans cette conception, son intérêt portait exclusivement sur les conditions de production du texte, sur ce qui poussait à dire des mots, mais sans se pencher sur l'activité langagière, sur le contenant lui-même. Aujourd'hui, il est de plus en plus admis que les détours par le texte sont également importants, voire nécessaires. Les analyses qui mobilisent un registre sémantique, telle l'analyse thématique, sont de plus en plus utilisées simultanément avec les analyses qui se réfèrent à un registre linguistique, telle l'analyse lexicale. De la sorte, le texte fournira lui-même des éléments de confirmation ou d'infirmité du sens dégagé, et vice-versa. Les conditions de production d'un énoncé, et les mots dans lesquels cet énoncé a été exprimé, deviennent complémentaires.

Sur un autre plan, l'étape de catégorisation permet d'introduire l'analyse quantitative. L'organisation du matériau à analyser, en unités de codage, est similaire à une transformation de données qualitatives en données quantitatives, permettant ainsi de faire recours à des procédés statistiques plus ou moins sophistiqués. L'utilisation de ces techniques et procédés permet au chercheur de prendre de la distance par rapport à ses impressions et ses conclusions apparentes. Il n'est pas sans importance de rappeler que l'application des techniques doit, elle-même, se faire en fonction de critères objectifs, du potentiel qu'elles offrent en matière d'inférence et d'objectivation de l'interprétation « *sans se prendre au piège du jeu : forger pour forger, appliquer la technique pour se donner bonne conscience, succomber à la magie des instruments méthodologiques en oubliant le pourquoi de leur usage. En effet, de la nécessité pertinente de l'outil à la justification de prestige de l'instrument-gadget il n'y a qu'un pas... Ainsi cette « fausse sécurité des chiffres » que stigmatise P. Bourdieu à propos des statistiques.* »¹²⁷. Mais cet effort d'objectivation, ne signifie nullement ignorer le fort potentiel qu'offre les intuitions et les premières conclusions tirées des énoncés, même en étant subjectives.

¹²⁷ Laurence Bardin. *Op. Cite.*, P 32.

1.2 La fécondité de la subjectivité

L'analyse de contenu permet de tenir compte du caractère riche, en matière d'inférence, auquel les intentions, les impressions, donc la subjectivité, permettent d'accéder. Ce qu'elle rejette, ce sont les interprétations tirées des évidences et de la compréhension spontanée. Elle les prend en considération, mais les soumet à un processus de vérification-validation qui ne retient que les sens confirmés « *En analyse qualitative, le chercheur est en mode de quête de sens. Et ce sens n'est pas directement donné, il émerge à travers l'examen des codes et des blocs de données codés, à travers un travail de mise en liens des différents éléments pour dévoiler les significations qui sont parfois implicites aux données.* »¹²⁸. L'analyse de contenu permet ainsi un enrichissement considérable de la lecture. A travers la décontextualisation-recontextualisation, consistant à découper le texte en unités d'analyse, puis à les regrouper dans des catégories, le texte n'est plus le même. Tout en respectant sa texture initiale, le matériau de l'analyse est remodelé de façon à faire apparaître, méthodiquement, une couche qui ne l'était pas et qui ouvre la voie à d'autres types de traitements, notamment la quantification. L'analyse de contenu s'inspire d'ailleurs largement de l'herméneutique comme champ global d'interprétation des textes. Le sens dégagé est un sens construit, d'autant plus que cet effort de construction prend en considération, d'une part le texte, et d'autre part les conditions de sa production. D'ailleurs nous avons fait appel à deux pôles d'analyse, pour reprendre les termes de L. Bardin¹²⁹, les énoncés des entretiens d'une part, et les acteurs rencontrés d'autre part. Le premier pôle a servi de plateforme pour l'ensemble des traitements qui ont préparé l'inférence, en l'occurrence les analyses, thématique, de l'énonciation, des concomitances et fréquentielle. Le deuxième pôle a été particulièrement mobilisé au niveau de l'inférence elle-même. L'appartenance institutionnelle des acteurs, leurs origines, leurs formations, leurs appartenances politiques, leurs vécus professionnels, représentent autant de conditions de production qui ne pouvaient être ignorées lors de la phase d'interprétation.

La richesse de la subjectivité apparaît également sur un autre plan. En effet, et en dépit du rôle central de l'analyse thématique, il est important à notre sens de procéder d'abord à la lecture et la relecture des énoncés de chaque entretien considéré comme un ensemble, comme un tout, sans se poser la question sur son découpage en sous-thèmes. Cette manière de procéder permet de faire dégager un fil conducteur, un schéma de raisonnement qui, même en étant

¹²⁸ Joséphine Mukamurera, France Lacourse, Yves Couturier. Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. Recherches qualitatives-Vol. 26, 2006, pp. 110-138. P125.

¹²⁹ Laurence Bardin. Op. Cite., P 169.

superficiel, peut être révélateur de certaines positions, dont la pertinence sera cherchée dans les autres niveaux d'analyse. Ce type de lecture ne sert pas à faire des affirmations qui risquent très bien d'être réductrices, mais assure une fonction d'immersion qui permet de se familiariser avec le texte et facilite considérablement l'accès au non-dit. En tout état de cause, la subjectivité est de plus en plus considérée, non pas comme un mal à éviter, mais plutôt comme une source importante d'inférence, comme une caractéristique même de la réalité et de notre conception de cette réalité « *Il semble que non, la réalité est une considération conceptuelle et empirique fort complexe. Elle est donc irrémédiablement subjective est construite par les acteurs, d'autant plus que les décisions que nous prenons pour la nommer sont teintées de notre subjectivité. Peine perdue, nous vivons avec et dans la subjectivité ! N'y a-t-il pas une certaine rigueur dans l'honnêteté de reconnaître ce fait ?* »¹³⁰.

Comme nous l'avons déjà évoqué, notre approche méthodologique soulève certaines limites qui concernent aussi bien le corpus que le protocole d'analyse.

2. Limites

Ces limites représentent, pour l'essentiel, des critiques adressés à l'entretien comme technique de collecte de données, et aux techniques d'analyse mobilisées dans le cadre des études qualitatives.

3.1 Limites afférentes au corpus d'analyse

Trois grandes limites apparaissent à ce niveau, le défaut d'exhaustivité des transcriptions, le coût de réalisation et de traitement des entretiens, et la relativité des énoncés des acteurs.

Concernant la première limite, nous avons déjà signalé qu'il nous a été extrêmement difficile de procéder à l'enregistrement des entretiens que nous avons effectué, particulièrement vu la sensibilité des postes occupés par les acteurs rencontrés (présidents de communes, responsables régionaux...). L'entretien modifie le statut de la parole qui n'est plus « privée », mais devient « publique » et partagée avec autrui, cet aspect risquait de gêner les locuteurs. D'ailleurs même en l'absence d'enregistrement, nous avons constaté chez certains d'entre eux, la tendance à « travailler » certaines réponses. Nous étions obligés de faire des détours, en reformulant les questions ou en posant des questions similaires, pour faire surgir les

¹³⁰Denise St. Cyr Tribble et Line Saintonge de l'Université de Sherbrooke. Réalité, subjectivité et crédibilité en recherche qualitative. Quelques questionnements. Recherche qualitative, vol 20. 1999. PP 113-125. P123.

positions dissimulées. Mais en dépit de l'effort fait pour noter, au fur et à mesure du déroulement de l'entretien, à la fois ce qui relève du linguistique et du paralinguistique, on ne pouvait en aucun cas prétendre à l'exhaustivité des transcriptions. Dans un tel cas, la richesse de l'inférence se trouve relativement altérée. Toutefois, le « nettoyage » auquel nous procédions sur le champ, en mettant l'accent sur ce qui doit être noté, et l'organisation de notre guide d'entretien autour de quatre thèmes centraux, nous ont permis de toucher l'essentiel chez chaque acteur rencontré. La non-exhaustivité des transcriptions peut donc être tolérable, sans biaiser l'interprétation. Nous empruntons ici les propos de Stéphane Beaud et Florence Weber, qui bien qu'ils évoquent la question de la transcription des entretiens enregistrés, expriment une position transposable à notre cas « *Pour ce qui concerne les entretiens, ne commencez pas par vous enfermer dans un travail de transcription, long et répétitif, ne cherchez pas à décrypter intégralement tous vos entretiens. Autrement dit ne foncez pas, comme on dit dans la "frappe au kilomètre". C'est le plus souvent une fuite en avant. Si vous avez tendance à le faire, c'est parce que cette tâche, que vous effectuez alors de façon purement mécanique, vous "tranquillise". Pendant ce temps-là, vous pouvez "oublier" votre recherche, négliger votre "problématique", et vous en venez à ne plus vous interroger sur ce que vous "cherchez". Bref la transcription tous azimuts est une manière de gérer votre angoisse face au matériel : vous "faites quelque chose", trouvant là le moyen idéal de vous déculpabiliser.* »¹³¹.

Concernant la deuxième limite, et faute de pouvoir disposer d'un logiciel de traitement des données issues des études qualitatives, nous avons procédé à un traitement manuel de tout le processus. Chaque entretien nous a consommé un investissement-temps important pour être transcrit sous format électronique, puis pour être traité à travers le protocole d'analyse adopté. Ce qui nous reconforte c'est que, d'une part aucun logiciel ne permet l'inférence qui reste une opération propre au chercheur et que, d'autre part, l'automatisation des traitements ne signifie nullement que les conclusions tirées seront plus fiables. Néanmoins, le recours à un logiciel aurait pu nous faciliter considérablement un certain nombre de traitements et de croisements de données.

La troisième critique concerne les énoncés et les informations tirées des entretiens eux-mêmes. Elle se résume ainsi « *Il convient de renoncer à l'illusion de la neutralité des*

¹³¹Cité par Thibaut Rioufreyt. La transcription d'entretiens en sciences sociales : Enjeux, conseils et manières de faire. Ce document est une fiche méthodologique à l'usage des chercheurs et des étudiants en sciences sociales. HAL. Archives-ouvertes. 2016. PP 3-4.

techniques en général et de l'entretien en particulier qui du fait de l'empathie qu'il requiert de la part du chercheur pour être mené à bien, risque, s'il n'y prend garde, de l'amener à se méprendre sur le statut de la parole qu'il recueille, de se laisser subjugué par elle et de la considérer comme la vérité du sujet, une vérité permanente et intemporelle. [...] c'est accepter et tenir compte qu'ailleurs, avec quelqu'un d'autre, dans d'autres conditions, le sujet peut penser autrement, formuler un discours différent, qu'une autre vérité sera plus signifiante pour lui « sujet ». Ceci n'implique nullement la remise en cause de la qualité des matériaux recueillis au moyen d'entretiens non directifs, ni d'ailleurs de leur pertinence pour appréhender un certain nombre de phénomènes et notamment les représentations sociales, mais ceci impose de prendre en considération au moment de l'analyse, l'ensemble des paramètres qui ont conditionné ce qui a été délivré »¹³². Outre la multiplication de procédés d'analyse de contenu, portant simultanément sur le signifiant et le signifié, nous avons fait recours à la triangulation comme technique permettant de confronter les interprétations faites suite à l'utilisation de différents outils de recherche. C'est dans ce sens, que nous avons mobilisé l'observation et l'étude documentaire. Notre préoccupation était, non seulement la recherche de nouveaux éléments de compréhension, mais la confirmation ou l'infirmité, dans un souci d'objectivation, des éléments d'inférence.

3.2 Limites afférentes à l'analyse de contenu

Trois principales limites apparaissent dans les critiques adressées à l'analyse de contenu, le caractère lourd et laborieux de la démarche, le risque de subjectivité, particulièrement dans la phase de catégorisation, et les risques afférents aux acteurs rencontrés.

La première, dont nous avons déjà évoqué quelques aspects, tient au caractère assez complexe de l'analyse qui nécessite beaucoup d'énergie et de temps. Tout en reconnaissant cette limite, nous tenons à préciser que l'exercice était passionnant. Nous avons vécu chaque entretien, depuis son déroulement jusqu'à l'inférence, comme un processus « vivant » au cours duquel nous sommes passé, nous même, par des moments de confusion, d'incohérence voire même de remise en cause. La révélation d'un sens, autre que celui exprimé par les acteurs, n'est pas évident, et encore moins l'aptitude à l'argumenter, d'où tout l'intérêt de ce type d'analyse.

Concernant la deuxième critique, celle de la subjectivité, elle est exprimée plus particulièrement à l'égard de la phase de catégorisation. On considère que l'identification des

¹³²Valérie Haas, Estelle Masson « La relation à l'autre comme condition à l'entretien », Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale 2006/3 (Numéro 71), p. 77-88. P78 et 79.

sous-thèmes peut être soumise à un arbitraire qui se répercutera sur la qualité de l'interprétation. C'est dans ce sens que nous avons introduit l'autonomie des énoncés, comme critère pour définir une méthode identique de fragmentation des textes pour tout le corpus d'analyse. D'ailleurs on ne cessait de faire des va et vient entre les entretiens et de procéder aux rectifications nécessaires, dans le souci d'harmoniser les procédés de l'analyse thématique. Lorsqu'un énoncé faisait naître une idée qui peut se suffire à elle-même, c'est un sous-thème qui apparaissait. Lorsque la même idée apparaissait dans un autre entretien, même en étant exprimée exprimant avec des mots différents, c'est le même sous-thème qui réapparaît.

La troisième critique concerne le manque de crédibilité qui tient, d'une part au faible effectif interrogé, et d'autre part au risque que les acteurs rencontrés ne soient pas représentatifs de l'univers étudié. Sans revenir à la question de la représentativité de l'échantillon dans une étude qualitative, et aux critères que nous avons adoptés pour la constitution d'un échantillon susceptible de nous permettre la constitution d'un corpus d'analyse à partir duquel nous pourrions tirer des conclusions significatives, le recours à l'observation des acteurs en cours d'action nous a permis d'être dans une relation directe avec un nombre conséquent d'acteurs. Chacune des réunions auxquelles nous avons assisté, regroupait, en moyenne, entre vingt et trente acteurs appartenant à différentes catégories. Notre vécu professionnel nous a permis d'accéder à une toile de contacts quotidiens avec les acteurs, contacts au cours desquels nous avons vécu avec les autres acteurs, leur colère, leurs échanges, leurs conflits, leurs revendications. C'est d'ailleurs par rapport à ce vécu que nous avons pu définir nos hypothèses de recherche.

Conclusion du chapitre 4

Conscients de la complexité de la problématique de recherche, aussi bien au niveau des procédés de collecte de données, que ceux de l'analyse, il fallait s'investir énormément en amont, avant d'aborder la phase terrain. Argumenter les conclusions obtenues dans le cadre d'une étude qualitative n'est pas une entreprise facile, malgré la prise de conscience de toute la richesse qu'une telle approche peut offrir en matière de recherche. Les entretiens auxquels nous avons procédé, nous ont permis de constituer un corpus d'analyse que nous estimons significatif. Les techniques d'analyse mobilisées ont permis une double triangulation. D'abord interne, entre les techniques propres à l'analyse de contenu, puis externe en faisant recours à l'observation des acteurs en action et à l'analyse documentaire.

En dépit de sa lourdeur et sa complexité, l'analyse de contenu a autorisé l'accès aux registres de compréhension des questionnements de départ. Certes, nous ne prétendons pas avoir tout mis en exergue sur la question de la construction territoriale, mais il n'en reste pas moins, que nous avons pu accéder à une couche d'informations importante, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Lesdites informations restent utiles, non seulement pour confirmer ou infirmer les hypothèses de départ, mais pour s'ouvrir sur de nouvelles perspectives de recherche.

Toutes les conclusions découlant de l'inférence, structurée autour des quatre thèmes centraux de la recherche, sont présentées dans le cinquième chapitre.

Chapitre 5. La région Fès Meknès : quelle configuration d'acteurs, pour quel type de territoire ?

La région Fès Meknès représente-elle un construit ou plutôt un projet de territoire à construire ? Est-il plus pertinent de chercher des formes de construction territoriale infrarégionale, des espaces infrarégionaux qui ont pu construire une certaine identité au fil du temps, ou plutôt chercher les déterminants de la construction territoriale, dans et à partir de la région administrative actuelle ? Peut-on faire coïncider les territoires construits et les territoires administratifs ? Une telle perspective est-elle d'abord envisageable ? Est-elle pertinente ? Existe-t-il un lien effectif entre les configurations d'acteurs et le caractère construit (ou non) de la région ? Qu'est ce qui peut déclencher un processus de construction régionale ? Autant de questions par rapport auxquelles nous avons cherché à nous positionner, au vu de notre modèle théorique.

Au terme de l'analyse, il était essentiel pour nous de comprendre d'abord la conception et la place de la région Fès Meknès dans la carte mentale des acteurs, pour pouvoir se prononcer sur son caractère construit. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à l'identification du type de configuration d'acteurs en place, en se focalisant particulièrement sur le type d'acteurs impliqués, leurs registres d'action et les stratégies relationnelles qu'ils mobilisent. Notre objectif était de chercher et de comprendre le lien qui peut exister entre la configuration d'acteurs et la configuration territoriale de la région. Or, évoquer les acteurs et leurs modes d'organisation et de mise en relation, renvoie aux questions de gouvernance. Nous nous sommes donc intéressés, dans la suite logique des choses, au mode de gouvernance de la région Fès Meknès, d'une part par rapport aux caractéristiques de la configuration d'acteurs de la région, et d'autre part en mobilisant la théorie de l'acteur réseau, qui permet d'apporter un éclairage sur ce qui favorise ou défavorise l'action collective.

Ce chapitre est consacré à la présentation des résultats de l'analyse sur tous ces aspects et de l'inférence qui en découle.

Section 1 : L'analyse fréquentielle consolidée, une première trame de réponses sur les conceptions des acteurs de la région

Les résultats présentés dans cette section découlent de l'analyse fréquentielle consolidée de chacune des quatre catégories retenues. Pour ce, nous avons combiné entre l'analyse thématique et l'analyse des co-occurrences et des associations, ce qui nous a permis de faire parler de manière chiffrée l'analyse de contenu et de faire les recoupements nécessaires à la fiabilité de l'inférence. Comme nous l'avons déjà précisé, nous avons procédé, pour la majorité des sous-thèmes, au regroupement des mots et expressions clés, de manière à faire émerger les principaux registres qui les structurent. Le regroupement des expressions qui se sont manifesté dans le sous-thème « Identité territoriale » a permis, par exemple, de comprendre les référents par rapports auxquels cette identité se construit.

1. Le territoire

A ce niveau, nous avons obtenu une série de résultats qui se structurent autour de deux principaux axes. Le premier axe concerne, d'une part les sous-thèmes les plus récurrents, les principaux types de territoires et les principales manifestations de construction territoriale au sein de la région, et d'autre part, les registres de construction d'une identité territoriale. Le deuxième axe est relatif aux co-occurrences et associations les plus significatives qui se sont manifestées dans la catégorie « Territoire ».

1.1 Les « territoires » des acteurs de la Région

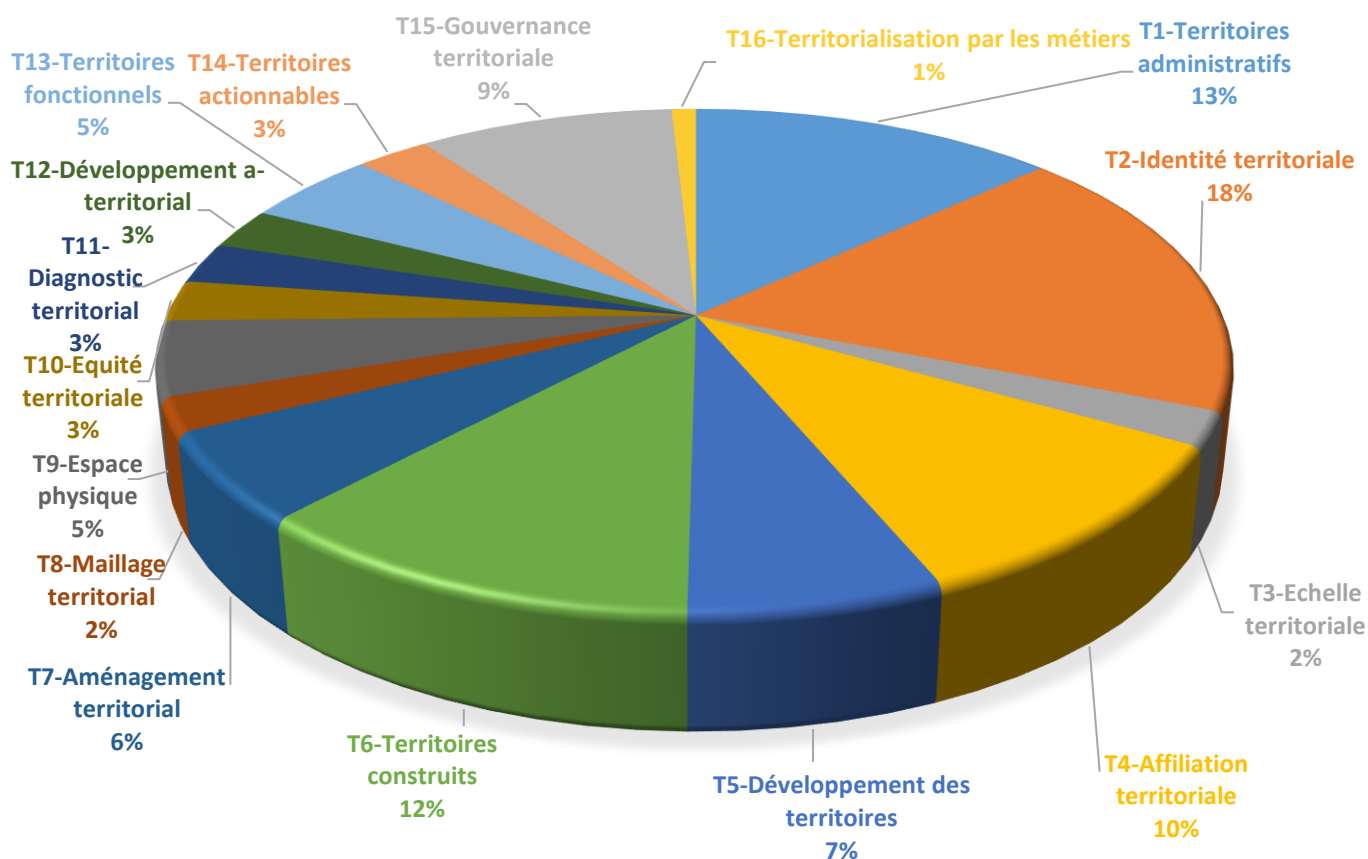
Concernant le thème « territoire », nous avons identifié seize (16) sous-thèmes répartis sur 229 fragments de texte (Graphique 1). Les résultats dégagés révèlent la récurrence de cinq principaux sous-thèmes, à savoir, « L'identité territoriale » (18%), les « Territoires administratifs » (13%), les « Territoires construits » (12%), « L'affiliation territoriale » (10%), et la « Gouvernance territoriale » (9%). Le premier sous-thème relate les éléments qui, selon les acteurs rencontrés, fondent une identité territoriale. En dépit de leur diversité, ils expriment la possibilité d'émergence d'une identité partagée qui se définit par rapport à un espace, sans pour autant exclure les référents individuels ou ceux propres à des groupes d'acteurs, qu'ils soient ethniques, culturels ou autres. Le deuxième représente une sorte de « constat », l'expression d'une réalité, celle des territoires issus du découpage administratif, que certains acteurs acceptent et que d'autres n'acceptent pas, mais qui restent omniprésents dans leurs cartes mentales. Le troisième traduit l'existence d'espaces clairement identifiables,

différents des territoires administratifs, mais qui sont reconnus par les acteurs comme ayant une certaine identité qui leur est propre. Le quatrième sous-thème traduit un souci qui s'est manifesté chez la quasi-totalité des acteurs rencontrés, celui de la relation entre territoires, où plus précisément, entre les villes qui sont censées appartenir à une même région. Cette relation peut s'exprimer en termes de complémentarité, d'accès à des services concentrés géographiquement, mais également en termes de rivalité. Chacun de ces cas semble avoir des conséquences particulières sur la construction et le développement d'une région. Dans notre cas, cette affiliation se définissait chez la majorité des acteurs rencontrés, par rapport aux notions d'usage et d'accès, qui donnent lieu une relation de dépendance. Un territoire pourra donc s'affilier à un autre, car lui permettant d'accéder à un ensemble de services. Les acteurs d'une commune, par exemple, peuvent accepter et approuver l'affiliation à une ville où se concentrent les services sociaux de base auxquels ils ont accès. Au fil du temps, et même si la commune en question puisse disposer de services sociaux assez similaires, cette affiliation peut se transformer en un sentiment d'appartenance. Ainsi, l'affiliation est susceptible d'enclencher, à long terme, un processus de construction territoriale. Mais elle peut être porteuse de risques lorsqu'elle n'est pas construite, mais plutôt pensée dans le cadre d'un découpage politico-administratif. Dans le cas de notre région, l'affiliation de la ville de Meknès à celle de Fès n'est pas sans conséquences, au moins dans le court terme, aussi bien en termes de rapports de force entre les acteurs des deux villes, que pour le processus de développement de la région dans son ensemble. En tout état de cause, cette relation entre les deux villes, et par extension, la question de l'affiliation territoriale, ne peut en aucun cas être ignorée dans le cadre d'une construction régionale. Le cinquième sous-thème, celui de la gouvernance territoriale, traduit l'importance de la gouvernance territoriale comme condition sinequanone de la construction et du développement des territoires.

L'analyse fait apparaître, également, un autre type de territoires aussi présent dans l'esprit des locuteurs que les territoires administratifs et les territoires construits, à savoir les territoires fonctionnels (T13). S'il a été moins évoqué que les deux premiers (5%), c'est qu'il représente une sorte d'évidence, c'est le territoire « habituel » des acteurs, là où ils exercent leurs « fonctions » et leurs activités professionnelles. Finalement, sur la question du territoire, la carte mentale des acteurs se structure autour de trois principaux types. D'abord, les territoires qu'on considère comme étant ceux de « l'Etat », de ceux qui décident depuis le centre, et qui sont l'expression même d'une stratégie de contrôle de l'espace (territoires administratifs). Ensuite les territoires de groupes d'acteurs qui arrivent à co-construire une histoire, une

culture, une identité commune (territoires construits), et ceux qui sont propres à chaque acteur, dans lesquels il remplit une mission et exerce une fonction (Territoires fonctionnels).

Graphique 1. Distribution des sous-thèmes de la catégorie « Territoire »



En poussant l'analyse fréquentielle plus loin, en se penchant sur les mots et expressions clés, il s'est avéré que le sous-thème « T1-Territoires administratifs » s'est manifesté à travers 19 mots et expressions (Tableau 8). Lesdites expressions font apparaître deux repères par rapport auxquels les acteurs identifient les territoires administratifs, la délimitation qui découle directement des découpages territoriaux (25 fois, soit 65,79%), et le cadre politico-légal (13 fois, soit 34,21%). Les deux repères sont intimement liés et traduisent une image qui retentit souvent dans l'esprit des acteurs quand le territoire est évoqué, celle où apparaissent trois composantes essentielles, *l'Etat* en tant qu'acteur producteur de territoires, *les textes et référentiels juridiques* qui encadrent et régissent l'existence de ces territoires, et *la frontière* en tant qu'élément physique qui permet de les imaginer. L'occurrence des mots et expressions clés, montre que ce dernier repère est capital pour les acteurs de la région. Selon eux, un territoire ne peut être que délimité. Sans vouloir anticiper sur une quelconque conclusion, les

éléments d'analyse qui vont suivre montrent que cette conception découle directement de la configuration d'acteurs en place. Plus la mise en relation dans un cadre coopératif devient la règle, plus les réseaux d'acteurs s'étendent et plus la notion de frontière devient relative. Les acteurs se repèrent par rapport au réseau lui-même. Dans le cas contraire, plus on s'isole, plus chaque acteur a besoin d'un espace bien défini et bien délimité pour se repérer, le plus souvent de petite échelle.

Tableau 8. Le repérage des « territoires administratifs » par la double entrée de la délimitation (N1) et du cadre Politico-légal (N2)

| T1 | | | |
|---------------------------------------|-----------|--|-----------|
| Mots/Expressions clefs | n | Mots/Expressions clefs | n |
| Découpage administratif/territorial | 10 | Fait accompli | 1 |
| Ressort territorial | 3 | Pour contrôler | 1 |
| Délimitation | 5 | Par la force de la loi | 1 |
| Frontières administratives | 2 | Politiques étatiques | 1 |
| Il définit les intervenants concernés | 1 | Loi 112-14 | 1 |
| Unités administratives | 2 | Territoire pour ceux qui l'ont proposé | 1 |
| Continuité territoriale | 1 | Imposée par l'Etat | 1 |
| Délimitations physiques | 1 | Définition « légale » | 1 |
| N1 | 25 | Régions | 3 |
| | | Du provincial au régional | 1 |
| | | Décisions administratives | 1 |
| | | N2 | 13 |

Concernant le sous-thème « T2-Identité territoriale », 30 mots et expressions clés sont apparus 76 fois (Tableau 9). Ils font émerger trois registres par rapport auxquels l'identité territoriale peut se construire, *les acteurs* (44 fois, soit 57,89%), *l'espace* (22 fois, soit 28,94%), et *les activités économiques* (10 fois, soit 13,16%). Le premier registre confirme le rôle central des acteurs dans la construction territoriale. C'est à travers leurs relations que se construisent, l'histoire, la tribu, la culture, les coutumes, etc. Autant d'éléments qui contribuent à l'émergence d'une identité territoriale commune. Ce registre exprime une relation Acteurs-Acteurs, de type horizontal. Les deux autres registres expriment, plutôt, une relation de type vertical entre un groupe d'acteurs et un espace. Elle se manifeste à travers, soit la qualification qu'on attribue à cet espace (ville, rural, terres collectives...), soit celle des activités

économiques qui s’y déroulent (industrie, agriculture, produits de terroir...). Soulignons que, même au niveau de ces deux derniers registres, la notion d’acteur est présente.

Tableau 9. La construction de l’identité territoriale, autour des notions d’acteurs (N1), d’espace (N2) et d’activités économiques (N3).

| T2 | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|--|-----------|
| Mots/Expressions clefs | n | Mots/Expressions clefs | n | Mots/Expressions clefs | n |
| Type de relations | 1 | Rural | 1 | Economie | 2 |
| Histoire | 7 | Proximité géographique | 3 | Savoir-faire | 2 |
| Traditions, coutumes et habitudes | 5 | Grandes villes | 1 | Production/Produits | 2 |
| Culture | 8 | Appropriation | 3 | Identité industrielle, agricole | 1 |
| Ethnie | 10 | Appartenance | 10 | Certaines régions en France sont connues par certaines activités | 1 |
| Langue | 4 | Terres collectives | 1 | Similitudes économiques | 1 |
| identité | 1 | Ayants droit | 1 | S'inscrit dans le circuit économique de la région | 1 |
| Familiales | 1 | Ségrégation | 1 | N3 | 10 |
| Tribu | 2 | Dénaturée (Par rapport à un espace) | 1 | | |
| Similitudes sociales | 1 | N2 | 22 | | |
| Education | 1 | | | | |
| Intégration | 1 | | | | |
| Projets | 1 | | | | |
| Conscience collective | 1 | | | | |
| N1 | 44 | | | | |

Concernant le troisième sous-thème le plus fréquent de la catégorie « Territoire », celui des « territoires construits », il s’est manifesté à travers 14 mots et expressions, et dont le maître mot est celui de « ville » (Tableau10). Ce mot est apparu 16 fois en nom propre, et 11 fois sous des noms de villes. Il s’est donc manifestée 27 fois, soit 72,79% du total des mots et expressions du sous-thème « T6 ». L’image de la ville est la plus présente, comme construit territorial, dans la carte mentale des acteurs.

Tableau 10. Les principales manifestations d'un construit territorial.

| T6 | |
|---|-----------|
| Mots/Expressions clefs | n |
| Ville | 16 |
| Plusieurs communes du rural | 2 |
| Ensemble de villes | 1 |
| Casa | 4 |
| La zone nord-est du moyen Atlas | 1 |
| Tanger | 4 |
| Espace d'acteurs | 1 |
| Ksours | 1 |
| Espace de solidarité | 1 |
| Douars | 1 |
| Fès | 2 |
| Meknès | 1 |
| Espace socioéconomique | 1 |
| L'orient du Maroc et l'ouest de l'Algérie | 1 |
| N | 37 |

1.2 Les principales co-occurrences et associations identifiées

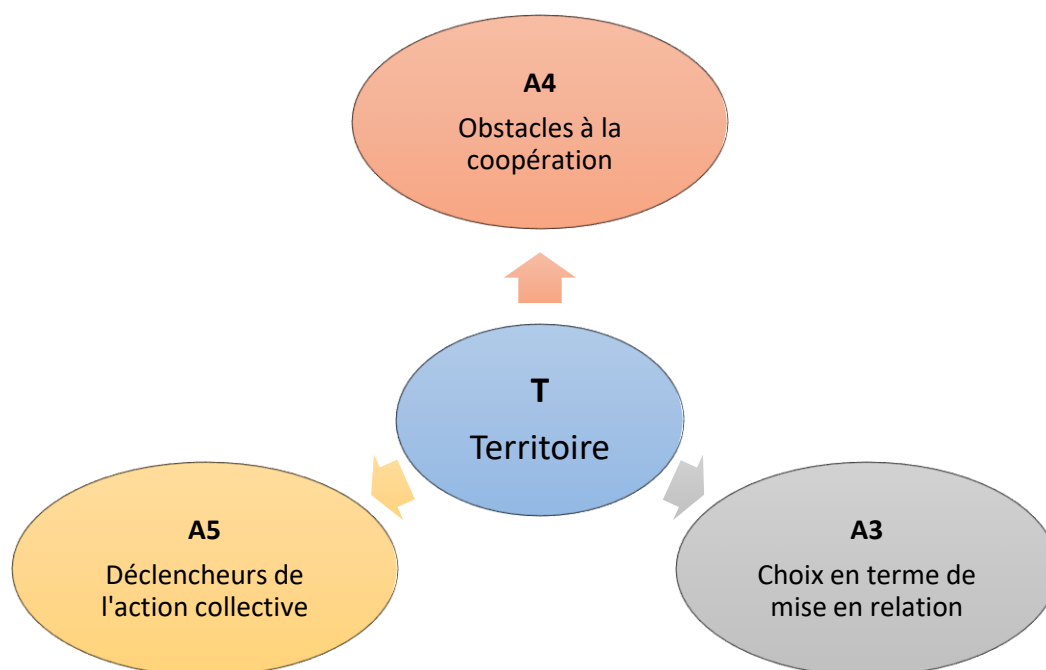
Le tableau ci-dessous (tableau 11), relate les 26 Co-occurrences et associations identifiées pour la catégorie «Territoire », et qui sont apparues 40 fois.

Tableau 11. Co-occurrences et associations de la catégorie « Territoire ».

| Co-occurrences | | Associations | |
|-----------------------|-----------|----------------------|-----------|
| T-A1 | 2 | T-A7 | 1 |
| T1-T2 | 2 | T2-A1 | 1 |
| T4-T5 | 2 | T5-A6-T14 | 1 |
| T2-T6 | 2 | T-A1-A5 | 1 |
| T1-T4 | 2 | T-A4-A6 | 1 |
| T-A3 | 2 | T-A4 | 2 |
| T6-A4 | 2 | T-A5 | 3 |
| T-A4 | 2 | T-A5-A6-P4-A4 | 1 |
| T-R3 | 2 | T1-A1 | 1 |
| T-R1 | 2 | T-A5-A7 | 1 |
| T-P2 | 2 | T-A3-A4 | 1 |
| N | 22 | T9-A1-T2 | 1 |
| | | T1-A4 | 1 |
| | | T-A3 | 1 |
| | | T4-A4 | 1 |
| | | N | 18 |

Le plus significatif à ce niveau d'analyse, c'est le nombre de fois où un sous-thème qui concerne la catégorie « Acteurs » est apparu. En effet, les co-occurrences ou associations entre les catégories « Territoire » et « Acteurs » se sont manifestés 26 fois, soit 65 % du total des co-occurrences et des associations, lorsque des questions qui concernent uniquement le territoire ont été évoquées. Trois sous-thèmes se répètent et sont particulièrement significatifs, « A4-Obstacles à la coopération » (11 fois), « A5-Déclencheurs de l'action collective » (6 fois), et « A3-Choix en terme de mise en relation » (4 fois). (Figure 11). La Co-occurrence « T-A4 », traduit la prise de conscience, par les acteurs, de l'importance et de l'ampleur des obstacles à la coopération, qui ne favorisent nullement le processus de construction territoriale. Ces obstacles découlent principalement de la nature des relations entre les acteurs, qui sont loin d'aller dans le sens de la coopération, d'où l'association « T-A3 ». Dans le même ordre d'idées, quand les locuteurs évoquaient le territoire, ils associaient son développement à l'existence d'un catalyseur susceptible de mobiliser l'ensemble des acteurs et d'enclencher l'action collective et la construction territoriale « T-A5 ».

Figure 11. Les Co-occurrences et les associations les plus fréquentes de la catégorie « Territoire ».



La catégorie « Acteurs » représente l'élément central de l'analyse. C'est la pierre angulaire du modèle théorique qui permet, non seulement, de comprendre une configuration territoriale, mais d'appréhender son potentiel de développement. C'est l'aptitude des acteurs à construire,

ensemble, des ressources spécifiques en tant que sources de différenciation, qui détermine le niveau de développement d'un territoire. D'ailleurs le nombre de concomitances entre les catégories « Territoire » et « Acteurs », donne un premier signe sur le poids et le rôle des acteurs dans la construction et le développement de territoires.

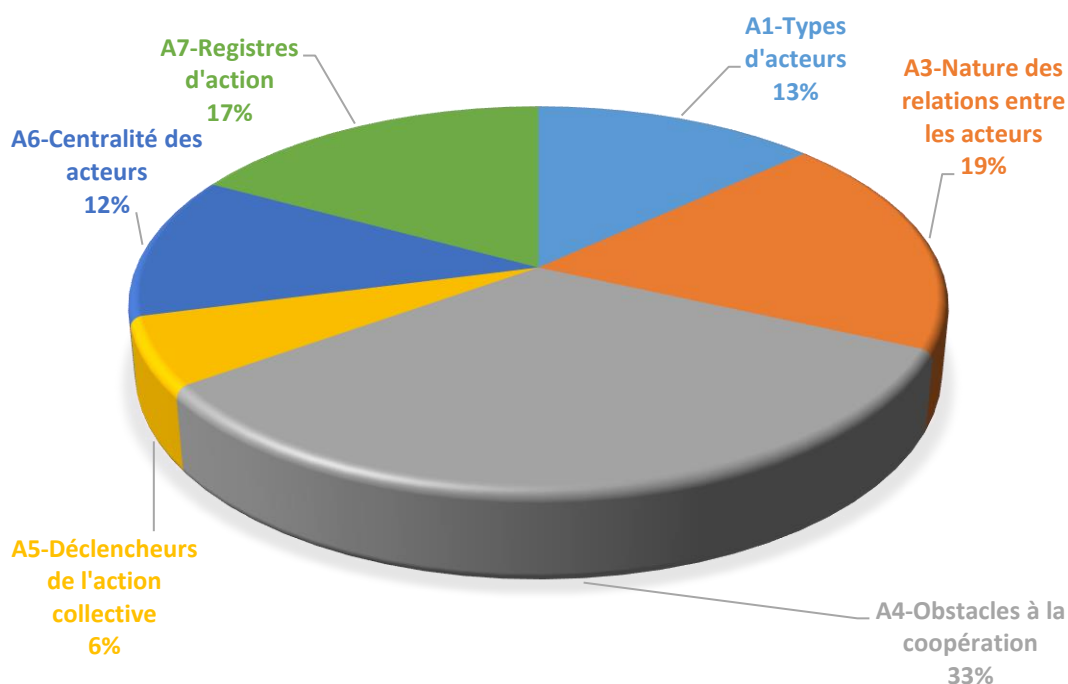
2. Les acteurs

Dans un premier temps, nous avons cherché à identifier les sous-thèmes qui revenaient dans les discours des locuteurs lorsqu'ils étaient sollicités sur la question des acteurs. Dans un deuxième temps, nous nous sommes penchés sur la compréhension des modalités de mise en relation des acteurs, essentiellement à travers leurs registres d'action et les stratégies relationnelles qu'ils mettent en œuvre, dans la perspective de comprendre et caractériser la configuration d'acteurs de la région Fès Meknès.

2.1 Les sous-thèmes les plus significatifs de la catégorie « Acteurs »

Six (6) sous-thèmes ont été identifiés (Graphique 2). Ils se répartissent sur 258 fragments de texte.

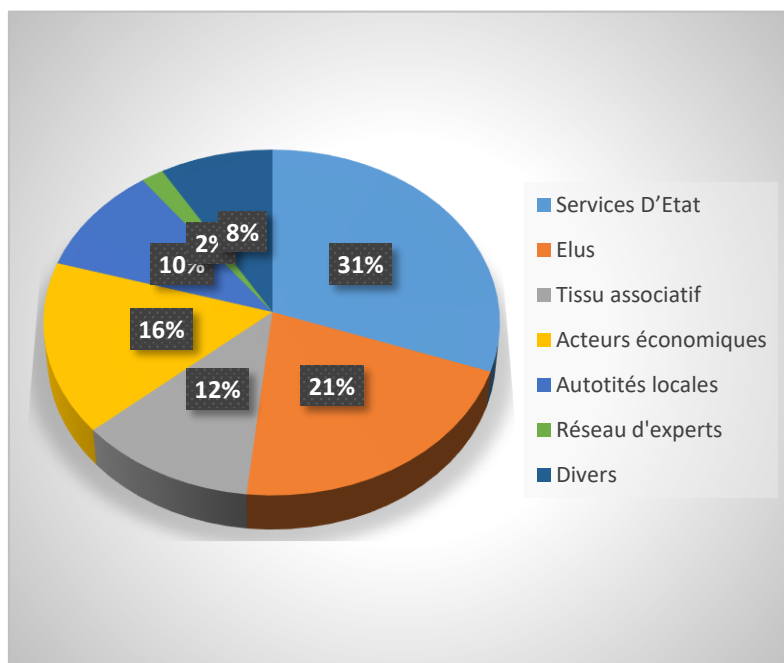
Graphique 2. Distribution des sous-thèmes de la catégorie « Acteurs »



Le sous-thème le plus fréquent est celui des « Obstacles à la coopération » (A4), qui est apparu 86 fois (33%). D'ailleurs, comme déjà évoqué, c'est le sous-thème qui s'est manifesté le plus dans des co-occurrences avec la catégorie « Territoire ». Les locuteurs rencontrés faisaient souvent des détours par ce sous-thème, pour souligner tacitement le rôle central des acteurs dans le développement des territoires, ce qui va encore une fois, dans le même sens que notre deuxième hypothèse qui met l'acteur au cœur du processus de construction territoriale. Les locuteurs rencontrés revenaient à chaque fois aux facteurs qui empêchent une mise en relation susceptible d'enclencher l'action collective et la coopération. Le sous-thème « A3- Choix en terme de mise en relation » vient en deuxième place (19%). Ces choix sont déterminés, d'une part, par les référents par rapport auxquels les acteurs décident et agissent, et qui ont été identifié dans le sous-thème « A7-registres d'action » (17%) et, d'autre part, par les obstacles à la coopération qu'un acteur associe aux autres. Les acteurs dont-il s'agit se sont manifestés dans 118 expressions et se sont répartis sur sept catégories (Graphique 3). La récurrence de ces groupes reflète leur présence et donc leurs poids respectifs dans les cartes mentales des locuteurs.

Graphique 3. Distribution des types d'acteurs selon leur fréquence d'apparition

| Type d'acteurs | n |
|---------------------|------------|
| Services D'Etat | 36 |
| Elus | 25 |
| Tissu associatif | 14 |
| Acteurs économiques | 19 |
| Autorités locales | 12 |
| Réseau d'experts | 2 |
| Divers | 10 |
| N | 118 |

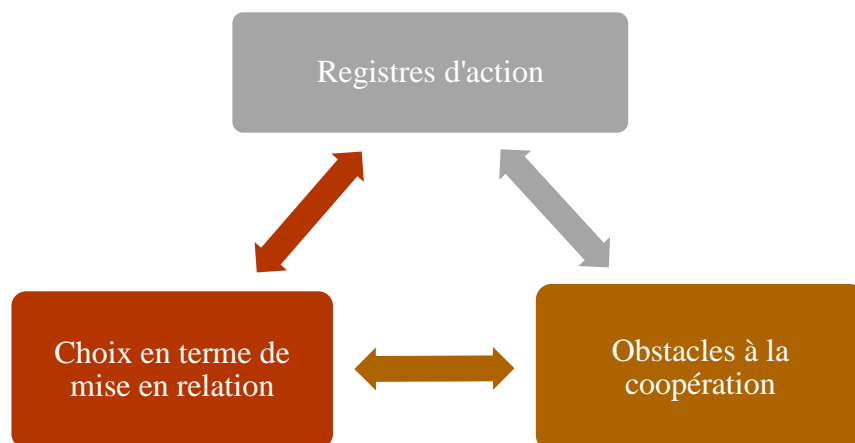


Les plus cités sont les services de l'Etat et les élus. Les autorités locales, et même s'ils représentent des services extérieurs, émergent comme un acteur à part entière qui a un positionnement différent des autres, ce qui va se confirmer à travers le sous-thème « A6-Centralité des acteurs », sur lequel nous allons revenir. L'occurrence des acteurs économiques ne traduit pas un positionnement relativement plus important, notamment par rapport au tissu associatif, dans la mesure où ils n'ont été évoqués que par les acteurs qui appartiennent à cette catégorie. Très peu de locuteurs appartenant aux autres catégories ont parlé des acteurs économiques. D'ailleurs, il était assez étonnant d'observer que le mot « entreprise » ne s'est manifesté qu'une seule et unique fois dans le sous-thème « A1 ». Les mots et expressions prononcés étaient de type, « le secteur privé », les associations professionnelles, les chambres professionnelles, les coopératives, « l'entrepreneur chargé de l'exécution », les « acteurs économiques ». Pour les « réseaux d'experts », seuls les instituts de recherche et l'université ont été cités une seule fois. Dans la catégorie « Divers » figurent, notamment, les fonds étrangers et la population.

2.2 Les principaux déterminants des relations entre les acteurs de la Région

Nous avons déjà souligné, qu'en parallèle au sous-thème des obstacles à la coopération (A4), deux autres sous thèmes apparaissaient pour former une sorte de boucle multidirectionnelle qui schématise les déterminants des relations entre les acteurs de la région Fès Meknès, il s'agit des sous-thèmes « A3-Choix en terme de mise en relation », et « A7-Registres d'action » (Figure 12).

Figure 12. La boucle du jeu d'acteurs de la Région Fès Meknès.

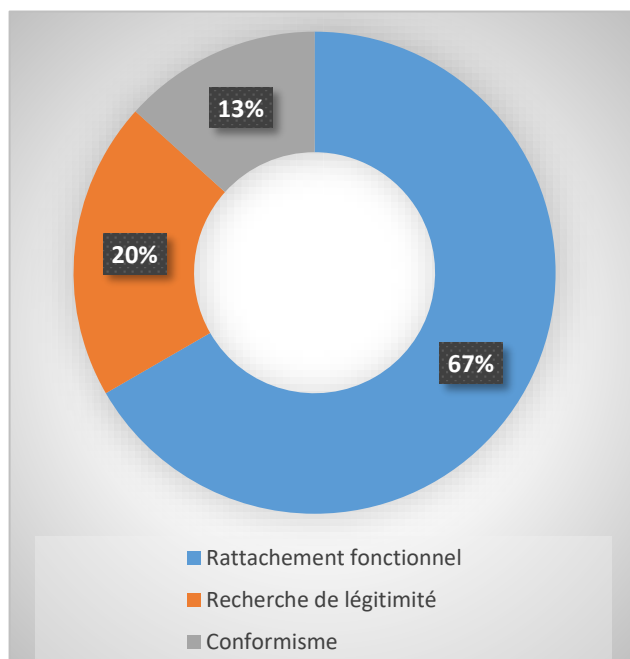


Dans cette boucle, les registres d'action des acteurs de la Région conditionnent largement le choix des stratégies relationnelles des uns et des autres, mais créent, également, des obstacles à la coopération qui amplifient et conduisent chaque acteur à s'enfermer dans ses propres registres d'action et à légitimer encore plus ses choix relationnels. A titre d'exemple, les « intérêts politiques » représentent le registre d'action le plus dominant des élus. Ledit registre installe une grande méfiance entre eux et les autres acteurs, notamment les services extérieurs, qui cherchent à n'agir que par rapport aux priorités de leurs institutions de rattachement. A défaut de rapprochement des acteurs, ce comportement des services extérieurs conduit encore plus les autres acteurs à s'enfermer, à privilégier leurs propres registres d'action, et la méfiance se transforme, éventuellement, en situations de conflits. Les acteurs les plus évoqués simultanément dans les sous-thèmes « A4 » et « A7 », sont les services de l'Etat et les élus, confirmant leur poids dans la configuration d'acteurs de la Région.

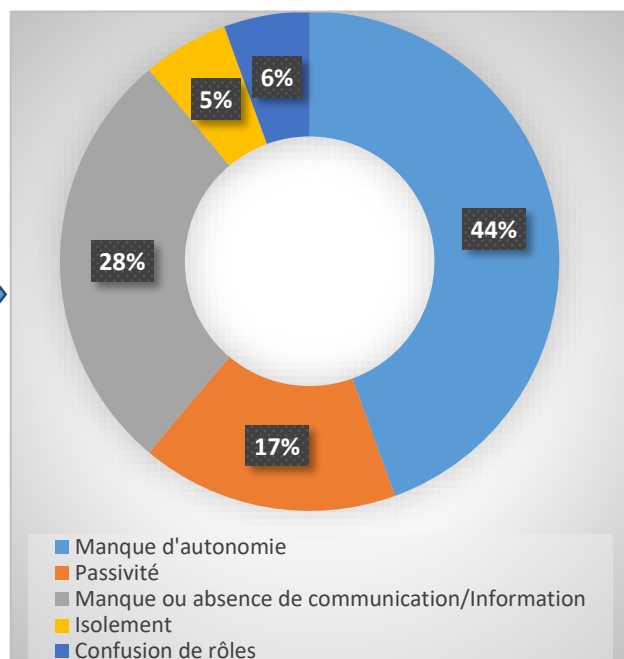
L'analyse de contenu a également mis en évidence les principales stratégies relationnelles et les registres d'action associés à chaque type d'acteurs, à l'exception des réseaux d'experts, qui n'étaient nullement évoqués au niveau de ces deux sous-thèmes, confirmant la place marginale qui leur est accordée par les autres. Pour les services d'Etat, l'analyse et le regroupement des expressions et mots clés, fait apparaître *trois* registres d'action, dont le plus fréquent est celui du « Rattachement fonctionnel ». Les services extérieurs agissent selon les priorités et les directives des services centraux. Ces registres donnent lieu à *cinq* grands obstacles à la coopération dont le plus récurrent est celui de « manque d'autonomie » (44,44%).

Les deux graphiques ci-après (Graphiques 4 et 5) relatent les registres d'action et les obstacles à la coopération associés aux services extérieurs, et qui représentent autant de facteurs qui conditionnent les choix des autres acteurs en terme de mise en relation avec lesdits services.

Graphique 4. Registres d'action des services extérieurs

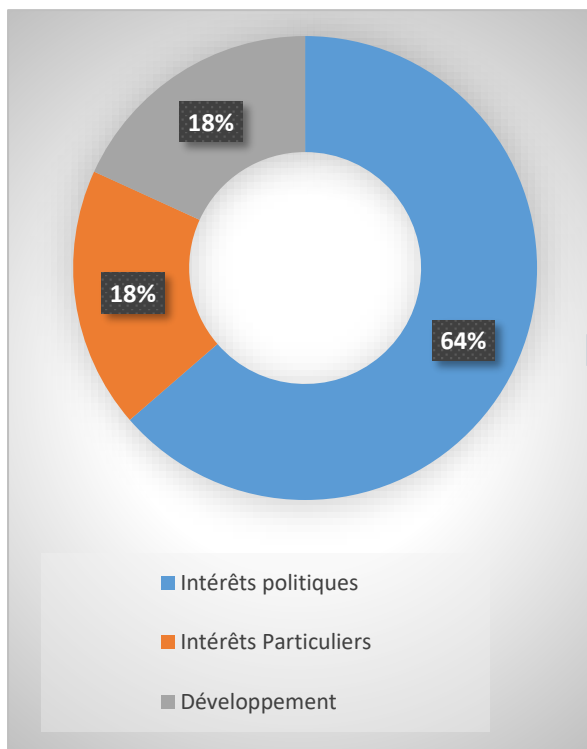


Graphique 5. Obstacles à la coopération associés aux services extérieurs

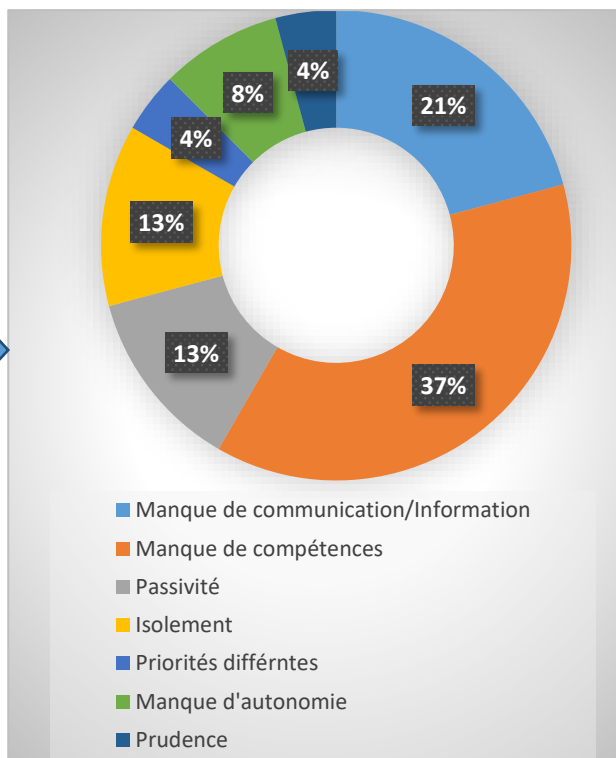


Pour les élus, *trois* registres d'actions et *sept* obstacles à la coopération apparaissent (Graphiques 6 et 7). Le registre d'actions le plus dominant est celui des « Intérêts politiques » (63,64%) qui, tout en étant légitime, crée une image négative sur les élus. C'est la manière avec laquelle les élus manifestent lesdits intérêts qui devient, aux yeux des autres acteurs, source d'obstacles à la coopération et donne lieu à des stratégies « d'affrontement » ou de « retrait » de leurs parts. Notons dans le passage que cette situation n'est pas due uniquement aux élus, mais à la non reconnaissance des enjeux et intérêts des uns et des autres. Ce constat sur lequel nous allons revenir, découle de l'analyse de la quatrième catégorie, celle du « processus de traduction ».

Graphique 6.Registres d'action des élus.

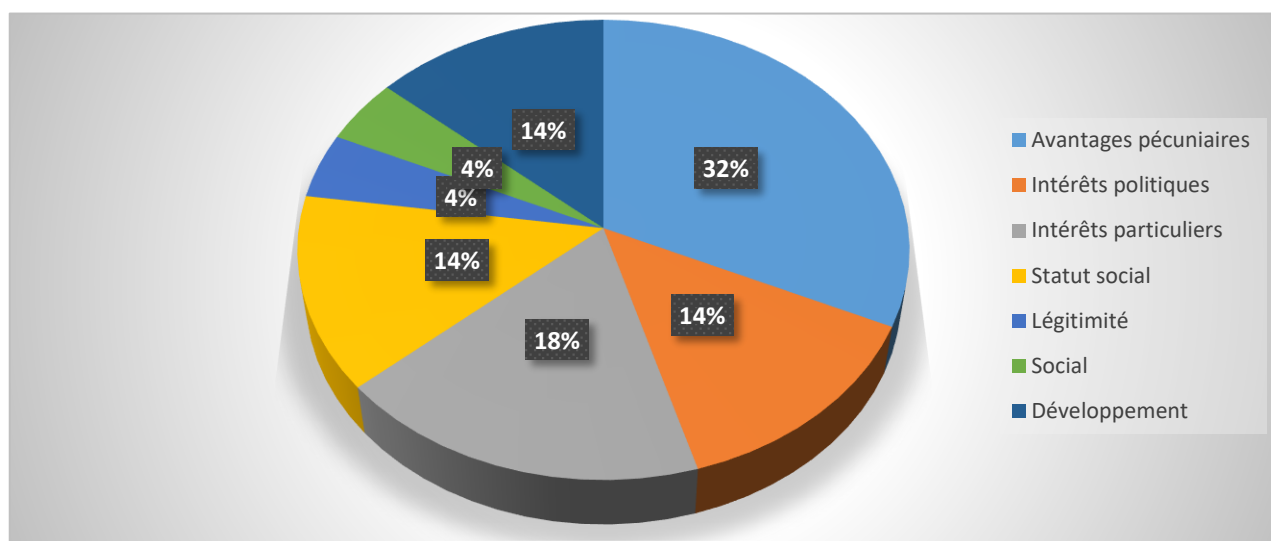


Graphique 7.Obstacles à la coopération associés aux élus.



Concernant le Tissue associatif, celui-ci n'a été évoqué que très peu au niveau du sous-thème « A4 », Par contre, il apparaissait souvent au niveau du sous-thème « A7 », avec un registre d'action dominant, celui des « Avantages pécuniaires » (Graphique 8).

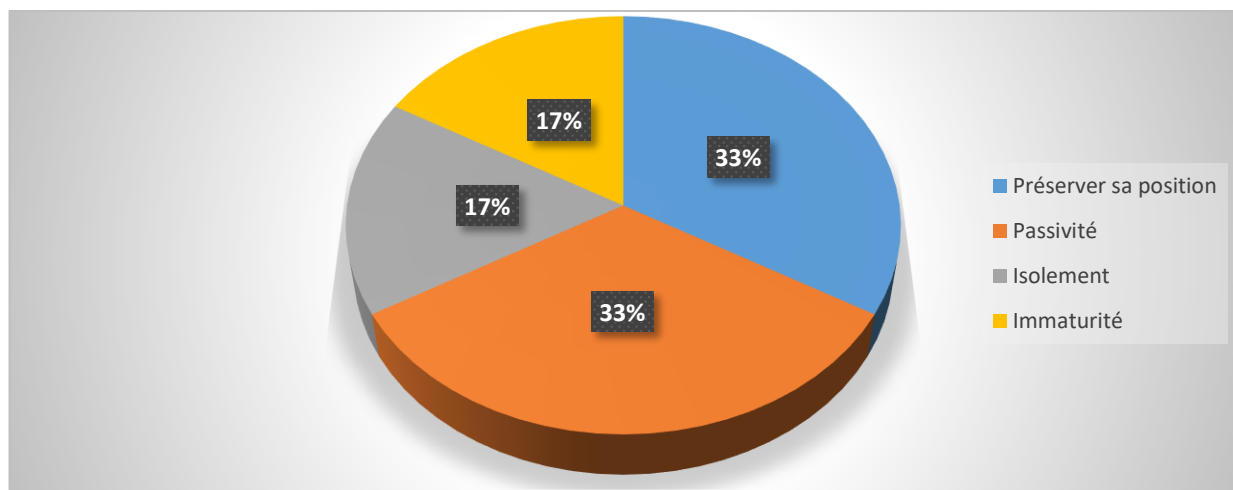
Graphique 8. Registres d'action du tissu associatif.



Les acteurs économiques ont été, par contre, évoqués beaucoup plus au niveau des « Obstacles à la coopération » (Graphique 9). Pour les quelques fragments de texte qui

faisaient allusion à leurs registres d'action, trois registres apparaissent respectivement, le « Développement » et les « Intérêts particuliers » associés aux associations professionnelles, et le « Gain » associé aux entreprises.

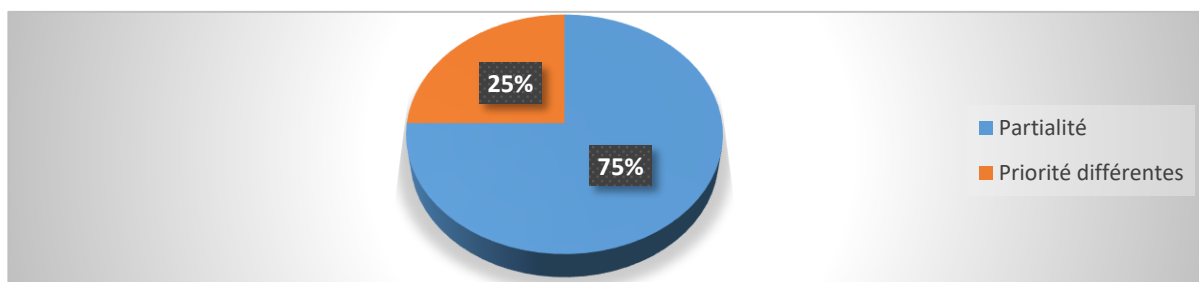
Graphique 9. Obstacles à la coopération, associés aux acteurs économiques.



L'obstacle « Préserver sa position » concerne uniquement les organismes censés assurer la représentativité des entreprises, mais entre lesquels nous avons relevé une rivalité qui n'est pas sans impact sur le rôle de l'acteur économique dans la Région.

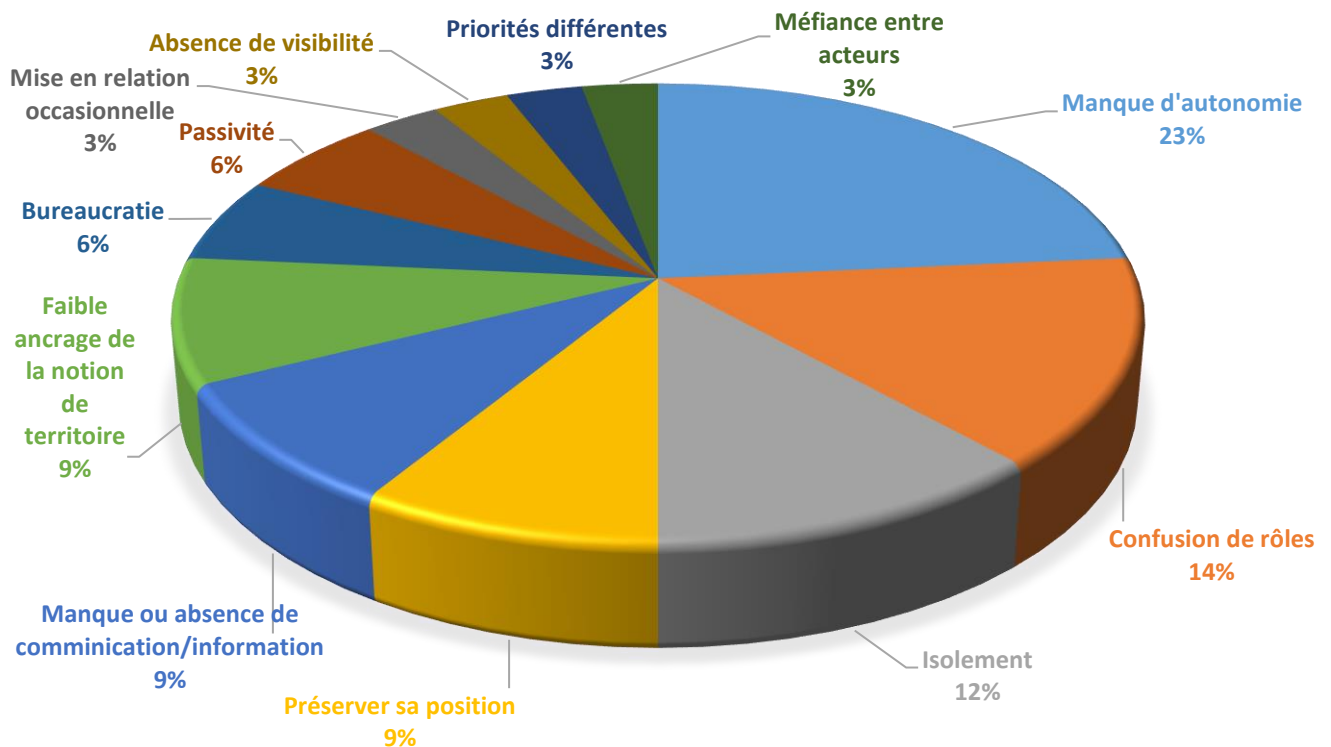
Du côté de l'autorité locale, un seul registre d'action apparaît, celui de la « Recherche de légitimité ». Aux yeux des autres acteurs, elle agit essentiellement par rapport aux questions de sécurité et de la paix sociale. Par contre deux obstacles à la coopération ont été associés à cet acteur, dont le plus important et celui de la « Partialité » (Graphique 10). Il a été exprimé par différents mots, tels le favoritisme, la catégorisation, et témoigne d'une image assez négative sur un acteur jugé comme influençant considérablement le jeu d'acteurs, en ne prenant pas la même distance vis-à-vis d'eux.

Graphique 10. Obstacles à la coopération, associés à l'autorité locale.



Un nombre important de mots et d'expressions ont été associés à l'ensemble des acteurs, toutes catégories confondues, comme obstacles à la coopération. C'est d'ailleurs, à ce niveau, que lesdits obstacles ont été le plus relevés, manifestant l'existence de caractéristiques communes à tous les acteurs de la région, qui ne favorisent guère la coopération (Graphique11).

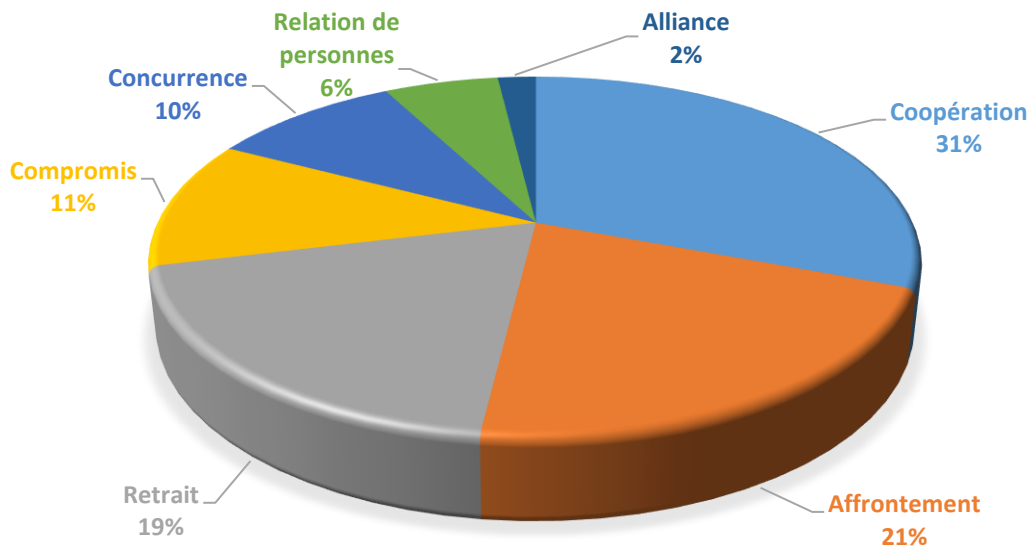
Graphique 11. Obstacles à la coopération, associés à l'ensemble des acteurs.



Rappelons encore une fois que ces obstacles découlent, en grande partie, des registres d'action propres à chaque catégorie d'acteurs, et qu'elles ne sont pas sans influence sur leurs choix en terme de mise en relation, en réaction à ce qu'ils considèrent comme « obstacles » associés aux autres acteurs. Dans notre cas, sept types de relations pouvant être interprétés comme de véritables stratégies relationnelles, ont été identifiés (Graphique12), qui ont suscités trois remarques de notre part. La première est que, par rapport aux types de relations que nous avons déjà présenté (Coopération, conflits et relations neutres), il s'est avéré qu'il est extrêmement difficile de qualifier une relation de « neutre ». Le choix même d'une stratégie relationnelle, en prenant en considération ses registres d'action et ceux des autres, va à l'encontre de la « neutralité ». En tout état de cause, nous n'avons pas identifié, dans le cas de notre recherche, de relations « neutres ». La deuxième remarque, est que l'analyse de contenu

a mis en évidence différentes stratégies relationnelles et différents types de relations, dont la liste est loin d'être exhaustive. Dans notre cas, et en dehors de la coopération et de l'affrontement, cinq autres stratégies relationnelles apparaissent, et sur lesquels nous allons revenir.

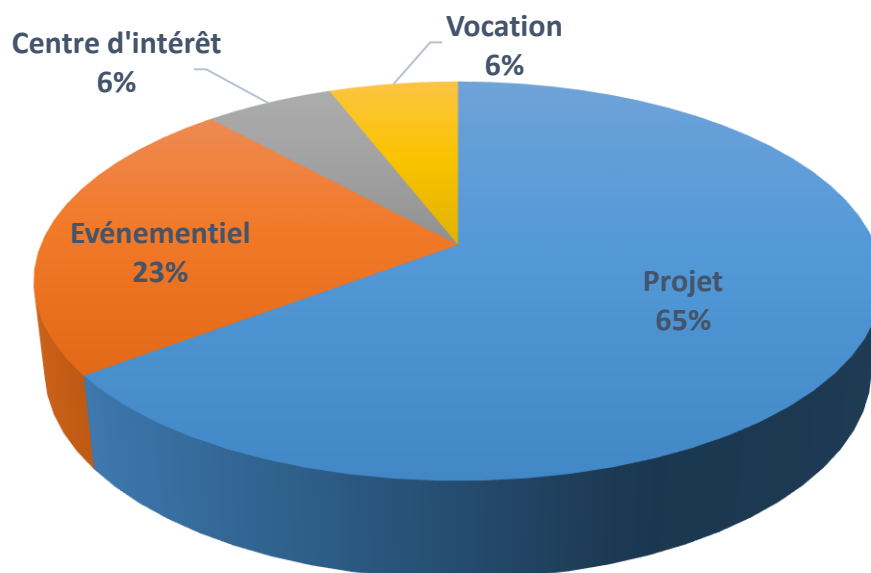
Graphique 12. Choix des acteurs de la région, en terme de mise en relation.



Deux autres sous-thèmes apparaissent dans la catégorie « Acteurs » et ne manquent pas d'intérêt pour notre recherche, à savoir, le sous-thème « Centralité des acteurs » (A6), et « Déclencheurs de l'action collective » (A5). Le sous-thème « A6 », apparaissait à chaque fois que les locuteurs faisaient référence à un acteur qui dispose ou qui est censé disposer, selon eux, d'un poids et d'une notoriété auprès des autres acteurs. Nous avons constaté l'omniprésence de l'idée selon laquelle la mise en relation même des acteurs, passe nécessairement par un acteur central et unique. Cet acteur est le « wali » (45,45%), le « gouverneur » (30,30%), la « wilaya » (12,12%), « l'autorité » (3,03%) ou le conseil régional (3,03%). Deux autres expressions ont été utilisées, mais qui renvoient implicitement au « wali ». A l'exception du « conseil régional », les autres expressions traduisent pratiquement le même sens (Wilaya, wali, gouverneur...). Elles sont pourtant significatives sur un autre plan. D'abord, le « wali » et le « gouverneur », sont cités presque *six* fois que la « wilaya ». Dans la carte mentale des locuteurs, les personnes sont plus présentes que les institutions. Ensuite, l'utilisation du mot « gouverneur » montre que les autres acteurs se réfèrent implicitement, non pas à la Région, mais à des unités infrarégionales. Pour le sous-thème

« A5 », quatre éléments apparaissent, come susceptibles de mobiliser l'ensemble des acteurs et susciter l'action collective dans une perspective de construction territoriale (Graphique 13). Le plus fréquent de ces éléments est la notion de « projet ».

Graphique 13.Déclencheurs de l'action collective.



L'analyse des Co-occurrences et des associations qui se sont manifestées au niveau de la catégorie « Acteurs » (Tableau 12), fait apparaître trois principales Co-occurrences. Elle confirme la relation entre les registres d'action et les choix relationnels (A7-A3), mais fait apparaître un certain parallélisme entre la centralité des acteurs et l'ampleur des obstacles à la coopération (A4-A6). Le «wali » se présente, particulièrement, comme l'acteur susceptible d'assurer la convergence des autres acteurs, de par sa légitimité et son pouvoir. L'analyse met en exergue, également, la prise de conscience par les acteurs de l'importance d'une mise en relation productive qui se manifeste dès la phase de problématisation (A-P1). L'implication des acteurs devant s'observer le plus en amont dans le processus de conception des projets.

Tableau 12. Co-occurrences et associations de la catégorie « Acteurs ».

| Co-occurrences | | Associations | |
|----------------|-----------|--------------|----------|
| A-P1 | 3 | A4-P1 | 1 |
| A4-A6 | 8 | A4-P2 | 1 |
| A7-A3 | 7 | A-P1 | 1 |
| N | 18 | A1-A3-T7-T15 | 1 |
| | | N | 4 |

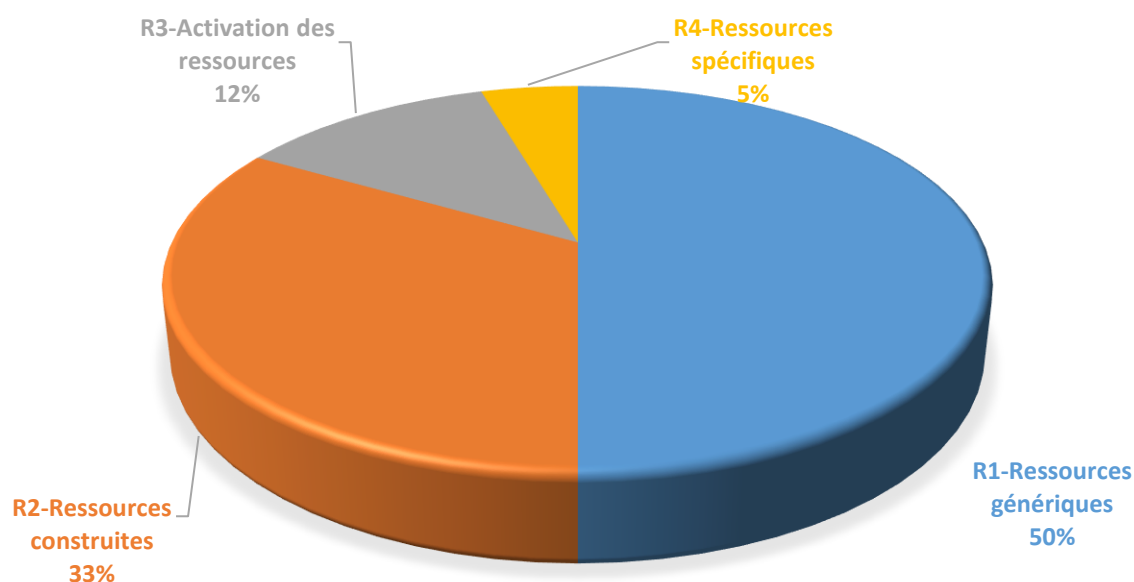
3. La conception des ressources et du processus de traduction

L'analyse des catégories « Ressources » et « Processus de traduction », avaient pour objectif de confirmer, mais également d'apporter un autre éclairage sur la configuration d'acteurs de la région. D'un côté, il s'agissait de faire un détour par l'un des produits éventuels de cette configuration, à savoir la ressource construite, et d'un autre côté, en s'intéressant au processus à travers lequel les relations entre acteurs peuvent être façonnées.

3.1 Les grandes catégories de ressources identifiées

Quatre sous-thèmes se sont manifestés dans la catégorie « Ressources » dont l'importance, mesurée par la fréquence d'apparition, est présentée par le graphique ci-après (Graphique 14).

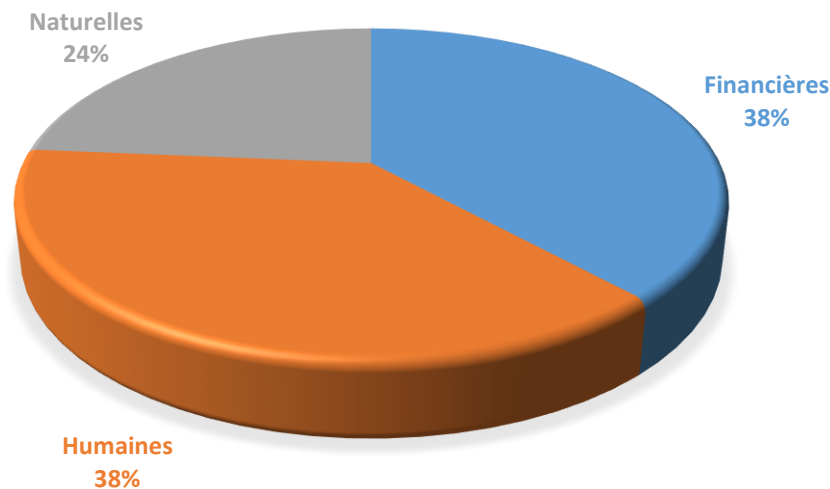
Graphique 14. Distribution des principaux types de ressources identifiés.



Trois sous-thèmes représentent des types de ressources, à savoir les « R1-ressources génériques », les « R2-ressources construites », et les « R4-ressources spécifiques ». Le quatrième sous-thème « R3-activation des ressources » exprime quant à lui les types d'activités susceptibles de permettre la valorisation des ressources de la région, qui se sont manifestés dans les énoncés des acteurs rencontrés. Le sous-thème des « Ressources génériques », le plus récurrent, présente l'ensemble des expressions qui désignent des ressources pouvant se retrouver ailleurs, dans d'autres régions et qui sont, pour l'essentiel,

transférables. Le regroupement de ces expressions ne fait apparaître que trois types de ressources, dont les plus fréquentes sont les ressources humaines et financières (Graphique 15). Pour ces dernières, les acteurs faisaient référence, explicitement ou implicitement, à deux principales ressources, à savoir, les ressources fiscales et les transferts de l'Etat aux collectivités locales.

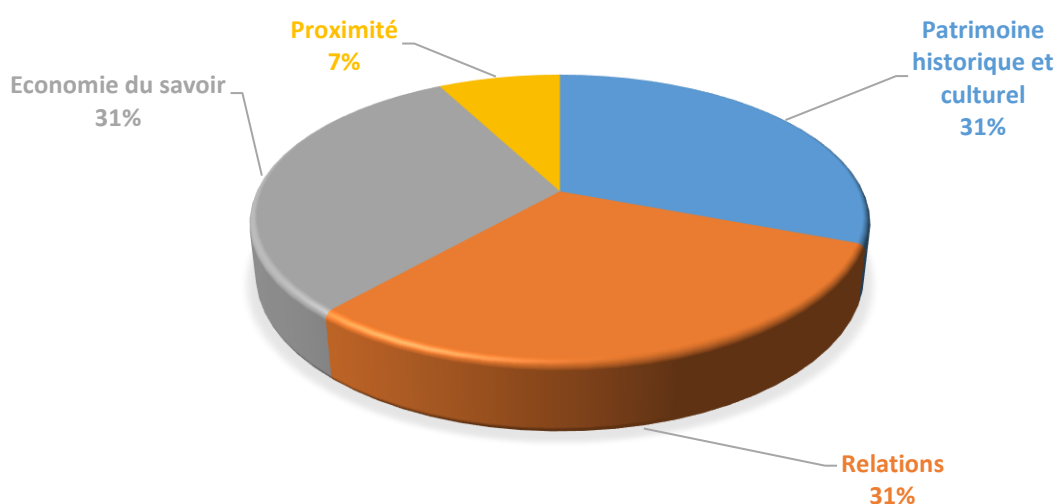
Graphique 15. Les trois principales catégories de ressources génériques selon les acteurs rencontrés.



Pour les « ressources construites », l'analyse thématique a mis en évidence quatre catégories qui présentent les caractéristiques d'une ressource construite (Graphique 16). Le « patrimoine historique et culturel » figure parmi les sous-thèmes les plus fréquents dans ce sens. Mais là encore une fois, c'est le patrimoine de la ville qui est évoqué, plus particulièrement celui de la ville de Fès avec son ancienne Médina. D'ailleurs, en dehors de l'expression « Ancienne médina », les acteurs utilisaient des mots assez vagues de type « le culturel », « l'histoire » à défaut d'images ou d'exemples de ce qui peut représenter un patrimoine culturel et historique, particulièrement, à caractère régional. La ville représente toujours le principal repère des acteurs, non seulement en tant que construit, mais comme image dans laquelle sont puisés les référents identitaires, les acteurs, voire même les ressources d'échelons territoriaux supérieurs. Les relations représentent également une catégorie non négligeable de ressources à caractère construit. Il s'agit de relations dans les deux sens, de type horizontal (acteurs-acteurs) et de type vertical (acteurs-espace). Là encore, les expressions sur l'identité et l'appartenance resurgissent. « L'économie de la connaissance » figure parmi les ressources

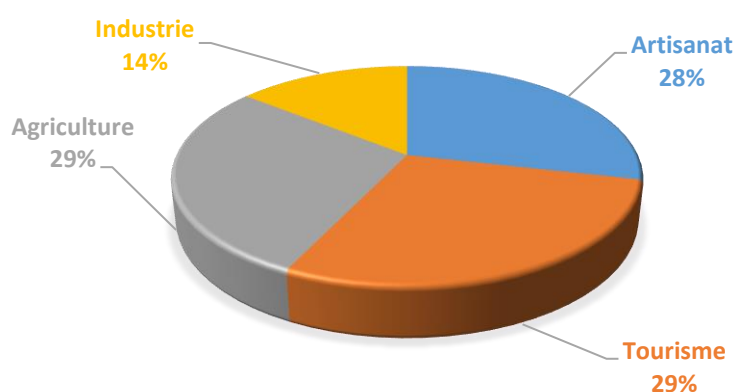
construites évoquées par les acteurs sous des termes génériques de type, les savoirs, l'imagination, la créativité, les compétences, sans pouvoir se repérer par rapport à un savoir-faire spécifique à la région. La proximité a été également évoquée comme ressource qui, tout en étant exclusivement géographique, peut être considérée ici, comme un construit. En effet, elle a été évoquée dans le sens d'un rapprochement spatial « provoqué » entre acteurs, susceptible de leur permettre un contact et des échanges plus permanents, et donc une action plus efficace.

Graphique 16. Les types de ressources construites exprimés.



Les ressources spécifiques ne sont apparues que six fois, dont cinq relèvent des caractéristiques physiques de l'espace. Elles sont spécifiques dans le sens où elles caractérisent un espace bien défini, même s'il est encore une fois infrarégional. Outre ces trois types, les acteurs évoquaient souvent, non pas des ressources, mais plutôt des formes d'activation de ces ressources (Graphique 17).

Graphique 17. Les formes d'activation des ressources selon les acteurs de la région.

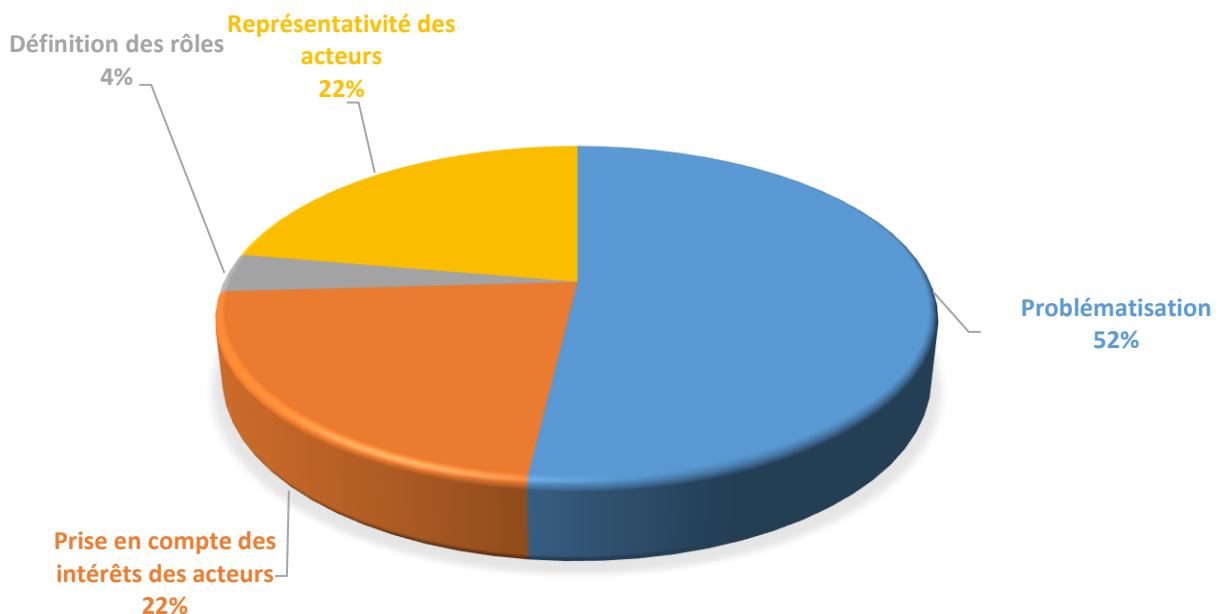


Ces formes confirment le caractère dominant des ressources génériques et le manque de créativité des acteurs de la région. La labellisation représente une exception, quoique faiblement commercialisée. Une seule association s'est manifestée, liant les ressources à la question de « l'équité territoriale » (association R-T10). Elle traduit « l'injustice » exprimée à l'égard du découpage administratif, dans lequel certaines collectivités se sont trouvées plus avantagées que d'autres.

3.2 Le processus de traduction

A travers les 27 Fragments de texte relatifs au processus de traduction, nous avons identifié quatre sous-thèmes (Graphique 18). Le premier traduit le degré d'implication des acteurs dans les projets respectifs des uns et des autres le plus en amont, donc dès la phase de problématisation. Le deuxième concerne la prise en compte des enjeux et des intérêts des acteurs, alors que les deux autres sous-thèmes concernent leur capacité à se répartir les tâches et définir les contributions et l'apport de chacun, et à mobiliser des porte-parole susceptibles d'assurer le relais avec les autres catégories d'acteurs.

Graphique 18. La distribution des sous-thèmes relatifs au processus de traduction.



La phase de problématisation qui était la plus évoquée, s'est manifestée chaque fois que les acteurs considéraient que les rencontres et les réunions auxquelles ils étaient convoqués, n'étaient tenues que « pour la forme ». Ils témoignaient de l'absence d'une implication effective. La représentativité des acteurs a été exclusivement évoquée pour les acteurs économiques, à travers les organismes censés assurer le plus de représentativité pour les entreprises, mais entre lesquels il y a plus de rivalité sur le statut de porte-parole, que de coopération. Leurs relations s'apparentent beaucoup plus à un conflit de positions. Ce qui est marquant, c'est que cette rivalité est très intense entre les représentants qui relèvent d'un même organisme, mais qui appartiennent à deux villes de la région. Dans cette rivalité, la question de l'affiliation territoriale est centrale. Pour le troisième sous-thème, les acteurs exprimaient l'importance de trouver intérêt et de « se retrouver » dans la mise en relation. La question de la définition des rôles est également importante dans les quelques projets auxquels ils ont contribué, sachant qu'elle est déjà apparue de manière non négligeable comme obstacle à la coopération, lorsqu'elle n'a pas été envisagée.

L'analyse des Co-occurrences et des associations fait révéler deux relations particulières liant le processus de traduction avec les obstacles à la coopération (A4) et avec la centralité des acteurs (A6). La première traduit une relation de cause à effet entre l'inexistence et la difficulté actuelle d'envisager des processus de mise en relation de type « processus de traduction » (P) (l'effet), et leur explication par la diversité et l'ampleur des obstacles à la coopération (A4) (causes). La deuxième confirme ce que nous avons déjà déduit sur l'importance qu'il y ait un acteur clé pour ces processus.

Le traitement des données dégagées des techniques de l'analyse de contenu, de l'observation, et de l'examen de documents s'est structuré autour des *douze* variables d'inférence que nous avons déjà présentés. L'objectif était de pouvoir comprendre la configuration territoriale de la région, sa configuration d'acteurs, et surtout le lien entre les deux.

Section 2 : Que représente la région Fès Meknès pour ses acteurs ?

Faire le lien entre configurations d'acteurs et configurations territoriales, c'est d'abord comprendre ces dernières. Le point de départ, pour nous, était de caractériser la région Fès Meknès sous l'angle de l'approche constructiviste, aussi bien en tant qu'unité, que région, qu'à travers ses composantes infrarégionales. Même en supposant que, vu la jeunesse de la région, tout laisse penser que son processus de construction n'est qu'à son début, il fallait comprendre ce que signifie et ce que présente la région pour ses acteurs, ne serait-ce que pour vérifier si la construction régionale elle-même est envisageable, et à quelles conditions ?

1. Les déterminants du territoire chez les acteurs de la région

L'analyse de contenu a montré que le territoire, selon les acteurs de la région, se définit par rapport à quatre principales notions, les frontières, l'échelle de délimitation, l'appartenance, et la notion de projet. C'est à travers lesdites notions, mais surtout la manière avec laquelle elles sont pensées et envisagées par les acteurs rencontrés, qu'il est plus aisé de comprendre la configuration territoriale de la région.

1.1 Le triple rôle des frontières

Il s'est avéré, d'après l'analyse de contenu, que l'image la plus courante du territoire chez les locuteurs rencontrés, est celle d'un espace ayant des frontières bien identifiées. L'idée de frontières mouvantes qui découlent d'un processus permanent de construction-déconstruction, trouve mal sa place dans l'esprit des acteurs. La délimitation géographique apparaît même comme le principal repère des acteurs pour imaginer ou définir un territoire. La frontière revêt une importance particulière pour eux, à trois niveaux, fonctionnel, institutionnel et identitaire. Sur le plan fonctionnel, elle permet de définir les problématiques de développement spécifiques à un espace, les actions à entreprendre et les acteurs directement concernés par ces problématiques et actions. La frontière permet, ainsi, de définir le contenant et le contenu, le dedans et le dehors. Sur le plan institutionnel, elle permet de différencier un espace par rapport à d'autres, de lui donner le statut d'une institution territoriale à laquelle on reconnaît l'existence et une certaine autonomie par rapport à d'autres. Sur le plan identitaire, la frontière est censée traduire l'appropriation et l'appartenance à une portion d'espace. Elle manifeste, dans ce sens, un lien spécifique qui se construit, à travers l'histoire, entre l'homme et l'espace sur lequel il vit.

Ce qui est intéressant, en rapport avec notre problématique, c'est que la frontière apparaît, chez la plupart des acteurs rencontrés, non seulement comme la manifestation géographique d'une certaine identité territoriale déjà construite, mais comme un éventuel déclencheur de cette construction. La frontière se situe, non pas en aval, mais en amont du processus de construction, particulièrement dans sa dimension fonctionnelle puisqu'elle permet de définir, à priori, les acteurs du processus. Dans cette perspective, l'articulation entre territoires donnés et territoires construits, ne devient-elle pas possible ? En effet, l'idée de rejeter complètement les territoires administratifs eu égard de leur incapacité à garantir l'efficacité de l'action publique, paraît gênante à plus d'un égard. D'abord parce qu'elle conduit à réduire, sinon à négliger le rôle de certains acteurs qui ne peuvent agir que dans le cadre d'un montage institutionnel qui s'adosse au découpage territorial, notamment les élus et l'Etat à travers ces services extérieurs. Ensuite, parce que ce type de territoires traduit l'aspect spatial de l'exercice de la puissance publique. D'ailleurs, même en admettant une certaine volonté de la part de l'Etat pour adapter les découpages territoriaux aux réalités socio-économiques, il n'est pas évident de nier, que les différents remodelages territoriaux traduisent, en filigrane, des stratégies de contrôle de l'espace. Donc, d'une part il n'est pas toujours évident d'opposer les territoires construits et les territoires administratifs, car ces derniers restent des hypothèses de territoires construits qui peuvent être infirmées comme elles peuvent être confirmées. D'autre part, il sera naïf de prétendre faire coïncider les territoires institutionnels et les territoires construits, systématiquement à travers un processus de découpage territorial. C'est l'issue la plus facile mais, également, la plus utopique. D'ailleurs, les pouvoirs publics, dans différents pays, ne cessent de revoir les découpages territoriaux sur des périodes plus ou moins décalées, dans une quête sans fin d'une éventuelle concordance entre territoires administratifs et réalités socio-économiques. La thèse que nous défendons à ce niveau, est que les territoires administratifs, peuvent être pensés comme une sorte d'invitation à la construction territoriale. La question principale qui se pose dès lors, c'est qu'est ce qui pourra enclencher ce processus de construction ?

Quel que soit le type de territoires exprimés, ces derniers ne semblent perceptibles par les acteurs, que sur des échelles territoriales réduites.

1.2 L'échelle de délimitation

Si le sous-thème « T3-échelle territoriale » n'est apparu, directement, que peu de fois dans la catégorie « Territoire » (soit 2%), la question de l'échelle s'est manifestée implicitement à travers d'autres sous-thèmes. Il s'agit des sous-thèmes « T6-Territoires construits » (12%), « T4-Affiliation territoriale » (10%), « T13-Territoires fonctionnels » (5%), « T8-Maillage territorial » (2%), et « T14-Territoires actionnables » (3%). Au niveau de tous ces sous-thèmes, l'échelle de délimitation est omniprésente. Elle constitue même un autre critère aussi important, pour les acteurs, dans leur conception du territoire. Le périmètre qui revient le plus souvent dans le discours des locuteurs, qu'ils évoquent des territoires construits, fonctionnels, actionnables, ou qu'ils font allusion aux questions d'affiliation et de maillage territoriaux, correspond à des échelons petits ou intermédiaires.

Ce qui est encore plus révélateur, c'est que dans leurs esprits, le territoire correspond le plus souvent à la ville, et avec un degré moindre, à la préfecture ou province, à un ensemble de communes, à une commune, voire à des circonscriptions issues de découpages territoriaux propres aux départements gouvernementaux, mais rarement à une région. Nous sommes devant des couches territoriales qui se juxtaposent sans véritable articulation, qui se définissent par rapport à des critères et des registres d'action différents d'un acteur à un autre. Le territoire de l'élu ne coïncide pas avec celui des services extérieurs de l'Etat, et encore moins avec celui des acteurs économiques. Même pour les responsables régionaux, l'essentiel des projets et actions à mettre en œuvre dans le cadre de leurs compétences et de leurs champs d'action, sont définis par rapport à des échelons territoriaux intermédiaires, notamment la ville. Il en est de même pour les élus qui siègent au sein du conseil régional, mais qui restent souvent tentés par des interventions à échelle territoriale réduite, celle de leur appartenance territoriale initiale. Aux yeux des acteurs, plus le périmètre devient grand, moins le territoire a de « sens ». Le seul acteur pour qui les frontières du territoire varient, et peuvent s'étaler sur toute la région, voire même au-delà de la région, c'est l'acteur économique. Le registre d'action « Gain » qui a été associé à l'acteur économique, fait que leur territoire se définit, non pas par référence à des frontières, mais plutôt à des opportunités d'affaires. Il s'élargit ou se rétrécit en fonction des opportunités qui se présentent. Toutefois, pour d'autres acteurs économiques, c'est le cas particulièrement des TPE, ce sont plutôt les coûts logistiques plus particulièrement les coûts de transport qui déterminent l'étendue du territoire dans lequel elles opèrent. En tout état de cause, c'est particulièrement l'acteur qui dispose de la capacité d'agir,

en dehors de tout montage institutionnel et de toute contrainte administrative, sur des territoires à frontières mouvantes. In fine, cette couche renvoie au poids des territoires que nous avons qualifié de fonctionnels, qui sont des territoires d'action, et montre que même si en l'apparence les territoires administratifs semblent dominants, ce n'est pas parce qu'ils ont la reconnaissance des acteurs, mais parce qu'ils sont les plus faciles à repérer. Le tableau ci-après (tableau 13), relate les principaux territoires d'action suivant le type d'acteurs.

Tableau 13. Les territoires fonctionnels par type d'acteur.

| Acteurs | Territoires fonctionnels |
|----------------------------|--|
| Etat (services extérieurs) | Préfecture ou province / Ville / Circonscriptions propres à un département ministériel. |
| Elus | Territoires administratifs, particulièrement la commune et, avec un degré moindre, la préfecture ou la province. |
| Acteur économique | Territoires à échelles d'action variables, en fonction des opportunités d'affaires et/ou des coûts de transport. |
| Tissu associatif | Ville, commune, quartier. |
| Réseaux d'experts | Territoires d'action des autres acteurs qui sollicitent leur expertise. |

1.3 L'appartenance comme révélation d'une identité

Pour l'ensemble des acteurs, la notion de territoire est liée à l'existence d'un certain commun, exprimé différemment par les acteurs. Cet aspect s'est manifesté particulièrement à travers deux sous-thématiques, le sous-thème « T2-Identité territoriale », et le sous-thème « A5-Déclencheurs de l'action collective ». Le premier relate les éléments qui témoignent déjà de l'existence de liens spécifiques entre un ensemble d'acteurs où entre eux et l'espace sur lequel ils vivent. C'est une certaine manière pour les acteurs pour dire, voilà ce que nous considérons comme étant un territoire. A ce niveau quatre mots revenaient souvent dans les discours, à savoir, l'ethnie, la culture, l'histoire et l'appartenance. De manière plus explicite, quand émergent une ou plusieurs ethnies qui cohabitent et s'approprient un espace¹³³, quand se forment une culture et une histoire commune pour différents acteurs, quand on s'identifie à un espace particulier, cela veut dire, pour les acteurs, qu'une identité commune émerge.

¹³³Les acteurs n'évoquaient que rarement des ethnies spécifiques, ils parlaient souvent d'arabes et de berbères.

En apparence, les considérations ethniques semblent importantes pour les acteurs de la région, mais l'analyse montre que l'élément autour duquel une identité se construit est, essentiellement, celui de l'appartenance, lui-même susceptible de favoriser l'émergence et la construction d'une culture et d'une histoire propres à un espace. L'ethnie n'a été souvent évoquée, que parce que les acteurs ne trouvaient aucun autre repère identitaire commun au sein de la région. L'issue la plus facile était donc de revenir vers un registre bien ancré dans leur carte mentale, celui des considérations ethniques. Ce qui confirme cet énoncé, c'est l'omniprésence de la notion de ville et la différence que les acteurs font entre une ville et une autre. En effet, elle constitue la forme de construction territoriale la plus récurrente chez les acteurs, mais avec des exemples précis qui mettent en avant plan la notion d'appartenance. Le cas de la ville de Casablanca était particulièrement significatif. Etant la plus citée, elle est considérée comme un territoire qui a pu faire cohabiter les différentes ethnies qui, tout en étant conservées, n'ont pas empêchées l'émergence d'une identité commune, une sorte de nouvelle ethnie, celle de la ville elle-même. Autrement dit, la ville a permis une nouvelle territorialisation d'ethnies existantes qui n'ont pas disparues, mais qui adhèrent volontairement à un nouveau registre identitaire qui n'est autre que cette portion d'espace qui s'est transformée en un territoire appelé Casablanca. Ceci n'est pas le cas de la ville de Fès sur lequel nous allons revenir plus tard. Ce qui explique cette situation et confirme encore plus cette conclusion, c'est le deuxième sous-thème évoqué par les acteurs sur ce « commun » qui fait le territoire. A ce niveau, tous les éléments qui se sont manifestés comme éventuels déclencheurs de l'action collective, susceptibles de mobiliser l'ensemble des acteurs, ne sont ni ethniques, ni culturelles, ni historiques, mais plutôt d'ordre économique. Il s'agit de *quatre* principales expressions, à savoir, les notions de « projet » (65%), « d'événementiel » (23%), de « centre d'intérêt » (6%), et de « vocation » (6%). En dehors de toute autre considération, les acteurs estiment qu'ils doivent trouver un intérêt économique pour accepter de se mettre en relation, et surtout la pérenniser, aussi bien avec d'autres acteurs, qu'avec une portion d'espace. Donc si on revient à l'exemple de la ville de Casablanca, il y a eu territorialisation d'une portion d'espace, initialement sur des bases économiques, en créant l'intérêt qui favorise la mise en relation coopérative et l'action collective. Ces relations se sont consolidées au fil du temps pour donner lieu à une configuration d'acteurs attachée à son centre d'intérêts, à son territoire, une configuration qui devient elle-même source de solidarités et de complémentarités. Pour concrétiser les intérêts des uns et des autres, notamment dans une perspective de construction territoriale, la notion de projet émerge comme notion capitale. C'est l'injonction qui permet de lier entre l'individuel et le collectif.

1.4 Le « projet » comme producteur de territorialité

La notion de « projet » qui est la plus récurrente, est révélatrice dans ce sens. Dans les propos des acteurs, elle se manifeste sous deux acceptions. D'une part, le projet, en tant que mode d'organisation, le plus apte à assurer une mise en relation susceptible de déclencher la construction territoriale. Mais il est également l'expression de la concrétisation d'une opportunité. Le « commun » exprimé par différents mots, renvoie à la base, à la mobilisation des acteurs autour de projets novateurs dans lesquels ils trouvent un intérêt, et qui à leur tour favorisent la création d'un contexte économique générateur d'opportunités. Cette situation est susceptible de créer, sur un horizon temporel plus ou moins long, l'appartenance à un espace qui devient un centre d'intérêts, qui devient territoire.

Une relation dans les deux sens se manifeste entre les notions de territoire et de projet. Le projet ne permet pas, seulement, de satisfaire les intérêts propres de chaque acteur, mais devient une interface à partir de laquelle l'appartenance et la construction territoriale peuvent s'enclencher *« Il s'agit par exemple dans ces débats de la construction d'une solidarité territoriale entre une commune urbaine [...] et les communes alentours (peu peuplées, enclavées en bout de vallées, démunies de ressources fiscales). Cette solidarité passe par le financement par la commune-centre d'équipements ou de politiques situés loin de son sol [...] Car en pratiquant ainsi la solidarité démographique entre communes peu peuplées et communes urbaines les différents acteurs apprennent les étapes par lesquelles passe la création d'une collectivité territoriale d'un genre nouveau. »*¹³⁴. C'est ce que les acteurs rencontrés exprimaient lorsqu'ils considéraient que la région n'est pas présente dans le quotidien des gens, ce qui représente un handicap sérieux pour la construction régionale. Le territoire invite ainsi à repenser la notion de projet, comme mode de gouvernance, comme productrice de territorialité.

La création d'un contexte économique favorable, ne se résume pas dans les questions d'aménagement territorial ou dans les mesures qui peuvent encourager l'investissement et promouvoir l'entrepreneuriat. En dépit de leur importance, de telles actions risquent de ne produire aucun impact favorable si elles sont menées par des acteurs isolés les uns des autres. Au niveau de la région Fès Meknès, il n'existe aucun projet d'envergure qui peut constituer ce « commun » qui engage l'ensemble des acteurs. D'ailleurs les difficultés que connaissent les

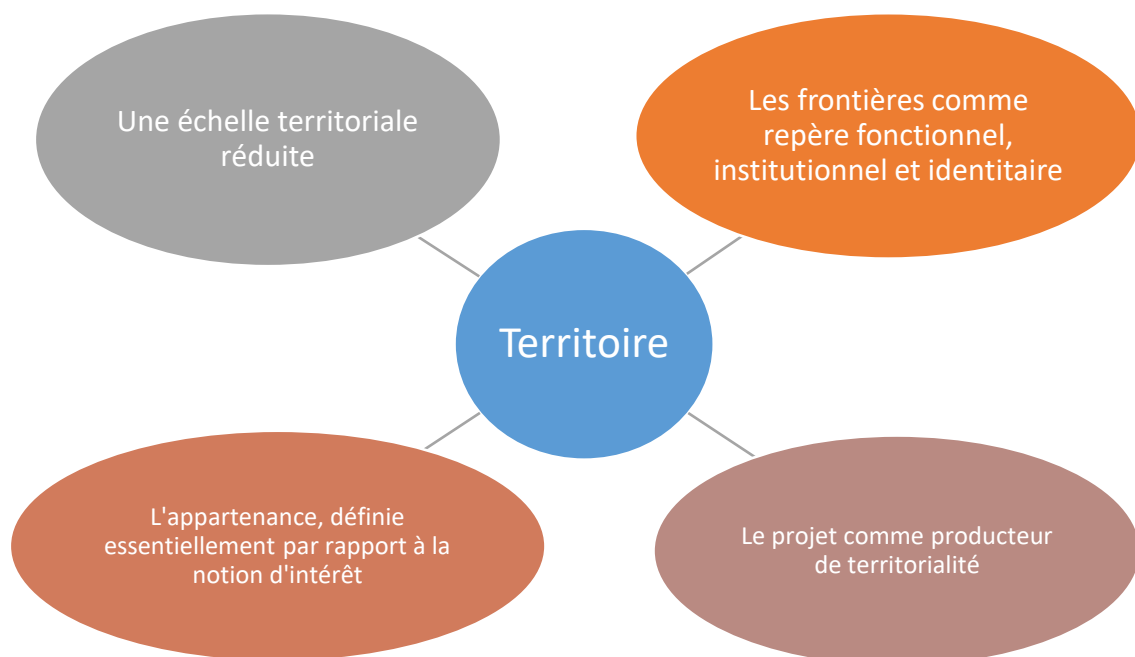
¹³⁴ Robert Panico et François Poulle, « Le projet comme outil de gouvernement », Études de communication [En ligne], 28 | 2005. P7.

quelques initiatives qui existent au niveau de la région, sont essentiellement dues à la configuration d'acteurs en place. L'exemple du parc Fès Shore est significatif dans ce sens. Depuis son lancement en juin 2012, il n'abrite que quatre structures dont trois multinationales. En dépit de l'importance de ce projet et de l'infrastructure et services qu'il offre, nous n'avons relevé aucune implication des acteurs ne serait-ce que pour faire la promotion du parc ou discuter de manière concertée les facteurs qui entravent son essor. Le parc Fès Shore est presque inconnu par la population, même celle de la ville de Fès où il est implanté. Faute d'une promotion et d'un engagement massifs de la part des acteurs, c'est un projet laissé à son sort que les responsables essayent, tant bien que mal, de faire survivre.

La notion de projet, constitue à notre sens le chaînant manquant pour concrétiser le « commun » dont parlent les acteurs, et qu'ils définissent actuellement par des registres, tels l'ethnie, l'histoire et la culture, qui présentent beaucoup plus des aboutissements, plutôt que des déclencheurs de l'action collective. La notion de projet devient centrale, à la fois pour créer des centres d'intérêts économiques qui facilitent la mise en relation et l'action collective, mais aussi pour permettre l'ancrage progressif de l'appartenance à un territoire, notamment une région.

In fine, c'est à travers les quatre déterminants d'un territoire, révélés par l'analyse de contenu et que nous venons d'évoquer (Figure 13), que la configuration territoriale de la région Fès Meknès devient plus évidente.

Figure 13. Les déterminants d'un territoire chez les acteurs rencontrés.



2. La configuration territoriale de la région Fès Meknès

La région Fès Meknès représente pour l'ensemble des acteurs, un territoire « de fait ». Elle s'inscrit dans le cadre du projet de régionalisation avancée, tant convoité et médiatisé, qu'il est devenu un dogme qu'il n'est plus question de remettre en cause. Mais, considérée comme unité territoriale toute entière, elle ne représente nullement un territoire, ni dans l'approche fonctionnelle, et encore moins, dans l'approche constructiviste.

2.1 Un espace socialisé avec des couches territoriales superposées

En mobilisant les notions d'espace et de territoire, tels que nous les avons définis, la région Fès Meknès ne peut être caractérisée, en tant qu'unité, qu'à travers la notion d'espace socialisé. Elle représente les trois strates que nous avons déjà présentées dans le premier chapitre. D'abord l'espace physique composé de neuf préfectures et provinces avec des frontières claires avec d'autres régions, et un espace aménagé à l'intérieur duquel des infrastructures et des connexions existent. L'espace immatériel concerne, quand à lui, beaucoup plus les composantes infrarégionales, particulièrement les villes par rapport auxquelles les représentations et les perceptions des acteurs sont construites. La région Fès Meknès représente, soit une sorte d'abstraction, un nom auquel les acteurs n'arrivent pas à associer des images claires, soit qu'elle est confondue, et c'est le cas le plus fréquent, avec le conseil de la région. D'ailleurs, le plus souvent, c'est le mot « région » qui est utilisé pour désigner le conseil régional. Elle représente un espace où un ensemble de rapports sociaux s'établissent, entre groupes d'acteurs, entre rural et urbain, entre des échelles territoriales différentes, mais sans pour autant que ces rapports puissent créer une identité régionale. Nous sommes donc beaucoup plus dans un processus de construction spatiale, plutôt que territoriale.

Mais au sein de la région, deux principales couches territoriales peuvent être distingués, à savoir, les territoires administratifs et les territoires fonctionnels. Les premiers sont incarnés par les trois types de collectivités territoriales créées, qui renvoient à leur tour au découpage administratif adopté au niveau de la Région. Or, ce qui est frappant à ce niveau, c'est que même en l'existence d'un montage territorial institutionnel depuis plusieurs années, ces territoires ne sont pas encore complètement reconnus par les acteurs rencontrés. Il était très rare que les locuteurs désignent un territoire, même administratif, par les termes de commune, préfecture, province ou région. Le sous-thème des « Territoires administratifs » n'a été

dominant dans les discours, que parce que les acteurs se référaient à deux repères pour imaginer le territoire, d'abord la frontière, et avec un degré moindre les textes juridiques. Ces derniers servaient à donner une consistance physique aux territoires et à les rendre plus claires dans l'esprit des locuteurs.

La deuxième couche est celle des « territoires fonctionnels » qui assurent une fonction précise, celle de délimiter le champ d'action ou d'intervention d'un ou de plusieurs acteurs, et de déterminer la nature des problématiques à traiter. A la différence des territoires construits qui sont le résultat d'un groupe d'acteurs, ils sont définis par rapport à chaque acteur, indépendamment des autres. Dans le cas des services extérieurs de l'Etat et des élus, ils coïncident le plus souvent avec les territoires administratifs, mais peuvent être différents comme dans le cas des intercommunalités. Ils peuvent correspondre, également, à des quartiers ou à d'autres configurations territoriales, mais d'échelles petites ou intermédiaires. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, même les responsables régionaux des services extérieurs de l'Etat se référaient à la ville plutôt qu'à la région, parce qu'elle représente leur « espace vécu » aussi bien sur le plan personnel que professionnel. Or, en dépit de la distinction, plus ou moins claire, chez les acteurs de la région, de ces deux types de territoires, nous avons constaté chez eux une tendance à s'identifier à « l'institution » à laquelle ils appartiennent, plutôt qu'à l'un de ces territoires. Il peut s'agir d'un département ministériel, d'un parti politique, d'une association, d'un réseau. La dimension spatiale ne constitue guère un repère d'identification. Ce constat a été confirmé lors des réunions auxquelles nous avons assisté et au cours desquelles les enjeux et les logiques qui sous-tendaient les interventions des acteurs étaient souvent celles de leurs institutions d'appartenance. Ce constat va encore plus se confirmer au niveau de la troisième couche, censée être constituée des territoires construits. D'après l'analyse de contenu, c'est la ville qui se manifeste en tant qu'espace où se concrétisent le plus les liens d'appartenance et d'appropriation, et qui représente un construit territorial. Mais pour les villes de la région Fès Meknès, la situation paraît plutôt inversée.

2.2 Des territoires en déconstruction

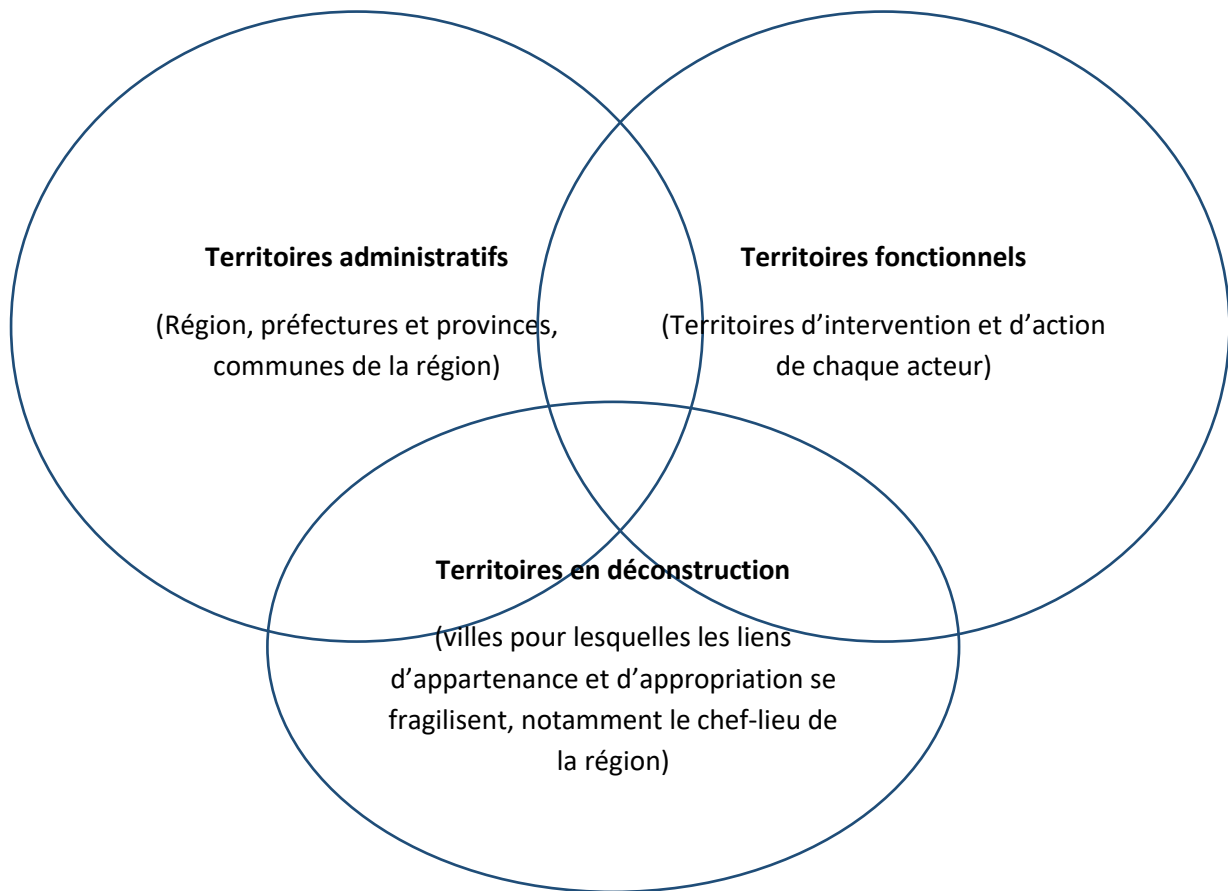
Les seuls territoires qui se sont révélés comme étant une réalité socio-économique, comme des territoires construits infrarégionaux, ce sont les villes. Pourtant, elles n'appartiennent pas à l'architecture institutionnelle adoptée. Ce sont des formes de territoires construits, dans la mesure où, en dehors des villes nouvelles créées pour remplir une fonction de décongestion urbaine, elles sont le résultat d'une longue histoire. Lorsque les acteurs commencent à

s'identifier par référence au nom d'une ville (ou d'une région), cela représente à notre sens, l'une des manifestations les plus significatives de l'appartenance et de l'appropriation d'un espace qui s'est transformé, ou en cours de transformation en territoire.

Dans le cas de la région Fès Meknès, nous avons pu relever deux grandes observations, d'une part le cas des villes qui ne représentent une quelconque forme de construction territoriale, alors qu'elles occupent une partie non négligeable du paysage de la région. C'est particulièrement le cas de la ville de Boulemane qui, selon les acteurs rencontrés, ne présente aucune attractivité et aucun potentiel. Elle dispose même d'une image négative de ville désertée où ni le climat, ni les ressources, ni le jeu des acteurs, ne sont favorables à aucune forme de construction territoriale. Notons, dans le passage, que plusieurs départements ont implanté leurs directions et délégations provinciales, en dehors de la ville. La deuxième observation qui n'est pas sans importance, est que certaines villes qui présentaient les caractéristiques d'un territoire construit, sont entrées plutôt, dans une phase de déconstruction territoriale. C'est notamment le cas de la ville de Fès qui constitue, pourtant, le chef-lieu de la région. Le lien qui liait les acteurs à leur ville s'affaiblit et devient plus fragile. Ceci s'est concrètement traduit par un double mouvement de délocalisation des entreprises et de migration de la population locale dont une partie s'estime « dénaturée », vers d'autres villes.

Pour conclure, nous dirons que, vue sous l'angle de l'approche constructiviste, la région Fès Meknès est plutôt un espace régional socialisé, composé lui-même, de trois couches territoriales. D'abord, une couche de territoires fonctionnels définis selon les registres d'action propres à chaque acteur, et dont les frontières sont délimitées ou mouvantes selon le type d'acteur. Ensuite les territoires administratifs créés de toutes pièces par les pouvoirs publics, et enfin, une couche de territoires qui présentaient un niveau de construction assez avancé, mais qui sont entrés dans une phase de déconstruction territoriale qui risque d'être fatale pour toute la région. Ce schéma est très probablement le même pour une grande partie des régions (figure 14), ce qui explique le caractère insaisissable de la notion de région et la difficulté de l'envisager comme construit. En tout état de cause, la région Fès Meknès, est loin de représenter un territoire construit par les acteurs.

Figure 14. Les couches territoriales de la région Fès Meknès



Par ailleurs, il s'avère que le processus de construction territoriale d'une région, est spécifique par rapport à d'autres échelons territoriaux plus petits. Cette spécificité est liée au périmètre même de la région. En effet, il s'agit d'un territoire, au sens administratif, où se manifestent une multitude de diversités, des acteurs et des échelons territoriaux, diversité culturelle, diversité socio-économique, etc. Contrairement à la ville où la proximité spatiale joue en faveur de la création d'une certaine identité commune, nous avons constaté, au niveau de la région, la tendance à préserver les identités locales, notamment ethniques, et à résister à ce qu'on croit être une éradication des spécificités locales. Tout l'enjeu de la construction d'une région réside, donc, dans la création d'une identité commune, à partir de situations de diversités.

Si la construction territoriale passe par la construction de ressources, il sera intéressant de faire un détour par les ressources de la région Fès Meknès, en comparaison avec celles des autres régions considérées comme dynamiques. En effet, tout laisse penser que ces dernières entretiennent leur croissance, en attirant les ressources des autres régions.

2.3 Des ressources transférables entre régions

Devant l'absence de statistiques actualisées sur les ressources de chaque région, particulièrement les ressources construites qui représentent une nouvelle notion non encore prise en compte, statistiquement, dans la détermination du potentiel d'une région, nous avons procédé par chemin inverse. Nous avons cherché à identifier les branches d'activités qui contribuent le plus dans le PIB régional, pour en déduire les ressources clés des régions les plus dynamiques (Tableau 14). Les données les plus récentes sur les branches d'activités publiées par le HCP, concernent l'exercice 2013, date à laquelle le nouveau découpage basé sur les 12 nouvelles régions, n'était pas encore adopté. Néanmoins, l'exercice reste intéressant, car à ce niveau notre attention n'était pas portée sur une région particulière, qu'elle soit issue de l'ancien ou du nouveau découpage, mais plutôt d'avoir une première trame de réponses à la question liée à la nature des ressources qui sont à la base de la dynamique de certaines régions, contrairement à d'autres. D'ailleurs tout laisse penser, que les processus sont les mêmes, que ce soit dans l'ancien ou dans le nouveau découpage. Nous supposons que les branches clés d'activité connaissent une évolution inverse entre les régions. Au moment où elles enregistrent une croissance dans les régions considérées comme dynamiques, les mêmes branches d'activité connaissent plutôt une baisse en termes de contribution dans le PIB régional, dans les régions qui le sont moins. Une telle situation peut renseigner sur le poids que l'on accorde aux ressources génériques, et surtout sur la forte mobilité de ce type de ressources entre les régions. Pour vérifier ce que nous avançons, nous avons procédé, dans le cadre d'une démarche comparative, à identifier les branches clés d'activités au niveau des trois régions qui contribuent le plus dans le PIB national, en plus de l'ancienne région de Fès Boulemane, pour procéder ensuite à une analyse tendancielle desdites branches sur la période 2009-2013. Les régions sur lesquelles cet exercice a porté sont, les anciennes régions du « Grand Casablanca », de « Rabat-Salé-Zemmour-Zaer », de « Tanger-Tétouan » et de « Fès Boulemane ».

Tableau 14. Branches clés des trois régions les plus dynamiques du Maroc et de l'ancienne région de Fès-Boulemane.

| Régions | Branches clés | Valeurs en millions de DHS | Contribution dans le PIB de la Région |
|---|---|----------------------------|---------------------------------------|
| Grand Casablanca <i>PIBR (en millions de DHS) : 211 258</i> | Industries extractives et de transformation | 211 218 | 29,64% |
| | Activités financières et assurances | 27 504 | 13,02% |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 26 705 | 12,64% |
| | Commerce | 20 095 | 9,51% |
| Total | | 136 919 | 64,81% |
| Rabat-Salé-Zemmour-Zaer <i>PIBR (en millions de DHS) : 104 380</i> | Administration publique, générale et sécurité sociale | 21 604 | 20,70% |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 13 785 | 13,21% |
| Total | | 35 389 | 33,90% |
| Tanger-Tétouan <i>PIBR (en millions de DHS) : 76 643</i> | Industries extractives et de transformation | 15 275 | 19,93% |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 9 536 | 12,44% |
| | Commerce | 8 219 | 10,72 |
| Total | | 17 755 | 23,16% |
| Fès-Boulemane <i>PIBR (en millions de DHS) : 35 449</i> | Agriculture | 4 718 | 13,31% |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 4 336 | 12,23% |
| | Industries extractives et de transformation | 4 214 | 11,89% |
| | Commerce | 3 179 | 10,09% |
| Total | | | |

Source : HCP. Maroc des régions. 2013.

Pour les trois régions les plus dynamiques, les branches clés qui représentent respectivement, 64,81%, 33,90%, et 23,16% Du PIB régional, mobilisent particulièrement comme ressources, les capitaux, les ressources humaines et les matières premières. Or, il s'agit de ressources gérées par une logique marchande. D'ailleurs, on constate une double tendance sur le plan national. La première est la tendance à concentrer les investissements dans les villes de Casablanca et de Tanger. La deuxième est la tendance des personnes en quête d'emploi, à migrer vers l'une de trois destinations, la ville de Casablanca pour les personnes qui ont des diplômes supérieurs et qui cherchent à intégrer le secteur privé, la ville de Tanger, pour les personnes non qualifiées ou qui disposent de diplômes techniques, la ville attire d'ailleurs une main d'œuvre d'origine rurale, non négligeable. Enfin, la ville de Rabat, pour les personnes qui ont des diplômes supérieurs et qui cherchent à intégrer le secteur public. Les secteurs clés de ces trois régions, confirment ces tendances.

En tout état de cause, une partie non négligeable des ressources de ces trois régions, provient d'ailleurs, d'autres régions. Ceci confirme ce que nous avons déjà dit, sur l'existence d'un modèle, où le développement de certaines régions passe systématiquement par le sous-développement d'autres, non pas parce qu'elles sont plus dynamiques, mais parce qu'à elles abritent ce que nous désignons comme des « pôles d'attractivité uniques », tels le cas du port de Tanger-Med, ou du regroupement des administrations centrales à la ville de Rabat. Ils sont *attractifs*, car permettant d'activer, et de mieux valoriser les ressources génériques qui proviennent d'ailleurs. Ils sont *uniques*, car difficile à reproduire dans les autres régions. Il n'est pas, en effet, évident d'envisager la création d'un autre port tel celui de Tanger-Med dans une autre région, et de déclencher une concurrence qui ne servira ni l'une ni l'autre, ni de délocaliser une partie des administrations centrales dans d'autres régions, par exemple¹³⁵.

Ces pôles d'attractivité uniques qui sont à la base de la dynamique de ces régions, mobilisent constamment, non pas des ressources construites et spécifiques aux dites régions, mais génériques et transférables à partir des autres régions. C'est dans cette perspective qu'il est, à notre sens, intéressant de lire et interpréter les comptes régionaux publiés par le HCP. En effet, l'évolution des branches clés sur la période 2009-2013¹³⁶ (tableau 15), montre que l'ancienne région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, et plus particulièrement la ville de Rabat où se concentrent les administrations centrales, s'accapare d'une part importante des cadres

¹³⁵ Cette tendance pourra être renversée en cas de création d'une fonction publique territoriale.

¹³⁶ A l'exception de l'exercice 2012 pour lequel nous n'avons pu trouver de comptes régionaux par branche d'activité

supérieurs qui cherchent à intégrer la fonction publique, et qui proviennent des autres régions et des autres villes. La branche « Administration publique, générale et sécurité sociale » représentait le premier secteur clé de la région, avec une contribution au PIBR qui est passée de 14,98% en 2009 à 20,70% en 2013. De 2009 à 2013, le PIB de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer a évolué de 9,60%, tandis que la contribution de la branche « Administration publique, générale et sécurité sociale » a évolué à elle seule de 51,37%. Les autres régions n'ont pas connu la même évolution, puisque la contribution de la même branche dans le PIBR est passée respectivement, de 5,17% à 4,64% pour la région du Grand Casablanca, de 5,04% à 7,01% pour la région de Tanger-Tétouan, et de 6,34% à 9,30% pour la région de Fès-Boulemane.

Même avec le nouveau découpage, la région Rabat-Salé-Kenitra, et sous l'effet « capteur » de la capitale administrative du Maroc, continue à occuper la première place en termes d'effectifs des fonctionnaires civils employés par l'Etat, avec 21,9% du total national, contre 15,8% pour la région du Casablanca-Settat, 12% pour la région Fès-Meknès, et 9,1% pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima¹³⁷. Pour la branche « Industries extractives et de transformation », les régions du Grand Casablanca et de Tanger-Tétouan, ont enregistrées une évolution positive entre 2009 et 2013, puisque la contribution de la branche dans les PIBR est passée respectivement de 28,45% à 29,64%, et de 14,67% à 19,93%. Par contre, la région de Fès-Boulemane a connu une évolution négative, la contribution de la branche dans le PIBR ayant passé de 18,58% à 11,89%. D'ailleurs, cette contribution n'a cessé de baissé sur toute la période 2009-2013.

¹³⁷ Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2017. Rapport sur les ressources humaines. Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc.

Tableau 15. Evolution des branches clés des trois régions les plus dynamiques du Maroc et de l'ancienne région de Fès-Boulemane.

| Régions | Branches d'activités clés | Contribution dans le PIB de la Région | | | |
|-------------------------|---|---------------------------------------|---------|---------|---------|
| | | 2009 | 2010 | 2011 | 2013 |
| Grand Casablanca | PIBR | 143 094 | 148 118 | 158 842 | 211 258 |
| | Industries extractives et de transformation | 40 710 | 45 406 | 49 293 | 62 615 |
| | Activités financières et assurances | 23 799 | 24 512 | 26 286 | 27 504 |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 23 371 | 22 720 | 23 593 | 26 705 |
| | Commerce | 15 136 | 14 471 | 17 745 | 20 095 |
| | Administration publique, générale et sécurité sociale | 7 408 | 7 944 | 8 638 | 9 818 |
| Rabat-Salé-Zemmour-Zaer | PIBR | 95 246 | 96 433 | 96 155 | 104 380 |
| | Administration publique, générale et sécurité sociale | 14 272 | 16 428 | 17 242 | 21 604 |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 12 869 | 13 864 | 13 914 | 13 785 |
| Tanger-Tétouan | PIBR | 60 519 | 60 752 | 63 122 | 76 643 |
| | Industries extractives et de transformation | 8 880 | 7 660 | 8 091 | 15 275 |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 8 308 | 8 458 | 9 229 | 9 536 |
| | Commerce | 7 036 | 7 185 | 7 111 | 8 219 |
| | Administration publique, générale et sécurité sociale | 3 052 | 3 112 | 3 858 | 5 378 |
| Fès-Boulemane | PIBR | 33 997 | 32 983 | 32 316 | 35 449 |
| | Agriculture | 4 331 | 4 320 | 3 969 | 4 718 |
| | Immobilier, location et services rendus aux entreprises | 3 840 | 4 030 | 4 312 | 4 336 |
| | Industries extractives et de transformation | 6 318 | 4 672 | 4 429 | 4 214 |
| | Commerce | 3 514 | 3 611 | 3 549 | 3 179 |
| | Administration publique, générale et sécurité sociale | | | | |

Source : HCP. Maroc des régions. 2009 à 2013.

A l'inverse, on peut constater la tendance de ces trois régions à préserver leurs ressources. Ce deuxième constat se trouve, à notre sens, très étroitement lié à un autre type de ressources qui n'est ni apparent, ni chiffrable, mais qui, en filigrane, joue le rôle le plus important dans le développement et la transformation de ces espaces. En effet, la dynamique déclenchée par les pôles d'attractivité uniques et le transfert des ressources que nous avons déjà évoquées, ont contribué progressivement à la création d'une « atmosphère » favorable aux affaires. De la sorte, ces espaces sont devenus source d'opportunités, non pas parce qu'ils regorgent de

ressources génériques plus importantes, mais parce qu'ils permettent aux acteurs qui s'y installent, de bénéficier d'autres ressources générées par les réseaux d'acteurs en place, notamment les savoir-faire, les relations de confiance, etc. Ces ressources sont pour l'essentiel construites et ont permis, à leur tour, de créer un lien spécifique entre un groupe d'acteurs et un espace. Le rôle des acteurs est donc central. Dans la suite logique des choses et par rapport à notre modèle théorique, nous nous sommes penchés sur les acteurs de la région pour comprendre en quoi ils sont déterminants pour une telle configuration territoriale ?

Section 3 : Configuration d'acteurs et potentiel de développement de la région

L'espace, à lui seul, ne constitue pas un territoire. Ce sont les acteurs qui, par leurs actions et leurs interrelations donnent naissance à des formes d'organisation. L'urbanisation, l'aménagement, par exemple, sont le résultat de leurs décisions. L'acteur se trouve donc au cœur des processus de transformation des espaces. Or, cette transformation n'aboutit pas systématiquement à l'émergence d'un territoire. Elle est conditionnée par l'existence d'une configuration présentant des caractéristiques qui favorisent la construction territoriale. L'analyse des relations entre acteurs et de leurs registres d'action, nous a permis de qualifier la configuration d'acteurs de la région Fès Meknès et, à travers elle, caractériser son mode de gouvernance et évaluer son potentiel de développement. Dans la suite de notre analyse, et loin de vouloir être prescriptif, nous n'avons pu nous empêcher d'évoquer quelques pistes de réflexion sur les dispositifs susceptibles de reconfigurer les relations et les modes d'organisation des acteurs, dans la perspective de déclencher un processus de construction territoriale de la région Fès Meknès.

1. La configuration d'acteurs de la région Fès Meknès

L'analyse de contenu, combinée aux autres techniques d'analyse complémentaires, nous ont permis de mettre en évidence les principales caractéristiques de la configuration d'acteurs de la région. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux six acteurs qui sont censés constituer le collectif de la région, au sens de la théorie de l'acteur-réseau, à savoir, les services de l'Etat, les élus, le tissu associatif, l'acteur économique, les réseaux d'experts et l'espace. Nous nous sommes particulièrement focalisé sur l'examen des registres qui sous-tendent leurs comportements et leurs actions, leurs positions respectives et les stratégies relationnelles qu'ils mobilisent.

1.1 L'Etat : Dominance de la proximité organisée verticale

La proximité organisée verticale renvoie à la forte dépendance vis-à-vis d'une organisation dans le cadre de relations hiérarchiques contraignantes. Ce type de proximité se manifeste fortement au niveau de l'Etat, et se traduit dans les relations entre les services centraux et les services extérieurs. D'ailleurs les trois registres d'action mis en évidence, pour ce type d'acteurs, à savoir, le rattachement fonctionnel (67%), la recherche de légitimité (20%) et le conformisme (13%), traduisent tous des manifestations de la proximité organisée verticale.

Dans le premier registre, la proximité se manifeste dans les relations hiérarchiques, mais surtout dans le rattachement à un organisme qui assure une fonction particulière, qu'elle soit économique, politique, sociale, administrative ou autres. La fonction devient déterminante. Dans le deuxième registre, elle se manifeste dans la légitimation de ladite fonction, sur des bases territoriales. En effet, c'est au niveau des territoires que l'impact des politiques et de programmes des différents acteurs et institutions peut se ressentir et être évalué. Le troisième registre traduit cette proximité par rapport aux référentiels, qu'ils soient juridiques ou autres, qui encadrent la décision et l'action des acteurs qui appartiennent à une même institution. De la sorte, les services de l'Etat décident et agissent par rapport à une fonction qu'ils sont censés remplir, destinée à légitimer l'existence même d'une institution, et exercée par rapport aux référentiels propres à cette institution. Ce type de proximité n'est pas sans incidence sur le processus de construction territoriale. Sur un premier plan, elle conduit les services extérieurs à se replier sur eux-mêmes. La proximité géographique se trouve ainsi vidée de son sens, et les services extérieurs n'en tirent aucun profit en termes de mise en relation, de partage et de capitalisation des savoir et des expériences des autres acteurs qui occupent le même espace. La logique sectorielle est fidèlement transposée aux territoires, ignorant la dimension spatiale et l'opportunité qu'elle offre pour rapprocher les acteurs.

Donc si l'organisation territoriale de l'administration est censée satisfaire l'une des conditions d'intégration de l'Etat dans ses espaces d'action, il faudra que cette intégration soit transversale. Elle doit permettre de promouvoir la culture du travail en réseau avec tous les autres acteurs territoriaux. Or, la dépendance est tellement forte qu'elle crée des frontières institutionnelles entre les services extérieurs eux-mêmes, et limite la coordination à des niveaux et des champs qui ne peuvent enclencher une dynamique de construction territoriale. Les responsables des services extérieurs disposent d'une marge de manœuvre tellement limitée qu'elle amplifie encore plus leur cloisonnement et réduit les possibilités d'un « agir

ensemble ». Les grandes orientations sont déterminées par le centre en fonction de ses priorités et de ses moyens, non ceux du territoire. Non seulement les besoins de développement spécifiques à un territoire risquent d'être ignorés, mais également les ressources qu'il recèle, particulièrement celles qui peuvent être co-construites par les acteurs. Bien que des efforts aient été entrepris pour accélérer le processus de la déconcentration administrative, les prérogatives décisionnelles les plus importantes sont toujours détenues par les services centraux et impactent négativement le développement de territoires. Par rapport à notre analyse, cet impact se retrouve dans la multiplicité des obstacles à la coopération qu'on associe à cet acteur, notamment le manque d'autonomie (44%), le manque ou absence de communication (28%), et la passivité (17%). Par rapport à ce problème de cloisonnement, nous avons pu relever un aspect aussi bien négatif, que positif pour la construction territoriale, celui de la tendance à la centralité de certains acteurs. C'est particulièrement le cas des walis et gouverneurs. Aux yeux des autres responsables des services extérieurs, c'est le seul et unique acteur qui dispose du poids et de la notoriété susceptibles de lui permettre de réunir et de faire converger l'action des autres. L'analyse du contenu montre qu'ils s'accordent pour conférer aux gouverneurs le rôle central dans le développement des territoires. Cette tendance s'explique, encore une fois, par le peu de marge de manœuvre dont-ils disposent, mais surtout l'existence d'une hiérarchie entre les acteurs locaux, et dans laquelle les gouverneurs se trouvent au sommet de l'organisation territoriale. Ce schéma organisationnel peut présenter certains avantages pour la construction territoriale. Il permet d'institutionnaliser un traducteur principal, au sens de la théorie de l'acteur-réseau, à travers lequel les autres acteurs peuvent s'exprimer et exposer les problématiques qu'ils jugent prioritaires. Mais cette situation peut être source de risques. D'une part, elle lie le développement de territoires, non pas à des institutions, mais à des personnes, et d'autre part, elle engendre des tensions avec un autre acteur qui pense avoir plus de légitimité, à savoir les élus.

1.2 Les élus : une conception restrictive de la proximité géographique

Alors que les élus se trouvent au cœur du processus de la décentralisation, il s'est avéré que c'est l'acteur le plus isolé des autres. Ils sont la cible de toutes les critiques. Ils sont accusés de politisation de la gestion de la chose publique, voire d'incompétence en la matière. Pour les autres acteurs, la quête d'intérêts présente le principal registre d'action des élus, qu'il s'agisse d'intérêts politiques (64%) ou particuliers (18%). On leur associe également un ensemble d'obstacles à la communication dont notamment, le manque de compétences (37%), le

manque ou absence de communication (21%), et la passivité (13%). Les mots et expressions qui manifestent explicitement la prudence vis-à-vis des élus, se sont d'ailleurs manifestés à plusieurs reprises dans les discours.

En tout état de cause, les élus se trouvent dans une situation paradoxale. D'une part ils manifestent la volonté d'être au-devant de la scène et de devenir l'acteur central en matière de développement territorial. D'autre part, les autres acteurs les considèrent plutôt comme un facteur de blocage, de non-développement. Cette situation alimente en permanence une méfiance importante de part et d'autre, qui ne favorise nullement l'action collective, et encore moins la conception de la région comme projet de territoire à construire. Ce qui est marquant chez les élus, c'est qu'il s'agit du type d'acteurs qui mobilise le plus la proximité géographique. Mais la conception qu'ils ont de cette proximité est très restrictive, puisqu'elle se réfère, de manière exclusive, à la notion de distance. Un élu estime qu'il est difficile de défendre auprès de la population locale de sa commune, un projet à caractère régional qui sera implanté dans la ville chef-lieu de la région. D'ailleurs, même pour les élus qui siègent au sein du conseil régional, la référence territoriale de programmation reste le douar, la commune ou la ville. La construction régionale devient difficilement envisageable. Ce qui confirme encore plus ce constat, c'est la perception qu'ils ont de leurs missions. En effet, ils sont convaincus qu'ils doivent individualiser les services à rendre aux citoyens, car ces derniers mesurent le niveau de rendement des élus par rapport aux gains directs qu'ils réalisent. Des projets structurants, même à fort impact, mais qui ne sera effectif et perceptible qu'à moyen et long terme sont difficiles à défendre, à leurs yeux.

In fine, la mobilisation de la proximité géographique cache en filigrane l'omniprésence de l'enjeu politique qui prend le dessus sur le développement socio-économique d'un territoire, même issu du découpage administratif. Sur un autre plan, et abstraction faite des appartenances politiques, le corps des élus lui-même est très fragmenté, selon l'échelon territorial auquel ils appartiennent. Nous avons observé très peu, voire une absence de coordination entre les trois conseils (région, préfecture et ville), à l'occasion de la préparation de leurs programmes de développement. Il n'existe même pas d'agencement entre ces programmes, puisque les conseils de ville et de la préfecture du chef-lieu, par exemple, ont réalisé les leurs avant celui de la région. Les programmes eux-mêmes représentent une liste de projets sans véritable fil conducteur, plutôt que la traduction d'une vision stratégique pluri-acteurs et multiniveaux.

1.3 Le tissu associatif : une position ambiguë

C'est le troisième acteur qui commence à acquérir du terrain, particulièrement sous l'impulsion de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)¹³⁸. Or, c'est également un acteur qui montre une bien piètre image, et avec qui les relations sont loin d'être coopératives. Il est d'ailleurs considéré comme mal structuré voire même comme un acteur hybride non autonome. L'Etat et les conseils élus constituent les principaux pourvoyeurs de fonds des associations. D'ailleurs, en dehors de ces deux acteurs, les relations entre les associations et les autres types d'acteurs, sont insignifiantes. Or cette dépendance en termes de ressources, remet en cause leur légitimité. On leur associe sept registres d'action, dont les plus significatifs sont, les avantages pécuniaires (32%), les intérêts particuliers (18%), les intérêts politiques (14%), et le statut social (14%). La question du financement des associations est une question centrale aussi bien pour les pourvoyeurs de fonds que pour le tissu associatif lui-même. Elle détermine pour une grande part, la nature des relations avec cet acteur, et témoigne de divergences très importantes sur son autonomie. Du côté de l'état et des élus, le recours à ce financement se fait, généralement, soit dans le cadre d'une stratégie de compromis, visant à éviter l'affrontement avec un acteur qui dispose d'une certaine capacité de mobilisation, soit pour l'instrumentaliser à des multiples fins, notamment politiques et sécuritaires.

Au sein du tissu associatif, il y a un partage entre deux positions. D'abord ceux qui considèrent que c'est un droit qu'ils qualifient de droit au financement, tout en reconnaissent qu'il existe d'autres acteurs associatifs qui ont développé des comportements opportunistes. A leurs yeux, tout le problème réside dans l'absence d'un cadre clair qui permet l'accès égalitaire au financement, sur la base de critères objectifs et affichés, et surtout dans le cadre d'un partenariat équitable. D'autres acteurs associatifs considèrent qu'ils ne peuvent prétendre à l'autonomie, qu'en dehors de toute relation de financement. Sur ce, deux aspects se dégagent sur la relation entre le tissu associatif et les autres acteurs, particulièrement l'Etat et les élus. D'une part des relations de méfiance qui peuvent aller jusqu'au conflit, pour ceux qui contestent les financements ou les modalités de leur octroi, et d'autre part, les associations qui bénéficient des financements des autres acteurs, et dont l'autonomie est remise en cause. Pour ce deuxième type d'associations qui représente une part non négligeable expliquant

¹³⁸ Initiative lancée en 2005 par la Roi du Maroc, en vue de mettre en place des programmes destinés à la lutte contre la précarité et la pauvreté, et au développement humain.

l'image qu'elles ont auprès des autres, la théorie de la dépendance envers les ressources, reste très significative¹³⁹. En effet bon nombre de ces associations agissant en sous-traitant rémunéré ou subsidié de l'Etat ou des conseils élus, et ne se maintiennent en activité que dans la mesure où elles gèrent les enjeux et les intérêts des groupes dont elles dépendent pour leurs ressources. En tout état de cause, le tissu associatif est rarement considéré comme un partenaire à pied d'égalité, pourtant, il s'agit d'un acteur incontournable qui, en dépit des critiques et de l'image qu'on lui associe, joue un rôle important dans l'amélioration de certains indicateurs sociaux, et peut jouer un rôle aussi important dans la mobilisation des citoyens autour de valeurs et d'une identité régionale.

En dehors des trois types d'acteurs que nous venons de présenter, les autres acteurs que nous avons déjà retenus, n'occupent qu'une place très marginale dans la configuration d'acteurs de la région.

1.4 L'acteur économique, les réseaux d'experts et l'espace : des acteurs méconnus ou à la marge

Nous avons déjà vu que l'acteur économique et les réseaux d'experts n'ont été évoqués que très peu de fois. Les termes utilisés reflètent pour leur part, et de manière paradoxale, la faible place accordée à l'entreprise et à l'entrepreneur par les autres acteurs. Cette ignorance n'est pas involontaire, et trouve son explication dans différents facteurs.

Pour les services d'Etat, la proximité organisée verticale conduit à une sorte de « division de travail », chaque département ayant ses propres missions et son propre champ de compétences. Cela dit, la promotion de l'investissement et des initiatives entrepreneuriales, ne concerne qu'un nombre limité d'organisations étatiques. L'acteur économique se trouve ainsi systématiquement en dehors du réseau d'acteurs privilégiés des services de l'Etat, car estimé comme n'ayant aucune interférence avec leurs champs d'action. En quoi la promotion de l'emploi, par exemple, peut-elle concerner des départements comme ceux de la santé, de l'équipement, des eaux et forêts ? La question n'est pas sans importance puisqu'elle conduit à accuser les registres d'action des services de l'Etat et à montrer l'importance de l'approche territoriale pour le développement, mais pensée autrement. Il ne s'agit pas d'une

¹³⁹Théorie développée par Pfeffer et Salanick en 1978, selon laquelle les organisations ne sont pas autonomes, mais dépendantes d'autres organisations qui leur fournissent les ressources nécessaires à leur survie. Cette dépendance est source d'incertitude. Dès lors, toute organisation doit identifier toutes ses indépendances et chercher à s'affranchir du contrôle exercé par d'autres acteurs.

territorialisation des politiques publiques, dans laquelle la dimension spatiale est introduite de manière verticale et les enjeux sont toujours des enjeux sectoriels projetés sur des territoires administratifs, mais plutôt d'une construction territoriale avec des enjeux territoriaux partagés.

Du côté des élus, nous avons constaté la tendance à privilégier le court terme comme horizon temporel d'action. Cette tendance s'explique par l'importance de l'enjeu politique, plus particulièrement l'enjeu électoral qui conduit à agir, non seulement par rapport à un horizon temporel court, mais selon un ordre de priorité dans lequel les enjeux économiques trouvent mal leur place. Comme nous l'avons déjà souligné, les programmes de développement représentent beaucoup plus un recueil de projets à faible impact, et constituent une sorte de « plans de gestion des mandats politiques » plutôt que de développement. L'acteur économique se trouve, encore une fois, volontairement marginalisé par l'élu, pour qui, la priorisation des choix conduit à un autre ordre de priorité, celui des acteurs avec qui se mettre en relation. Cette situation s'amplifie encore plus sous l'effet de la rivalité qui caractérise, aussi bien les relations entre les acteurs des deux plus grandes villes de la région, qu'entre les porte-parole de l'acteur économique. En effet, nous avons pu relever la résistance et le refus des acteurs de la ville de Meknès, d'être affilié à celle de Fès. Non seulement certaines instances travaillent toujours au niveau de ces deux villes selon les anciens découpages, mais il y a même une concurrence sur certains projets d'envergure. L'exemple le plus significatif dans ce sens, et qui a surgi à maintes reprises dans les discours de plusieurs locuteurs, c'est la tentative de certains acteurs à négocier l'implantation de l'industrie des voitures dans la ville de Fès qui a été concurrencée, par ceux de Meknès. Un autre exemple ne manque pas d'importance dans ce sens, celui de l'échec du projet de création d'un bipôle Fès-Meknès qui avait mobilisé tant d'efforts et qui avait atteint des stades avancés dans la phase des études, mais sans aboutissement. D'un autre côté, il y a une relation ambiguë entre les deux principaux représentants de l'acteur économique, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) d'une part, et la chambre de commerce d'industrie et de services d'autre part. Tantôt ces deux acteurs agissent comme s'ils étaient des rivaux, tantôt ils s'ignorent. La CGEM est qualifiée par les autres acteurs d'organisation élitiste, de « club des grands », alors que la chambre est considérée comme étant politisée. En dépit de l'effectivité ou non de ces images, elles traduisent des relations loin d'être coopératives qui impactent négativement la représentativité des deux organisations au niveau de la région, et la possibilité d'une action collective à même de promouvoir l'entrepreneuriat et l'investissement.

Pour leur part, les réseaux d'expert se limitent à quelques bureaux d'études sollicités par les collectivités locales, souvent à l'occasion de la préparation de leurs programmes de développement. Ce recours reste, cependant, un recours « obligé » et limité, faute de moyens ou de compétences nécessaires pour réaliser des diagnostics à grande échelle. C'est le cas du conseil de la région Fès Meknès qui a fait appel aux services d'un bureau d'études privé pour l'élaboration de son programme de développement. Or, nous avons pu observer lors de l'une des réunions de présentation des résultats du diagnostic, à laquelle ont participé des élus, des représentants de services extérieurs et des associations de la société civile, une grande prudence, voire même une hostilité à l'égard du bureau d'études. Il y a eu une forte contestation des résultats présentés et de la méthodologie adoptée. Les différents intervenants ont contesté particulièrement l'absence de leur implication effective. Ce comportement et cette attitude se trouvent confortés par les propos de la quasi-totalité des locuteurs rencontrés, qui estiment que l'approche participative n'est pas effective et qu'elle adoptée, selon leurs expressions, « pour la forme ». Dans le même ordre d'idées, et en dépit de l'importante plateforme universitaire dont dispose la région, l'université n'a jamais été évoquée en tant que partenaire, en tant qu'acteur reconnu par les autres. Ce n'est qu'en les sollicitant sur leurs relations avec l'université, que celle-ci était évoquée. En tout état de cause, l'expertise de l'université en tant que ressource susceptible d'être exploitée et mobilisée, est loin d'être reconnue par les autres acteurs. En dépit de leurs contributions dans des projets universitaires, ces derniers ne font que très rarement appel aux universités pour mener, par exemple, des études et recherches sur un quelconque aspect du développement socio-économique de la région ou d'une autre entité territoriale infrarégionale. Les contributions financières des autres acteurs dans des projets universitaires relèvent beaucoup plus d'une obligation morale, que de la reconnaissance d'un savoir-faire.

Par ailleurs, nous avons constaté de manière frappante, le peu de place qu'occupe l'espace, même dans sa conception strictement géographique, dans la carte mentale des acteurs. Peu de locuteurs l'ont considéré comme l'un des déterminants du territoire. Le sous-thème « T9-Espace physique » ne représente que 5% des sous-thèmes de la catégorie « Territoire ». L'analyse du contenu a montré qu'on ne lui reconnaît aucune marge d'action, et ce à plusieurs égards. D'abord, lorsque la question des ressources a été évoquée de manière directe, les locuteurs manifestaient une conception très restrictive de cette notion. Ils ne considéraient comme étant des ressources, que celles dont-ils peuvent disposer directement, dont-ils sont les propriétaires. Propriété et ressources sont deux notions indissociables pour les acteurs.

D'ailleurs, les ressources les plus exprimées en premier lieu par les locuteurs rencontrés ont un caractère financier, particulièrement celles qui relèvent de la fiscalité locale, des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales, et des crédits budgétaires délégués aux services extérieurs. Les ressources latentes propres à l'espace, n'étaient évoquées que rarement et représentaient un caractère secondaire. Par ailleurs, la proximité géographique passible d'être interprétée comme une marge d'action propre à l'espace, une invitation à la mise en relation des autres acteurs est paradoxalement, soit ignorée, soit mobilisée par certains acteurs, pour justifier des choix et des comportements qui vont à l'encontre de la construction régionale, tel le cas des élus. L'espace est taxée de passivité. La région Fès Meknès n'est même pas reconnue par les autres acteurs comme un espace commun qui, en dépit des diversités, peut être transformée en un territoire ayant une identité propre et partagée. Les registres d'action, les stratégies relationnelles des acteurs et l'ampleur des obstacles à la coopération donnent lieu à une configuration d'acteurs dont nous récapitulerons les principales caractéristiques dans la section qui suit.

1.5 Les principales caractéristiques de la configuration d'acteurs de la région

La configuration d'acteurs de la région présente trois principales caractéristiques, la forte fragmentation, la centralité, et la marginalisation voire la non reconnaissance d'autres acteurs. La première caractéristique se manifeste à plusieurs niveaux. D'abord les registres d'action qui révèlent des enjeux et intérêts catégoriels traduisant une conception très restrictive de la notion de proximité, qu'il s'agisse de proximité organisée ou spatiale. Elle apparaît également au niveau des obstacles à la coopération qu'on associe à l'ensemble des acteurs, notamment le manque d'autonomie (23%), la confusion de rôles (14%), l'isolement (12%), et le manque ou absence de communication (9%). Rappelons que ces obstacles ont été associés à l'ensemble des acteurs quel que soit leur catégorie. Les stratégies relationnelles mobilisées par les acteurs traduisent également ce caractère fragmenté. Les stratégies les plus significatives qui ont été relevées dans ce sens, sont au nombre de cinq, à savoir, la coopération (31%), l'affrontement (21%), le retrait (19%), le compromis (11%) et la concurrence (10%). Dans l'apparence, la coopération et l'affrontement représente les stratégies relationnelles les plus dominantes, mais nous avons deux remarques à faire dans ce sens. D'abord la conception de la notion de coopération est elle-même problématique, que qualifie-t-on comme relation de coopération ? Dans notre cas, le seul fait d'accepter la mise en relation représentait pour les acteurs rencontrés, une forme de coopération. Pourtant la quasi-totalité des stratégies relationnelles

relevées, traduisent des choix non-coopératifs. La deuxième est que les possibilités de coopération ne manquent pas. Certaines stratégies sont plutôt le résultat de l'image que les acteurs ont les uns des autres, c'est particulièrement le cas de deux stratégies, celles du retrait et du compromis, qui peuvent converger vers des situations de coopération. sur la question de la centralité, nous avons déjà relevé le poids qu'occupe le wali et le gouverneur comme les seuls et uniques acteurs capables de faire converger les autres acteurs. Or, cette centralité traduit beaucoup plus la symbolique d'un acteur considéré encore dans l'imaginaire collectif, comme le représentant du pouvoir suprême du pays.

Si cet héritage historique et politique semble très présent chez tous les autres acteurs, il l'est moins chez les élus qui, quoiqu'en apparence véhiculent des discours sur une éventuelle coopération, contestent fortement cette position. Cette centralité est due également au fait que d'autres acteurs qui peuvent contrebalancer ce poids de par le rôle qu'ils peuvent jouer au niveau de la région, ce sont trouvés marginalisés ou ont choisis de se replier sur eux. C'est le cas, particulièrement de l'acteur économique. Dans une ville comme Casablanca, le poids de cet acteur fait que la présence du wali n'est pas systématique, ni même nécessaire pour garantir la réussite d'une manifestation ou événement de nature économique, comme ce que nous avons pu observer au niveau de la ville de Fès. La troisième caractéristique que nous avons déjà présentée pour les trois acteurs que sont, l'espace, les réseaux d'experts et l'acteur économiques, réduit encore plus le potentiel de construction territoriale de la configuration d'acteurs de la région. Ce type de configuration produit un mode de gouvernance, qui n'est pas sans incidence sur le processus de construction territoriale, et auquel nous nous sommes intéressés en mobilisant encore une fois la théorie de l'acteur réseau.

2. La gouvernance de la région Fès Meknès, sous l'angle du processus de traduction

En dehors des facteurs que nous avons déjà présenté, les caractéristiques de la configuration de la région, et le mode de gouvernance auquel elles donnent lieu, trouvent principalement leur explication dans le processus de traduction, qui renvoie à la manière avec laquelle les acteurs se mettent en relation, définissent des problématiques et gèrent l'adhésion des uns et des autres.

2.1 Le mode de gouvernance la région Fès Meknès

A l'instar de la configuration d'acteurs, la gouvernance de la région Fès Meknès, est une gouvernance « morcelée ». Elle se caractérise par la forte dichotomie entre les types de proximité, et l'entassement de différents schémas institutionnels. Concernant le premier point, il est de plus en plus admis qu'il y a une relation étroite entre la combinaison des différents types de proximité, et le processus de la construction territoriale. Cette liaison, telle que nous la concevons, consiste d'abord à reconsidérer la proximité organisée de manière horizontale, à la définir non pas par rapport à un département ministériel par exemple, mais à une portion d'espace.

Le territoire ou le projet de territoire à construire deviennent l'institution commune à l'ensemble des acteurs, quel que soit leurs appartenances professionnelles, politiques, ou autres. Plus les acteurs acceptent de considérer un espace géographique, en l'occurrence une région même administrative, comme une institution à laquelle ils peuvent adhérer, plus la construction territoriale devient envisageable. De la sorte, les proximités institutionnelles verticales se transforment en une proximité organisée horizontale, inscrite spatialement. Cette convergence contribue à son tour à envisager la proximité spatiale autrement, à relativiser la notion de distance. Les notions de proximité *recherchée* et *subie* d'André TORRE, nous paraissent très significatives dans ce sens. Lorsqu'un espace commence à être considéré comme l'institution d'appartenance commune, la distance devient de plus en plus relative, puisque les acteurs cherchent eux-mêmes à se rapprocher et à rapprocher leurs registres d'action. Il devient dès lors possible d'envisager la proximité spatiale elle-même sous l'angle de l'approche constructiviste. Au lieu de la subir comme une donnée physique mesurée en termes de distance, elle est plutôt recherchée et construite, même sur des échelles où la construction territoriale semble difficile, en l'occurrence celles des régions. Lorsqu'elle est recherchée sous l'impulsion de la proximité organisée horizontale, la proximité spatiale devient source de coordination et de coopération. Par contre, lorsqu'elle est subie, elle ne signifie nullement la mise en relation systématique des acteurs, et encore moins l'action collective. C'est le cas de la région Fès Meknès qui n'est pas encore acceptée comme une éventuelle institution d'appartenance, par ses acteurs. C'est ce qui explique d'ailleurs la manifestation de couches territoriales infrarégionales, notamment les territoires fonctionnels, et la tendance à privilégier des échelles territoriales petites et intermédiaires. La résistance à l'idée de construire et d'appartenir à une région tient à la difficulté de l'envisager comme une institution d'appartenance commune à l'ensemble des acteurs.

Sur un autre plan, nous avons observé une forte incidence de la multiplicité des schémas institutionnels propres aux acteurs, en ce sens qu'ils rendent difficile l'émergence d'un collectif qui fonctionne selon des règles qui lui sont propres. Ce constat concerne particulièrement les deux acteurs les plus concernés par la gestion locale actuellement, l'Etat et les élus. Pour ces deux acteurs, l'action est encadrée par des règles et des référentiels, dans lesquels ni les uns, ni les autres ne se retrouvent, et qui entravent souvent l'émergence de projets communs. Entre les services extérieurs de l'Etat eux-mêmes, les schémas institutionnels ne sont pas les mêmes. La mise en place, par exemple, de structures de santé ou d'éducation est régie par des cartes sectorielles, elles-mêmes conçues selon des standards sectoriels nationaux. Toute proposition et tout projet qui émanent des autres acteurs sont projetées sur lesdites cartes pour être retenus ou rejetés. La planification, lorsqu'elle existe, reste souvent exclusive à un acteur unique, celui qui est concerné par une problématique, un domaine de compétences ou un champ d'action. Les autres acteurs ne sont que rarement sollicités comme partenaires appelés à agir, aussi bien au niveau de la définition des problématiques à résoudre, que des solutions à adopter. D'ailleurs, la pratique de la contractualisation se limite à définir les apports des uns et des autres, le plus souvent en termes de contributions financières ou de moyens. C'est une contractualisation qui ne va pas au-delà d'une sollicitation de moyens.

Pour mieux comprendre en profondeur cette forte fragmentation qui caractérise la configuration d'acteurs de la région et son mode de gouvernance, et surtout chercher les possibilités de l'action collective, nous nous sommes intéressés au processus de traduction tel qu'il a été développé par la théorie de l'acteur réseau.

2.2 Le processus de traduction : la construction territoriale envisagée comme dispositif d'intéressement

Rappelons d'abord, que la notion de traduction a été mobilisée pour expliquer toute forme de construction basée sur l'action collective. Son importance dans la théorie de la traduction, c'est qu'elle permet de spécifier la notion même de réseau chez B. LATOUR et M. CALLIN. Il ne s'agit pas d'un réseau social, d'une mise en relation, mais d'un collectif ou tout échange engendre une transformation. Toute forme de construction résulte d'une série de traductions, de transformations qui émanent de différents acteurs. Or, dans le cas de la région Fès Meknès, l'isolement des acteurs et l'existence de différents schémas institutionnels qui n'intègrent que de manière limitée la dimension spatiale, les empêchent de traduire et de transformer les

énoncés des uns et des autres. Ces énoncés peuvent être des problématiques territoriales, des actions, des projets, des propositions, etc. Chaque acteur s'engage dans un processus dont-il est le seul propriétaire et ne fait appel aux autres acteurs que de manière ponctuelle, et en fonction de ses propres besoins. Une stratégie, un programme, un projet, une action, sont souvent le fruit de réflexions et d'actions unilatérales. Il n'existe pas de transformations importantes par rapport aux propositions initiales d'un acteur et qui représentent autant d'enrichissements et une capitalisation des savoir-faire et des expériences des autres acteurs.

Ce qui est marquant, c'est que les obstacles à la coopération, les registres d'action et les stratégies relationnelles que nous avons présenté, font émerger un comportement qui va à l'encontre de l'action collective, celui de vouloir s'approprier de manière unilatérale les réalisations sur un territoire, au point de chercher à exclure volontairement les autres acteurs de toute étape de conception ou de mise en œuvre. Dans bien des cas, la problématisation n'est l'œuvre que d'un seul acteur. Elle est même parfois ignorée, conduisant à concevoir des solutions qui ne répondent aucunement aux problématiques territoriales, complexes par leur nature. Même lorsqu'un acteur procède, en fonction de ses moyens et par rapport à ses propres besoins, à définir une problématique, nous avons constaté qu'il ne communique pas ou peu sur ce sujet. Le cloisonnement et le manque de confiance se trouvent plus amplifiés. Or, la coordination et la coopération entre acteurs ne se décrètent pas, elles se construisent et ce, dès la phase de problématisation. Dans le domaine social, par exemple, on procède annuellement à des recensements débouchant sur l'élaboration de cartes de précarité pour chaque Préfecture et Province de la région, dans le cadre de l'INDH. Or, nous avons constaté lors d'une réunion, que les responsables chargés de l'élaboration des dites cartes, ne mettaient pas le même contenu derrière les intitulés des catégories cibles (femmes en situation difficile, enfants et jeunes en situation de rue...). Pourtant, des statistiques régionales consolidées sont élaborées à partir des données communiquées par l'ensemble des provinces et préfectures, d'autant plus que ces statistiques sont censées être à la base des projets et actions de lutte contre la précarité au niveau de la région. Notons qu'il y avait des tentatives intéressantes pour instaurer un schéma institutionnel innovant et partagé entre plusieurs acteurs, en dehors des schémas qui leurs sont propres. L'une de ces tentatives consistait à créer des pôles (économique, social...) disposant de leurs propres organes de gouvernance qui devaient se réunir constamment pour échanger et essayer de créer des possibilités d'action collective. Ces pôles auraient pu devenir de véritables plates formes d'expérimentation de la construction territoriale.

La phase d'intéressement est également mal appréhendée par les acteurs de la région. Non seulement les intérêts des uns et des autres sont ignorés, mais la légitimité de certains acteurs est loin d'être reconnue. C'est particulièrement les cas des élus et des associations. Pour tous les autres acteurs de la région, il est « encore tôt » de les impliquer dans la gestion de la chose locale, et encore moins dans le développement des territoires. Pour les premiers, on évoque souvent le manque de compétences et la forte politisation, alors que les seconds sont taxés d'opportunisme. Notre objectif n'est pas de porter un jugement de valeur sur les acteurs, mais de mettre à l'évidence une position sévèrement négative vis-à-vis de deux acteurs importants, qui entrave toute tentative sérieuse d'action collective, et encore plus, de construction régionale.

Concernant la troisième étape, celle de l'enrôlement, il est difficile devant le cloisonnement des acteurs et l'entassement des schémas institutionnels, d'observer une définition et une répartition des rôles. Ceci est d'autant plus vrai que l'enrôlement doit commencer dès la phase de problématisation, par l'identification des acteurs pouvant être impliqués et des rôles qu'ils seront appelés à jouer, chose que nous n'avons observés que rarement. Par ailleurs, les acteurs ont une conception très restrictive de l'enrôlement, en le limitant à un apport de moyens. Un acteur peut être impliqué, non pas parce qu'il a des connaissances ou des compétences qui peuvent être partagées et mobilisées, mais parce qu'il pourra combler un manque de moyens, le plus souvent financiers et matériels. La quasi-totalité des conventions que nous avons examinées, traduit ce type d'enrôlement.

Pour ce qui est de la phase de mobilisation des alliées, et outre le problème de légitimité, certains acteurs se trouvent confrontés à un autre problème, celui de leur représentativité. Nous n'avons pas pu relever de porte-parole sur lequel il existe un consensus qui lui confère cette qualité. Du coup, les réseaux d'acteurs n'arrivent pas à s'étendre aux groupes initiaux. C'est le cas du tissu associatif, pour lequel la forte concurrence que nous avons observée entre les associations en quête de légitimité et de notoriété, entravent considérablement l'émergence de porte-parole représentatif et accepté comme interlocuteur unique.

Devant une telle situation, et par rapport à la théorie de l'acteur réseau, la construction territoriale peut être pensée elle-même, comme un dispositif d'intéressement. C'est en même temps le résultat, et l'élément qui va donner naissance à ce collectif que nous désignons par « configuration d'acteurs ». Pour sa part, c'est cette configuration qui va supporter et accompagner la construction territoriale en la traduisant, en en tenant compte des intérêts et

enjeux de l'ensemble des acteurs. Les territoires de l'Etat ne sont pas ceux des élus, et encore moins ceux des acteurs économiques. Mais un projet de construction territoriale initial, subira des traductions et des transformations qui traduisent les intérêts des uns et des autres, et qui peuvent faire émerger un territoire commun pour tous ces acteurs, car il devient leur centre d'intérêts. Pour pouvoir aller dans ce sens, il faudra déployer une véritable ingénierie consistant à choisir et mettre en place les dispositifs les plus appropriés pour enclencher une dynamique de mise en relation dans le cadre d'une configuration d'acteurs qui favorise la construction de la région.

3. La reconfiguration des modes d'organisation et d'action des acteurs : Quelques pistes de réflexion

Les acteurs territoriaux doivent intérioriser l'idée que la région Fès Meknès est une région jeune, et qu'en dépit de l'éloignement du centre des périphéries, des différences ethniques, sociales et culturelles, la construction d'une identité commune et de l'appartenance à la région sont envisageables. Tout dépend des conditions susceptibles de faire émerger une configuration d'acteurs qui se respectent, qui se font confiance, et qui acceptent de partager leurs connaissances et leurs ressources pour construire d'autres ressources spécifiques à la région. Trois notions nous semblent importantes dans ce sens, *les territoires actionnables*, *la gouvernance par contrats*, et *l'intelligence territoriale*.

3.1 Les territoires actionnables : des interfaces intermédiaires de construction territoriale

Nous avons déjà précisé que la notion de territoire actionnable a été mobilisée par Marc Piraux, Eduardo Chia et Michel Dulcire à l'occasion de l'étude, dans deux régions françaises, des pratiques de développement dans les espaces ruraux suite à la prise en compte par les acteurs locaux, de la Loi d'Orientation Agricole française de 1999. A notre sens, il sera d'abord judicieux de définir des territoires d'action, non pas par rapport à des registres d'action propres à chaque acteur, mais plutôt à des problématiques territoriales. Il peut s'agir d'un ou plusieurs quartiers dans lesquels on s'intéresse à la gestion des incivilités, d'une ou plusieurs villes dans lesquelles on s'intéresse aux problématiques de connectivité et d'accessibilité, ou d'autres espaces dont le périmètre d'action sera déterminé en fonction de problématiques précises et bien identifiées à résoudre. Ces territoires peuvent être intéressants pour la construction territoriale, à plusieurs égards.

Sur un premier plan, ils permettent d'identifier les acteurs concernés et qui seront mobilisés sur une échelle territoriale plus réduite. Pour des échelons plus importantes, tel le cas de la région, les problématiques sont tellement diversifiées, spécifiques et complexes, qu'elles peuvent rendre difficile l'adhésion de certains acteurs à la résolution de problèmes qui ne les concernent pas directement, ou à des solutions qui n'auront pas un impact direct sur eux. Un acteur directement touché par un problème sera plus disposé à libérer son potentiel créatif. De la sorte, la région ne sera pas en elle-même un territoire d'action, mais construite à partir d'un ensemble de territoires actionnables à périmètre réduit, définis sur la base de situations de gestion. Chacune de ces situations donnera lieu à des projets et actions dans lesquels la région doit être omniprésente. Sur un autre plan, dans les réseaux d'acteurs à étendue limitée, la mobilisation, la production et le transfert des connaissances, seront probablement meilleurs que sur des réseaux plus étendus. Les territoires actionnables permettent de mieux définir des problématiques, de mieux prendre en compte les intérêts des acteurs impliqués, car faisant déjà partie du problème à résoudre et de la solution à adopter. Ils permettent donc de mieux gérer le processus de traduction, de manière à donner lieu à des configurations d'acteurs où la coopération devient la règle. Par ailleurs, ces territoires permettront progressivement de faire accepter aux acteurs, même ceux qui sont cernés par les découpages administratifs, d'agir sur des territoires dont les limites sont définies plutôt par la nature des problèmes à résoudre. Les territoires actionnables permettent de redéfinir les périmètres d'action sur des espaces différents, à la fois des territoires administratifs et des territoires fonctionnels. La multiplication de ce type de territoires conduira, in fine, à l'émergence de plusieurs réseaux d'acteurs à étendue limitée, qui se mettront eux-mêmes en relation pour déboucher sur un réseau de réseaux, donc une configuration d'acteurs plus étendue, dynamique et animée par l'action collective et la coopération.

3.2 La gouvernance par projets

Nous avons déjà évoqué le déficit de gouvernance territoriale au niveau de la région Fès Meknès, notamment l'isolement des acteurs qui opèrent dans des systèmes quasi-fermés, avec des règles de fonctionnement et des registres d'action différents. Sur le plan pratique, cela se traduit par la quasi-absence de procédés et de modes d'action qui relèvent de la co-production et de la construction territoriale. On assiste ainsi à la dispersion des énergies au détriment d'une vision commune susceptible de doter le territoire, même dans sa conception administrative, d'une vocation claire et annoncée. Ceci explique, d'ailleurs, pourquoi les

orientations dites stratégiques dans certains programmes de développement, sont plutôt d'ordre général, valables pour tout territoire. Elles concernent particulièrement, l'aménagement territorial, l'animation socio-culturelle et sportive, et avec un degré moindre, l'encouragement des investissements.

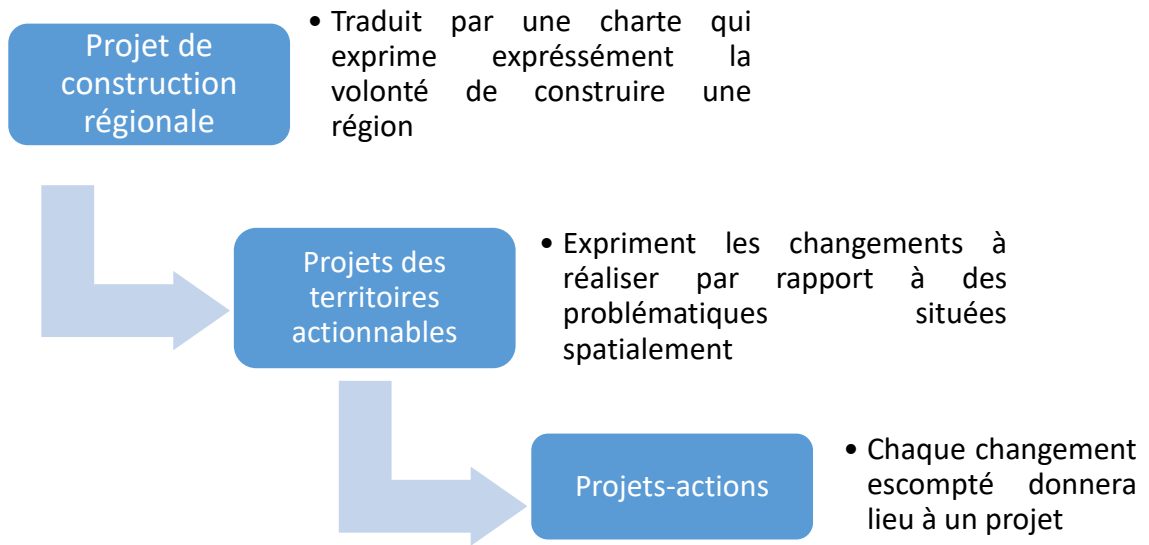
Dans le cas de la région Fès Meknès, la configuration d'acteurs en place est tellement fragmentée qu'il est difficile de prétendre à un quelconque sentiment d'appartenance à la région. Concrètement, il faudra repenser les modes d'organisation des acteurs, de manière à favoriser la mise en relation autour de catalyseurs permettant de fédérer l'ensemble des efforts, et de créer l'appartenance à la région. Ces catalyseurs se résument dans la notion de projet qui devient un mode de gouvernance territoriale. De manière plus explicite, la gouvernance par projets consiste à faire adhérer les territoires et les acteurs territoriaux au paradigme de projet, à trois niveaux, la région, les territoires actionnables et les changements escomptés au niveau de ces territoires (Figure 15). Concernant le premier niveau, Il s'agit d'annoncer de manière explicite la volonté de construire la région et l'engagement des acteurs à ce sujet. Concrètement, cela peut se traduire par l'élaboration d'une charte régionale, ou d'une sorte de contrat politique, par exemple. Bien qu'à ce niveau l'engagement est plutôt moral, l'élaboration d'une telle charte permet de s'inscrire dans une démarche de mise en réseau, et de redéfinir les liens entre l'ensemble des acteurs par rapport à un projet collectif. Elle permet, également, d'engager la réflexion sur la vocation stratégique de la région à construire, de la positionner par rapport à d'autres régions, de lui donner une certaine « étiquette », une identité par rapport à laquelle les acteurs se reconnaissent. En l'absence d'une vision à long terme, on risque de se retrouver, comme nous l'avons déjà évoqué, avec un listing de programmes et de projets sans ligne fédératrice, et sans aptitude à créer un lien spécifique avec l'espace. La charte ne représente pas un programme d'actions, mais une réflexion globale sur l'évolution et le devenir de la région. C'est un texte de référence ayant comme objectif principal de donner un cadre, une ambition partagée et surtout une cohérence globale à l'action territoriale.

Le deuxième niveau, celui des territoires actionnables, consiste à définir des problématiques territoriales situées spatialement. Chaque territoire actionnable sera envisagé comme un projet à travers lequel un ensemble de changements sont prévus en réponse à une ou plusieurs problématiques définies de manière concertée. Les territoires actionnables ne sont pas des territoires à construire, mais plutôt des interfaces intermédiaires qui permettent de donner à la

région le statut d'acteur qui ne lui est pas reconnu aujourd'hui. Ils permettent de réussir progressivement l'ancrage territorial de la région dans les cartes mentales des acteurs, et de relativiser les notions de distance et d'échelle territoriale auxquelles les autres acteurs accordent une importance particulière en les réduisant à un dimensionnement plus petit que l'espace régional. De la sorte, la proximité géographique devient envisageable, puisqu'elle est « provoquée » sur des territoires d'action où la région « se déplace » constamment, pour se rapprocher des autres acteurs et créer chez eux l'appartenance. A ce niveau, il n'est pas sans importance de faire trois remarques importantes pour le processus de construction régionale. La première est que la région ne doit pas être confondue avec le conseil régional. C'est un acteur différent et indépendant auquel on cherche un positionnement, et dont la révélation est l'affaire de tous les autres acteurs, d'où l'importance du premier type de projets, celui de la construction de la région, et de la charte régionale. La deuxième qui va dans le même sens, est la création d'un mécanisme de financement de type, fonds régional, pour concrétiser les projets et actions qui seront mis en œuvre dans les territoires actionnables. En effet, ce n'est pas le conseil régional à lui seul qui est concerné, mais l'ensemble des acteurs de la région, notamment les autres collectivités territoriales infrarégionales. D'ailleurs l'identification de territoires actionnables et la mise en place d'un fonds régional comme support de financement, permettront de mettre les jalons d'un schéma institutionnel propre à la région, mais partagé, qui réduit l'enfermement des acteurs dans leurs propres règles de fonctionnement, qui favorise l'action collective et qui devient source de solidarités. La troisième remarque est qu'il sera nécessaire de revisiter les textes juridiques qui régissent les collectivités territoriales, particulièrement la question des compétences dévolues à chacune d'elles, pour leur permettre de contribuer dans un fonds commun et d'agir sur des territoires d'action qui peuvent être à cheval par rapport à leur ressort territorial.

Le troisième niveau correspond aux changements escomptés dans les territoires actionnables. Chaque changement visé constituera la plus petite unité de contractualisation et donnera lieu à un projet-action.

Figure 15. Gouvernance par projets



Pour garantir plus de transparence et d'engagement, les objectifs annoncés, les projets prévus, les actions à entreprendre, les échéances arrêtées, ainsi que l'état d'avancement doivent être rendus publics.

3.3 Construire un « territoire intelligent »

Force est de constater qu'au niveau de nos régions, ce sont les mêmes problèmes qu'on évoque et les mêmes discours qui reviennent. N'est-il pas devenu monnaie courante que d'évoquer la faiblesse des ressources pour légitimer l'inaction ? La construction territoriale conduit à changer l'angle d'analyse. Il ne s'agit pas de se focaliser sur les dispositifs qui permettront d'accroître les ressources financières, notamment ceux qui renvoient aux débats sur la fiscalité locale, bien que nécessaires, il s'agit plutôt de se poser la question sur les processus qui permettront de construire un socle de compétences, d'expériences et d'expertises propres à un territoire. A travers ces acteurs, c'est finalement, le territoire qui devient apprenant et innovateur. Il deviendra vivant, un « territoire intelligent » capable de dépasser la reproduction pure et simple de modèles conçus pour d'autres territoires, de sortir des impasses de financement, pour adopter une trajectoire et des modes d'action, uniques dans leur genre.

L'intelligence territoriale, que nous évoquons, n'est pas exclusivement économique, mais également politique, sociale, donc multidimensionnelle. Elle renvoie à une certaine « conduite intelligente » du territoire. Or, qu'est ce qui permet de qualifier une conduite de territoire

d'intelligente ? A notre sens c'est, essentiellement la mise en place d'un système d'information territorial. Un tel système se compose de tout dispositif destiné à produire de l'information pour tel ou tel acteur. Il peut s'agir d'observatoires, de centres d'études, de structures de veilles, de publications, etc. Les sources d'information ne manquent pas, certes, mais l'existence de dispositifs structurés, organisés voire institutionnalisés, comme plateformes de partage, permettra d'augmenter la capacité du territoire à collecter, stocker, traiter et restituer l'information à temps réel et à moindre coût pour répondre aux besoins des différents acteurs. Dans bien des cas, des projets sont programmés par certains acteurs dans un domaine donné, sans qu'ils ne soient informés sur les réalisations des autres acteurs dans ce même domaine. Dans le domaine social et en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité, il n'existe aucune base de données partagée entre les acteurs de la région Fès Meknès, sur les structures d'accueil et sur les projets réalisés dans ce sens. Un effort énorme est réalisé sans aucune mutualisation. En tant que stratégie, l'intelligence territoriale permettra de construire une région connectée, où les acteurs se trouvent liés les uns aux autres dans un vaste réseau d'informations. Ce partage permettra également une meilleure coordination, donc une gouvernance plus intelligente des ressources et des initiatives, dans la mesure où les acteurs partagent leurs projets et leurs actions. Ce partage améliore, non seulement l'efficacité de l'action publique, puisqu'il permet la mutualisation et les économies externes, mais l'innovation. Rendre un territoire « intelligent », c'est désenclaver à travers le partage d'informations.

Conclusion du chapitre 5

Les conclusions et les résultats obtenus, principalement à travers les techniques d'analyse de contenu, nous ont permis de confirmer deux de nos hypothèses de départ. En effet, il s'est avéré que la région Fès Meknès n'est pas un construit social. Sous l'angle de l'approche constructiviste, elle ne représente pas un territoire tel que nous l'avons conçu. Ni l'appartenance, ni l'appropriation n'ont été observés chez les acteurs rencontrés. Plus encore, elle n'est même pas reconnue, en tant que collectivité territoriale, comme périmètre susceptible d'assurer l'efficacité de l'action, ou comme projet de territoire à construire, pouvant mobiliser l'ensemble des acteurs. Ce constat se trouve étroitement lié à la configuration d'acteurs, tellement fragmentée, qu'elle ne permet pas de créer ce sentiment d'appartenance, cette appropriation de la région par ces acteurs, qui permettront finalement de la transformer d'un espace régional, d'une région administrative, en une région construite. Nous avons pu observer, également, que cette fragmentation conduit à une gestion « morcelée » qui ne permet pas la mutualisation des moyens, le partage des informations et des savoirs. Or, dans un tel schéma, il est difficile de prétendre à la construction de ressources spécifiques. D'ailleurs les ressources les plus sollicitées et les plus mobilisées par les acteurs sont, pour l'essentiel, des ressources à caractère financier, qui représentent des ressources génériques susceptibles d'être captées, et qui le sont d'ailleurs par les trois régions les plus dynamiques du Maroc. Les autres ressources génériques, comme la main d'œuvre ou la ressource humaine de manière globale, sont très faiblement activées, faute de projets structurants à même de créer un bassin d'emploi. Par contre, nous n'avons pu confirmer l'hypothèse selon laquelle les territoires construits disposent d'un potentiel de développement plus important que les territoires administratifs, puisque toutes les régions du Maroc sont des régions jeunes. Bien que nous ayons souligné que dans les trois régions qui contribuent le plus dans le PIB national, il est probable que cette dynamique soit due à cette « atmosphère d'affaires » favorable, qui stabilise les acteurs de ces régions, car bénéficiant d'un ensemble d'externalités qu'ils arrivent à activer (relations de confiance, carnets d'adresse, opportunités d'affaires...). Or ces externalités représentent bien des ressources spécifiques générées par les configurations d'acteurs en place.

CONCLUSION GENERALE

Dans un contexte de demandes sociales de plus en plus fortes, de raréfaction des ressources, et de mondialisation, les enjeux de développement interpellent de plus en plus des registres d'action différents. Plus particulièrement, le territoire marque un retour remarquable dans ce sens. Paradoxalement, et en dépit des discours, voire même des recherches qui annonçaient la fin des territoires, ces derniers se présentent plutôt comme plates formes d'un développement endogène, se référant à la multiplicité des acteurs et leur mise en relation dans des logiques de coopération et d'intéressement.

Le territoire revient au-devant de la scène, mais avec une nouvelle posture, celle d'un construit social. Dans cette approche, le territoire est différent des notions d'espace, de milieu et encore plus des territoires issus des découpages administratifs. C'est le produit de relations spécifiques entre les acteurs et entre eux et leur espace. Un espace qui développe progressivement une identité qui lui est propre et qui devient celle des acteurs, un espace qui se transforme en territoire. Ce dernier est devenu une notion centrale aussi bien pour les sciences économiques que pour les sciences de gestion. En science économique, le territoire n'a été abordé que de manière très marginale, en mobilisant surtout les notions de distance et d'effets externes. La science économique a d'ailleurs été, pendant longtemps, qualifiée d'a-territoriale. Plus récemment les recherches sur la notion de proximité ont donné une autre allure à la dimension spatiale et territoriale de la science économique. L'approche territoriale a constitué particulièrement l'apanage de ce qu'on peut qualifier comme étant une nouvelle économie de développement. En effet, la notion de développement a été, pendant longtemps, traitée sous l'angle de deux principales approches, auxquelles nous pouvons ajouter une troisième, à savoir, l'approche libérale, l'approche structuraliste, et l'approche institutionnelle. Or, les résultats controversés obtenus suite à l'adoption et mise en œuvre de politiques de développement s'appuyant sur ces approches, particulièrement les deux premières, ont conduit à une remise en cause de la notion de développement qui semblait arriver à sa fin. Or, il s'agissait plutôt d'une crise d'approches, qui ne pouvaient plus ignorer les inégalités territoriales qui se creusent de plus en plus, ni continuer à s'appuyer sur des modèles de développement « clés en main », qui ont démontré leur échec. Ceci est d'autant plus vrai que certains territoires ont constitué l'exception en se démarquant économiquement, dans un contexte de crise. En sciences de gestion, l'introduction du territoire est plus récente. Il a été mobilisé dans deux grandes trajectoires de recherche. D'une part les travaux qui se sont intéressés au territoire comme levier de gestion. C'est le cas des recherches sur les

situations de gestion, et sur la notion de proximité comme principale explication des modes de gestion des PME. D'autre part, celles ayant traité le territoire comme objet de gestion, et qui se sont focalisées sur les questions liées à la gouvernance.

Pour notre part, nous adhérons à la position de certains auteurs qui considèrent que les territoires ne sont riches ou pauvres, que dans la mesure où ils sont issus d'un processus de construction. Il s'agit de la construction d'un réseau d'acteurs qui trouvent intérêt à se mettre en relation, et surtout à la pérenniser dans la durée et par rapport à un espace donné (empreinte territoriale), mais également construction de ressources comme produit du jeu des acteurs, et qui relèvent, pour l'essentiel, de l'économie des connaissances.

Le caractère construit d'un territoire, conditionne largement son potentiel de développement. Or, un territoire ne peut être construit que si ces acteurs arrivent, non seulement à activer ses ressources latentes, mais surtout à construire une histoire commune et une mémoire collective avec une empreinte territoriale profonde. De cette conception du territoire découle une territorialité active par opposition à une territorialité passive comme stratégie de contrôle de l'espace. C'est donc dire la capacité de valoriser le plus vaste ensemble possible de ressources et d'acteurs à travers des stratégies d'endogénéisation visant à la création d'avantages différentiels.

Au-delà donc d'un simple transfert de compétences entre Etat et autres acteurs (décentralisation-déconcentration), d'une déclinaison de l'action publique au niveau territorial (politiques publiques territorialisables), voire même d'une implication poussée en amont, des acteurs locaux, dans la conception des politiques publiques (politiques publiques territoriales), la construction territoriale conduit à reformuler et repenser la finalité du développement. Il s'agit d'imprégner l'approche constructiviste comme condition sinequanon du développement. Développer un territoire, c'est d'abord le construire. Une telle approche nécessite de repositionner le rôle des acteurs, et à interroger fortement les modes de gouvernance, les configurations de pouvoir, les formes de coordination, etc. il existe une relation étroite entre ces modes d'organisation et de mise en relation, que nous désignons par configurations d'acteurs, et les processus de construction et de développement des territoires. Certaines configurations favorisent la construction territoriale, contrairement à d'autres, de par leur capacité à produire des ressources spécifiques issues de l'action collective. Ces ressources procurent au territoire, non pas des avantages compétitifs qui le font entrer dans une concurrence risquée, mais des avantages différentiels qui le démarquent par rapport aux

autres territoires. De la sorte, le potentiel de développement d'un territoire devient plus important. La théorie de l'acteur-réseau permet d'apporter un éclairage important dans ce sens. Elle considère que toute forme de construction ne peut être que le résultat d'un collectif, constitué d'humains et de non humains, ou les propositions et les apports des acteurs représentent autant de transformations, d'enrichissements et de traductions. Appliquée à notre recherche, elle signifie que la transformation de l'espace en territoire, est le résultat d'une configuration d'acteurs animée par des relations de coopération qui arrivent, en agissant ensemble, à créer une identité commune et un modèle de développement, spécifiques. Pour confirmer ou infirmer nos hypothèses et nos propositions, nous avons choisi de travailler sur la région Fès Meknès, vu le potentiel de relations qu'elle offre, et qui nous a permis d'aller à la rencontre des acteurs de la région et de les observer en action.

Notre stratégie de recherche consistait à mobiliser l'approche qualitative, à travers l'analyse du contenu des entretiens effectués avec différents acteurs et l'observation de leurs comportements au cours de réunions et de séances de travail. Pour ce, nous avons construit un protocole d'analyse consistant, entre autres, à identifier et analyser les thématiques, les co-occurrences, les styles et les mots clés les plus utilisés par les locuteurs. L'analyse a montré que la région est loin d'être un construit, et qu'elle représente plutôt un ensemble de trois principales couches territoriales, les territoires administratifs qui représentent les collectivités territoriales, les territoires fonctionnels qui représentent plutôt des champs d'action propres à chaque acteur, et des territoires en déconstruction, comme c'est le cas de certaines villes, notamment la ville de Fès qui représente le chef-lieu de la région. Cette mosaïque territoriale trouve son explication dans la configuration d'acteurs en place. Il s'agit d'une configuration très fragmentée, avec une tendance à la centralité de certains acteurs, la forte marginalisation, voire la non reconnaissance d'autres acteurs. Les relations qui l'animent relèvent d'un utilitarisme qui fait référence à des intérêts catégoriels qui se réfèrent eux même à des conceptions très restrictives des notions de proximité, de ressources, et du rôle de l'espace. Ce type de configuration produit lui-même un type particulier de gouvernance, qui ne favorise guère la construction territoriale. Une gouvernance morcelée, qui s'adosse à des schémas institutionnels différents, propres à chaque acteur, et qui se caractérise par une forte dichotomie entre les différents types de proximité. Pour chercher des explications plus profondes à cette situation, nous avons mobilisé encore une fois la théorie de l'acteur-réseau, en se focalisant sur le processus de traduction qui caractérise les relations entre les acteurs de la région. Or, il s'est avéré que ni la phase de problématisation, ni celles d'enrôlement,

d'intéressement ou de mobilisation des alliés, ne sont gérés de manière à enclencher l'action collective et la coopération. La capacité des acteurs à construire des ressources spécifiques, et donc d'augmenter le potentiel de développement de la région est faible. Il faudra donc repenser les modes d'organisation des acteurs de la région, dans la perspective d'enclencher un processus de traduction à même de faire émerger une configuration d'acteurs qui favorise la construction territoriale. Trois notions nous semblent intéressantes dans ce sens, à savoir, les territoires actionnables, la gouvernance par contrats et l'intelligence territoriale. La première notion permet de définir des périmètres d'action maîtrisables, en fonction de problématiques territoriales à résoudre et qui peuvent constituer des plates formes intermédiaires de construction territoriale. La deuxième instaure un dispositif de contractualisation qui affiche la volonté de construire la région et mobilise les acteurs autour de projets et actions partagés, avec un engagement moral mais également juridique. La troisième renvoie à la capacité d'un territoire à devenir un territoire apprenant, capable de capitaliser les expériences et les connaissances des acteurs, pour en produire d'autres. En tout état de cause, la construction territoriale constitue un champ de recherche qui mène à repenser les formes de gouvernance, d'organisation et de financement de l'action publique, mais qui nécessite le déploiement d'un ensemble de dispositifs pour devenir un véritable modèle de développement.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Benoit Antheaume et Frédéric Giraut (Dir.), « Le territoire est mort Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement », IRD Éditions. Paris, 2005, PP 384.
- Claude Courlet. Territoire et développement économique au Maroc : le cas des systèmes productifs localisés, L'harmattan, 2006, PP 162
- Laurence Bardin, L'analyse de contenu, Presses Universitaires de France, 2ème édition « Quadrige », Octobre 2013, PP 320
- Laurence Bherer, Jean-pierre Collin, Eric Kerrouche, et Jacques Palard, Jeux d'échelle et de transformation de l'Etat : le gouvernement des territoires au Québec et en France, Les presses de l'université Laval, 2005, PP 527
- Lionel Dany. Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. Chapitre 3 de l'ouvrage collectif « les représentations sociales. Théories, méthodes et applications » coordonné par Grégory. Lo Monaco, Sylvain Delouée et Patrick Rateau. De Boeck supérieur. 2016
- Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, Sociologie de la traduction. Textes fondateurs, Presses des Mines, 2006. PP 304.
- Marc-Urbain Proulx. Territoires et développement : la richesse du Québec. Presses de l'Université du Québec. 2011. PP 444, P 331.
- Masahisa Fujita, Jacques-François Thisse, Economies des villes et de la localisation, De Boeck, 2003. PP 560.
- Michel Crozier, Erhard Friedberg « L'Acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective ». Première parution en 1977, dans la collection "Sociologie politique", dernière édition du 10 avril 2014, Editeur Points, PP 512.
- Paul Cary et André Joyal (Dir.), Penser les territoires, Presses de l'Université du Québec, 2010, PP 342
- Thomas Gay. L'indispensable de la sociologie, 2ème édition, Studyrama, 2010, PP 190
- Walsh Isabelle, Renaud Alexandre, « La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information », Management & Avenir, 9/2010 (n° 39), p. 283-302

Articles parus dans des revues scientifiques ou des ouvrages collectifs

- Abdelhamid Héni, « Etre notable au Maghreb ». Dynamiques des configurations notabiliaires. Introduction, Maisonneuve et Larose, 2004, P 11-37.
- Alain Rallet, André Torre. Proximité et localisation. Economie rurale. 2004, PP 25-41, P27.
- Bailly Antoine S. Objectivité ou subjectivité en science régionale ? In : Espace géographique, tome 26, n°2, 1997. pp. 149-152.
- Becattini G. (1992), « Le district marshallien : une notion socio-économique » in. G. Benko et A. Lipietz, (dir.) Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, Presses universitaires de France, p. 35-55.
- Bernard Pecqueur, « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud ». in : « Le territoire est mort Vive les territoires! Une (re)fabrication au nom du développement », Benoit Antheaume et Frédéric Giraut (Dir.), IRD Éditions. Paris, 2005. PP 295-316.

- Cécile AYERBE et Audrey MISSONIER, Validité interne et validité externe de l'étude de cas : principes et mise en œuvre pour un renforcement mutuel, *Finance Contrôle Stratégie – Volume 10, n° 2, juin 2007*, p. 37 – 62.
- Claude Raffestin. Territorialité : Concept ou paradigme de la géographie sociale ? *Géographica Helvetica*. 1986 N°2. P 91-96.
- Crevoisier Olivier. Dynamique industrielle et dynamique régionale : l'articulation par les milieux innovateurs. In: *Revue d'économie industrielle*, vol. 70, 4e trimestre 1994. pp. 33-48.
- Denise St. Cyr Tribble et Line Saintonge de l'Université de Sherbrooke. Réalité, subjectivité et crédibilité en recherche qualitative. Quelques questionnements. *Recherche qualitative*, vol 20. 1999. PP 113-125
- Di Méo Guy. De l'espace subjectif à l'espace objectif. In: *Espace géographique*. Tomme 19-20, n°4, 1990. P 359-373.
- Di Méo Guy. Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie. In: *Annales de Géographie*, t. 94, n°526, 1985. pp. 661-689.
- Dufumier Marc. Joseph E. Stiglitz, La grande désillusion. In : *Tiers-Monde*, tome 43, n°170, 2002. Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud. pp. 465-467.
- Duvoux Nicolas, « Configuration », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 52-54.
- Éric Guichard. Les réseaux sociaux : un regard critique. In *MASHS 2012*, vol. RNTI-SHS, pp.111-128
- Fabrice RIPOLL, Vincent VESCHAMBRE, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in Benoît CURSENTE, Mireille MOUSNIER (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, PUR (coll. Histoire), 2005, p. 271-291.
- Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*. n°6 et 7 – 1er et 2e semestres 2005. P51-74.
- Hadjou Lamara, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires*, Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009, P7-8.
- Héloïse Nez. « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris ». Paru dans *Sociologie*, N°4, vol. 2, 2011. PP 387-404
- Hervé Dumez, Qu'est-ce que la recherche qualitative ? *Le Libellio d'Aegis*, 2011, 7 (4 - Hiver), pp.47-58. P 48.
- Jacques-François THISSE. L'oubli de l'espace dans la pensée économique. *Revue Région et Développement* n°6, L'Harmattan, Paris, 13-39, 1997
- Jacques-François Thisse, Suzanne Scotchmer. Les implications de l'espace pour la concurrence. *Revue économique*. 1993 (N° 44). PP 653-670.
- Jacques Girin. « L'analyse empirique des situations de gestion : Eléments de théorie et de méthode ». Paru dans Martinet et al. *Épistémologies et sciences de gestion*, *Economica*, 1990, PP.141- 182.
- Jean-Benoît Zimmermann, « Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion* 2008/4 (n° 184), p. 105-118.
- Jean Bruno, « Le développement territorial durable ; une nouvelle approche de développement rural » dans *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, UFPR, Curitiba (Brésil). Acceptée à paraître en 2015. P 115-127. P 116.

- Jean-Claude Daumas, « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », *Revue économique* 2007/1 (Vol. 58), PP 131-152.
- Jean-Claude Perrin. Pour une révision de la science régionale. L'approche par les milieux, *Revue canadienne des sciences régionales*, XV:2 (été 1992), PP 155-197.
- Jean Pierre Gaudin. L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales. *Revue européenne des sciences sociales*, 2001, PP 7-14.
- Joséphine Mukamurera, France Lacourse, Yves Couturier. Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives-Vol. 26*, 2006, pp. 110-138
- Kuznets. S, Le rôle des institutions dans le développement économique : les leçons de l'histoire. Paru dans la *jaune et la rouge*, revue de l'école polytechnique. Février 2000.
- K. J. Arrow et G. Debreu « Existence of an equilibrium for a competitive economy », *Econometrica*, Vol. 22, n° 3, 1954, P. 265-290.
- Marc Piraux, Eduardo Chia et Michel Dulcire, De la situation de gestion au territoire actionnable : Des enseignements en matière de politique territorialisée. Le cas des Contrats Territoriaux d'Exploitation dans les Départements d'Outre-Mer français, *Revue canadienne des sciences régionales*. 2006. PP 69-83.
- Marc-Urbain Proulx. Milieux innovateurs et développement régional. *Revue canadienne des sciences régionales*, XV:2 (été 1992), PP143-148.
- Michel Callon. Sociologie de l'acteur réseau, In : *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*. Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour. Presses des Mines. 2006. PP 267-276.
- Michel Callon. Quatre modèles pour décrire la dynamique des sciences, In : *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*. Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour. Presses des Mines. 2006. PP 201-251
- Miche Callon. Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et de marins- pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique. Troisième série*, Vol. 36, 1986, PP 169-208.
- Michelat Guy. Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. In : *Revue française de sociologie*, 1975, 16-2. PP 229-247.
- Nathalie Raulet-Croset, « La dimension territoriale des situations de gestion », *Revue française de gestion* 2008/4 (n° 184), p. 137-150.
- Nicole Girard, « La région : une notion géographique ? », *Ethnologie française* 2004/1 (Vol. 34), p. 107-112.
- Patrice Melé. Introduction : conflits, territoires et action publique. Patrice Melé, Corinne Larrue, Muriel Rosemberg. *Conflits et territoires*, Presses universitaires François Rabelais, 2003, PP 13-32.
- Robert Panico et François Poulle, « Le projet comme outil de gouvernement », *Études de communication [En ligne]*, 28 | 2005
- Solange Van Kemenade et Louis Favreau. Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Développement et Paix (1967-1999). *Les Cahiers du CRISES Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale*. Novembre 2000, PP 48
- Thibaut Rioufreyt. La transcription d'entretiens en sciences sociales : Enjeux, conseils et manières de faire. Ce document est une fiche méthodologique à l'usage des chercheurs et des étudiants en sciences sociales. HAL. Archives-ouvertes. 2016. PP 3-4.
- Valérie Haas, Estelle Masson « La relation à l'autre comme condition à l'entretien », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* 2006/3 (Numéro 71), p. 77-88

Thèses doctorales

- Claudio PIRRONE. « Théorie du développement dans une territorial dans une économie de satiété ». Environnement et société. Université de Bretagne occidentale – Brest. 2012. 336 PP.
- Rabih ZOTTI. « Y'a-t-il convergence du développement en Europe ? Concepts, mesures et politiques de développement. Thèse présentée et soutenue publiquement, le 16 septembre 2014. Université Lille 1. 394 PP.
- Rosaire Gob. Le management du territoire par le projet: des limites de l'instrumentation gestionnaire: le cas de la Guadeloupe. Gestion et management. Conservatoire national des arts et métiers-CNAM, 2012. 429 PP.

Documents de travail émanant de laboratoires de recherche

- HURIOT, Jean-Marie, 1997. "La théorie économique et l'espace : Une réconciliation," LATEC - Document de travail - Economie (1991-2003) 1997-05, LATEC, Laboratoire d'Analyse et des Techniques Economiques, CNRS UMR 5118, Université de Bourgogne.

Communications

- TORRES. O. (2000), "Du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME", 5^{ème} Congrès International Francophone PME (CIFPME), Lille, octobre. P5

Notes et rapports

- HCP. Le Maroc en chiffres. 2017.
- HCP. Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2016
- HCP. Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2015.
- HCP. Maroc des régions. 2010.
- HCP. Maroc des régions. 2011.
- HCP. Maroc des régions. 2012.
- HCP. Maroc des régions. 2013.
- HCP. Maroc des régions. 2014.
- Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2017. Rapport sur les ressources humaines. Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc
- Statut et dynamisation de la vie associative. Rapport du Conseil économique, social et environnemental. Auto – Saisine n° 28/2016

Journaux

- Jean-Louis-Guigou. Le retour des territoires : les atouts des "circuits courts". Le monde (14.10.2013)

Autres références

- La Constitution du Royaume du Maroc de 2011
- La Loi organique n° 14.111 relative aux régions
- La Loi organique n° 14.112 relative aux préfectures et provinces
- La Loi organique n° 14.113 relative aux communes

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| <u>Figure 1.</u> Registres de définition de la notion d'espace----- | 16 |
| <u>Figure 2.</u> Le territoire comme construit social----- | 21 |
| <u>Figure 3.</u> Configuration territoriale dominée par les transferts----- | 24 |
| <u>Figure 4.</u> Le modèle des places centrales de W. Christaller----- | 40 |
| <u>Figure 5.</u> Les grands types de relations entre acteurs territoriaux----- | 120 |
| <u>Figure 6.</u> Modèle théorique de la recherche----- | 139 |
| <u>Figure 7.</u> Les trois niveaux de déroulement de la recherche----- | 144 |
| <u>Figure 8.</u> Protocole d'analyse----- | 150 |
| <u>Figure 9.</u> Variables d'inférence----- | 162 |
| <u>Figure 10.</u> Techniques retenues pour l'analyse de contenu----- | 163 |
| <u>Figure 11.</u> Les Co-occurrences et les associations les plus fréquentes de la catégorie « Territoire »----- | 182 |
| <u>Figure 12.</u> La boucle du jeu d'acteurs de la Région Fès Meknès----- | 185 |
| <u>Figure 13.</u> Les déterminants d'un territoire chez les acteurs rencontrés----- | 204 |
| <u>Figure 14.</u> Les couches territoriales de la région Fès Meknès----- | 208 |
| <u>Figure 15.</u> Gouvernance par projets----- | 232 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| <u>Graphique 1.</u> Distribution des sous-thèmes de la catégorie « Territoire »----- | 178 |
| <u>Graphique 2.</u> Distribution des sous-thèmes de la catégorie « Acteurs »----- | 183 |
| <u>Graphique 3.</u> Distribution des types d'acteurs selon leur fréquence d'apparition----- | 184 |
| <u>Graphique 4.</u> Registres d'action des services extérieurs----- | 187 |
| <u>Graphique 5.</u> Obstacles à la coopération associés aux services extérieurs----- | 187 |
| <u>Graphique 6.</u> Registres d'action des élus----- | 188 |
| <u>Graphique 7.</u> Obstacles à la coopération associés aux élus----- | 188 |
| <u>Graphique 8.</u> Registres d'action du tissu associatif----- | 188 |
| <u>Graphique 9.</u> Obstacles à la coopération, associés aux acteurs économiques----- | 189 |
| <u>Graphique 10.</u> Obstacles à la coopération, associés à l'autorité locale----- | 189 |
| <u>Graphique 11.</u> Obstacles à la coopération, associés à l'ensemble des acteurs----- | 190 |
| <u>Graphique 12.</u> Choix des acteurs de la région, en terme de mise en relation----- | 191 |
| <u>Graphique 13.</u> Déclencheurs de l'action collective----- | 192 |
| <u>Graphique 14.</u> Distribution des principaux types de ressources identifiés----- | 193 |
| <u>Graphique 15.</u> Les trois principales catégories de ressources génériques selon les acteurs rencontrés----- | 194 |
| <u>Graphique 16.</u> Les types de ressources construites exprimés----- | 195 |
| <u>Graphique 17.</u> Les formes d'activation des ressources selon les acteurs de la région---- | 195 |
| <u>Graphique 18.</u> La distribution des sous-thèmes relatifs au processus de traduction----- | 196 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| <u>Tableau 1.</u> Mission des acteurs et rôle de l'Etat en matière d'accompagnement et de développement territorial----- | 116 |
| <u>Tableau 2.</u> Propriétés de la ressource spécifique construite et de la ressource générique-- | 124 |
| <u>Tableau 3.</u> Caractéristiques des principaux cas de figures des configurations d'acteurs-- | 130 |
| <u>Tableau 4.</u> Grille de l'analyse thématique----- | 154 |
| <u>Tableau 5.</u> Grille d'analyse des co-occurrences et des associations----- | 156 |
| <u>Tableau 6.</u> Exemple d'une grille catégorielle----- | 159 |
| <u>Tableau 7.</u> Exemple de regroupement des mots et expressions clés identifiés par sous-thème----- | 160 |
| <u>Tableau 8.</u> Le repérage des « territoires administratifs » par la double entrée de la délimitation (N1) et du cadre politico-légal----- | 179 |
| <u>Tableau 9.</u> La construction de l'identité territoriale, autour des notions d'acteurs, d'espace et d'activités économiques----- | 180 |
| <u>Tableau 10.</u> Les principales manifestations d'un construit territorial----- | 181 |
| <u>Tableau 11.</u> Co-occurrences et associations de la catégorie « Territoire »----- | 181 |
| <u>Tableau 12.</u> Co-occurrences et associations de la catégorie « Acteurs »----- | 192 |
| <u>Tableau 13.</u> Les territoires fonctionnels par type d'acteur----- | 201 |
| <u>Tableau 14.</u> Branches clés des trois régions les plus dynamiques du Maroc et de l'ancienne région de Fès-Boulemane----- | 210 |
| <u>Tableau 15.</u> Evolution des branches clés des trois régions les plus dynamiques du Maroc et de l'ancienne région de Fès-Boulemane----- | 213 |

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien

1. Conception et perception du territoire

- Quelle est la première image qui vient à votre esprit quand le mot territoire est prononcé ? Qu'est-ce qu'il signifie pour vous ?
- Quelle est l'organisation (organigramme) territoriale de votre structure ?
- Comment vous qualifiez votre lien avec le quartier ? La ville ? La commune ? La région ?
- Où se trouve votre centre d'intérêt (professionnel, économique, politique, familial) ?
- Quels sont les lieux les plus fréquentés par vous quotidiennement ?

2. Configuration d'acteurs

- Quels sont les acteurs avec qui vous avez des contacts (en dehors de votre structure) ?
- A quelles occasions et en quels lieux ces contacts ont-ils lieu ? Selon quelle fréquence (occasionnellement, régulièrement...) ?
- Quels sont les autres acteurs sollicités ? Par qui le sont-ils ?
- Comment vous qualifiez vos liens avec chacun de ces acteurs (coopération, conflictuelles, neutres) ?
- Quel est le type de questions ou de thèmes débattus ? qu'est-il demandé de vous (de votre structure) ?
- Comment vous jugez le déroulement de ces réunions et rencontres avec d'autres acteurs ?
- Quel est le rôle (la mission) de votre structure sur le territoire ?
- Comment l'espace/le territoire est-il considéré dans les stratégies et actions de votre structure (un grenier de ressources, un cadre géographique qui délimite le champ d'intervention, un objet de développement...) ?
- Quel est ou quels sont les projets auxquels vous avez participé et qui vous ont marqué le plus ? Pourquoi ?
- Est-vous pour la multiplicité des acteurs dans la réalisation des projets ? A quel niveau (conception, mise en œuvre...) ?
- Que signifie pour vous, le développement d'un territoire ?
- Quels sont les acteurs censés intervenir en matière de développement territorial ? Quel est leur rôle ? Quels sont les acteurs les moins sollicités actuellement ?
- Selon vous, est ce qu'il existe un acteur clé pour la réussite des projets territoriaux ?

3. Ressources

- Qu'est-ce que vous qualifiez comme « ressources » du territoire ? Quelles sont ces ressources ?
- Comment ces ressources sont-elles mises en valeur ?
- Lesquelles de ces ressources représentent la singularité du territoire ? En quoi consiste leur spécificité ?

4. Processus de traduction

La problématisation

- Comment les problématiques territoriales de la Région sont-elles définies ? Et par quel type d'acteurs ? Procède-t-on à des diagnostics participatifs et concertés ? Existe-il un traducteur principal ?
- Les acteurs censés être concernés sont-ils identifiés dès le départ ? Leurs enjeux sont-ils analysés ?
- Est-ce que la problématisation est prédéfinie par un acteur donnée, ou est ce qu'elle fait l'objet de concertations et d'ajustements ?

L'intéressement :

- Comment les enjeux des acteurs sont-ils pris en considération ?
- Le niveau d'intéressement traduit-il l'acceptation de la problématisation ?

L'enrôlement :

- Comment les rôles sont-ils définis ? Par qui ? A travers quels procédés (contractualisation, protocoles...) ?

La mobilisation des alliés :

- Quels sont les porte-parole mobilisés ? Sont-ils représentatifs ? Comment ils canalisent et contrôlent les traductions des groupes qu'ils représentent ?

Annexe 2 : Liste des acteurs rencontrés

| Nom | Fonction (au moment de l'entretien) |
|------------------------------|--|
| M. Hamid KHEZRI | Coordinateur régional de l'Entraide Nationale |
| Dr. Abdellah ASBAI | Délégué du Ministère de la santé - Préfecture de Fès |
| M. Abdellatif OUBAD | Directeur régional de la Jeunesse et des Sports |
| M. Ghali | Chef du service (Direction régionale de l'artisanat) |
| M. Abdelhamid BEKKALI | Chargé de l'observatoire régional du tourisme |
| M. Aziz DDICH | Membre du conseil d'administration de l'association AL HADAF (Boulemane) |
| M. MEZZOUR Mohamed | Directeur provincial de l'agriculture (Province de Sefrou) |
| M. BOUGHLEM Mohamed | Président de la commune d'Ighzrane (Province de Sefrou) |
| M. Hassan CHAHBI | Président de la commune AînKensra (Province de MyYacoub) |
| M. Amine NAWFAL EL MJIYAD | Chef de la Division de l'Action Sociale (Préfecture de la Province de Tawnate) |
| Mme LaïlaBENNIS | Conseillère commerciale auprès des fabricants de robinetterie et de béton, Membre de la fédération nationale de la BTP, Ex-membre de la CGEM, présidente de la section de Fès de l'Organisation Alaouite des Aveugles et Malvoyants. |
| M. DERKAOUI Mohammed | Directeur Général des services du conseil préfectoral de Fès |
| M. Mustapha BOUJRAD | Directeur du cabinet « SURF » d'études et de consulting, et consultant auprès des organismes internationaux |
| M. Driss El AZAMI El IDRISSE | Maire de la ville de Fès |
| M. Ali ZAWDI | Chef de la division d'appui à la création d'entreprises au Centre Régional d'Investissement |
| Mme. HANIF Salwa | Directrice régionale de la CGEM |
| M. AMMORAhmed | Directeur des sites : Fès Shore, Agro-polis Meknès, Agropole Oujda, Oujda Shore, Agropole de Berkane, Parc industriel de Selouane et Zone d'activités économique d'AîtKamraHoceïma |
| M. LJELLAB Youness | Directeur de la Chambre du Commerce, d'industrie et de Services de la Région Fès Meknès. |
| M. Amrani | Président de la commune d'OuedJdida(Préfecture de Meknès) |
| M. FATIHI Abdelhalim | Directeur des opérations CELATEC au Maroc. ONG basée à Doha chargée de la promotion des initiatives entrepreneuriales au profit des jeunes du monde arabe. |
| M. Hamid BOUKIR | Directeur administratif du Conseil Régional du Tourisme (CRT) |
| M. Driss OUADRHIRI | Chef de la Division des Affaires Régionales (Wilaya de la Région Fès Meknès) |
| M. Abdelmajid MAKNI | Coordonnateur régional de l'Agence de Développement Social (ADS) et président de la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH) |

Annexe 3 : Liste des sous-thèmes identifiés

Territoire (T)

- (T1) Territoires administratifs
- (T2) Identité territoriale
- (T3) Echelle territoriale
- (T4) Affiliation territoriale
- (T5) Développement des territoires
- (T6) Territoires construits
- (T7) Aménagement territorial
- (T8) Maillage territorial
- (T9) Espace physique
- (T10) Equité territoriale
- (T11) Diagnostic territorial
- (T12) Développement a-territorial
- (T13) Territoires fonctionnels
- (T14) Territoires actionnables
- (T15) Gouvernance territoriale
- (T16) Territorialisation par les métiers

Acteurs (A)

- (A1) Nature et type d'acteurs
- (A3) Choix des acteurs, en terme de mise en relations
- (A4) Obstacles à la coopération
- (A5) Déclencheurs de l'action collective
- (A6) Centralité des acteurs
- (A7) Registres d'action

Ressources (R)

- (R1) Ressources « génériques »
- (R2) Ressources « construites »
- (R3) Activation des ressources
- (R4) Ressources « spécifiques »

Processus de traduction (P)

- (P1) Définition des problématiques
- (P2) Prise en compte des intérêts des acteurs
- (P3) Définition des rôles
- (P4) Représentativité des acteurs

Annexe 4 : Grilles catégorielles

Grille « Territoire »

| Territoire | Entretiens | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | n | F |
|--------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|----------|----------|----------------|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | | |
| Sous-thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| T1 | 5 | | 1 | 4 | | 1 | 1 | | 2 | 1 | | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | | 2 | 1 | 1 | 2 | | 1 | 30 | |
| T2 | 7 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 | 1 | | 1 | | 1 | | 5 | 2 | | 1 | 2 | 41 | |
| T3 | 1 | | | 2 | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | | | 5 | |
| T4 | 2 | | | | 2 | 2 | | | | 4 | 1 | | 2 | | 1 | | | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 | 1 | 24 | |
| T5 | 5 | 2 | 3 | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 | | 2 | | | | | | | | 15 | |
| T6 | 4 | | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | | 2 | 2 | | 2 | 3 | 2 | 1 | 3 | 1 | | 1 | 1 | | | 27 | |
| T7 | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | 2 | 4 | 1 | | | 2 | 1 | | 1 | 13 | |
| T8 | | | 2 | 1 | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | | | 5 | |
| T9 | | | | | 1 | 2 | 1 | | | 1 | 1 | | 1 | | 1 | | 2 | 1 | | | | | | 11 | |
| T10 | | | | 1 | | 3 | | | 1 | | | | | | | | | | | 1 | | | | 6 | |
| T11 | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | 1 | | | | | 1 | 1 | | | | | | 6 | |
| T12 | | | | | | | | 1 | | 1 | 1 | | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | | 6 | |
| T13 | | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | | | 1 | 1 | | | | | | 1 | | | | 4 | | 11 | |
| T14 | | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 3 | 6 | |
| T15 | 2 | 3 | 1 | 2 | | | | | | | | | | | 3 | 1 | 1 | | | 2 | 5 | | 1 | 21 | |
| T16 | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 | | | | | | | 2 | |
| n | 26 | 11 | 13 | 13 | 6 | 15 | 5 | 5 | 4 | 12 | 7 | 8 | 10 | 7 | 12 | 9 | 11 | 7 | 9 | 12 | 12 | 6 | 9 | 229 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 100,00% | |

Grille « Acteurs »

| Acteurs | Entretiens | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | n | F | |
|-------------|------------|---|----|----|----|----|----|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|---------|--------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | | | |
| Sous-thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1 | 5 | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 34 | 13,18% |
| A3 | 3 | | 2 | 1 | 2 | 5 | 2 | 1 | 1 | 3 | | 2 | 6 | 2 | 3 | 4 | 2 | 2 | 4 | 1 | 1 | | 1 | 48 | 18,60% | |
| A4 | 6 | 4 | 9 | 10 | 9 | | | 1 | 2 | | 5 | 5 | 5 | 2 | 3 | 3 | 5 | 5 | 5 | 2 | 2 | 2 | 1 | 86 | 33,33% | |
| A5 | | | 2 | | 1 | | 1 | 1 | 1 | | 2 | | | 1 | 1 | | 1 | | 1 | | | | 3 | 15 | 5,81% | |
| A6 | 4 | 3 | 1 | 3 | 4 | | 2 | | | 1 | 3 | 2 | | | 2 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | 31 | 12,02% | |
| A7 | 5 | | | 3 | | 4 | 4 | 2 | | 3 | | 2 | 4 | 3 | 1 | | | | 4 | 2 | 2 | 1 | 4 | 44 | 17,05% | |
| n | 23 | 8 | 17 | 18 | 17 | 10 | 10 | 7 | 5 | 8 | 11 | 14 | 16 | 9 | 12 | 8 | 10 | 9 | 16 | 7 | 7 | 5 | 11 | 258 | 100,00% | |

Grille « Ressources »

| Ressources | Entretiens | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | n | F |
|-------------|------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | | |
| Sous-thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R1 | 4 | | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | | 2 | 2 | | 1 | 33 | |
| R2 | 3 | | 3 | 1 | 3 | 1 | 1 | | | | 1 | | 1 | | 2 | | 2 | 1 | | 3 | | | | 22 | |
| R3 | | | | 2 | 2 | | | | 1 | | 1 | | | | | | 1 | | | 1 | | | | 8 | |
| R4 | | | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | 1 | 1 | | | 3 | |
| n | 7 | 0 | 6 | 5 | 7 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 5 | 2 | 3 | 1 | 4 | 1 | 4 | 2 | 0 | 7 | 3 | 0 | 1 | 66 | |

Grille « Processus de traduction »

| Processus de traduction | Entretiens | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | n | F |
|-------------------------|------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|---------|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | | |
| Sous-thèmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| P1 | 6 | | 2 | 1 | 1 | 2 | | | 1 | | | | | | | | 1 | | | | | | | 14 | |
| P2 | 1 | | 1 | 1 | | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | 1 | 1 | 6 | |
| P3 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | |
| P4 | | | | 1 | | | | | | | 2 | | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | 6 | |
| n | 8 | 0 | 3 | 3 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 27 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 100,00% | |

Annexe 5 : Grille d'observation

Préparation de la réunion

- Qui détermine l'ordre du jour et les thèmes à débattre ?
- Qui décide des acteurs à mobiliser ? qui les convoque ? Combien de temps à l'avance ?
- Informations communiquées aux autres acteurs avant la tenue de la réunion

Organisation de la réunion

- Quel est le lieu de déroulement de la réunion ?
- Configuration de la salle (en U, avec tribune...)
- Place de chaque acteur ou groupe d'acteurs (élus, représentants des services extérieurs, autorité locale...)

Déroulement de la réunion

- Acteurs présents (catégorie, âge, sexe, appartenance...)
- Qui préside la réunion ?
- Les différentes étapes de la réunion (exposé, débats...)
- Temps alloué à chaque étape
- Organisation de la prise de parole
- Intervenants
- Comment les personnes qui prennent la parole se présentent-elles ? En tant que citoyens, au nom d'une association ou d'un parti...?
- Sujets débattus
- Sujets qui suscitent l'intérêt ou le désintérêt de la salle
- Contenu des interventions
- Qu'est-ce qui domine dans les interventions : l'information ou les échanges ?
- Quel registre de parole domine : interpellation/plainte, proposition/action/suggestion, information (demande d'information ou message informatif) ?
- Les participants mettent-ils en avant leurs intérêts particuliers, l'intérêt d'un groupe ou l'intérêt général ?
- Nature des échanges
- Les propositions de départ sont-elles modifiées suite aux échanges ?

- Quelle est l'attitude des acteurs : adhésion, incompréhension, critique, etc. ?
- Atmosphère / ambiance qui règnent
- Observe-t-on un respect mutuel entre les acteurs ? Les comportements sont-ils plutôt coopératifs ou conflictuels ? Les relations sont-elles formelles ou amicales ?
- Comment les acteurs communiquent-ils entre eux ? Repère-t-on des signes de familiarité (tutoiement, appellation par un prénom, etc.) ?
- Des conversations parallèles se développent-elles ? Les participants sont-ils interrompus lorsqu'ils prennent la parole ?
- L'atmosphère est-elle calme, bon enfant, animée, agitée, tendue ? La logique est-elle plus de confrontation ou de travail en commun ? D'où viennent les éventuelles tensions (de la part de qui, sur quels sujets) ?
- Finalement, les différents acteurs parviennent-ils à se comprendre : parlent-ils le même langage ou sont-ils sur des registres de parole différents voire inconciliables ? Recherchent-ils à défendre leur intérêt (individuel ou d'une association) ou à mutualiser leurs expériences et leurs connaissances ? Des difficultés de compréhension subsistent-elles ?
- Modalités de prise de décision
- Qui rédige les comptes rendu et les PV des réunions ?

Suites données à la réunion

- Les comptes rendu et les PV des réunions sont-ils envoyés aux autres participants ?
- D'autres réunions de suivi-évaluation sont-elles programmées ? Quand ? Les mêmes acteurs sont convoqués ou d'autres ?

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| REMERCIEMENTS..... | 2 |
| RESUME | 3 |
| SOMMAIRE | 6 |
| INTRODUCTION GENERALE | 7 |
| Chapitre 1. La redécouverte du territoire | 12 |
| Section 1 : Que couvre la notion de territoire ? | 13 |
| 1. Les notions voisines du territoire | 13 |
| 2. L’approche constructiviste du territoire | 19 |
| 2.1 <i>Le territoire, un construit social</i> | 20 |
| 2.2 <i>Le processus de construction territoriale</i> | 22 |
| 2.3 <i>Le potentiel de développement des territoires construits</i> | 23 |
| Section 2 : L’espace et le territoire comme fondements de disciplines | 25 |
| 1. La géographie : du tournant spatial au tournant territorial | 25 |
| 1.1 <i>La région : une notion centrale de la géographie vidalienne</i> | 25 |
| 1.2 <i>L’espace : une voie vers la modélisation</i> | 27 |
| 1.3 <i>Le territoire : un espace chargé de significations</i> | 28 |
| 2. La science régionale : une discipline carrefour | 30 |
| 2.1 <i>La région représente-elle un objet de recherche ?</i> | 31 |
| 2.2 <i>La science régionale est-elle une discipline autonome ?</i> | 32 |
| Section 3 : L’analyse économique des dimensions spatiales et territoriales | 34 |
| 1. L’espace et le modèle de l’équilibre général | 34 |
| 1.1 <i>L’espace : la concurrence imparfaite et la non-convexité</i> | 35 |
| 1.2 <i>L’espace et l’hypothèse des rendements décroissants</i> | 36 |
| 2. La distance comme angle d’approche | 39 |
| 2.1 <i>La distance et la hiérarchisation de l’espace</i> | 39 |
| 2.2 <i>La distance et les choix de localisation des firmes</i> | 42 |
| 3. L’analyse de « l’effet local » | 44 |
| 3.1 <i>L’approche par les effets externes</i> | 45 |
| 3.2 <i>L’approche par la proximité</i> | 48 |
| Section 4 : Le territoire dans les sciences de gestion | 50 |
| 1. Le territoire comme levier de gestion..... | 50 |
| 1.1 <i>L’apanage territorial des situations de gestion</i> | 50 |
| 1.2 <i>La proximité comme facteur explicatif des modes de gestion des PME</i> | 52 |
| 2. Le territoire, comme objet de gestion..... | 55 |

| | | |
|--------------------|--|----|
| 2.1 | <i>Gouvernance territoriale et construction territoriale</i> | 56 |
| 2.2 | <i>Paradoxes de la gouvernance territoriale</i> | 57 |
| Chapitre 2. | L'approche territoriale et le renouveau de l'économie de développement | 62 |
| Section 1 : | Les approches « traditionnelles » de développement | 63 |
| 1. | L'approche libérale..... | 63 |
| 1.1 | <i>Le développement comme processus « autonome »</i> | 64 |
| 1.2 | <i>La problématique de sous-emploi</i> | 65 |
| 1.3 | <i>Entre croissance équilibrée et croissance déséquilibrée</i> | 66 |
| 1.4 | <i>Le commerce extérieur comme pilier de développement</i> | 68 |
| 2. | L'approche structuraliste | 70 |
| 2.1 | <i>Les forces de déséquilibre externes</i> | 70 |
| 2.2 | <i>Les forces de déséquilibre internes</i> | 72 |
| 3. | L'approche institutionnelle..... | 73 |
| 3.1 | <i>Institutions internes : de la régulation des coûts de transaction à l'Etat-providence</i> | 74 |
| 3.2 | <i>Institutions externes : une réforme qui s'impose</i> | 76 |
| Section 2 : | Le développement, est-il devenu une notion obsolète ? | 77 |
| 1. | Les dérives des approches de développement | 78 |
| 1.1 | <i>Des approches unifactorielles et statiques</i> | 78 |
| 1.2 | <i>Des approches qui laissent peu de place aux acteurs</i> | 79 |
| 2. | La notion de développement à l'épreuve des faits | 81 |
| 2.1 | <i>Des politiques de développement controversées</i> | 81 |
| 2.2 | <i>Montée en puissance de l'économie informelle</i> | 83 |
| Section 3 : | L'apport de l'approche territoriale à l'économie de développement | 84 |
| 1. | L'approche territoriale est-elle un effet de mode ?..... | 84 |
| 1.1 | <i>Le cercle vicieux des inégalités territoriales</i> | 84 |
| 1.2 | <i>De nouveaux enjeux pour le développement</i> | 85 |
| 2. | Vertus et limites de l'approche territoriale | 87 |
| 2.1 | <i>Analyse dynamique axée sur l'acteur</i> | 87 |
| 2.2 | <i>Un changement de l'essence de la problématique de développement</i> | 88 |
| 2.3 | <i>Biais de l'approche territoriale</i> | 89 |
| 3. | Les modèles de développement à base territoriale | 91 |
| 3.1 | <i>Le développement régional et le développement local : une conception de plus en plus territoriale</i> | 91 |
| 3.2 | <i>Le développement territorial ou l'approche constructiviste comme spécificité</i> | 93 |

| | |
|--|-----|
| Chapitre 3. Configurations d'acteurs et processus de construction territoriale : la théorie de l'acteur-réseau comme grille d'analyse | 98 |
| Section 1 : Cadre théorique et conceptuel de l'analyse des acteurs territoriaux | 100 |
| 1. La théorie de l'acteur réseau | 100 |
| 1.1 <i>L'acteur réseau comme explication de la production des savoirs et de la dynamique de la science</i> | 101 |
| 1.2 <i>Le « collectif », un construit « d'humains » et « de non humains »</i> | 103 |
| 2. La configuration d'acteurs : une conception relationnelle du territoire | 104 |
| 2.1 <i>Système d'action concret, réseau social, ou configuration d'acteurs ?</i> | 104 |
| 2.2 <i>Qu'entendons-nous par configuration d'acteurs ?</i> | 107 |
| 2.3 <i>Qu'entendons-nous par acteur ?</i> | 108 |
| Section 2 : Grille de lecture des configurations d'acteurs | 111 |
| 1. Les acteurs | 111 |
| 1.1 <i>De multiples et nouveaux acteurs à mobiliser</i> | 111 |
| 1.2 <i>De nouvelles missions en matière de construction territoriale</i> | 114 |
| 2. Les relations | 117 |
| 2.1 <i>La coopération productive</i> | 117 |
| 2.2 <i>Les conflits d'usage et de position</i> | 118 |
| 2.3 <i>Les relations neutres</i> | 120 |
| 3. Les ressources | 121 |
| 3.1 <i>La ressource comme construit</i> | 121 |
| 3.2 <i>La ressource comme spécificité</i> | 123 |
| Section 3 : Cas de figure et conditions d'émergence d'une configuration d'acteurs à fort potentiel de construction territoriale | 125 |
| 1. Les principaux cas de figures des configurations d'acteurs | 125 |
| 1.1 <i>La configuration sociopolitique</i> | 125 |
| 1.2 <i>La configuration politico-administrative</i> | 127 |
| 1.3 <i>La configuration constructiviste</i> | 128 |
| 2. Conditions d'émergence d'une configuration constructiviste | 130 |
| 2.1 <i>Le statut des acteurs</i> | 130 |
| 2.2 <i>Le processus de traduction comme fondement théorique de l'action collective</i> | 132 |
| Chapitre 4. Cadre méthodologique de la recherche | 136 |
| Section 1 : Histoire et approche méthodologique de la recherche | 137 |
| 1. Une nouvelle perspective de recherche | 137 |
| 1.1 <i>De la planification stratégique à la construction territoriale</i> | 137 |

| | | |
|--------------------|--|------------|
| 1.2 | <i>Modèle théorique de la recherche</i> | 139 |
| 2. | Approche méthodologique | 140 |
| 2.1 | <i>Une visée compréhensive des acteurs et des actions</i> | 140 |
| 2.2 | <i>Perspectives de généralisation</i> | 142 |
| 3. | Déroulement de la recherche | 144 |
| 3.1 | <i>Niveaux d'analyse</i> | 144 |
| 3.2 | <i>Corpus d'analyse</i> | 145 |
| 3.3 | <i>Protocole d'analyse</i> | 147 |
| Section 2 : | Techniques d'analyse | 151 |
| 1. | Les techniques d'analyse de contenu | 151 |
| 1.1 | <i>L'analyse thématique</i> | 151 |
| 1.2 | <i>L'analyse des co-occurrences et des associations</i> | 155 |
| 1.3 | <i>L'analyse de l'énonciation</i> | 157 |
| 1.4 | <i>L'analyse fréquentielle consolidée</i> | 159 |
| 1.5 | <i>L'inférence</i> | 160 |
| 2. | Les techniques d'analyse complémentaires | 164 |
| 2.1 | <i>L'observation des acteurs en action</i> | 164 |
| 2.2 | <i>L'analyse documentaire</i> | 165 |
| Section 3 : | Apports et limites du cadre méthodologique de la recherche | 167 |
| 1. | Apports | 167 |
| 1.1 | <i>La rigueur méthodologique</i> | 167 |
| 1.2 | <i>La fécondité de la subjectivité</i> | 169 |
| 2. | Limites | 170 |
| 3.1 | <i>Limites afférentes au corpus d'analyse</i> | 170 |
| 3.2 | <i>Limites afférentes à l'analyse de contenu</i> | 172 |
| Chapitre 5. | La région Fès Meknès : quelle configuration d'acteurs, pour quel type de territoire ? ... | 175 |
| Section 1 : | L'analyse fréquentielle consolidée, une première trame de réponses sur les conceptions des acteurs de la région | 176 |
| 1. | Le territoire | 176 |
| 1.1 | <i>Les « territoires » des acteurs de la Région</i> | 176 |
| 1.2 | <i>Les principales co-occurrences et associations identifiées</i> | 181 |
| 2. | Les acteurs | 183 |
| 2.1 | <i>Les sous-thèmes les plus significatifs de la catégorie « Acteurs »</i> | 183 |
| 2.2 | <i>Les principaux déterminants des relations entre les acteurs de la Région</i> | 185 |
| 3. | La conception des ressources et du processus de traduction | 193 |

| | | |
|--------------------|---|------------|
| 3.1 | <i>Les grandes catégories de ressources identifiées</i> | 193 |
| 3.2 | <i>Le processus de traduction</i> | 196 |
| Section 2 : | Que représente la région Fès Meknès pour ses acteurs ? | 198 |
| 1. | Les déterminants du territoire chez les acteurs de la région..... | 198 |
| 1.1 | <i>Le triple rôle des frontières</i> | 198 |
| 1.2 | <i>L'échelle de délimitation</i> | 200 |
| 1.3 | <i>L'appartenance comme révélation d'une identité</i> | 201 |
| 1.4 | <i>Le « projet » comme producteur de territorialité</i> | 203 |
| 2. | La configuration territoriale de la région Fès Meknès | 205 |
| 2.1 | <i>Un espace socialisé avec des couches territoriales superposées</i> | 205 |
| 2.2 | <i>Des territoires en déconstruction</i> | 206 |
| 2.3 | <i>Des ressources transférables entre régions</i> | 209 |
| Section 3 : | Configuration d'acteurs et potentiel de développement de la région | 214 |
| 1. | La configuration d'acteurs de la région Fès Meknès..... | 214 |
| 1.1 | <i>L'Etat : Dominance de la proximité organisée verticale</i> | 215 |
| 1.2 | <i>Les élus : une conception restrictive de la proximité géographique</i> | 216 |
| 1.3 | <i>Le tissu associatif : une position ambiguë</i> | 218 |
| 1.4 | <i>L'acteur économique, les réseaux d'experts et l'espace : des acteurs méconnus ou à la</i> <i>marge</i> | 219 |
| 1.5 | <i>Les principales caractéristiques de la configuration d'acteurs de la région</i> | 222 |
| 2. | La gouvernance de la région Fès Meknès, sous l'angle du processus de traduction..... | 223 |
| 2.1 | <i>Le mode de gouvernance la région Fès Meknès</i> | 224 |
| 2.2 | <i>Le processus de traduction : la construction territoriale envisagée comme dispositif</i> <i>d'intéressement</i> | 225 |
| 3. | La reconfiguration des modes d'organisation et d'action des acteurs : Quelques pistes de réflexion..... | 228 |
| 3.1 | <i>Les territoires actionnables : des interfaces intermédiaires de construction territoriale</i> | 228 |
| 3.2 | <i>La gouvernance par projets</i> | 229 |
| 3.3 | <i>Construire un « territoire intelligent »</i> | 232 |
| | CONCLUSION GENERALE | 235 |
| | BIBLIOGRAPHIE..... | 239 |
| | LISTE DES FIGURES..... | 243 |
| | LISTE DES GRAPHIQUES..... | 244 |
| | LISTE DES TABLEAUX | 245 |
| | ANNEXES..... | 246 |
| | TABLE DES MATIERES | 256 |